

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIFFERDANGE



BUDGET 2024

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	121	Affaires générales
	122	Finances communales
	123	Recette communale
	124	Ressources humaines
	125	Informatique
	127	Centre des citoyens (Etat civil et Bürgercenter)
	131	Urbanisme
	132	Bâtiments communaux
	134	Ecologie
	135	Travaux et services techniques
	141	City Management
	142	Communication
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
2		Protection sociale
	223	Repas sur roues
	224	Téléassistance
	229	Autre Troisième âge
	230	Egalité des chances
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	251	Subventions d'études
	253	Centres de rencontre pour jeunes
	259	Autre Jeunesse
	261	Aides aux sinistrés
	263	Aides aux nécessiteux
	264	Aides au réemploi
	266	Actions sociales
	270	Intégration des étrangers
3		Ordre et sécurité publics
	311	Service des agents municipaux
	319	Autres Services d'ordre
	321	Service ambulancier

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
4	322	Service d'incendie et de sauvetage
	329	Autres Services de secours
		Affaires économiques
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse
	414	Viticulture
	422	Distribution de gaz naturel
	423	Cogénération
	425	Production et Distribution de l'électricité
	430	Tourisme
	441	Transports routiers
	449	Autres systèmes de transport
	460	Industries extractives et manufacturières, construction
	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
	493	Projets de développement polyvalents
499	Autres branches d'activités	
5		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	531	Lutte contre la pollution
	532	Mesure d'économie d'énergie
	542	Protection de la nature
	550	Gestion des eaux de surface
	590	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	621	Places publiques
	622	Circulation
	623	Parking
	624	Voirie vicinale
	625	Parcs
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	628	Hygiène publique
	630	Alimentation en eau
	640	Eclairage public

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
7		Santé
	731	Hôpitaux et cliniques
8		Loisirs, culture et culte
	810	Loisirs
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	825	Associations sportives
	829	Autres Sports
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	837	Bibliothèques
	838	Patrimoine culturel
	839	Autres Services culturels
	850	Cultes
	860	Fêtes publiques
	890	Autres loisirs, culture et cultes
9		Enseignement
	910	Enseignement fondamental
	911	Education précoce
	912	Education préscolaire
	913	Enseignement primaire
	919	Autre Enseignement fondamental
	920	Encadrement périscolaire
	925	Cours d'accueil
	930	Services annexes à l'enseignement

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Actions sociales		266
Affaires économiques	4	
Affaires générales		121
Agriculture		411
Aides au réemploi		264
Aides aux nécessiteux		263
Aides aux sinistrés		261
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Enseignement fondamental		919
Autre Jeunesse		259
Autre Troisième âge		229
Autres branches d'activités		499
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres loisirs, culture et cultes		890
Autres Services culturels		839
Autres Services de secours		329
Autres Services d'ordre		319
Autres Sports		829
Autres systèmes de transport		449
Autres types de protection de l'environnement		590
Bâtiments communaux		132
Bibliothèques		837
Centre des citoyens (Etat civil et Biirgercenter)		127
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Cimetières		626
Circulation		622
City Management		141
Codes Techniques	0	
Cogénération		423
Commissions consultatives		113

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Communication		142
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Cours d'accueil		925
Crèches et garderies		241
Cultes		850
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Distribution de gaz naturel		422
Eclairage public		640
Ecologie		134
Education précoce		911
Education préscolaire		912
Egalité des chances		230
Encadrement périscolaire		920
Enseignement	9	
Enseignement fondamental		910
Enseignement primaire		913
Fêtes publiques		860
Finances communales		122
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôpitaux et cliniques		731
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Hygiène publique		628
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Industries extractives et manufacturières, construction		460
Informatique		125
Intégration des étrangers		270

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Lutte contre la pollution		531
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Mesure d'économie d'énergie		532
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Parcs		625
Parking		623
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Places publiques		621
Production et Distribution de l'électricité		425
Projets de développement polyvalents		493
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Recette communale		123
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Ressources humaines		124
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Santé	7	
Service ambulancier		321
Service des agents municipaux		

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Service d'incendie et de sauvetage	1	311
Services annexes à l'enseignement	1	322
Services généraux des administrations publiques	1	930
Subventions d'études	1	251
Sylviculture	1	412
Téléassistance	1	224
Terrains de sports	1	821
Tourisme	1	430
Transports routiers	1	441
Travaux et services techniques	1	135
Urbanisme	1	131
Viticulture	1	414
Voirie vicinale	1	624

SITUATION DES EMPRUNTS

Autorisation (arrêté grand-ducal ou décision ministérielle)		Exécution				Solde au 31.12.2023	Annuité 2024			Solde au 31.12.2024
		Institut financier		Période années de / à	prêt init. en euro		dont			
Date et montant		Sigle	N° compte						capital	intérêts
JJ.MM.AAAA	en euro									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
16.06.2005	7 750 000,00	BCEE	LU92 0011 1066 0071 0380	2006/2025	7 750 000,00	637 000,00	463 000,00	442 000,00	21 000,00	216 000,00
10.06.2009	6 558 000,00	CCRA	empr.CDI anc.EDIFF/ETAT	2009/2039	6 558 000,00	4 250 000,00	502 000,00	332 000,00	170 000,00	4 088 000,00
20.04.2012	24 835 000,00	CCRA	LU70 0090 0006 2760 0091	2012/2037	24 835 000,00	14 595 000,00	1 810 000,00	1 310 000,00	500 000,00	13 785 000,00
20.04.2012	15 000 000,00	BGLL	LU33 0037 0092 8512 2000	2012/2037	15 000 000,00	8 100 000,00	640 000,00	600 000,00	40 000,00	7 500 000,00
28.02.2013	21 120 000,00	CCRA	LU86 0099 7807 2760 0009	2013/2038	21 120 000,00	13 044 000,00	1 780 000,00	1 200 000,00	580 000,00	12 424 000,00
23.07.2015	10 000 000,00	BCEE	LU90 0011 1362 0659 5680	2015/2035	10 000 000,00	5 880 000,00	656 000,00	405 000,00	251 000,00	5 487 000,00
28.01.2020	36 000 000,00	BCEE	PREFINANC. EIDE primaire	2021/2025	36 000 000,00	36 000 000,00	36 980 000,00	36 000 000,00	980 000,00	0,00
03.02.2020	19 500 000,00	CCRA	PREFINANC. POLICE nouv.	2021/2025	19 500 000,00	20 083 000,00	21 603 000,00	20 843 000,00	760 000,00	0,00
25.01.2023	13 000 000,00	CCRA	LU87 0099 7838 2760 0002	2023/2043	13 000 000,00	12 770 000,00	1 478 000,00	960 000,00	518 000,00	12 328 000,00
Totaux :						115 359 000,00	65 912 000,00	62 092 000,00	3 820 000,00	55 828 000,00

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	436 219,03	0,00	505 744,06	0,00	506 040,26	
<i>791000/99001</i>	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	436 219,03	0,00	505 744,06	0,00	506 040,26	
	Suivant observation du Ministère des Affaires Intérieures lors de l'approbation du budget 2023-2024, ce montant au budget rectifié est à fixer à 506.040,26 euros conformément à l'article 3/036/691000/99001.						
	Total 036	436 219,03	0,00	505 744,06	0,00	506 040,26	
	Total général 0	436 219,03	0,00	505 744,06	0,00	506 040,26	
	1 Services généraux des administrations publiques						
2/112/	112 Organisation des élections et référendums						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	0,00	114 000,00	120 000,00	0,00		
<i>748310/99001</i>	<i>Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Elections législatives/européennes et Référendum</i>	0,00	114 000,00	120 000,00	0,00		
	Le crédit 2023 tient compte des élections élections législatives du 8 octobre 2023 (le crédit initial avait été estimé, par erreur, avec un remboursement des frais pour les élections communales du 11 juin 2023).						
	Remboursement pour l'organisation des élections législatives, européennes et référendum (jetons de présence et frais postaux). Pas de remboursement pour les élections communales.						
	Total 112	0,00	114 000,00	120 000,00	0,00		
2/121/	121 Affaires générales						
706110	Services administratifs et de support	4 043,80	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
<i>706110/99001</i>	<i>Recettes pour refacturation de frais postaux</i>	4 043,80	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Refacturation interne des frais postaux du service des structures d'accueil.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/121/	121 Affaires générales						
706980	Autres services	9 095,00	7 000,00	12 000,00	12 000,00		
706980/99001	Recettes pour services de publicité et de marketing	9 095,00	7 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Tarifs figurant dans le règlement-taxe pour insertion d'annonces de tiers (DIFFMAG, Newsletter, Diffbus) votés lors de la séance du conseil communal du 14/12/2022.						
748380	Autres remboursements	5 775,00	1 000,00	8 000,00	1 000,00		
748380/99002	Remboursements de frais dans le cadre d'affaires juridiques	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748380/99003	Remboursement de frais de formation - Assurance-accident	5 775,00	0,00	7 000,00	0,00		
	À partir de l'exercice 2024 l'Association d'assurance-accident ne subventionne plus lesdites formations. Dépenses voir article 3/121/618820/99002						
748800	Autres produits d'exploitation divers	11 698,52	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
748800/99001	Recettes Déifferdeng eng Stad hëlleft	11 698,52	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Total 121	30 612,32	38 000,00	50 000,00	43 000,00		
2/122/	122 Finances communales						
744540 G	Dotations aux communes dans le produit des avertissements taxés	235 377,00	220 000,00	245 000,00	245 000,00		
744540/99001 G	Dotations aux communes dans le produit des avertissements taxés	235 377,00	220 000,00	245 000,00	245 000,00		
748380	Autres remboursements	23 563,37	0,00	0,00	0,00		
748380/99001	Remboursement de la part de l'Enregistrement / Actes civils portant sur la revente de logement dans le cadre du projet Gravity	23 563,37	0,00	0,00	0,00		
	Remboursement de 6% de la quote-part terrain dans le cadre de la revente des deux duplex du projet Gravity 12.193,17 € -> acte n° 47829 du 28/02/2022, lots 187, 298, 575 et 579 = 6% du montant de 203.219,52 € 11.370,20 € -> acte n° 48079 du 20/05/2022, lots 293, 311, 574 et 578 = 6% du montant de 189.503,25 €						
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	4 803 883,13	1 000 000,00	150 000,00	700 000,00		
748391/99001	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	4 803 883,13	1 000 000,00	150 000,00	700 000,00		
	La différence des crédits 2022, 2023 et 2024 par rapport aux						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/122/	122 Finances communales						
	<p>années précédentes est due au projet Gravity. Une régularisation de la TVA pour le projet Gravity sera effectuée après clôture du projet (TVA en amont sur financement projet contre TVA en aval des recettes de la vente des appartements) svt entretien avec l'Adm. de l'Enregistrement et de la TVA à Esch.</p> <p>Dans ce contexte, l'énorme solde négatif du budget 2023 relatif à la déclaration annuelle 2022 (sur l'article 3/122/688000/99001) va de pair avec l'encore plus énorme solde positif de l'exercice 2022 (juillet).</p> <p>Le crédit 2024 tient compte de la déclaration annuelle 2023 et des déclarations mensuelles 2023.</p> <p>Le crédit 2023 tient compte de la déclaration annuelle 2022 et des déclarations mensuelles 2023.</p> <p>Le crédit 2022 tient compte de la déclaration annuelle 2021 et des déclarations mensuelles 2022.</p> <p>Les paiements des déclarations avec solde débiteur se font de l'article 3/122/688000/99001.</p>						
	Total 122	5 062 823,50	1 220 000,00	395 000,00	945 000,00		
2/123/	123 Recette communale						
748380	Autres remboursements	7 413,70	10 000,00	15 000,00	15 000,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Recettes et dons recueillis lors de diverses actions de bienfaisance organisées par les services communaux</i>	<i>7 413,70</i>	<i>10 000,00</i>	<i>15 000,00</i>	<i>15 000,00</i>		
	<p>Le crédit tient compte des recettes recueillies lors des diverses actions de bienfaisance organisées p.ex. par les maisons relais en vue de faire un don à une association précise. dépense voir art. 3/123/648110/99001</p>						
	Total 123	7 413,70	10 000,00	15 000,00	15 000,00		
2/124/	124 Ressources humaines						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	694 499,03	790 000,00	785 500,00	830 000,00		
<i>744400/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'occupation de personnel (p.ex. stages, apprentis)</i>	<i>75 923,90</i>	<i>40 000,00</i>	<i>85 500,00</i>	<i>80 000,00</i>		
<i>744400/99002 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'occupation de chômeurs de longue durée (EMI)</i>	<i>618 575,13</i>	<i>750 000,00</i>	<i>700 000,00</i>	<i>750 000,00</i>		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/124/	124 Ressources humaines						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	42 578,01	47 000,00	53 000,00	108 000,00		
748310/99001	Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé politique	34 271,58	30 000,00	30 000,00	85 000,00		
748310/99002	Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé syndical	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748310/99003	Remboursement du Fonds pour dépenses communales: congé de formation et congé jeunesse	8 306,43	12 000,00	18 000,00	18 000,00		
748380	Autres remboursements	15 418,81	0,00	0,00	0,00		
748380/99001	Remboursements du congé pour agents sous le statut de travailleurs handicapés	15 418,81	0,00	0,00	0,00		
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	1 954 032,14	1 800 000,00	1 800 000,00	1 850 000,00		
748392/99001	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	1 954 032,14	1 800 000,00	1 800 000,00	1 850 000,00		
748393	Remboursements pour congé politique, sportif, culturel, éducatif et mandats sociaux	5 782,68	5 000,00	8 000,00	8 000,00		
748393/99001	Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé sportif	1 481,13	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748393/99002	Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé de paternité	4 301,55	0,00	3 000,00	3 000,00		
	Total 124	2 712 310,67	2 642 000,00	2 646 500,00	2 796 000,00		
2/125/	125 Informatique						
748380	Autres remboursements	78 707,49	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
748380/99001	Recettes pour services prestés par le service informatique	78 707,49	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	L'article tient compte de la refacturation de divers services prestés par le service informatique (Office social, CIGL, Club Senior). La convention concernant la refacturation au CIGL a été approuvée par le conseil communal en date du 17/5/2023.						
	Total 125	78 707,49	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
2/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Biirgercenter)						
707250	Taxes de chancellerie	2 114,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie - Biergeramt	2 114,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Biirgercenter)						
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 03/12/2008						
	Total 127	2 114,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
2/131/	131 Urbanisme						
707250	Taxes de chancellerie	92 636,14	136 000,00	116 000,00	116 000,00		
707250/99001	Taxe de chancellerie : frais d'étude et de publication (commodo / incommodo)	4 781,14	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 28/07/2006						
707250/99002	Taxes de chancellerie : traitement de dossiers par le Service Technique (taxes de construction, règlements temporaires)	87 855,00	120 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 19/12/2014, 24/2/2021 et 14/12/2022.						
	Total 131	92 636,14	136 000,00	116 000,00	116 000,00		
2/132/	132 Bâtiments communaux						
708211	Loyers et charges de terrains	46 012,14	110 000,00	100 000,00	109 000,00		
708211/99001	Loyers de terrains communaux svt contrats de bail/conventions en vigueur	46 012,14	110 000,00	100 000,00	100 000,00		
	L'augmentation de crédit à partir de 2023 s'explique par le loyer SERVIOR pour le parking écologique provisoire Woïwerwisen (remboursement invest).						
	Suivant contrats en vigueur:						
	Heliosmart Development S.A.: construction d'un immeuble résidentiel à Niederkorn, coin rue Pierre Gansen-rue des Celtes						
	Fonds du Logement: contrat de concession d'un droit de superficie sur la Place des Alliés						
	Proximus (anc. Tango):						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	<p>132 Bâtiments communaux</p> <p>- installation d'une antenne de mobilophonie à Lasavage - installation d'une antenne de mobilophonie au Centre Medico - installation d'une antenne de mobilophonie au Rattem - installation d'une antenne de mobilophonie au toit du parking au Parc des Sports</p> <p>POST Luxembourg: installation d'une antenne de mobilophonie dans la zone Hahneboesch à Niederkorn</p> <p>POST Luxembourg: installation de stations Pack-up à la rue Jeannot Kremer et à la rue Michel Rodange</p> <p>TOTEM/Orange (F): installation existante d'équipements techniques pour systèmes de radiocommunications sur le terrain situé en France, lieu-dit 'Les Carrières' à Saulnes (terrain acquis svt acte du 11/12/2019)</p> <p>SGAMI Zone Est (Ministère de l'Intérieur-France): installation existante d'équipements techniques pour systèmes de radiocommunications sur le terrain situé en France, lieu-dit 'Les Carrières' à Saulnes (terrain acquis svt acte du 11/12/2019)</p> <p>SOTEL Réseau & Cie Secs: servitude irrévocable pour la pose d'une ligne à haute tension souterraine à double circuit (redevance unique svt convention du 16/03/2022)</p> <p>Club des Tireurs Fosse et Skeet: Stand de tir Rodighero</p> <p>Edita SA: boîtes de distribution l'Essentiel</p> <p>Modell Truck Frënn asbl: terrain d'entraînement pour modell-trucks</p> <p>Collé SA: terrain labourable aménagé en parking 'Lauterbann'</p> <p>Enovos: droit de passage parcelle 2071/8204 rue Pierre Gansen pour construction et exploitation d'une centrale solaire sur la parcelle voisine</p> <p>Fonds du Logement: bail emphytéotique (acte n° 61/2003), terrains 'Peschkopp'</p> <p>SERVIOR: parking provisoire écologique Woiwerwisen</p> <p>CFL-Immo: PC8, construction d'un passage supérieur et d'un tronçon de piste cyclable</p> <p>Des contrats existent également pour différents jardins appartenant à la Commune et qui sont loués à l'euro symbolique.</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	132 Bâtiments communaux						
708211/99002	<i>Droit d'emphytéose annuel pour la quote-part terrain des logements revendus dans le cadre du projet Gravity</i> Les redevances annuelles relatives aux 30 actes en question (27,00€ ind. 100 pour l'appartement et la cave et 2,73€ ind. 100 pour l'emplacement intérieur, indice de l'ajustement: C1 juin de l'année N-1) sont dues à partir de janvier 2024 au plus tôt.	0,00	0,00	0,00	9 000,00		
708212	Loyers et charges des bâtiments	1 916 453,10	1 910 000,00	1 572 000,00	1 890 000,00		
708212/99001	<i>Loyers d'immeubles communaux loués à l'ETAT</i> Le crédit 2024 tient compte de la résiliation des contrats de bail pour le 5e et le 7e étage de l'immeuble Centre Médico-Social (SNJ et Direction de l'enseignement fondamental), bureaux loués dorénavant à l'Office Social Differdange, ainsi que de l'adaptation du contrat de bail pour la surface bureaux de la Villa Hadir. Le crédit 2023 tient compte de 96.946,60 EUR perçus de trop (loyers 01-04/2023) pour la structure provisoire Portakabin EIDE rue J.E. Dolibois (reprise loyer par l'Etat après acte de vente du terrain sur lequel la structure est montée à partir du 01/01/2023). Le montant en question sera compensé avec le remboursement de l'aménagement des containers LPEM au 53 rue Emile Mark. Le crédit 2022 tient compte de la résiliation du contrat de bail avec le Haut-Commissariat à la Protection Nationale pour le 'Kleng Casino' ainsi que de la fin du bail pour reprise des conteneurs Portakabin au 2 rue de la Montagne. Suivant contrats de bail avec l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg en vigueur: Nouvelle Ecole Fousbann, rue John Castegnaro: locaux pour CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF) (charges locatives: cf art. 2/132/708212/99002) Villa Hadir, 51 rue Emile Mark: partie entière bureaux pour les besoins du Lycée Privé Emile Metz à partir de la rentrée 2023/2024, ci-avant Direction de l'enseignement fondamental Région Differdange (seulement 1er étage); (charges locatives: cf art. 2/132/708212/99002) Centre Médico, 23 Grand-rue: 2e étage et partie cave / Administration des contributions	848 563,46	1 000 000,00	790 000,00	1 100 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	132 Bâtiments communaux						
	Centre Médico, 23 Grand-rue: 3e, 4e et partie du r.d.ch. / A.D.E.M.						
	CID, 66 rue Emile Mark: local pour garde-forestier						
	Centre Marcel Noppeney, 212 avenue Charlotte: ONA / hébergement demandeurs de protection internationale (mise à disposition gratuite; élaboration d'une nouvelle convention avec participation financière en cours pour 2024: montant à déterminer)						
	Klunge Casino, 10-12 Place du Marché: ONA /hébergement demandeurs de protection internationale ukrainiens (mise à disposition gratuite; élaboration d'une nouvelle convention avec participation financière en cours pour 2024: montant équivalent à notre loyer payé au propriétaire)						
	Karro, 10 Grand-rue: ONA / hébergement demandeurs de protection internationale ukrainiens (mise à disposition gratuite; élaboration d'une nouvelle convention avec participation financière en cours pour 2024: montant à déterminer)						
	33 rue de l'Hôpital: ONA / hébergement demandeurs de protection internationale (mise à disposition gratuite; élaboration d'une nouvelle convention avec participation financière en cours pour 2024: montant à déterminer)						
	boulevard Emile Kriepps: terrain pour aménagement d'un parking provisoire pour les agents de police le long de la voie ferrée à côté de la passerelle et du nouveau bâtiment de police (contrepartie dépense: loyer CFL cf. art. 3/121/611110/99001)						
	Auf der Heid: terrain pour installation station météorologique: Etat du G-D de Luxembourg, Ministère de l'Agriculture						
708212/99002	Charges locatives d'immeubles communaux loués à l'ETAT	188 750,88	195 000,00	180 000,00	150 000,00		
	- Locaux CDI Centre pour le développement intellectuel: Annexe Differdange (ancienne Ediff) dans nouvelle école Fousbann.						
	- LPEM Lycée Technique Emile Metz: Villa Hadir, 51 rue Emile Mark.						
	- ONA: Noppeney (le crédit 2022 tient compte de la refacturation 2018-2021), Klunge Casino et Karro						
	(Loyer: cf. art. 2/132/708212/99001)						
708212/99003	Loyers et charges locatives d'immeubles communaux svt contrats de bail en vigueur (sauf restaurants, brasseries ou hôtellerie)	879 138,76	715 000,00	602 000,00	580 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	<p>132 Bâtiments communaux</p> <p>La différence entre les exercices 2023 et 2024 s'explique par le départ de Ebos et la reprise des conteneurs Villa Hadir II par l'Etat (article 2/132/708212/99001).</p> <p>A partir d'octobre 2022, les recettes pour loyers de logements figurent sous l'article 2/611/708212/99001 'Loyers et charges locatives de logements au prix du marché', ceci pour une meilleure visibilité.</p> <p>Le crédit 2022 tient compte de la résiliation des baux suivants: maison du curé à Niederkorn, maison 11 Grand-rue (pour rénovation), appartement au 2e étage de la maison 4 Liberté/1 Parc de Gerlache, local de commerce au 30 av. de la Liberté/21 rue Adolphe Kriepps (Maison Moderne); bureaux au rez-de-chaussée et au 2e étage du 51 rue Emile Mark (Villa Hadir).</p> <p>Suivant contrats de bail/conventions en vigueur:</p> <p>Local Malané, 5 rue du Parc de Gerlache: contrat de bail avec EI Beauty Sàrl-S (sous-location)</p> <p>Local Malané II, 3 rue du Parc de Gerlache: pop-up-store (sous-location)</p> <p>Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): local de commerce</p> <p>14 Michel Rodange (acq. 20/07/2016): local de commerce (pas loué pour l'instant, provisoirement mis à disposition des Agents Municipaux)</p> <p>Local Calderone, 10 Liberté: contrat avec Moudestär (sous-location)</p> <p>Local Glauden, 13-17 Liberté: contrat avec CROCUS Quest Games Sàrl (sous-location)</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: surface de +/- 46m2 au rez-de-chaussée: contrat de bail avec Mme Natalia Havasreti</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: surface de +/- 25m2 au rez-de-chaussée: contrat de bail avec Nineteen 91 Sàrl</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: surface de +/- 27m2 au 1er étage: contrat de bail avec Laboratoire C2L Sàrl</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: bureau au 1er étage: contrat de bail avec TNT Territoire Naturel Transfrontalier asbl</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: bureau au 1er étage: contrat de bail avec</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	<p>132 Bâtiments communaux</p> <p>M. Gilbert Pregno</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: bureau au 1er étage: contrat de bail avec arcus asbl</p> <p>SIKOR: bureaux loués à l' AIS Kordall (3 rue de la Chapelle)</p> <p>POST Luxembourg (installation de stations de télécommunication mobile): Parking Parc des Sports rue Jeannot Kremer, dernier étage; école Fousbann, cave n° 2; école des filles Niederkorn, cave n° 1.</p> <p>Bâtiment BIL, 16 Liberté (acq. 21/09/2018): emplacement bancomat, contrat de bail avec la Banque Internationale de Luxembourg</p> <p>41 avenue Charlotte, logement au rez-de-chaussée: contrat de mise à disposition avec l'Office Social Differdange pour logement d'urgence</p> <p>50 Grand-rue, appartement au 2e étage: contrat de mise à disposition avec l'Office Social Differdange pour logement d'urgence</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 7e étage, contrat de bail avec l'Office Social Differdange</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 6e étage, contrat de bail avec la Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 5e étage, deux bureaux d'une surface totale de 25,32m2, contrat de bail avec arcus asbl</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 5e étage, trois bureaux d'une surface totale de 51 m2, contrat de bail avec l'Office Social</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 1er étage, contrat de bail avec l'Office Social Differdange</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: r-d-ch, Internetstuff, mise à disposition de l'Office Social pour les besoins de Youth & Work</p> <p>33 rue de l'Hôpital: 3 garages pour stockage, Okkasiounsbuttik, contrat de mise à disposition avec CIGL Differdange</p> <p>4 avenue Charlotte (acq. 18/04/2018): local de commerce, Velosbuttik, contrat de bail avec CIGL Differdange</p> <p>18 avenue Charlotte (acq. 27/12/2017): local de commerce, Butzebuttik, contrat de bail avec CIGL Differdange</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	<p>132 Bâtiments communaux</p> <p>Résidence del Parco, 27-29 rue Michel Rodange (acq./éch. 12/07/2017): local de commerce, Diffwäsch, contrat de bail avec CIGL Differdange</p> <p>Résidence del Parco, 27-29 rue Michel Rodange (acq./éch. 12/07/2017): local de commerce, contrat de bail avec Club Senior Prënzebiërg asbl</p> <p>Résidence Reggio, 2-6 Terrasses de la Ville: local de commerce (acq. 06/07/2011), contrat de bail avec M. Baptista Couceiro Rui Fernando (Workzone, Home Construction, Luso Gestion et Lusocars)</p> <p>Résidence Reggio, 2-6 Terrasses de la Ville: 2 emplacements (acq. 12/01/2022), contrat de location avec M. Baptista Couceiro Rui Fernando (Workzone, Home Construction, Luso Gestion et Lusocars)</p> <p>Villa Parc Edmond Dune: maison-relais, loyer refacturé au service enfance (cf art. 3/242/611120/99001)</p> <p>Miami University, Impasse du Château: Château avec immeuble 33, av. Charlotte, contrat de bail avec la Miami University (sous-location)</p> <p>50 avenue du Parc des Sports: Erbbaurechtsvertrag avec LUNEX International University of Health, Exercice & Sports Luxembourg</p> <p>Maison des Jeunes Fousbann: installation photovoltaïque, convention avec TM EnerCoop</p> <p>Sudenergie SA: diverses conventions pour installations photovoltaïques sur toitures de bâtiments communaux (Kornascht, Ecole Mathendahl, Hall'O, Ecole Fousbann)</p> <p>37 rue Asca Rampini, crèche Topolino: charges locatives svt contrat de mise à disposition gratuite à APEMH</p> <p>rue du Chemin de Fer, parcelle 99/8852 (acq. 13/01/2023): garage n° 6, contrat de bail avec Da Silva-Lima João</p> <p>rue du Chemin de Fer, parcelle 99/8853 (acq. 13/01/2023): garage n° 7, contrat de bail avec Danaia Fernandes José</p> <p>Divers ateliers d'artistes: contrats de bail en vigueur</p> <p>Conventions avec Munhowen SA relatives aux halls sportifs et culturels (Hall'O, Sportfabrik et Hall sportif campus scolaire Niederkorn)</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	132 Bâtiments communaux						
708212/99004	Loyers et charges locatives des surfaces non-habitable au Gravity Suivant contrats de bail/conventions en vigueur: - 40 rue Emile Mark: Gravity tour B, salle au 14e étage et terrasse en toiture avec serre, contrat de bail avec Gravity-Bellevue asbl (250.-€/mois à partir de juillet 2025, 50% de juillet 2024-juin 2025) - 40 rue Emile Mark: Gravity, 2 appartements, contrat de bail avec le Rehazenter - Centre Nat. de Rééducation Fonctionnelle et de Réadaptation (4.550.-/mois) cf. art. 2/612/708212/9003 pour les loyers et charges locatives des logements à loyer abordable, art. 2/611/708212/99002 pour les loyers et charges locatives des logements au prix du marché (triplex -> doctorants) et pour les charges locatives des 50 studios co-living ainsi que l'art. 1/259/108180/20003 pour le loyer unique y relatif encaissé en 2023	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
	Total 132	1 962 465,24	2 020 000,00	1 672 000,00	1 999 000,00		
2/134/	134 Ecologie						
748380	Autres remboursements	3 027,37	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748380/99001	Service écologique - remboursements divers p.ex. Ecobatteries, Nova Naturstrom.	3 027,37	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 134	3 027,37	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
2/142/	142 Communication						
748380	Autres remboursements	0,00	50 000,00	0,00	0,00		
748380/99001	Foires au logement - participation financière de sociétés privées (Urban Living) Pas d'édition en 2022-2024 (élaboration d'un nouveau concept). Les frais de participation sont calculés selon les frais réels pour l'aménagement des stands de promotion. Voir article de dépenses 3/611/615100/99001.	0,00	50 000,00	0,00	0,00		
	Total 142	0,00	50 000,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	1 043 500,30	1 060 000,00	1 068 430,80	1 100 000,00		
707110/99001	Impôt foncier	1 043 500,30	1 060 000,00	1 068 430,80	1 100 000,00		
	Taux: A: 250 % propriétés agricoles B1: 750 % constructions industrielles et commerciales B2: 250 % constructions à usages mixtes B3: 250 % constructions à autres usages B4: 250 % maisons unifamiliales, maison de rapport B5: 250 % immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation B6: 600 % terrains à bâtir à des fins d'habitations (à partir du 01/01/2017 - séance du conseil communal du 5/10/2016) Le taux est fixé chaque année lors d'une séance du conseil communal en automne.						
707120	Impôt commercial	3 196 411,37	2 147 967,00	3 602 356,00	3 314 679,00		
707120/99001	Impôt commercial (ICC)	3 196 411,37	2 147 967,00	3 602 356,00	3 314 679,00		
	Estimation suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets. Application base d'assiette d'après le bénéfice d'exploitation à 350 % voté chaque année lors d'une des séances du conseil communal en automne. Seul le produit de l'ICC directement affecté à la commune peut être mis en recette au présent article.						
707140	Taxe sur les chiens	88 400,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
707140/99001	Taxe sur les chiens	88 400,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 28/07/2006 : 40 euros par chien, entrée en vigueur le 1er janvier 2007.						
744560 G	Fonds de dotation globale des communes	97 866 210,97	100 300 014,00	110 393 086,00	112 644 009,00		
744560/99001 G	Fonds de dotation globale des communes (FDGC)	97 866 210,97	100 300 014,00	110 393 086,00	112 644 009,00		
	Estimation suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets pour l'exercice en question.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
	Plan de paiement annuel: tranches à recevoir en janvier, mars, avril, juin, juillet, septembre, décembre et solde début exercice suivant.						
	Total 170	102 194 522,64	103 597 981,00	115 153 872,80	117 148 688,00		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
744710 G	Subventions d'exploitation	207 000,00	207 000,00	207 000,00	207 000,00		
744710/99001 G	Subvention de l'Etat (MIESR) pour l'exploitation de la Miami University	207 000,00	207 000,00	207 000,00	207 000,00		
	svt convention bi-annuelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche						
746000	Indemnités d'assurance touchées	9 656,81	56 000,00	51 000,00	51 000,00		
746000/99001	Remboursement par les compagnies d'assurance	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
746000/99002	Assurance vie - remboursement par le personnel communal	0,00	0,00	0,00	0,00		
746000/99003	Remb. par les compagnies d'assurances – sinistres	9 656,81	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
746000/99004	Remb. par les compagnies d'assurances – notes de crédits	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	50 105,32	32 000,00	96 000,00	66 000,00		
748350/99001	Remboursement de frais pour dégâts causés	39 405,32	30 000,00	90 000,00	60 000,00		
748350/99002	Remboursement de dégâts causés par des tiers pour perte ou non-retour de clés digitales et caution pour remise de clés	10 700,00	2 000,00	6 000,00	6 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 24/02/2021						
748380	Autres remboursements	12 988,01	52 000,00	52 000,00	52 000,00		
748380/99001	Recettes et remboursements divers	12 686,01	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
748380/99003	Ventes diverses	302,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
755210	Intérêts sur comptes courants	37 198,17	4 000,00	170 000,00	70 000,00		
755210/99001	Intérêts sur compte courant	37 198,17	4 000,00	170 000,00	70 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
755220	Intérêts sur comptes à terme	0,00	0,00	110 000,00	0,00		
755220/99001	Intérêts sur compte à terme	0,00	0,00	110 000,00	0,00		
755300	Intérêts sur créances commerciales	3 514,76	4 000,00	3 000,00	3 000,00		
755300/99001	Intérêts et frais de retards	3 514,76	4 000,00	3 000,00	3 000,00		
811100	Fonds de réserve relatif à l'impôt commercial communal	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
811100/99001	Reprise sur Fonds de réserve budgétaire	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Recours au fonds de réserve budgétaire alimenté de 3 x 1.000.000 euros au cours des exercices 2018-2019-2020 (voir article 3/180/801100/99001) .						
	Total 180	3 320 463,07	355 000,00	689 000,00	449 000,00		
	Total général 1	115 467 096,14	110 269 981,00	120 944 372,80	123 598 688,00		
2/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	335 817,84	360 000,00	375 000,00	520 000,00		
706060/99001	Revente de repas sur roues	335 817,84	360 000,00	375 000,00	520 000,00		
	Crédit 2024: - une adaptation du tarif à 18,76 euros (repas: 12,94 € et livraison 5,82 €) sera transposée en début d'année suite aux récentes hausses de prix au 1/9/2023 (repas: 12,94 € et livraison 5,82 €) par courrier en date du 11/9/2023.						
	Crédit 2023: - hausses de prix au 1/2/2023 (repas:12,31 € et livraison 5,54 €) et au 1/4/2023 (repas: 12,62 € et livraison: 5,68 €) par courrier en date du 20/2/2023 pas transposées sur les tarifs applicables en 2023. - hausse de prix au 1/1/2023 (repas: 12,01 € et livraison: 5,40 €) par courrier en date du 31/8/2022 ne sera pas transposée sur les tarifs applicables pour les clients en 2023.						
	Crédit 2022: une hausse de prix pour le 1/4/2022 (repas: 11,34 € et livraison: 4,31 €) annoncée par le fournisseur par courrier en date du 30/3/2022 ne sera pas transposée sur les tarifs						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/223/	223 Repas sur roues						
	applicables pour les clients en 2022. Crédit 2022: adaptation du tarif à 15,27 euros (11,06 prix du repas + 4,21 prix du transport) voté par le conseil communal en date du 24/11/2021 suite à une hausse annoncée par SERVIOR pour le 1/1/2022. Crédit 2021: adaptation du tarif à 14,90 euros (10,79 prix du repas + 4,11 transport) voté par le conseil communal en date du 24/2/2021 suite à une hausse annoncée par SERVIOR 18/12/2020. Le crédit 2021 tient compte d'une hausse de commandes due à la crise sanitaire Covid-19. Tarif initial: 13,63 euros livraison comprise par unité svt délib du CC du 19/12/2014, adapté à 14,32 euros (10,39 prix du repas + 3,93 transport) par vote CC du 14/12/2018 suite à une hausse annoncée par SERVIOR le 19/11/2018. voir également article de dépense 3/223/612150/99001						
	Total 223	335 817,84	360 000,00	375 000,00	520 000,00		
2/229/	229 Autre Troisième âge						
706040	Services de transport	6 778,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
706040/99001	Ruffbus Dinola - recettes pour transport de personnes du 3e âge	6 778,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Tarif en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix voté en séance du conseil communal du 27/9/2023 (carte annuelle 60 €) et du 22/09/2021 (Ruffbus "Dinola" 2 € prix par trajet). Dépense voir article 3/229/616000/99001.						
706090	Activités de loisirs	6 310,69	0,00	0,00	0,00		
706090/99001	Services sociaux au profit des personnes âgées - recettes et remboursements divers	6 310,69	0,00	0,00	0,00		
	Le crédit tient compte des décomptes du Club Senior. 2022: décompte de l'exercice 2022						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		
744710/99001 G	Participation étatique dans le cadre du projet Boma-Bopa-Service	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/229/	229 Autre Troisième âge						
	Ministère de la Famille: accord du 11/5/2021 pour un subside d'encouragement d'un montant de 5.000 €. - 1ère tranche reçue le 1/6/2021 - solde à recevoir après réalisation du projet						
748110	Sponsoring	2 498,85	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
<i>748110/99001</i>	<i>Activités sportives et de loisirs pour personnes âgées - recettes et remboursements</i>	2 498,85	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Le crédit tient compte des recettes des évènements comme le Seniorefuesbal et En Dag wéi fréier. Dépense voir art. 3/229/648800/99001, à partir de l'exercice 2021 l'article est fusionné avec l'article 3/229/615241/99002						
748380	Autres remboursements	4 007,31	6 000,00	10 000,00	10 000,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Remboursement dans le cadre du service d'aides aux personnes vulnérables</i>	4 007,31	6 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Le service a été créé au cours de l'exercice 2020 dans le cadre de la pandémie COVID-19. Le prix d'achat des marchandises est intégralement refacturé aux clients, les frais de service/transport par le personnel du CIGL sont à charge de la commune. article de dépense voir 3/229/648310/99001						
	Total 229	19 594,85	20 000,00	24 000,00	24 000,00		
2/230/	230 Egalité des chances						
706100	Services de consultance	384,60	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
<i>706100/99001</i>	<i>Egalité des chances - recettes diverses</i>	384,60	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	L'article tient compte de diverses recettes pour des évènements organisés dans le cadre des activités du service à l'égalité des chances.						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	38 000,00		
<i>744710/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat - Pacte Vivre-ensemble</i>	0,00	0,00	0,00	38 000,00		
	voir également article de dépenses 3/230/648800/99002						
<i>744710/99002 G</i>	<i>Subvention de l'Etat - Budget participatif</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/230/	230 Egalité des chances						
	voir également article de dépense 3/230/648800/99007						
	Total 230	384,60	2 500,00	2 500,00	40 500,00		
2/241/	241 Crèches et garderies						
706170	Services d'encadrement	141 552,74	132 000,00	140 000,00	140 000,00		
706170/99001	Crèches et foyers du jour - participation financière des parents/tuteurs au foyer du jour Kornascht	115 765,56	110 000,00	115 000,00	115 000,00		
	L'entrée en vigueur de la gratuité partielle des repas et de l'accueil pour la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés pendant les périodes scolaires -> la participation parentale pour le Kornascht ne changera donc pas.						
706170/99003	Crèches et foyers du jour - participation financière des parents/tuteurs à la Bëschcrèche	25 787,18	22 000,00	25 000,00	25 000,00		
	L'entrée en vigueur de la gratuité partielle des repas et de l'accueil pour la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés pendant les périodes scolaires -> la participation parentale pour la Bëschcrèche ne changera donc pas.						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	2 433 549,62	2 710 000,00	2 710 000,00	2 710 000,00		
744611/99001 G	Crèches et foyers du jour - participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement du foyer du jour Kornascht et de la Bëschcrèche	2 433 549,62	2 710 000,00	2 710 000,00	2 710 000,00		
	Remboursement par l'Etat de 100% du déficit, sous réserve d'acceptation, suivant convention avec le ministère.						
	Total 241	2 575 102,36	2 842 000,00	2 850 000,00	2 850 000,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
706170	Services d'encadrement	869 952,90	250 000,00	500 000,00	500 000,00		
706170/99001	Maisons Relais - participation financière des parents/tuteurs	869 952,90	250 000,00	500 000,00	500 000,00		
	L'entrée en vigueur de la gratuité partielle des repas et de						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	l'accueil pour la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés pendant les périodes scolaires -> la participation parentale pour l'exercice 2023 qui reste payante est estimée à 250.000 euros. La prestation devenue gratuite sera prise en charge via participation étatique lors du décompte. Suivant délibération du conseil communal fixant les divers tarifs pour les Maisons Relais, conformément à la législation en vigueur concernant le chèque-service accueil (l'article tient compte de l'ouverture de la Maison Relais Mathendahl pour la rentrée 2021/2022).						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	12 523 805,60	14 950 000,00	14 560 000,00	14 550 000,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Maisons Relais - participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement</i>	12 523 805,60	14 950 000,00	14 560 000,00	14 550 000,00		
	L'entrée en vigueur de la gratuité partielle des repas et de l'accueil pour la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés pendant les périodes scolaires -> la participation parentale pour l'exercice 2023 qui reste payante est estimée à 250.000 euros. La prestation devenue gratuite sera prise en charge via participation étatique lors du décompte. Remboursement par l'Etat de 75% du déficit, sous réserve d'acceptation, suivant convention avec le ministère (l'article tient compte de l'ouverture de la Maison Relais Mathendahl pour la rentrée 2021/2022).						
	Total 242	13 393 758,50	15 200 000,00	15 060 000,00	15 050 000,00		
2/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
708212	Loyers et charges des bâtiments	3 033,51	3 000,00	3 500,00	4 000,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Charges locatives facturées à la maison des jeunes qui occupe un bâtiment de la commune</i>	3 033,51	3 000,00	3 500,00	4 000,00		
	Charges locatives facturées/refacturées à la maison des jeunes 'Jugendtreff': 210 avenue de la Liberté (svt dcptes chges Fonds du Logement)						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	52 245,44	40 217,86		
<i>748380/99001</i>	<i>Jugendtreff Déifferdeng a.s.b.l. - remboursement du solde du subside communal</i>	0,00	0,00	52 245,44	40 217,86		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
	Remboursement du solde du subside communal dans l'intérêt de l'animation et du fonctionnement du centre de rencontre et multiservices pour jeunes de Differdange (Maison de Jeunes) et du service Outreach Youthwork. Le crédit 2024 tient compte des décomptes 2022 (Maison de Jeunes: 29.094,65 € et Outreach: 11.123,21 €). Le remboursement comptabilisé sur l'exercice 2023 tient compte des décomptes 2021 ((Maison de Jeunes: 38.428,07 € et Outreach: 13.817,37 €). Dépense voir article 3/259/648110/99001.						
	Total 253	3 033,51	3 000,00	55 745,44	44 217,86		
2/259/	259 Autre Jeunesse						
706100	Services de consultance	1 741,60	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
706100/99001	Service Jeunesse - recettes diverses	1 741,60	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
708212	Loyers et charges des bâtiments	189 040,04	225 000,00	230 000,00	243 000,00		
708212/99001	Recettes pour location de logements à des jeunes et logements encadrés Le crédit annuel tient compte des loyers de l'exercice précédent (début location février 2020) pour 26 studios et 12 logements encadrés pour jeunes (Jugendwunnen um Arboria) dans le bâtiment Sequoia au Plateau du Funiculaire suivant convention d'exploitation conclue avec la Croix-Rouge (signée le 15/11/2018, approuvée CC 05/12/2018) ainsi que des refacturations de charges locatives (eau et canalisation, contrats d'entretien, internet et TV) svt décompte Croix-Rouge. Le crédit 2024 tient compte des recettes de loyer 2023 et des charges locatives de 2024. Le crédit 2023 tient compte des recettes de loyer 2022 et des charges locatives de 2023. Le crédit 2022 tient compte des recettes de loyer 2021 et des charges locatives de 2022. voir également article de dépense 3/259/648800/99004 pour contrepartie contrat de gestion	189 040,04	225 000,00	230 000,00	243 000,00		
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	176 109,93	240 000,00	187 000,00	195 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/259/	259 Autre Jeunesse						
744400/99002 G	Subvention de l'Etat pour l'emploi de jeunes chômeurs (CAE) Le Fonds pour l'emploi prend en charge 85 % du salaire brut + charges patronales. Le crédit afférent est adapté en fonction des dépenses engagées (article 3/259/622000/99002) mais les recettes y comptabilisées en cours de route peuvent concerner des décomptes d'exercices précédents.	176 109,93	240 000,00	187 000,00	195 500,00		
	Total 259	366 891,57	470 000,00	422 000,00	443 500,00		
2/261/	261 Aides aux sinistrés						
748380	Autres remboursements	24 946,74	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
748380/99001	Aides aux sinistrés / remboursement de frais Dépenses voir article 3/261/648320/99001. Le crédit 2022 tient compte de la refacturation de 32 matelas (7.244,64€ TTC svt facture Stoll Maître Matelassier FCzar0001784) à l'ONA pour l'immeuble Karro.	24 946,74	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Total 261	24 946,74	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
2/263/	263 Aides aux nécessiteux						
748380	Autres remboursements	620 570,17	672 000,00	720 000,00	770 000,00		
748380/99001	Département social / remboursement des salaires payés au personnel communal détaché auprès de l'Etablissement public Office Social Avec la mise en oeuvre de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale (Etablissement Public Office Social Differdange) avec effet au 1er janvier 2011, le personnel communal travaillant pour ledit établissement y est détaché. Les frais y relatifs sont remboursés suivant facture à établir par l'Administration communale de Differdange.	617 088,97	672 000,00	720 000,00	770 000,00		
748380/99002	Recettes de la part de l'Etablissement public Office Social pour services prestés par l'Administration communale de Differdange	3 481,20	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/263/	263 Aides aux nécessiteux						
	p.ex. équipement mobilier ARIS en 2019						
	Total 263	620 570,17	672 000,00	720 000,00	770 000,00		
2/264/	264 Aides au réemploi						
748380	Autres remboursements	21 460,07	0,00	0,00	0,00		
<i>748380/99001</i>	<i>CIGL - Remboursement du solde du subside communal</i>	21 460,07	0,00	0,00	0,00		
	Dépense voir article 3/264/622000/99001 suivant convention en vigueur.						
	Total 264	21 460,07	0,00	0,00	0,00		
	Total général 2	17 361 560,21	19 594 500,00	19 534 245,44	19 767 217,86		
2/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
708211	Loyers et charges de terrains	7 882,56	8 000,00	8 261,05	8 500,00		
<i>708211/99001</i>	<i>Fermage / location de terres agricoles</i>	7 882,56	8 000,00	8 261,05	8 500,00		
	Suivant contrats en vigueur:						
	Bremenschleiden, Niederkorn A 1919/7535, 12 ares: Zoller Marcel, installation d'une colonie d'abeilles						
	Vor Weissengruben, Niederkorn A 1337/7247, 111,54 ares: Tockert Claude, convention SICONA-Ouest						
	Bei Koufeld, Niederkorn A 2627/7543, 100 ares: Pelt-Mangen Jeannette						
	Tinnesgruendchen, Niederkorn A 1212/3193, 1216/6962, 1220, 1221, 1223/2518, 478,1 ares, dont 422,60 labourables et 55,50 couverts d'une végétation protégée: Tempels Guy						
	Im Maigrund, Niederkorn A 794/6025, 182 m2: Barbaro Antonio/Panetta Nico, jardin						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/411/	411 Agriculture						
	Rue des Vignes, F-Saulnes AC 1-2-4-5-6-7-8-36-40-41-42-43-45-46-55-63, 53,78 ha: SCEA de la Quarelle						
	Total 411	7 882,56	8 000,00	8 261,05	8 500,00		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	12 716,51	24 500,00	24 500,00	24 500,00		
702200/99001	Vente de bois et participation aux frais de façonnage	12 716,51	24 500,00	24 500,00	24 500,00		
	Le crédit tient compte du règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville ainsi que du taux TVA à appliquer: - 1 corde de bois htva 133,93 € - fendue et coupée htva 21,37 € - transport par corde htva 21,37 €						
	Total 412	12 716,51	24 500,00	24 500,00	24 500,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
708211	Loyers et charges de terrains	911,48	15 000,00	35 000,00	5 000,00		
708211/99001	Location de la chasse	911,48	15 000,00	35 000,00	5 000,00		
	Total 413	911,48	15 000,00	35 000,00	5 000,00		
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
748380/99001	Remboursement de la part de SUDENERGIE (Sudgaz) suivant décompte annuel	0,00	0,00	0,00	0,00		
752000	Revenus des immobilisations financières	234 720,00	235 000,00	210 000,00	235 000,00		
752000/99001	Dividendes sur participations dans une société de gaz SUDENERGIE (Sudgaz)	234 720,00	235 000,00	210 000,00	235 000,00		
	Total 422	234 720,00	235 000,00	210 000,00	235 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/423/	423 Cogénération						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	489 888,87	495 000,00	590 000,00	450 000,00		
702300/99001	Vente de chaleur	489 888,87	495 000,00	590 000,00	450 000,00		
	Remboursement des frais de chauffage svt contrats de chaleur établis entre la Commune et les bénéficiaires. Centrales de chauffage: Aquasud, Presbytère, Peschkopp, Lunex, Université de Luxembourg (logements étudiants 21 rue Prince Henri) et ONA (Noppeney).						
	Le crédit 2022 tient compte de la refacturation des années 2018-2021 de la chaleur consommée au Noppeney, l'année 2022 est comptabilisée sur l'exercice 2023.						
	Total 423	489 888,87	495 000,00	590 000,00	450 000,00		
2/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	452 741,46	220 000,00	310 000,00	574 000,00		
702300/99001	Vente d'électricité - centrale de cogénération	417 655,99	160 000,00	250 000,00	550 000,00		
	Recettes de la part de la société Enovos concernant la production d'électricité (centrale de cogénération au Hall Sportif Oberkorn, cave) ainsi que pour les pointes de consommation d'électricité de la centrale de cogénération. Production électrique: 4.000.000 kWh *0.10e/kWh Pointe électrique 832 kW: 160.000.-€ TVA 8%						
	Exercice 2023: uniquement prise en considération de la recette lors des pointes car mise hors service du moteur -> voir article 3/000/608114/99100.						
702300/99002	Vente d'électricité - panneaux photovoltaïques	35 085,47	60 000,00	60 000,00	24 000,00		
	Total 425	452 741,46	220 000,00	310 000,00	574 000,00		
2/430/	430 Tourisme						
706170	Services d'encadrement	3 879,64	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
706170/99001	Auberge « An der Schoul » Lasauvage - recettes pour séjours par personnes privées	3 879,64	10 000,00	10 000,00	10 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/430/	430 Tourisme						
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021						
707280	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00		
707280/99001	Tourisme - recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00		
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	5 232,00	15 000,00	16 000,00	16 000,00		
744611/99002 C	Auberge « An der Schoul » Lasauvage - recettes pour séjours par Communes	5 232,00	15 000,00	16 000,00	16 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022.						
	Total 430	9 111,64	25 000,00	26 000,00	26 000,00		
2/441/	441 Transports routiers						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	47 126,74	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
702300/99001	Frais d'électricité Diffbus - refacturations	47 126,74	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
706040	Services de transport	2 748,32	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
706040/99001	Ventes de titres de transport "Night Rider"	2 748,32	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	« Night Card Differdange » pour les personnes âgées de 16 à 26 ans inclus: 25 € « Night Card Differdange » pour les personnes dont l'âge est égal ou supérieur à 27 ans: 100 € (suivant délibération du conseil communal du 19/12/2014).						
	Dépenses pour projet Nightrider, voir article du plan communal jeunesse 3/259/648800/99001.						
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	34 892,00	33 000,00	35 000,00	35 000,00		
744118/99003 G	Projet "Nightrider" du Pro-Sud / subvention de l'État	34 892,00	33 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Total 441	84 767,06	93 000,00	95 000,00	95 000,00		
2/460/	460 Industries extractives et manufacturières, construction						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/460/	460 Industries extractives et manufacturières, construction						
707230	Taxes liées à l'environnement	96 741,57	40 000,00	475 000,00	475 000,00		
707230/99001	Recettes liées à l'environnement: déchets inertes	96 741,57	40 000,00	475 000,00	475 000,00		
	<p>Recettes provenant de la part des gestionnaires des décharges: - Aleweier (Cloos SA), dont 50% sont situés sur le terrain de la Ville de Differdange. Indemnisation: 50% de 1,0 €/tonne suivant convention signée le 12/2/2021 et approuvée par le conseil communal en date du 24/2/2021. Avenant signé en date du 24/4/2023 dûment approuvé par le conseil communal en date du 17/5/2023: 1,54 euros ttc par tonne (compensation minimale) à répartir à part égales (50%) entre les communes de Sanem et Differdange -> 0,77 euros/tonne à partir du 1/4/2023. Le prix se compose dorénavant d'une part fixe de 1,10 euros et d'une part variable actuellement fixée à 0,44 euros (s'adapte lors d'une hausse du prix de vente Cloos).</p> <p>- Gadderscheier (Recysan SA), dont 5% sont situés sur le terrain de la Ville de Differdange. Indemnisation: 5% de 0,5 €/tonne suivant convention signée le 19/12/2015 et approuvée par le conseil communal en date du 22/4/2015 (vingt ans)</p> <p>Le crédit 2022 tient compte de la mise à jour des prix à la suite de la hausse de l'indice des prix à la consommation au 1er octobre 2021 et au 1er avril 2022 (Cloos SA: 1.524,82€ pour la période du 01/10-31/12/2021 et 2.810,47€ pour la période du 01/01-30/09/2022).</p>						
	Total 460	96 741,57	40 000,00	475 000,00	475 000,00		
2/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
708215	Loyers et charges d'infrastructures	39 683,10	44 000,00	44 866,60	47 000,00		
708215/99001	ZA communale Hahneboesch / loyer annuel de la part des entreprises pour travaux d'entretien	39 683,10	44 000,00	44 866,60	47 000,00		
	Total 470	39 683,10	44 000,00	44 866,60	47 000,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250	Taxes de chancellerie	11 510,20	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie : nuits blanches	10 885,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 18/10/2006.						
707250/99002	Taxes de chancellerie : jeux et amusements publics	625,20	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 18/10/2006						
708212	Loyers et charges des bâtiments	161 669,28	220 000,00	164 500,00	218 500,00		
708212/99001	Loyers de bâtiments communaux à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie svt contrats de bail/conventions en vigueur	142 405,18	205 000,00	135 500,00	185 000,00		
	Suivant contrats de bail en vigueur:						
	La différence entre le crédit autorisé 2023 et le crédit rectifié 2023 s'explique par le retard de location du restaurant dans la Maison Kriepps et du gîte Lasauvage.						
	Villa Hadir, 51 rue Emile Mark, r-d-ch.: Munhowen S.A.						
	Centre culturel régional Aalt Stadhaus, 38 avenue Charlotte, r-d-ch.: Brasserie Chez Amado, Amado Sàrl-S						
	Presbytère, 1 rue de la Crosnière: SCL Sàrl						
	Maison Kriepps, 2-4 Place du Marché, r-d-ch.: Gaïa Sud Sàrl, loyer à partir de 01/2024						
	Gîte Lasauvage, 82 Place Saintignon: Simpleviu Sàrl (contrat avec l'ORT), début exploitation au 1er juillet 2023, loyer à partir de 11/2023						
	Les charges locatives (Villa Hadir, Chez Amado, Gaïa Sud et gîte) figurent à l'article 2/492/708212/99002.						
	Les recettes pour les contrats de bail des surfaces gastronomiques au 1535° Creative Hub (loyer et charges) figurent à l'article 2/493/708212/99001 (Brasserie Schräinerei, Kesselbetrieb).						
708212/99002	Charges locatives de bâtiments communaux à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie svt contrats de bail/conventions en vigueur	19 264,10	15 000,00	29 000,00	33 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
	Suivant contrats de bail en vigueur: Villa Hadir, 51 rue Emile Mark, r-d-ch.: Munhowen S.A. Centre culturel régional Aalt Stadhaus, 38 avenue Charlotte, r-d-ch.: Brasserie Chez Amado, Amado Sàrl-S Maison Krieps, 2-4 Place du Marché, r-d-ch.: Gaïa Sud Sàrl, loyer à partir de 01/2024 Gîte Lasauvage, 82 Place Saintignon: Simpleviu Sàrl (contrat avec l'ORT), début exploitation au 1er juillet 2023, loyer à partir de 11/2023 cf art. 2/492/708212/99001 pour les loyers des bâtiments à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie.						
	Total 492	173 179,48	232 000,00	176 500,00	230 500,00		
2/493/	493 Projets de développement polyvalents						
708212	Loyers et charges des bâtiments	1 421 893,61	1 350 000,00	1 547 000,00	1 618 000,00		
708212/99001	Recette pour contrats de location au 1535° Creative Hub	1 382 282,17	1 300 000,00	1 482 000,00	1 550 000,00		
	Suivant contrats de bail en vigueur au 1535° Creative Hub. Les recettes pour le contrat de bail des surfaces gastronomiques figurent également sur cet article (Brasserie Schräinerei, Kesselbetrieb).						
708212/99002	1535° Creative Hub - recettes pour location salles de répétition et studio SONOTRON	34 852,65	40 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022.						
708212/99003	1535° Creative Hub - recettes pour la location de la salle polyvalente au bâtiment A et du hangar au bâtiment B	4 758,79	10 000,00	15 000,00	18 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement du Sonotron au 1535° Creative Hub	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/493/	493 Projets de développement polyvalents						
	suivant convention avec le Ministère de la Culture portant sur une participation étatique annuelle de 50.000 euros. dépense voir article 3/493/648800/99003						
	Total 493	1 471 893,61	1 400 000,00	1 597 000,00	1 668 000,00		
2/499/	499 Autres branches d'activités						
707210	Taxes liées à l'utilisation des services publics et du domaine	46 397,40	56 000,00	48 000,00	48 000,00		
707210/99001	Droits de places aux kermesses	5 620,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 28/07/2006.						
707210/99002	Droits de concession pour la publicité dans la commune	40 777,40	50 000,00	42 000,00	42 000,00		
	Concession de publicité dans la Commune de Differdange. Estimation se basant sur le contrat du 16.10.1991 (Délib. du Conseil Communal du 18.10.1991 / approbation du 04.03.1992 / No 57/92/CAC) resp. sur le contrat du 15.10.2020 (Délib. du Conseil Communal du 25.11.2020) avec la société PUBLI-LUX.						
	Total 499	46 397,40	56 000,00	48 000,00	48 000,00		
	Total général 4	3 120 634,74	2 887 500,00	3 640 127,65	3 886 500,00		
2/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
704000	Ventes de produits résiduels	183 269,06	190 000,00	190 000,00	190 000,00		
704000/99001	Vente de déchets recyclables à VALORLUX	183 269,06	190 000,00	190 000,00	190 000,00		
	Suivant convention de collaboration avec Valorlux dans le cadre de la collecte sélective des PMC approuvée en séance du conseil communal du 30/11/2022						
705100	Ventes de marchandises	74 526,50	75 000,00	76 000,00	75 000,00		
705100/99001	Ventes de sacs poubelles	36 623,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix en vigueur.						
705100/99002	Ventes de poubelles (verre et papier) aux particuliers et remplacement de poubelles	37 903,50	40 000,00	41 000,00	40 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021 et 2/3/2022. Les recettes provenant de la vente d'un système de fermeture pour les poubelles sont également comptabilisées sur le présent article budgétaire.						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	3 401 510,04	3 470 000,00	3 470 000,00	3 550 000,00		
706022/99001	Taxes pour divers dépôts au centre de recyclage	30 855,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Les tarifs pour le centre de recyclage, conformes à la nouvelle législation afférente, ont été votés par le conseil communal en date du 7 février 2007.						
706022/99002	Taxes sur l'enlèvement des ordures	3 367 878,25	3 420 000,00	3 420 000,00	3 500 000,00		
	Suivant règlement des taxes, tarifs et prix en vigueur. - taxe de raccordement par entité et par an 186,00 euros - taxe par vidange poubelle 80 l: 3,00 euros - taxe par vidange poubelle 120 l: 4,50 euros - taxe par vidange poubelle 240 l: 9,00 euros - taxe par vidange poubelle 660 l: 24,75 euros - taxe par vidange poubelle 1100 l: 41,25 euros						
706022/99003	Recettes pour collectes déchets	2 776,79	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Recettes d'Ecotec, Lamesch, Hein etc. pour le dépôt de déchets rémunérables collectés lors des tournées du CID (papier, verre, ferraille, etc.). Voir aussi articles de dépense 3/510/612180/99003 et /99004.						
	Total 510	3 659 305,60	3 735 000,00	3 736 000,00	3 815 000,00		
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	3 449 605,93	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00		
706023/99001	Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées	3 449 605,93	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00		
	Nouvelle tarification à partir de 2023 approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 30/3/2022 (auparavant dernière						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
	adaptation des tarifs via délibération du conseil communal du 19 décembre 2014).						
	Le crédit tient également compte de la facturation interne de la consommation des différents services communaux (voir article 3/000/608111/99100).						
	Total 520	3 449 605,93	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00		
2/542/	542 Protection de la nature						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	96 384,12	119 360,00		
<i>744710/99002 G</i>	<i>Subvention de l'Etat Pacte Nature</i>	0,00	0,00	96 384,12	119 360,00		
	2024: - 30.000 subvention conseiller 2023 - certification						
	2023: - 9.863,01 subvention participation 2022 - 25.642,21 subvention conseillers 2022 - 60.878,90 certification cat. 1 pacte nature 2023						
	L'article tient compte du remboursement des frais générés par le conseiller pacte nature (Sicona) par le Ministère de l'Environnement (-> loi du 30 juillet 2021 portant création d'un pacte nature avec les communes). Dépense voir article 3/542/612400/99001						
	Total 542	0,00	0,00	96 384,12	119 360,00		
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
744710 G	Subventions d'exploitation	184 911,80	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
<i>744710/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat Pacte Climat</i>	184 911,80	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Contrat Pacte Climat 2.0 signé en date du 7/4/2021 avec entrée en vigueur rétroactive au 31/1/2020 et avec échéance au 31/12/2030.						
	Suivant convention avec l'Etat du Grand-Duché ayant comme but d'encourager les autorités locales à fixer et à réaliser des						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	objectifs en matière de réduction des émissions des gaz à effets de serre. Dépenses, voir articles 3/590/612400/99001 et 4/590/211000/99001.						
	Total 590	184 911,80	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Total général 5	7 293 823,33	7 885 000,00	7 982 384,12	8 084 360,00		
2/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
708212	Loyers et charges des bâtiments	30 081,13	145 000,00	168 000,00	209 400,00		
708212/99001	<i>Loyers et charges locatives de logements au prix du marché</i>	30 081,13	145 000,00	138 000,00	117 000,00		
	Nouvel article créé fin 2022. Les recettes pour loyers de logements de janvier à septembre 2022 inclus figurent encore sous l'article budgétaire 2/132/708212/99003 'Loyers et charges locatives d'immeubles communaux svt contrats de bail en vigueur' (+/- 85.000.- e). Suivant contrats de bail/conventions en vigueur: Maison Moderne, 30 av. de la Liberté/21 rue Adolphe Kriepps (acq. 14/10/2020): appartement au 2e étage: contrat de bail avec M. Da Silva Oliveira José Maison Moderne, 30 av. de la Liberté/21 rue Adolphe Kriepps (acq. 14/10/2020): appartement au 3e étage: contrat de bail avec LUNEX International University of Health, Exercice & Sports Luxembourg (3 chambres pour étudiants au maximum) Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): studio au 1er étage: contrat de bail avec Mme Sameerah Halani-Benyameen Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): appartement au 2e étage: mise à disposition à durée déterminée à M. Mohebi Abbas (en attente d'un nouveau contrat de bail) Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): appartement au 3e étage: reprise contrat existant avec Mme Marie-Antoinette Nimax						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/611/	611 Logements au prix du marché						
	Résidence Colette, 50 Grand-rue, appartement au 2e étage avec cave et jardin (acq. 04/09/2019): mise à disposition à durée déterminée à l'Office Social (en attente contrat de bail), cf article 2/132/708212/99003						
	2 rue St-Paul, ancienne maison du curé: contrat de bail avec Mme Dosso Sita et M. Kambou Abdoulaye						
	SIKOR: logements loués à l' AIS Kordall [1 rue de la Chapelle, 35 Balcon, 40 Balcon]						
	52 Grand-rue (acq. 16 et 22/10/2014): maison unifamiliale: contrat de bail avec Da Costa Nogueira Lima Marques Célia Cristina						
	41 avenue Charlotte: logements d'urgence						
	cf art. 2/612/708212/99003 pour loyers et charges locatives des logements à loyer abordable						
708212/99002	<i>Loyers et charges locatives de logements au prix du marché - Gravity (co-living)</i>	0,00	0,00	30 000,00	92 400,00		
	Le crédit tient compte: - des charges locatives des 50 studios co-living (étudiants Miami University) payées mensuellement par Student Residence and Studios Sarl (à partir de 07/2023) - des loyers et charges des deux triplex qui sont destinés à la co-location pour doctorants au Grand-Duché de Luxembourg (8 chambres à +/- 450.-€/mois dont le début de location est prévu pour avril 2024).						
	Total 611	30 081,13	145 000,00	168 000,00	209 400,00		
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	14 121,04	255 000,00	50 030,63	515 000,00		
708212/99001	<i>Loyers et charges locatives de logements à tarif réduit</i>	14 121,04	15 000,00	13 749,60	15 000,00		
	61 rue de la Métallurgie 62 rue de la Chapelle svt contrats de bail basés sur les critères des logements sociaux.						
708212/99002	<i>Loyers et charges locatives les logements dans l'immeuble Karro (anc. Gulliver)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Article créé pour préparer la future gestion de ces logements						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	avec la collaboration éventuelle d'un gestionnaire externe, dépense voir article 3/612/64880/99001						
708212/99003	Loyers et charges locatives des logements à prix réduit Gravity	0,00	240 000,00	36 281,03	500 000,00		
	Le crédit tient compte d'une estimation des loyers et charges locatives concernant les 46 appartements Gravity qui sont destinés à la location à prix réduit. Début de la location: octobre 2023. Les loyers et charges locatives des deux triplex qui sont destinés à la co-location pour doctorants au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que les charges locatives des 50 studios co-living (étudiants Miami) figurent sous l'article 2/611/708212/99002 tandis que le loyer de ces studios a été encaissé sous forme de loyer unique pour 25 ans à la remise des clefs (cf article 1/259/251000/20003, ex. 2023).						
748380	Autres remboursements	285 727,18	445 000,00	470 000,00	480 000,00		
748380/99001	Remboursement frais de personnel AIS Kordall de la part du syndicat intercommunal SIKOR	285 727,18	435 000,00	460 000,00	470 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte du remboursement de deux exercices (2021 et 2022). Le montant de 285.727,18 a été comptabilisé par erreur sur 2022. Remboursement de prêt de main-d'oeuvre dans le cadre de l'agence immobilière sociale Kordall moyennant un décompte annuel en fin d'exercice.						
748380/99002	Remboursement frais divers pour gestion AIS Kordall de la part du syndicat intercommunal SIKOR	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	L'article tient compte de la refacturation de divers services prestés par la Ville de Differdange dans le cadre de la gestion quotidienne de l'AIS Kordall.						
	Total 612	299 848,22	700 000,00	520 030,63	995 000,00		
2/621/	621 Places publiques						
707210	Taxes liées à l'utilisation des services publics et du domaine	2 230,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
707210/99001	Taxe communale pour l'exploitation d'une terrasse	2 230,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/621/	621 Places publiques						
	votés en séance du conseil communal du 24/02/2021. - taxe d'instruction initiale 50 € - taxe annuelle 30 € (<50m2) - taxe annuelle 50 € (>50m2)						
	Total 621	2 230,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
2/623/	623 Parking						
707220	Taxes liées à l'urbanisation	186 539,33	186 000,00	195 000,00	200 000,00		
707220/99001	Vignettes de stationnement résidentiel et professionnel	186 539,33	186 000,00	195 000,00	200 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 22/09/2021						
	Il est à noter que les recettes relatives aux taxes de stationnement (horodateurs/parcomètres) sont comptabilisées à part à l'article 2/623/708214/99001.						
708214	Loyers et charges d'emplacements de stationnement	1 117 753,03	1 328 000,00	1 350 000,00	1 800 000,00		
708214/99001	Taxes pour le stationnement dans la commune (horodateurs et parkings publics communaux)	994 428,62	1 150 000,00	1 150 000,00	1 600 000,00		
	Crédit 2024: une adaptation linéaire des tarifs est prévue pour le début de l'exercice. Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 22/09/2021, 30/3/2022 et 29/3/2023: 1) taxes de stationnement 2) tarifs parkings ouverts 3) tarifs parkings couverts						
	Il est à noter que les recettes relatives aux vignettes de stationnement résidentiel sont comptabilisées à part à l'article 2/623/707220/99001.						
708214/99002	Location d'emplacements de stationnement aux parkings couverts	123 324,41	178 000,00	200 000,00	200 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 22/09/2021 et 30/3/2022 (contrats de location pour emplacements dans le parking couvert au Parc des Sports à Oberkorn, Place des Alliés au Fousbann et Lithopark Grand-Rue ainsi que des cautions pour les télécommandes du parking couvert au Parc des Sports à Oberkorn).						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/623/	623 Parking						
	Le crédit 2023 tient compte des 25 emplacements Lithopark à donner en location.						
	Total 623	1 304 292,36	1 514 000,00	1 545 000,00	2 000 000,00		
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	29 050,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
706200/99001	Cimetières - taxes pour la confection de fosses et services funéraires	29 050,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2014.						
708216	Location en relation avec les services funéraires	3 420,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
708216/99002	Location de la morgue	3 420,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2014.						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	56 110,00	55 000,00	78 000,00	75 000,00		
741000/99001	Cimetières - taxes de concessions	56 110,00	55 000,00	78 000,00	75 000,00		
	Suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2014.						
	Total 626	88 580,00	95 000,00	118 000,00	115 000,00		
2/627/	627 Ateliers						
708220	Loyer mobilier	175,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
708220/99001	Location du matériel du service technique aux particuliers	175,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022.						
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
768000/99001	Vente de vieux matériaux	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Total 627	175,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	2 763 630,88	3 825 000,00	3 990 000,00	4 100 000,00		
<i>702300/99001</i>	<i>Vente d'eau - part variable suivant consommation</i>	2 763 630,88	3 825 000,00	3 990 000,00	4 100 000,00		
	Nouvelle tarification à partir de 2023 approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 30/3/2022 (auparavant dernière adaptation des tarifs via délibération du conseil communal du 19 décembre 2014). -> voir également l'article de dépense 3/630/648211/99001.						
	Les crédits tiennent également compte de la facturation interne de la consommation des différents services communaux (voir article 3/000/608111/99100).						
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	625 793,22	655 000,00	665 000,00	680 000,00		
<i>706021/99001</i>	<i>Vente d'eau - part fixe par compteur</i>	625 793,22	655 000,00	665 000,00	680 000,00		
	Nouvelle tarification à partir de 2023 approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 30/3/2022 (auparavant dernière adaptation des tarifs via délibération du conseil communal du 19 décembre 2014).						
	Les crédits tiennent également compte de la facturation interne de la consommation des différents services communaux (voir article 3/000/608111/99100).						
	Total 630	3 389 424,10	4 480 000,00	4 655 000,00	4 780 000,00		
2/640/	640 Eclairage public						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	20 774,85	18 000,00	105 000,00	21 000,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale</i>	20 774,85	18 000,00	105 000,00	21 000,00		
	Le montant du remboursement annuel est transmis par déclaration écrite de la part de l'Administration des Ponts & Chaussées après l'exercice écoulé.						
	Total 640	20 774,85	18 000,00	105 000,00	21 000,00		
	Total général 6	5 135 405,66	6 960 500,00	7 119 530,63	8 128 900,00		
	8 Loisirs, culture et culte						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/810/	810 Loisirs						
708215	Loyers et charges d'infrastructures	43 681,56	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
708215/99001	<i>Recettes pour location hall polyvalent Hall O à Oberkorn</i>	43 681,56	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022.						
	Total 810	43 681,56	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
2/821/	821 Terrains de sports						
708211	Loyers et charges de terrains	0,00	100,00	100,00	100,00		
708211/99001	<i>Location de terrains de sports</i>	0,00	100,00	100,00	100,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022.						
	Total 821	0,00	100,00	100,00	100,00		
2/822/	822 Halls sportifs						
708213	Loyers et charges des salles	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
708213/99001	<i>Location de halls de sport</i>	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022.						
	Total 822	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
2/823/	823 Piscines						
708212	Loyers et charges des bâtiments	858 234,00	850 000,00	860 000,00	860 000,00		
708212/99001	<i>Aquasud / recette pour location de la piscine de sports et de loisirs avec espaces de fitness et de wellness au Parc des Sports à Oberkorn</i>	858 234,00	850 000,00	860 000,00	860 000,00		
	Le crédit tient compte du loyer trimestriel svt contrat de bail avec AquaSud - Vert-Marine.com ainsi que des recettes de la part du LTMA et de la EIDE pour les droits d'entrée des classes.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/823/	823 Piscines						
768000	Autres produits exceptionnels	65 896,36	50 000,00	169 500,00	0,00		
768000/99001	Aquasud - résultat d'exploitation favorable par rapport aux prévisions budgétaires	65 896,36	50 000,00	169 500,00	0,00		
	Le crédit tient en principe compte du décompte de l'année précédente.						
	Total 823	924 130,36	900 000,00	1 029 500,00	860 000,00		
2/829/	829 Autres Sports						
707280	Autres taxes	63 323,53	66 500,00	79 000,00	79 000,00		
707280/99001	Sports et Loisirs - recettes diverses	56 835,00	60 000,00	70 000,00	70 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 22/09/2021 cours sports-loisirs 60 € cours sports-loisirs pour seniors 35 €						
707280/99002	Recettes diverses événement sportif Steel Run	6 488,53	6 500,00	9 000,00	9 000,00		
	Recettes calculées sur base des participants à la course.						
	Total 829	63 323,53	66 500,00	79 000,00	79 000,00		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
706080	Services culturels	124 438,01	125 000,00	135 100,00	130 000,00		
706080/99001	Centre culturel AALT STADHAUS / vente de tickets et participations	97 332,21	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022. Depuis 2017 un système spécial de comptabilité de Luxembourg-ticket est en place (double comptabilisation d'une partie des recettes); cf aussi article de dépense 3/831/615241/99011.						
706080/99002	Festival L'Essentiel du Rire	27 105,80	25 000,00	35 100,00	30 000,00		
	Dépense voir article 3/831/648800/99007						
708213	Loyers et charges des salles	1 300,00	22 000,00	12 000,00	22 000,00		
708213/99001	Location de centres culturels et salles de fêtes	1 300,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022 - Aalt Stadhaus - salle de spectacle - Aalt Stadhaus - salle polyvalente - Salle des fêtes à Lasauvage - Salle de conférence à Lasauvage - Place barbecue à Lasauvage - Espace H2O - Maison Krieps						
708213/99002	Location de l'Eglise de Lasauvage	0,00	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
	Location selon les tarifs en vigueur (-> votés par le conseil communal en date du 14/12/2022).						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	152 000,00	150 000,00	156 750,00	157 500,00		
744611/99002 G	Centre culturel AALT STADHAUS / allocations de l'ETAT	152 000,00	150 000,00	156 750,00	157 500,00		
	Avenant 3 signé le 23/2/2023 portant sur un supplément de subside de 7.500 euros à partir de l'exercice 2023.						
	Avenant 2 signé le 23/12/2022 portant sur un supplément exceptionnel de subside de 2.000 euros pour l'exercice 2022.						
	Participation étatique suivant convention avec le Ministère de la Culture signée en date du 25 juin 2020 et approuvée par le conseil communal en sa séance du 22 juillet 2020.						
	- acompte de 90% versé pour le 31 mars de l'exercice en cours - solde de 10% versé après communication du bilan financier de l'exercice précédent (souvent après clôture de l'exercice communal en question!)						
	Total 831	277 738,01	297 000,00	303 850,00	309 500,00		
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
706160	Services éducatifs	17 170,00	21 500,00	22 550,00	23 000,00		
706160/99001	Ecole de Musique - droits d'inscriptions - minerval	15 380,00	15 000,00	17 550,00	18 000,00		
	Nouvelle loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal à tenir en compte (-> gratuité suivant critères).						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	La recette afférente a été évaluée conformément au chapitre C-1 Ecole de musique du règlement des taxes et tarifs de la Ville de Differdange dûment voté par le conseil communal en date du 18 mai 2022, 30 janvier 2019 et 18 mai 2011.						
	voir également article de recette 2/836/744611/99001						
706160/99002	Ecole de Blues - droits d'inscriptions - minerval	1 790,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Tarifs votés par le conseil communal en date du 25 janvier 2023 - Tarif standard par session 105 € - Tarifs réduits: 50% pour jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans (carte d'identité nécessaire) pour jeunes jusqu'à l'âge de 26 ans (carte d'étudiant nécessaire) pour seniors à partir de l'âge de 60 ans (carte d'identité nécessaire)						
706160/99004	Ecole de Blues - droits d'inscriptions, taxe spécifique pour élèves non-résidents	0,00	1 500,00	0,00	0,00		
	voir article de recette 2/836/706160/99002 Selon les nouveaux tarifs votés en date du 25 janvier 2023, il n'y a plus de distinction entre élèves résidents et non-résidents.						
707280	Autres taxes	8 570,00	9 000,00	9 200,00	9 000,00		
707280/99001	Ecole de Musique - recettes diverses	8 570,00	9 000,00	9 200,00	9 000,00		
	Cautions et location pour instruments de musique, suivant délibération du conseil communal du 17/12/2008, 30/1/2019 et 18/5/2022.						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	43 420,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00		
744611/99001 C	Participation d'autres communes aux frais des cours de musique (enfants hors commune)	43 420,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00		
	Le crédit tient compte de la participation financière des communes de: - Dippach svt convention cadre portant sur l'enseignement musical du 15 juin 2007: 650.-€ par élève inscrit résidant dans la commune de Dippach; - Sanem svt lettre du 25 juin 2019: 780.-€ par élève inscrit résidant dans la commune de Sanem; recevable sur présentation d'une facture avec liste détaillée des élèves concernés et de leurs inscriptions. En contrepartie les élèves concernés ne						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	paient que le tarif 'résidents' (cf art. 2/836/706160/99001).						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	731 089,00	1 515 000,00	2 387 000,00	1 700 000,00		
<i>744611/99002 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans les frais de l'Ecole de Musique</i>	716 089,00	1 500 000,00	2 387 000,00	1 700 000,00		
	Exercice 2023: - 1.670.829,16 euros subvention étatique suivant courrier du Ministère de l'Education nationale du 2/10/2023 (tenant compte de la somme de 203.020,32 euros résultant de la gratuité et de 81.346,20 euros résultant du plafond du minerval) - 716.089 euros 2e tranche de l'exercice 2022 comptabilisée sur le mauvais exercice. Exercice 2022: la 2e tranche de 716.089 euros pour l'exercice 2022 a été comptabilisée par erreur sur l'exercice 2023. Nouvelle loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal à tenir en compte (-> gratuité suivant critères). Part de l'ETAT dans les frais de l'enseignement musical laquelle tient compte que l'enseignement prodigué est reconnu comme école de musique par le ministère de la Culture. Prise en charge à parts égales par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Culture.						
<i>744611/99003 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans les frais de l'Ecole de Blues</i>	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00		
	Une nouvelle demande sera introduite en 2024. Selon une information du Ministère de la Culture, plus de subvention à partir de l'exercice 2023 car gestion reprise par le Ministère de l'Education. Avant l'exercice 2019 cette recette figurait à l'article 2/839/744611/99003.						
	Total 836	800 249,00	1 593 500,00	2 466 750,00	1 780 000,00		
2/837/	837 Bibliothèques						
707280	Autres taxes	309,34	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
<i>707280/99001</i>	<i>Recettes diverses de la bibliothèque</i>	309,34	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/837/	837 Bibliothèques						
	votés en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	65 000,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans les frais de la Bibliothèque Municipale	65 000,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
	En tant que « bibliothèque publique » la Ville de Differdange profite d'une aide financière de l'Etat d'après les stipulations de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques et son règlement d'exécution du 4 juillet 2010.						
	Total 837	65 309,34	66 500,00	66 500,00	66 500,00		
2/839/	839 Autres Services culturels						
706080	Services culturels	2 765,25	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
706080/99001	Recettes liées aux activités dans le domaine de la culture	2 765,25	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Pour les recettes des différentes manifestations, voir articles séparés dans la rubrique 2/860.						
748380	Autres remboursements	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748380/99001	Recettes vente bons cadeaux	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748800	Autres produits d'exploitation divers	137 687,20	0,00	33 506,00	0,00		
748800/99001	Participation aux frais des projets pour la Capitale européenne de la Culture Esch 2022	137 687,20	0,00	33 506,00	0,00		
	Solde de la participation reçu après la clôture de l'exercice 2022. voir article de dépenses 3/839/615100/99003						
	Total 839	140 452,45	21 000,00	54 506,00	21 000,00		
2/860/	860 Fêtes publiques						
706080	Services culturels	100 253,09	121 000,00	127 175,21	132 000,00		
706080/99002	Recettes Blues Express	74 935,99	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
706080/99003	Recettes Marché de Noël	13 595,90	20 000,00	20 000,00	20 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/860/	860 Fêtes publiques						
	Tarif en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et voté en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
706080/99004	<i>Recettes Megafuesend</i>	0,00	20 000,00	26 175,21	26 000,00		
706080/99005	<i>Recettes Weekend des cultures</i>	5 921,20	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
706080/99006	<i>Recettes Festival de musique - Made in Luxembourg</i>	5 800,00	0,00	0,00	5 000,00		
	Avant 2024 l'article budgétaire figurait sous le libellé de 'Recettes Hippches op Haapches, alles em de Béier'. L'évènement en tant que tel n'a pas eu lieu en 2023 et a été remplacé en 2024 par le 'Festival de musique - Made in Luxembourg' dépenses, voir article 3/860/615241/99037						
748380	Autres remboursements	1 036,00	2 500,00	10 000,00	6 000,00		
748380/99003	<i>Recettes pour vente de boissons</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	dépenses, voir article 3/860/615241/99027						
748380/99004	<i>Recettes caution "Cup-system"</i>	1 036,00	1 500,00	9 000,00	5 000,00		
	Tarif en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et voté en séance du conseil communal du 14/12/2022.						
	Total 860	101 289,09	123 500,00	137 175,21	138 000,00		
	Total général 8	2 416 173,34	3 141 100,00	4 210 381,21	3 327 100,00		
2/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
706160	Services éducatifs	25 000,00	20 000,00	25 750,00	25 000,00		
706160/99001	<i>Recettes pour prise en charge d'élèves dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence - Part personne privée</i>	25 000,00	20 000,00	25 750,00	25 000,00		
	Taxe minerval de 500 € par trimestre, suivant décision du conseil communal du 11 janvier 2012, dûment approuvée par l'autorité supérieure.						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	41 400,00	55 000,00	55 000,00	40 000,00		
744611/99003 C	<i>Recettes pour prise en charge d'élèves dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence</i>	41 400,00	55 000,00	55 000,00	40 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
	<p>Pour les élèves résidant au Luxembourg, les modalités sont définies par règlement grand-ducal du 14 mai 2009, prévoyant que la refacturation des frais se fait entre les communes concernées (principe de la gratuité de l'enseignement fondamental pour les parents):</p> <p>Délibération du conseil communal du 11 janvier 2012, fixant le tarif par trimestre à 200€ à facturer aux communes concernées.</p>						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	25 114,33	13 000,00	13 000,00	15 000,00		
<i>744611/99002 G</i>	<i>Part de l'ETAT dans les frais du personnel (instructeurs de natation)</i>	25 114,33	13 000,00	13 000,00	15 000,00		
	<p>Depuis l'exercice 2017, le crédit tient encore compte de la participation de l'Etat dans les frais des instructeurs de natation.</p> <p>L'article a été créé conformément à la loi du 8 février 2009 sur l'école fondamentale, respectivement conformément à la convention conclue entre la Ville de Differdange et le Ministère de l'Education Nationale, votée par le conseil communal en séance du 27 janvier 2010 et dûment approuvée par l'Autorité Supérieure en date du 22 mars 2010.</p>						
748380	Autres remboursements	0,00	3 500,00	5 000,00	5 000,00		
<i>748380/99004</i>	<i>Participation dans les frais d'exploitation "Natureschoul"</i>	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
<i>748380/99005</i>	<i>Refacturation aux enseignants pour dépassements budgétaires</i>	0,00	500,00	2 000,00	2 000,00		
	Total 910	91 514,33	91 500,00	98 750,00	85 000,00		
2/920/	920 Encadrement périscolaire						
744710 G	Subventions d'exploitation	48 524,44	42 500,00	42 500,00	45 000,00		
<i>744710/99002 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour classes d'accueil de réfugiés</i>	48 524,44	42 500,00	42 500,00	45 000,00		
	Total 920	48 524,44	42 500,00	42 500,00	45 000,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
706160	Services éducatifs	25 540,00	30 000,00	30 000,00	45 000,00		
<i>706160/99002</i>	<i>Taxe d'inscription aux cours pour adultes</i>	25 540,00	30 000,00	30 000,00	45 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	2024: une adaptation des tarifs est prévue d'être transposée en début d'année. Par délibération du 28 juillet 2006 le droit d'inscription pour les cours a été fixé comme suit: - cours luxembourgeois 50 euros, - cours luxembourgeois dans le cadre de la législation pour l'octroi de la nationalité luxembourgeoise pour les résidents étrangers depuis plus de 20 ans 25 euros (adaptation votée par le conseil communal le 19/07/2017), - cours français et allemand 80 euros (adaptation votée par le conseil communal le 23/7/2014) - autres cours 100 euros						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	19 408,25	20 000,00	20 000,00	23 500,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans les frais pour cours adultes</i>	19 408,25	20 000,00	20 000,00	23 500,00		
	L'Etat participe aux cours tenus par du personnel agréé.						
	Total 930	44 948,25	50 000,00	50 000,00	68 500,00		
	Total général 9	184 987,02	184 000,00	191 250,00	198 500,00		
	TOTAL GENERAL	151 415 899,47	150 922 581,00	164 128 035,91	166 991 265,86	164 128 332,11	

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
645000	Pertes sur créances irrécouvrables	24 746,91	0,00	0,00	0,00		
645000/99002	Décharges accordées par le Conseil communal	24 746,91	0,00	0,00	0,00		
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	506 040,26	0,00	0,00	0,00		
691000/99001	Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	506 040,26	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	530 787,17	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	530 787,17	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
614600	Assurance responsabilité civile	0,00	0,00	0,00	3 500,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile des membres du collège échevinal	0,00	0,00	0,00	3 500,00		
	Avant l'exercice 2024, cette dépense a été comptabilisée à l'article 3/111/615243/99001.						
615211	Direction	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
615211/99001	Frais de déplacement des organes politiques	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
615241	Frais de réception	12 922,44	17 000,00	17 000,00	13 000,00		
615241/99001	Frais de réception et de restauration pour divers événements du collège échevinal	12 922,44	17 000,00	17 000,00	13 000,00		
615243	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	13 950,96	10 000,00	10 000,00	14 000,00		
615243/99001	Dépenses imprévues du collège échevinal	13 950,96	10 000,00	10 000,00	14 000,00		
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	162 464,07	170 000,00	190 000,00	195 000,00		
642110/99001	Collège des bourgmestre et échevins / indemnités	162 464,07	170 000,00	190 000,00	195 000,00		
	Suivant décision du Conseil Communal du 11 janvier 2012, conformément au règlement grand-ducal du 13 février 2009 arrêtant les maxima des indemnités des bourgmestres et des échevins.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/111/	111 Organes politiques						
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	50 936,71	61 000,00	63 000,00	65 000,00		
643110/99001	Conseil communal - jetons de présence	50 936,71	61 000,00	63 000,00	65 000,00		
	Suivant décision du Conseil Communal du 11 janvier 2012: - Jetons de présence 22 euros/séance <3 heures (Ind.100) - Jetons de présence 33 euros/séance >3 heures (Ind.100) - Jetons de présence 55 euros/séance >5 heures (Ind.100).						
	Total 111	240 274,18	263 000,00	285 000,00	295 500,00		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	0,00	27 000,00	27 000,00	25 000,00		
603500/99001	Fournitures pour les bureaux de vote (élections / référendum)	0,00	10 900,00	10 900,00	25 000,00		
	2024: Élections européennes le 9 juin 2024. 2023: Élections communales 11 juin et élections législatives 8 octobre 2023.						
603500/99002	Frais pour impression bulletins de votes et envoi postal des convocations pour les élections	0,00	16 100,00	16 100,00	0,00		
615241	Frais de réception	0,00	12 000,00	12 000,00	8 000,00		
615241/99001	Frais de réception pour les bureaux de vote (élections / référendum)	0,00	12 000,00	12 000,00	8 000,00		
	2024: Elections européennes 9 juin 2024. 2023: Elections communales 11 juin et élections législatives 8 octobre 2023.						
643800	Autres jetons de présence	0,00	102 700,00	103 338,00	60 000,00		
643800/99001	*Jetons de présence pour élections législatives (le jour des élections)	0,00	51 700,00	51 700,00	0,00		
	Jetons de présence pour les élections législatives du 8 octobre 2023.						
	Jetons de présence le jour des élections suivant art.1 et 5 du RGD du 19/3/2004 portant fixation des jetons de présence et des indemnités des personnes composant les bureaux de vote lors des élections législatives, européennes et communales modifié par RGD du 27/9/2005.						
	Remboursements du Fonds pour dépenses communales, voir art.2/112/748310/99001.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
643800/99002	*Jetons de présence pour élections communales (le jour des élections) Jetons de présence pour les élections communales du 11 juin 2023. Remboursements du Fonds pour dépenses communales, voir art.2/112/748310/99001.	0,00	51 000,00	51 638,00	0,00		
643800/99003	*Jetons de présence pour élections européennes (le jour des élections) Les élections européennes auront lieu le dimanche 9/6/2024. Jetons de présence le jour des élections suivant art.1 et 5 du RGD du 19/3/2004 portant fixation des jetons de présence et des indemnités des personnes composant les bureaux de vote lors des élections législatives, européennes et communales modifié par RGD du 27/9/2005. Remboursements du Fonds pour dépenses communales, voir art.2/112/748310/99001. Elections européennes du 26/05/2019.	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
	Total 112	0,00	141 700,00	142 338,00	93 000,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
642400	Indemnités aux commissions consultatives	109 433,46	130 000,00	130 000,00	140 000,00		
642400/99001	*Indemnités aux commissions consultatives Suivant décision du Conseil Communal du 05.04.2006: Jetons de présence de 8,68 euros/séance (Ind.100) En 2020: création du comité d'accompagnement économique. En 2018: décision politique d'augmenter le nombre de membres dans diverses commissions pour favoriser la participation de la population locale. La nomination de ces membres a été effectuée une première fois lors de la séance du conseil communal du 11/7/2018.	109 433,46	130 000,00	130 000,00	140 000,00		
	Total 113	109 433,46	130 000,00	130 000,00	140 000,00		
3/121/	121 Affaires générales						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
603500	Fournitures de bureau	87 455,65	97 000,00	97 000,00	95 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau et abonnements	87 455,65	97 000,00	97 000,00	95 000,00		
603600	Carburants	40 809,01	42 500,00	31 250,00	31 250,00		
603600/99100	Affaires générales - carburants pour véhicules	40 809,01	42 500,00	31 250,00	31 250,00		
608122	Petit équipement	12 264,71	18 000,00	18 000,00	20 000,00		
608122/99001	Acquisition de mobilier	12 264,71	18 000,00	18 000,00	20 000,00		
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	27 620,07	29 500,00	26 200,00	31 000,00		
611110/99001	Loyers et charges locatives de terrains	27 620,07	29 500,00	26 200,00	31 000,00		
	<p>ETAT:</p> <ul style="list-style-type: none"> - bail emphytéotique places occupées rue de l'Hôpital (33-35), parcelles B 187/10125 et 187/10126 - canalisation Niederkorn parcelle 2918/6042 "hinterst Lauterbann" (Maison Retraite) - parking écologique à aménager 'Auf dem Elter', parcelle 3202/9383 <p>ETAT / CFL:</p> <ul style="list-style-type: none"> - conv. N° 2315 - P.K. 4,560-4,563: maintien d'un garage dans la zone non aedificandi du chemin de fer, rue du Chemin de Fer, garage n° 6; - conv. N° 2316 - P.K. 4,564-4,568: maintien d'un garage dans la zone non aedificandi du chemin de fer, rue du Chemin de Fer, garage n° 7; - conv. N° 2065: fonçage en-dessous du PN13 à Oberkorn; - conv. N° 1845: fonçage pour canalisation d'eaux pluviales et eaux usées en-dessous du PN13 à Oberkorn; - conv. N° 2151: chemin piétonnier reliant la rue Prince Henri et l'arrêt ferroviaire au complexe sportif; - conv. N° 2163: PN Gadderscheier - création passage et utilisation voie routière étatique pour accéder au centre de recyclage; - conv. N° Co D17 P.K. 04,000: location terrain - conv. N° Co D18: établissement d'une ouverture avec porte en tôle - conv. N° Co D20 0022 - P.K. 5,750-6,020: traversée par conduite d'eau - conv. N° Co D21 137 - P.K. 6,023: traversée par canalisation - conv. N° Co D22 534: prolongement de la canalisation - conv. N° Co D44 713 - P.K. 3,900-4,000: création d'un parking - conv. N° Co D45 753 - Imm. Hausemer et Logelin: évacuation des eaux dans canalisation CFL - conv. N° D 45 1036 - P.K. 4,240-4,335: traversée par 						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	<p>121 Affaires générales</p> <p>canalisation - conv. N° D 61 1229 - P.N. 13 - P.K. 6,310: pose de câbles électriques - conv. N° D 66 1254 - P.K. 5,180 - P.N. 15: traversée par diverses conduites - conv. N° D 67 1256 - P.K. 5,770-6,055: construction d'un chemin pour piétons - conv. N° 1463 - P.K. 05,180 (PN15): installation d'un signal routier et d'un bâti sur terrain de la Commune - conv. N° D 111 1678 - P.K. 4,513: souterrain pour piétons sous les voies - conv. N° D 114 1682 - P.K. 4,250-4,630: mise à disposition terrain - conv. N° 1991 - P.K. 04,248: adapt. anc. pont ferrov. enjamb. la ligne ferrée P-Es (chemin de fer Thilleberg) et constr. nouv. pont en rempl. de l'anc. pont - conv. N° 2150 - P.K. 6,088-6,567: suppression et remplacement PN13 et PN14, modalités de construction et d'entretien etc. - conv. N° AD 0056 - P.K. 4,660-4,670: installation et exploitation d'une mBox communale partiellement sur le domaine ferroviaire - conv. N° AD 0090 - P.K. 05,572: pose et exploitation d'une canalisation sous le domaine ferroviaire - conv. N° AD 0098 - P.K. 03,915-03,933: pose et exploitation d'une canalisation sous le domaine ferroviaire - conv. N° AD 0032 - P.K. 6,150-6,567: pose et exploitation de conduites d'eau et de gaines sur le domaine ferroviaire - conv. N° AD 2006 - P.K. 1,900: pose et exploitation de canalisations - conv. N° 2268 - P.K. 03,130: construction et gestion d'une 'mBox' sur terrain communal - Arrêt Niederkorn - conv. N° 2258 - P.K. 03,610-04,300: construction d'un passage supérieur et d'un tronçon de piste cyclable PC8 - conv. à conclure - A 2439/9690 et/ou 2546/7800: aménagement d'un parking provisoire pour les agents de police le long de la voie ferrée à côté de la passerelle et du nouveau bâtiment police (contrepartie recette: loyer de l'Etat cf. art. 2/132/708212/99001)</p> <p>ArcelorMittal Luxembourg S.A.: - Impasse du Château, Differdange, jardin Château 50ares: parc public</p> <p>ArcelorMittal Belval & Differdange S.A.: - plateau des hauts fourneaux, Differdange, parcelle 1304/9707, section A Niederkorn 12.330m2: parking provisoire - 53 rue Emile Mark, Differdange, parcelle 1304/9706 +/- 1.000 m2: bureaux préfabriqués Villa Hadir 2 (LPEM) - nouvelle convention avec mise à disposition gratuite à partir de septembre 2023</p>						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	<p>Braun Pierre (héritier de Braun-Jaminet):</p> <ul style="list-style-type: none"> - location bande de terrain pour chemin piétonnier Kohrspronk à Oberkorn - location de deux terrains situés près de l'Ecole Woiwer - location parcelles pour terrain de football FC Luna à Oberkorn - location deux parcelles adjacentes à la rue de l'Eau pour aménagement parking écologique Ecole Um Bock <p>Tempels Guy:</p> <ul style="list-style-type: none"> - location terrain pour aménagement lit et source Kohrspronk - location bande de terrain pour chemin piétonnier Kohrspronk à Oberkorn <p>Morelli Patrizio:</p> <ul style="list-style-type: none"> - location parcelles 1074 et 1075 rue de l'Eau pour aire de jeu Ecole Um Bock <p>Fonds du Logement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - location (emphytéose) parcelles 39, 40/306, 37/3780, 37/3779, 35/10252, 36/6047 (après morcellement: 35/10338, 35/10339, 35/10340, 37/10344, 39/10348 et 39/10349) dans la Grand-rue pour la réalisation d'un projet immobilier entrant dans le programme de constructions subventionnées par l'Aide au Logement <p>WK Immo Sàrl:</p> <ul style="list-style-type: none"> - location d'un terrain dans la rue Duchscher pour permettre au Diffbus de faire demi-tour <p>Lëtzebuenger Déiereschutzliga: location fourrière</p> <p>Werding Viola:</p> <ul style="list-style-type: none"> - location parcelles 767/4144 767/4143 767/4487 (euro symbolique) - location parcelles 236 et 230/1960 ënnert dem Ränkert (rue Belair) <p>Sapore del Sole:</p> <ul style="list-style-type: none"> - location partie de la parcelle 99/9973 (emplacements de stationnement devant le magasin sis 19 Chemin du Fer en vue de leur règlementation par la Commune) (euro symbolique) 						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	1 119 021,72	1 296 000,00	1 396 000,00	1 440 000,00		
<i>611120/99001</i>	<i>Loyers et charges locatives de bâtiments</i>	<i>1 119 021,72</i>	<i>1 075 000,00</i>	<i>1 175 000,00</i>	<i>1 100 000,00</i>		
	Le crédit 2023 tient compte du décompte charges 2016-2023 de la Résidence Sossong, 14 Michel Rodange (litige syndic) ainsi que d'un appel de fonds à recevoir pour notre part de la réparation du toit de ladite Résidence.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	<p>121 Affaires générales</p> <p>ArcelorMittal Luxembourg S.A. : - Château (sous-loué à la Miami University) avec Villa (maison-relais) et appartenances</p> <p>ETAT, CFL: - ancien bâtiment voyageurs en gare de Differdange et excédents de terrain (avec TVA 17% à partir de l'exercice 2020) - conv. N° Co D19 0015 P.K. 5,675-5,942: location d'excédents de terrain</p> <p>Malané Carlo: - rez-de-chaussée et cave, 5 rue du Parc Gerlache (sous-loué à l'Atelier du Parc) - rez-de-chaussée et cave, 3 rue du Parc Gerlache (pop-up-store)</p> <p>Efco-Forodia SA: - contrat de bail du 03/04/2015 pour terrains, hall de stockage, bureaux (lieux-dits rue de Hussigny / Rollesbiérg)</p> <p>Portakabin Luxembourg: - site ancienne école ménagère rue de la Montagne</p> <p>Bei Maurice: - Petit Casino Place du Marché</p> <p>Bei-Salciarini Italo: - rez-de-chaussée 10-12 Place du Marché (anciens bureaux Technoconsult)</p> <p>Zigrand-Mathey Concetta Béatrice (héritière de Calderone Béatrice): - local de commerce r-d-ch., 10 Liberté (sous-loué à Moudestär Sàrl)</p> <p>Werding Viola: - local de commerce, 55 avenue de la Liberté (projet pilote 'Streetworkers')</p> <p>Glauden Christine: - local de commerce avec logement, 13 avenue de la Liberté</p> <p>Martins da Silva Alexandre: - dépôt/hall de stockage, 350 rue Woier (pour les besoins associatifs)</p> <p>Lithopark: - parking public sous-terrain, Grand-rue, location 140.000.-€ hTVA/an (la gestion du parking pour un montant de 150.000.-€ hTVA/an sur 15 ans figure sous l'article 3/623/612300/99001). La mise en service était le 15 décembre 2022.</p>						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	Charges de copropriété: Résidence "Del Parco" 27-29 rue Michel Rodange Résidence "Lara" 13 Grand-Rue Résidence "Kriepps" Place du Marché Résidence "Reggio" Terrasses de la Ville Résidence "Im Mai" 189 avenue de la Liberté Résidence Fonds du Logement 210 avenue de la Liberté Résidence "Nei Déifferdeng" 5 rue St. Nicolas Résidence "18 Charlotte" 18 avenue Charlotte Résidence "Charlotte" 4 avenue Charlotte Résidence "BIL" 16-18 Liberté Résidence "Sossong" 14 rue Michel Rodange Résidence "Colette" 50 Grand-rue Résidence "Gerlach" (anc. Maison "Fourny") 4 Liberté Résidence "Mandela" Place Nelson Mandela Résidence du Centre 20-24 Grand-rue (garages n° 21, 22 et 23)						
61120/99002	Charges locatives GRAVITY	0,00	221 000,00	221 000,00	340 000,00		
	Le crédit tient compte des charges locatives mensuelles que la Ville de Differdange en tant que co-proprétaire doit au syndic de la Résidence 'Gravity' (appartements donnés en location à prix réduit, triplex et studios co-living, salle et parties communes). Début des paiements: mai 2023. Article géré par le service logement. cf. article 3/132/612300/99002 pour les frais des contrats de gestion et de maintenance.						
611200	Loyers et charges mobilières	138 932,18	160 000,00	160 000,00	170 000,00		
611200/99002	<i>Services administratifs et techniques / loyers et charges locatives machines à copier</i>	138 932,18	160 000,00	160 000,00	170 000,00		
613410	Honoraires juridiques	133 141,65	156 500,00	166 000,00	137 000,00		
613410/99001	<i>Honoraires d'avocats</i>	110 272,10	124 000,00	124 000,00	100 000,00		
613410/99002	<i>Honoraires de notaires</i>	18 301,98	25 500,00	35 000,00	30 000,00		
613410/99003	<i>Honoraires d'avocats du service d'information juridique pour les citoyens</i>	4 567,57	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	Service aux citoyens introduit au cours de l'exercice 2020 moyennant une convention de collaboration avec Me Stéphanie Guérisse signée le 20 mai 2020 et approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 27 mai 2020.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	18 287,78	20 000,00	25 000,00	20 000,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	18 287,78	20 000,00	25 000,00	20 000,00		
	Le crédit tient compte des frais pour la mise en place des procédures internes requises par la loi sur la protection des données et des frais d'expertise occasionnés par la gestion du service logement (maisons, logements et terrains).						
614600	Assurance responsabilité civile	177 448,16	180 000,00	191 500,00	165 000,00		
614600/99001	*Assurance responsabilité civile	177 448,16	180 000,00	191 500,00	165 000,00		
	Suivant les contrats d'assurances afférents.						
614800	Autres assurances	0,00	0,00	0,00	0,00		
614800/99001	Assurance accident usagers	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Assurance accidents: personnel, conseil communal, commissions.						
615100	Frais de marketing et de publicité	235 295,95	280 000,00	310 000,00	270 000,00		
615100/99001	Publicité et avis de presse	59 815,65	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
	Crédit budgétaire destiné pour dépenses de divers avis, invitations par voie de presse et publications de postes.						
615100/99002	Frais de publications communales	175 480,30	210 000,00	240 000,00	200 000,00		
	Le crédit afférent est inscrit pour les dépenses occasionnées notamment par: - differdange.lu - Déifferdang Magazin - Informatiounsblat - autres publications séparées.						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	16 424,29	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
615212/99001	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	1 242,55	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
615212/99002	Frais de déplacements à l'étranger / Teambuilding	15 181,74	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
615241	Frais de réception	63 966,20	75 000,00	60 000,00	85 000,00		
615241/99001	Fête annuelle pour le personnel communal	58 521,51	70 000,00	55 000,00	80 000,00		
	Pot du nouvel an en janvier et 'Summerfest' en juin						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
615241/99002	Frais divers pour réceptions, représentations et restauration	5 444,69	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	428 371,42	470 000,00	460 000,00	450 000,00		
615300/99001	Frais postaux	181 372,61	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
615300/99002	Frais de télécommunication fixe	157 050,24	180 000,00	170 000,00	170 000,00		
615300/99003	Frais de télécommunication mobile	89 948,57	90 000,00	90 000,00	80 000,00		
618820	Frais de formation	66 037,60	80 000,00	86 000,00	130 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel communal	5 464,51	14 000,00	14 000,00	20 000,00		
	Le crédit tient compte des inscriptions des agents communaux à des formations au cours de l'exercice (service technique, service écologique, etc.)						
618820/99002	Frais de formation du personnel CID / service arbres / service des sports	60 573,09	66 000,00	72 000,00	110 000,00		
	L'article budgétaire est géré par le CID (travailleur désigné, conduite véhicules, manipulation engins techniques, etc.). Diverses formations du service arbres et service des sports sont également comptabilisées sur cet article.						
	À partir de l'exercice 2024 l'Association d'assurance accident ne subventionne plus lesdites formations (recette voir article 2/121/748380/99003).						
621000	Rémunérations des salariés	3 700 318,24	4 128 665,50	4 307 416,00	4 551 621,00		
621000/99002	Cadeaux au personnel pour ancienneté de service	15 398,20	40 000,00	40 000,00	30 000,00		
	La rencontre traditionnelle de 2022 a lieu en décembre uniquement, donc adaptation du crédit sur les exercices 2022/2023 pour tenir compte du décalage éventuel des bons vers 2023.						
621000/99100	*Secrétariat et services annexes / rémunérations et salaires bruts	3 684 920,04	4 088 665,50	4 267 416,00	4 521 621,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	648 300,35	745 668,00	749 703,00	902 629,50		
623000/99100	*Secrétariat et services annexes / charges sociales (part patronale)	648 300,35	745 668,00	749 703,00	902 629,50		
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	3 002,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
646500/99001	*Droits d'enregistrement et d'hypothèques	3 002,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	346 609,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
648110/99001 P	<p><i>Déifferdeng, eng Stad hëlleft</i></p> <p>À partir de l'exercice 2024, le montant est plafonné à 375.000.- euros. La distribution des fonds se fait vers la fin de l'année concernée.</p> <p>Projets retenus pour 2023 20.000.- AMU Action pour un monde uni asbl 5.000.- Amnesty International Luxembourg 25.000.- Coopération Nord-Sud 7.500.- Enfants de l'Espoir asbl 7.500.- Fondatioun Chrëschte mam Sahel 10.000.- Frëndeskrees Kameran 30.000.- Frères des Hommes 15.000.- Guiden a Scouten fir ENG Welt asbl - Bolivie 2022-2025 10.000.- Le Soleil dans la Main 25.000.- Médecins du Monde 30.000.- Médecins sans frontières - tremblement de terre 02/2023 en Turquie 20.000.- Médecins sans frontières - victimes de la guerre au Gaza 5.000.- MITICA asbl association d'aide à l'enfance 5.000.- Nouvelle PNP - fir d'Kanner a Latäinamerika 5.000.- ONG OGBL Solidarité Syndicale 57.565.- PADEM asbl 20.000.- ROKKU MI ROKKA asbl 55.760.- SOS Faim 6.500.- Stëmm vun der Strooss asbl 2.023.- Think Pink Lux asbl - Sponsorship Girls on Fire Tour de Luxembourg 5.000.- Tukwataniise asbl 5.000.- Unity Foundation</p> <p>Projets retenus pour 2022 (2e tranche, paiement effectué avant clôture de l'exercice budgétaire 2022 en printemps 2023): 20.000.- AMU Action pour un monde uni asbl 10.000.- Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal asbl 5.000.- ANKAA Project asbl 5.000.- Dignity asbl 10.000.- Enfants de l'Espoir asbl 25.000.- Frères des Hommes asbl (2e tranche) 5.000.- Fondatioun Chrëschte mam Sahel 20.000.- Lëtzebuerger Landjugend - Jongbaueren - Service coopération 10.000.- Le Soleil dans la Main ONG 1.000.- Little Angels asbl 7.000.- MITICA asbl association d'aide à l'enfance</p>	346 609,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	5.000.- OTM Objectif Tiers Monde asbl						
	10.000.- PADEM asbl						
	55.000.- SOS Faim-Luxembourg Action pour le Développement						
	5.000.- Stëmm vun der Strooss asbl						
	10.000.- Fondation Kiwanis - Télévie CP3						
	5.000.- Bildung für Madagaskar e.V.						
	3.000.- Yenege Tesfa						
	(1ère tranche, paiement effectué en octobre 2022):						
	5.000.- Action Avenir Haiti asbl						
	1.000.- CARE in Luxembourg asbl						
	5.000.- Coopération Nord-Sud						
	1.000.- CSI Lëtzebuerg						
	5.000.- Frëndeskrees Kamerun						
	40.000.- Frères des Hommes asbl						
	15.000.- Guiden a Scouten fir ENG Welt asbl (ONGD) - Bolivie 2022-2025						
	15.000.- Médecins du Monde Luxembourg asbl						
	1.000.- Mouvement ATD Quart Monde						
	33.109.- PADEM asbl						
	3.500.- Rokku Mi Rokka asbl						
	1.000.- Stroossen Engelen asbl						
	5.000.- Tukwataniise asbl						
	5.000.- Unity Foundation						
648120 P	Subventions affectées	17 211,00	18 200,00	18 200,00	19 000,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions et cotisations diverses</i>	11 821,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Subventions, sur la base des rapports d'activité remis au service festivités et du règlement communal portant attribution de subsides, et cotisations diverses.						
<i>648120/99002 P</i>	<i>TIME-OUT Déifferdeng - subvention financière</i>	5 390,00	6 200,00	6 200,00	7 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	55 738,00	63 010,20	63 010,20	64 979,20		
<i>648211/99001 S</i>	<i>Participations aux frais d'exploitation du SYVICOL</i>	55 738,00	63 010,20	63 010,20	64 979,20		
	Crédit 2024: suivant décision du comité du Syvicol du 3/10/2023, la contribution de 2,20 € / habitant est maintenue; montant basé sur une population au 1/1/2023 de 29.536 personnes.						
	Crédit 2023: la contribution augmente de 2 à 2,2 euros par habitant suivant décision du comité du Syvicol du 14/11/2022; montant basé sur une population au 1/1/2022 de 28.641 personnes.						
	Crédit 2022: la contribution augmente de 1,5 à 2 euros par habitant suivant décision du comité du Syvicol du 8/11/2021;						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	montant basé sur une population au 1/1/2021 de 27.869 personnes.						
	Total 121	7 336 254,98	8 265 043,70	8 570 279,20	8 987 479,70		
3/122/	122 Finances communales						
688000	Autres impôts et taxes	335 362,44	300 000,00	2 500 000,00	400 000,00		
<i>688000/99001</i>	<i>*TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>	<i>335 362,44</i>	<i>300 000,00</i>	<i>2 500 000,00</i>	<i>400 000,00</i>		
	La différence des crédits 2022, 2023 et 2024 par rapport aux années précédentes est due au projet Gravity. Une régularisation de la TVA pour le projet Gravity sera effectuée après clôture du projet (TVA en amont sur financement projet contre TVA en aval des recettes de la vente des appartements) svt entretien avec l'Adm. de l'Enregistrement et de la TVA à Esch. Dans ce contexte, l'énorme solde négatif du budget 2023 concerne la déclaration annuelle 2022 et va de pair avec l'encore plus énorme solde positif (sur l'article 2/122/748391/99001) de l'exercice 2022 (juillet). Le crédit 2024 tient compte de la déclaration annuelle 2023 et des déclarations mensuelles 2024. Le crédit 2023 tient compte de la déclaration annuelle 2022 et des déclarations mensuelles 2023. Le crédit 2022 tient compte de la déclaration annuelle 2021 et des déclarations mensuelles 2022. Les remboursements des déclarations avec solde créditeur en notre faveur se font sur l'article de recette 2/122/748391/99001.						
	Total 122	335 362,44	300 000,00	2 500 000,00	400 000,00		
3/123/	123 Recette communale						
613410	Honoraires juridiques	6 348,81	8 000,00	8 000,00	10 000,00		
<i>613410/99001</i>	<i>Honoraires d'huissiers (frais de poursuites)</i>	<i>6 348,81</i>	<i>8 000,00</i>	<i>8 000,00</i>	<i>10 000,00</i>		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	464,05	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
<i>614100/99001</i>	<i>Assurance contre le vol</i>	<i>464,05</i>	<i>1 000,00</i>	<i>1 000,00</i>	<i>1 000,00</i>		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/123/	123 Recette communale						
621000	Rémunérations des salariés	356 163,27	395 187,00	412 464,00	437 034,00		
621000/99100	*Recette communale / rémunérations et salaires bruts	356 163,27	395 187,00	412 464,00	437 034,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	62 661,00	72 072,00	72 462,00	87 243,00		
623000/99100	*Recette communale / charges sociales (part patronale)	62 661,00	72 072,00	72 462,00	87 243,00		
642300	Indemnités aux membres du personnel	0,00	825,80	825,80	2 000,00		
642300/99002	Indemnité pour perte de caisse	0,00	825,80	825,80	2 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	6 993,50	13 174,20	13 174,20	12 000,00		
648110/99001 P	Dons à des associations de bienfaisance	1 129,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Attribution de dons à des associations de bienfaisance [p.ex. à la suite de collectes de fonds lors de l'organisation de diverses actions de bienfaisance des services communaux (maisons-relais éventuellement)] recette voir art. 2/123/748380/99001						
648110/99002 P	Indemnisation pour la participation des associations locales à divers événements organisés par la commune	5 864,50	8 174,20	8 174,20	7 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	525,35	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648800/99001 P	Recette communale / frais d'exploitation	525,35	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Total 123	433 155,98	491 259,00	508 926,00	550 277,00		
3/124/	124 Ressources humaines						
621000	Rémunérations des salariés	137 632,40	200 000,00	170 000,00	190 000,00		
621000/99001	*Subvention d'intérêt au personnel communal pour prêts logement	137 632,40	200 000,00	170 000,00	190 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
648800/99001 P	Service du personnel - frais de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Article nouvellement créé pour tenir compte de diverses dépenses dans le cadre de la gestion courante ainsi que de l'acquisition de matériel nécessaire à l'organisation interne.						
	Total 124	137 632,40	200 000,00	170 000,00	200 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/125/	125 Informatique						
608122	Petit équipement	139 733,37	140 000,00	140 000,00	150 000,00		
608122/99001	Acquisition petit équipement pour le service informatique	139 733,37	140 000,00	140 000,00	150 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	606 800,28	752 000,00	752 000,00	800 000,00		
611200/99001	Contrats de location pour matériel informatique	606 800,28	752 000,00	752 000,00	800 000,00		
612200	Entretien et réparations	34 882,61	10 000,00	10 000,00	30 000,00		
612200/99001	Entretien et réparation matériel informatique	34 882,61	10 000,00	10 000,00	30 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	552 509,70	613 046,50	639 848,00	677 963,00		
621000/99100	*Service informatique / rémunérations et salaires bruts	552 509,70	613 046,50	639 848,00	677 963,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	97 204,89	111 804,00	112 409,00	135 338,50		
623000/99100	*Service informatique / charges sociales (part patronale)	97 204,89	111 804,00	112 409,00	135 338,50		
648211 S	Participations à caractère général	913 771,94	1 028 000,00	1 050 000,00	1 168 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI	428 121,69	475 000,00	475 000,00	547 000,00		
648211/99002 S	Location de logiciel auprès du SIGI	350 807,35	367 000,00	385 000,00	427 000,00		
648211/99003 S	Frais de la centralisation payés au SIGI	134 842,90	186 000,00	190 000,00	194 000,00		
648212 S	Participations à caractère spécifique	146,25	2 500,00	2 500,00	2 000,00		
648212/99002 S	Autres frais informatiques spécifiques payés au SIGI	146,25	2 500,00	2 500,00	2 000,00		
	L'article tient compte de divers petits programmes informatiques supplémentaires fournis par le SIGI.						
	Total 125	2 345 049,04	2 657 350,50	2 706 757,00	2 963 301,50		
3/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Biiirgercenter)						
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
648310/99001 P	Prise en charge de frais funéraires	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
	Total 127	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
3/131/	131 Urbanisme						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/131/	131 Urbanisme						
621000	Rémunérations des salariés	3 136 976,54	3 480 685,50	3 632 856,00	3 849 261,00		
621000/99100	*Urbanisation et développement rural / rémunérations et salaires bruts	3 136 976,54	3 480 685,50	3 632 856,00	3 849 261,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	551 898,81	634 788,00	638 223,00	768 409,50		
623000/99100	*Urbanisation et développement rural / charges sociales (part patronale)	551 898,81	634 788,00	638 223,00	768 409,50		
	Total 131	3 688 875,35	4 115 473,50	4 271 079,00	4 617 670,50		
3/132/	132 Bâtiments communaux						
603110	Combustibles - Solides	79 869,75	117 975,00	117 975,00	101 400,00		
603110/99100	Bâtiments communaux - copeaux de bois/pellets	79 869,75	117 975,00	117 975,00	101 400,00		
608111	Eau	33 649,15	53 475,00	53 475,00	55 200,00		
608111/99100	Bâtiments communaux - eau (facturation interne)	33 649,15	53 475,00	53 475,00	55 200,00		
608112	Electricité	172 512,48	603 750,00	733 125,00	345 000,00		
608112/99100	Bâtiments communaux - électricité	172 512,48	603 750,00	733 125,00	345 000,00		
608113	Gaz de canalisation	238 410,75	267 540,00	267 540,00	261 170,00		
608113/99100	Bâtiments communaux - gaz	238 410,75	267 540,00	267 540,00	261 170,00		
608114	Chaleur	8 150,02	7 300,00	7 300,00	11 300,00		
608114/99100	Bâtiments communaux - chaleur (cogénération)	8 150,02	7 300,00	7 300,00	11 300,00		
608118	Autres fournitures non stockables	28 024,70	37 950,00	31 912,50	34 500,00		
608118/99100	Bâtiments communaux - canalisation et eaux usées (facturation interne)	28 024,70	37 950,00	31 912,50	34 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	431 323,96	500 000,00	530 000,00	540 000,00		
608121/99001	Bâtiments communaux à usage propre - fournitures d'entretien	211 906,54	215 000,00	235 000,00	235 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99002	Bâtiments communaux donnés en location - fournitures	17 140,44	55 000,00	65 000,00	65 000,00		
	Article géré par le CID. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale n'est pas l'habitation.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
608121/99003	<i>Bâtiments communaux à usage propre - fournitures de sécurité</i> Le crédit tient également compte des frais de remboursement des tests PCR pour le personnel communal "sous permanence" lors des événements organisés sous le régime COVID-Check. Article géré par le Service Technique/Entretien Bâtiments.	177 674,99	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
608121/99005	<i>Bâtiments communaux (LOGEMENTS) donnés en location - fournitures d'entretien</i> Article géré par le Service Logement. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale est l'habitation.	9 919,62	10 000,00	10 000,00	15 000,00		
608121/99006	<i>Bâtiments communaux donnés en location - fournitures de sécurité</i> Article géré par le Service Technique/Entretien Bâtiments. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale n'est pas l'habitation.	7 737,13	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608121/99007	<i>Bâtiments communaux (LOGEMENTS) donnés en location - fournitures de sécurité</i> Article géré par le Service Logement. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale est l'habitation.	6 945,24	10 000,00	10 000,00	15 000,00		
612200	Entretien et réparations	419 993,71	649 900,00	569 900,00	495 000,00		
612200/99001	<i>Bâtiments communaux à usage propre - travaux d'entretien et de réparation</i> Article géré par le CID.	160 280,47	170 000,00	170 000,00	170 000,00		
612200/99002	<i>Bâtiments communaux donnés en location - travaux d'entretien et de réparation</i> Article géré par le Service Technique/Entretien bâtiments (à partir de l'exercice 2022 une partie de ces dépenses est transférée vers le nouvel article 3/132/612200/99005 géré par le service logement). Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale n'est pas l'habitation.	74 465,37	60 000,00	80 000,00	80 000,00		
612200/99003	<i>Bâtiments communaux à usage propre - entretien des toitures</i>	33 303,73	59 900,00	59 900,00	70 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
612200/99004	Article géré par le CID. Bâtiments communaux à usage propre - systèmes de fermeture	142 579,83	150 000,00	150 000,00	160 000,00		
612200/99005	Article géré par le CID. L'article tient compte de la mise en place dans des nouveaux bâtiments ainsi que du remplacement d'installations existantes (-> travaux à effectuer sur 3 à 5 exercices). Bâtiments communaux (LOGEMENTS) donnés en location - travaux d'entretien et de réparation	9 364,31	10 000,00	10 000,00	15 000,00		
612200/99006	Article géré par le service Logement (avant l'exercice 2022 ces dépenses figuraient à l'article 3/132/612200/99002). Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale est l'habitation. Bâtiments communaux - divers projets d'urgence	0,00	200 000,00	100 000,00	0,00		
612300	Divers travaux et projets initialement prévus à cet article sont transférés dans le volet extraordinaire du budget. Le crédit 2023 tenait e.a. compte des projets suivants: - travaux en vue anti-légionelles (Lasauvage et Thillebiérg) - vitrine local commercial Résidence Gerlach (magasin Rêve d'enfants)-> voir nouvel article 4/132/222100/24017 - cuisine MR Woilwer -> voir nouvel article 4/242/222100/24016 - humidité Centre Noppeney dont les devis seront votés en temps utile. Contrats de maintenance	308 129,61	352 100,00	395 000,00	350 000,00		
612300/99001	Bâtiments communaux - contrats de maintenance et de supervision (frais de supervision)	308 129,61	300 000,00	300 000,00	300 000,00		
	Article géré par le Service Technique et concerne les bâtiments à usage propre ainsi que les immeubles donnés en location. Le crédit afférent tient compte des contrats et dépenses (intrusion, désenfumage, dégraisseur, ventilation, éclairage de secours, sécurité, gestion immobilière) indiqués ci-dessous: -Contrat de supervision pour l'Ancien Hôtel de Ville du 17.07.07 Prix annuel: 365,88 eur + TVA, s'y ajoute un forfait prestation de 120,00 eur + TVA. -Contrat d'entretien annuel intrusion. Prix annuel: 5.795,09€ ttc -Abonnement "Alarmis" pour 33 bâtiments communaux avec les P&T.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
	<p>Prix annuel: 24.837,48€ ttc + frais d'installation: 2.822,34 €.</p> <p>-Contrat de télésurveillance des alarmes avec la société BRINKS, prix annuel: 1.048 €</p> <p>-Contrat d'entretien détection incendie des bâtiments communaux coût annuel de 19.965,99 €</p> <p>-Contrat d'entretien annuel chaudière individuelle de l'appartement 50 Grand-rue: Art Thermic au prix annuel de 240,00 eur + TVA</p> <p>-Contrats de gestion [gestion immobilière des immeubles dont la commune est le propriétaire (maison Fourny, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache: Immo Syndic Raguso)</p> <p>-Divers contrats d'entretien pour les immeubles communaux mis en location e.a. OTIS (entretien ascenseur), Rentokil (protection contre les nuisibles), ista, Brunata etc.</p> <p>Tous les prix de ces contrats sont soumis à la hausse de l'indice des prix à la consommation.</p>						
612300/99002	<p>Bâtiments communaux - contrats de gestion immobilière et de maintenance en relation avec le GRAVITY Tower</p> <p>Article géré par le service Logement. Concerne tous contrats de gestion (frais de syndic, assurances, ista etc.) relatifs aux appartements mis en location à prix réduit ainsi qu'aux triplex et studios co-living et la salle de l'immeuble Gravity Tower.</p> <p>Le crédit 2023 tient compte des frais de syndic à payer après réception des clés (24.800.-€), du fonds de roulement (30.891,42 €) et du fonds de travaux (21.153,04 €), de notre part des assurances contractées par le syndic (+/- 11.000.-€) ainsi que des frais ista (+/- 6.000.-).</p> <p>cf art. 3/121/611120/99002 pour les charges locatives au syndic du Gravity en tant que co-propriétaire</p>	0,00	52 100,00	95 000,00	50 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	107 937,05	120 000,00	122 500,00	230 000,00		
614100/99001	*Bâtiments communaux - assurance incendie	107 937,05	120 000,00	122 500,00	230 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte du nouveau CID et de l'extension école Bock (somme assurée 103.000.000.-)						
621000	Rémunérations des salariés	2 068 486,71	2 295 124,50	2 395 464,00	2 538 159,00		
621000/99100	*Bâtiments communaux / rémunérations et salaires bruts	2 068 486,71	2 295 124,50	2 395 464,00	2 538 159,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
623000	Charges sociales (part patronale)	363 915,81	418 572,00	420 837,00	506 680,50		
623000/99100	*Bâtiments communaux / charges sociales (part patronale)	363 915,81	418 572,00	420 837,00	506 680,50		
	Total 132	4 260 403,70	5 423 686,50	5 645 028,50	5 468 409,50		
3/134/	134 Ecologie						
615100	Frais de marketing et de publicité	18 363,96	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
615100/99001	Service écologique - frais de publications	18 363,96	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Planification d'un concept de gestion des déchets et publication d'une brochure y relative.						
621000	Rémunérations des salariés	547 943,50	607 980,00	634 560,00	672 360,00		
621000/99100	*Service écologique / rémunérations et salaires bruts	547 943,50	607 980,00	634 560,00	672 360,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	96 401,54	110 880,00	111 480,00	134 220,00		
623000/99100	*Service écologique / charges sociales (part patronale)	96 401,54	110 880,00	111 480,00	134 220,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	48 527,71	52 000,00	52 000,00	54 500,00		
648800/99001 P	Service écologique - frais d'exploitation	48 052,83	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648800/99003 P	Fairtrade Gemeng	474,88	2 000,00	2 000,00	4 500,00		
	Total 134	711 236,71	790 860,00	818 040,00	881 080,00		
3/135/	135 Travaux et services techniques						
603500	Fournitures de bureau	25 977,80	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
603500/99001	Services techniques - fournitures de bureau	25 977,80	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	34 028,16	35 000,00	35 000,00	36 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur matériel roulant	34 028,16	35 000,00	35 000,00	36 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	2 598 165,43	2 882 838,50	3 008 872,00	3 188 107,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/135/	135 Travaux et services techniques						
621000/99100	*Services techniques / rémunérations et salaires bruts	2 598 165,43	2 882 838,50	3 008 872,00	3 188 107,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	457 103,97	525 756,00	528 601,00	636 426,50		
623000/99100	*Services techniques / charges sociales (part patronale)	457 103,97	525 756,00	528 601,00	636 426,50		
624000	Pensions complémentaires	377 222,88	395 000,00	426 000,00	435 000,00		
624000/99001	*Supplément de pension pour salariés à tâches manuelles	377 222,88	395 000,00	426 000,00	435 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	1 056,52	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
648800/99001 P	Service technique - frais d'exploitation	1 056,52	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 135	3 493 554,76	3 868 594,50	4 028 473,00	4 325 533,50		
3/141/	141 City Management						
615242	Frais de représentation	261 202,53	296 000,00	268 950,00	303 000,00		
615242/99001	Frais des relations publiques	218 602,53	151 000,00	155 000,00	155 000,00		
	Article géré par le service médias. Le crédit tient compte de: - campagne Different together - campagne jeunes et politique - promotion vidéos - application						
615242/99002	Participation au projet de la plate-forme e-commerce nationale LETZSHOP - LUXEMBOURG FOR SHOPPING GIE	42 600,00	45 000,00	43 950,00	48 000,00		
	Cotisation annuelle calculée par habitant pour le groupement Luxembourg for Shopping GIE. À partir du budget 2022: Cotisation annuelle de 1,5 EUR par habitant (avant 1€).						
615242/99003	City management	0,00	100 000,00	70 000,00	100 000,00		
	Le crédit tient compte des actions et campagnes à organiser par la cellule de développement économique de la Ville de Differdange (avant l'exercice 2023 ces dépenses étaient intégrées à l'article 3/141/615242/99001).						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/141/	141 City Management						
	Total 141	261 202,53	296 000,00	268 950,00	303 000,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
646100	Impôt foncier	34 050,90	36 000,00	37 000,00	40 000,00		
646100/99001	*Impôt foncier pour immeubles communaux	34 050,90	36 000,00	37 000,00	40 000,00		
648510 G	Fonds pour dépenses communales	316 000,00	393 000,00	393 000,00	460 000,00		
648510/99001 G	Fonds pour Dépenses Communales	316 000,00	393 000,00	393 000,00	460 000,00		
	Montant 2023 inscrit conformément à la lettre ministérielle du 27/9/2022.						
	Total 170	350 050,90	429 000,00	430 000,00	500 000,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
612200	Entretien et réparations	26 390,01	80 000,00	80 000,00	75 000,00		
612200/99001	Prise en charge de dégâts causés	26 390,01	80 000,00	80 000,00	75 000,00		
648231 G	Fonds pour l'emploi	0,00	48 437,00	48 437,00	50 000,00		
648231/99001 G	*Fonds de l'emploi	0,00	48 437,00	48 437,00	50 000,00		
	Sur base de 2% des recettes ICC totales du pays, suivant instructions de la lettre du Ministère de l'Intérieur relative au FDGC, ICC et Fonds de l'Emploi et de la circulaire budgétaire annuelle.						
648240 S	Participations aux intérêts d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00		
648240/99001 S	Participations aux intérêts d'emprunt de syndicats	0,00	0,00	0,00	0,00		
	voir également article 3/180/658300/99001						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	53 465,10	58 000,00	30 000,00	39 000,00		
655210/99001	Intérêts débiteurs et frais sur comptes courants	30 479,39	35 000,00	10 000,00	15 000,00		
	Le crédit afférent tient également compte des intérêts à payer sur les lignes de préfinancement ainsi que des intérêts de						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	pénalité sur avoirs.						
655210/99002	*Frais bancaires pour paiements Digicash/payconiq	20 866,60	18 000,00	16 000,00	18 000,00		
655210/99003	Frais bancaires pour utilisation Bancomat	2 119,11	5 000,00	4 000,00	5 000,00		
655210/99004	Frais bancaires pour l'utilisation Servipay	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	501 049,95	1 162 500,00	3 170 000,00	4 334 000,00		
655220/14018	Préfinancement pour le compte de l'Etat - nouveau bâtiment Police grand-ducale - intérêts bancaires	60 549,43	5 000,00	640 000,00	760 000,00		
	Intérêts concernant la ligne de préfinancement pour le nouveau bâtiment pour la police grand-ducale. Dépenses extraordinaires voir articles 4/131/211000/14018 et 4/319/221312/14018; recettes extraordinaires voir articles 1/180/198200/14018 et 1/319/261300/14018. Le crédit 2023 tient compte d'une augmentation du taux d'intérêt européen.						
655220/16013	Préfinancement pour le compte de l'Etat - EIDE Ecole primaire - intérêts bancaires	98 394,33	50 000,00	840 000,00	980 000,00		
	Intérêts concernant la ligne de préfinancement pour l'EIDE école primaire. Dépenses extraordinaires voir article 4/910/221311/16013; recettes extraordinaires voir articles 1/180/198200/16013 et 1/910/261300/16013. Le crédit 2023 tient compte d'une augmentation du taux d'intérêt européen.						
655220/24001	Préfinancement pour le compte de l'Etat - EIDE extension avec piscines, hall sportif et salles de classes	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Intérêts concernant le préfinancement pour l'EIDE extension. Dépenses extraordinaires voir article 4/910/221312/24001; recettes extraordinaires voir articles 1/180/198200/24001 et 1/910/261300/24001.						
655220/99001	*Annuités des emprunts - part formée par les intérêts	41 450,68	525 000,00	480 000,00	1 280 000,00		
	Le crédit 2024 tient également compte d'un montant de 550.000 euros pour les intérêts estimés sur 6 mois pour un nouvel emprunt d'équilibrage de 26.000.000 euros. Le crédit rectifié 2023 et le crédit 2024 tiennent compte de l'augmentation du taux d'intérêt européen ainsi que d'un montant estimé à 500.000 euros d'intérêts par an relatif à l'emprunt d'équilibrage de 13 mio. d'euros tiré en 2023.						
	* Emprunt d'équilibrage auprès de la CCRA:						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	<p>LU87 0099 7838 2760 0002 Montant total: 13.000.000 € Durée: 2023-2043 Solde au 31.12.2023: 12 770 000 eur Solde au 31.12.2024: 12 328 000 eur</p> <p>* Emprunts d'équilibrage auprès de la BCEE:</p> <p>LU92 0011 1066 0071 0380 Montant total: 7.750.000 € Durée: 2006-2025 (0,347%) Solde au 31.12.2022: 1 043 000 eur Solde au 31.12.2023: 637 000 eur Solde au 31.12.2024: 216 000 eur</p> <p>LU90 0011 1362 0659 5680 Montant total: 10.000.000 € Durée: 2015-2035 (EURIBOR marge 0,290%) Solde au 31.12.2022: 6 312 000 eur Solde au 31.12.2023: 5 892 000 eur Solde au 31.12.2024: 5 487 000 eur</p> <p>-----</p> <p>pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99001 article pour la part formée par l'amortissement: 3/180/658200/99001.</p>						
655220/99002	<p>*Annuités de l'emprunt pour compte du CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne Education Différenciée) - part formée par les intérêts</p> <p>Emprunt auprès de la CCRA pour préfinancement construction CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF):</p> <p>LU96 0090 0005 2760 0092 Montant total: 6.558.000€ Durée: 2009-2039 (EURIBOR marge 0.500%) Solde au 31.12.2022: 4 388 000 eur Solde au 31.12.2023: 4 250 000 eur Solde au 31.12.2024: 4 088 000 eur</p> <p>Les crédits 2022, 2023 et 2024 tiennent compte de l'augmentation du taux d'intérêt européen.</p> <p>pour mémoire: article pour la part formée par l'amortissement: 3/180/658200/99002 article 2/132/708212/99001 loyer encaissé par l'Etat</p>	35 686,89	72 500,00	160 000,00	194 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
655220/99003	<p><i>*Annuité de l'emprunt pour la réalisation du nouveau complexe sportif au Parc des Sports - part formée par les intérêts</i></p> <p>Trois emprunts contractés auprès de deux banques:</p> <p>CCRA LU70 0090 0006 2760 0091: Montant total: 24.835.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,500%) - solde au 31/12/2022: 15 405 000 € - solde au 31/12/2023: 14 595 000 € - solde au 31/12/2024: 13 785 000 €</p> <p>CCRA LU86 0099 7807 2760 0009: Montant total: 21.120.000 € Durée: 2013-2038 (EURIBOR marge 0,550%) - solde au 31/12/2022: 13 725 000 € - solde au 31/12/2023: 13 044 000 € - solde au 31/12/2024: 12 424 000 €</p> <p>BGL LU33 0037 0092 8512 2000: Montant total: 15.000.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,450%) - solde au 31/12/2022: 8 700 000 € - solde au 31/12/2023: 8 100 000 € - solde au 31/12/2024: 7 500 000 €</p> <p>Les crédits 2022, 2023 et 2024 tiennent compte de l'augmentation du taux d'intérêt européen.</p> <p>pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99003 article pour la part formée par l'amortissement: 3/180/658200/99003.</p>	264 968,62	510 000,00	1 050 000,00	1 120 000,00		
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	3 504 600,20	3 598 000,00	4 530 000,00	6 012 000,00		
658200/99001	<p><i>*Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement</i></p> <p>* nouvel emprunt d'équilibrage de 26.000.000 à conclure au cours de l'exercice 2024 avec 1/2 annuité estimée à 960.000 euros pour l'exercice 2024</p> <p>* Emprunt d'équilibrage auprès de la CCRA:</p> <p>LU87 0099 7838 2760 0002 Montant total: 13.000.000 € Durée: 2023-2043 Solde au 31.12.2023: 12 770 000 eur Solde au 31.12.2024: 12 328 000 eur</p>	909 763,54	1 115 000,00	1 140 000,00	2 570 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	<p>Les crédits 2022, 2023 et 2024 tiennent compte de l'augmentation du taux d'intérêt européen.</p> <p>* Emprunts d'équilibrage auprès de la BCEE:</p> <p>LU92 0011 1066 0071 0380 Montant total: 7.750.000 € Durée: 2006-2025 (0,347%) Solde au 31.12.2022: 1 043 000 eur Solde au 31.12.2023: 637 000 eur Solde au 31.12.2024: 216 000 eur</p> <p>LU90 0011 1362 0659 5680 Montant total: 10.000.000 € Durée: 2015-2035 (EURIBOR marge 0,290%) Solde au 31.12.2022: 6 312 000 eur Solde au 31.12.2023: 5 892 000 eur Solde au 31.12.2024: 5 487 000 eur</p> <p>-----</p> <p>pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99001 article pour la part formée par les intérêts: 3/180/655220/99001.</p>						
658200/99002	<p>*Annuité de l'emprunt pour compte du CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF) - part formée par l'amortissement</p> <p>Emprunt auprès de la CCRA pour préfinancement construction CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF):</p> <p>LU96 0090 0005 2760 0092 Montant total: 6.558.000€ Durée: 2009-2039 (EURIBOR marge 0.500%) Solde au 31.12.2022: 4 388 000 eur Solde au 31.12.2023: 4 250 000 eur Solde au 31.12.2024: 4 088 000 eur</p> <p>Les crédits 2022, 2023 et 2024 tiennent compte de l'augmentation du taux d'intérêt européen.</p> <p>pour mémoire: article pour la part formée par les intérêts: 3/180/655220/99002 article 2/132/708212/99001 loyer encaissé par l'Etat</p>	207 520,52	188 000,00	320 000,00	332 000,00		
658200/99003	<p>Annuité de l'emprunt pour la réalisation du nouveau complexe sportif au Parc des Sports - part formée par l'amortissement</p> <p>Trois emprunts contractés auprès de deux banques:</p>	2 387 316,14	2 295 000,00	3 070 000,00	3 110 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	<p>CCRA LU70 0090 0006 2760 0091: Montant total: 24.835.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,500%) - solde au 31/12/2022: 15 405 000 € - solde au 31/12/2023: 14 595 000 € - solde au 31/12/2024: 13 785 000 €</p> <p>CCRA LU86 0099 7807 2760 0009: Montant total: 21.120.000 € Durée: 2013-2038 (EURIBOR marge 0,550%) - solde au 31/12/2022: 13 725 000 € - solde au 31/12/2023: 13 044 000 € - solde au 31/12/2024: 12 424 000 €</p> <p>BGL LU33 0037 0092 8512 2000: Montant total: 15.000.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,450%) - solde au 31/12/2022: 8 700 000 € - solde au 31/12/2023: 8 100 000 € - solde au 31/12/2024: 7 500 000 €</p> <p>Les crédits 2022, 2023 et 2024 tiennent compte de l'augmentation du taux d'intérêt européen.</p> <p>pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99003 article pour la part formée par les intérêts: 3/180/655220/99003.</p>						
658300 S	Emprunt des établissements publics communaux - part formée par l'amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>658300/99001 S</i>	<i>Emprunt des établissements publics communaux - part formée par l'amortissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	voir également article 3/180/648240/99001						
801100	Fonds de réserve relatif à l'impôt commercial communal	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>801100/99001</i>	<i>Dotations au Fonds de réserve budgétaire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<p>Cette réserve budgétaire avait été constituée dans l'intérêt du développement économique de la Ville de Differdange. - 2018: 1.000.000 € - 2019: 1.000.000 € - 2020: 1.000.000 € - 2021: pas de réserve à cause de l'incertitude dans le développement économique actuel pendant la pandémie COVID-19 - 2022: recours intégral au fonds de réserve budgétaire voir</p>						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	article 2/180/811100/99001						
	Total 180	4 085 505,26	4 946 937,00	7 858 437,00	10 510 000,00		
	Total général 1	27 787 991,69	32 318 904,70	38 333 307,70	40 237 751,70		
3/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	83 640,77	135 000,00	135 000,00	150 000,00		
612140/99001	Repas sur roues - frais de transport des repas destinés à la revente	83 640,77	135 000,00	135 000,00	150 000,00		
	<p>2023:</p> <ul style="list-style-type: none"> - hausse de prix au 1/9/2023 (repas 12,94 € et livraison 5,82) par courrier en date du 11/9/2023 pas transposée sur les tarifs applicables en 2023 -> une adaptation des tarifs pour 2024 (repas: 12,94 € et livraison 5,82 €) sera transposée en début d'année (recette voir article 2/223/706060/99001). - hausses de prix au 1/2/2023 (repas:12,31 € et livraison 5,54 €) et au 1/4/2023 (repas: 12,62 € et livraison: 5,68 €) par courrier en date du 20/2/2023 pas transposées sur les tarifs applicables en 2023. - hausse de prix au 1/1/2023 (repas: 12,01 € et livraison: 5,40 €) par courrier en date du 31/8/2022 ne sera pas transposée sur les tarifs applicables pour les clients en 2023. - une nouvelle hausse de prix annoncée pour le 1/1/2023 (repas: 12,01 € et livraison: 5,40 €) par courrier en date du 31/8/2022 ne sera pas transposée sur les tarifs applicables pour les clients en 2023. <p>Crédit 2022/2023: une hausse de prix pour le 1/4/2022 (repas: 11,34 € et livraison: 4,31 €) annoncée par le fournisseur par courrier en date du 30/3/2022 ne sera pas transposée sur les tarifs applicables pour les clients en 2022/2023.</p> <p>2022: hausse du tarif Servior à partir du 1/1/2022 (repas 11,06 € et livraison 4,21 €).</p> <p>Article géré par le Service Senior Plus.</p>						
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	247 868,88	315 000,00	330 000,00	370 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/223/	223 Repas sur roues						
612150/99001	<p><i>Repas sur roues - achat des repas destinés à la revente</i></p> <p>Suivant convention du 11 décembre 2003, approuvée par le conseil communal en date du 18 février 2004 et approuvée par l'autorité supérieure en date du 6 mai 2004; avenant du 12 mars 2008, approuvé par le conseil communal en sa séance du 13 juin 2008 et approuvé par l'autorité supérieure en date du 23 juillet 2008; contrat avec Servior du 28/11/2012, voté par le conseil communal le 6/2/2013 et approuvé par l'autorité supérieure le 3/4/2013.</p> <p>2023: - hausse de prix au 1/9/2023 (repas 12,94 € et livraison 5,82) par courrier en date du 11/9/2023 -> une adaptation des tarifs pour 2024 (repas: 12,94 € et livraison 5,82 €) sera transposée en début d'année (recette voir article 2/223/706060/99001).</p> <p>- hausses de prix au 1/2/2023 (repas:12,31 € et livraison 5,54 €) et au 1/4/2023 (repas: 12,62 € et livraison: 5,68 €) par courrier en date du 20/2/2023 pas transposées sur les tarifs applicables en 2023.</p> <p>- hausse de prix au 1/1/2023 (repas: 12,01 € et livraison: 5,40 €) par courrier en date du 31/8/2022 ne sera pas transposée sur les tarifs applicables pour les clients en 2023.</p> <p>2022: - une hausse de prix pour le 1/4/2022 (repas: 11,34 € et livraison: 4,31 €) annoncée par le fournisseur par courrier en date du 30/3/2022 ne sera pas transposée sur les tarifs applicables pour les clients en 2022/2023.</p> <p>- hausse du tarif Servior à partir du 1/1/2022 (repas 11,06 € et livraison 4,21 €).</p> <p>Article géré par le Service Senior Plus. voir également article de recette 2/223/706060/99001</p>	247 868,88	315 000,00	330 000,00	370 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	310,73	15 000,00	17 000,00	20 000,00		
648800/99001 P	<p><i>Repas sur roues - frais divers de fonctionnement</i></p> <p>Article géré par le Service Senior Plus à partir de l'exercice 2021.</p>	310,73	15 000,00	17 000,00	20 000,00		
	Total 223	331 820,38	465 000,00	482 000,00	540 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/224/	224 Téléassistance						
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	9 048,80	15 000,00	11 000,00	15 000,00		
612160/99001	Services téléassistance Part communale dans les frais de télé-assistance (Help, Sécher doheem etc.). Article géré par le Service Senior Plus à partir de l'exercice 2021.	9 048,80	15 000,00	11 000,00	15 000,00		
	Total 224	9 048,80	15 000,00	11 000,00	15 000,00		
3/229/	229 Autre Troisième âge						
615241	Frais de réception	44 732,76	70 000,00	50 000,00	70 000,00		
615241/99001	Festivités de fin d'année pour seniors L'article est géré par le Service Senior Plus à partir de l'exercice 2021. Les éditions 2021-2022 ont été remplacées par la distribution de bons d'achat.	44 732,76	70 000,00	50 000,00	70 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	164 745,86	170 000,00	170 000,00	170 000,00		
616000/99001	Ruffbus Dinola - frais d'exploitation pour le transport de personnes du 3e âge Article géré par le Service Senior Plus, recette voir article 2/229/706040/99001.	164 745,86	170 000,00	170 000,00	170 000,00		
648120 P	Subventions affectées	53 517,41	68 000,00	68 000,00	74 000,00		
648120/99001 P	Participation dans les frais de personnel et courants d'un club seniors svt. convention entre l'Etat, les communes de Käerjeng, Pétange, Sanem et Differdange Participation dans les frais du personnel et de frais courants du "Club Senior Prénzebiérg" suivant convention entre l'Etat, les communes de Käerjeng, Differdange, Pétange et l'organisation gestionnaire a.s.b.l. Aides pour personnes âgées "Prénzebiérg".	53 517,41	68 000,00	68 000,00	74 000,00		
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	5 148,65	10 000,00	12 000,00	12 000,00		
648310/99001 P	Aides aux personnes âgées vulnérables Le service a été créé au cours de l'exercice 2020 dans le cadre	5 148,65	10 000,00	12 000,00	12 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/229/	229 Autre Troisième âge						
	de la pandémie du COVID-19. Le prix d'achat des marchandises est intégralement refacturé aux clients, les frais de service/transport par le personnel du CIGL sont à charge de la commune. Article géré par le Service Senior Plus. recette voir art. 2/229/748380/99001						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	28 349,45	86 000,00	50 000,00	100 000,00		
648800/99001 P	Activités sportives et de loisirs pour personnes âgées	19 690,16	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	À partir de l'exercice 2021 l'article est fusionné avec l'article 3/229/615241/99002. Article géré par le Service Senior Plus. recette voir art. 2/229/748110/99001.						
648800/99002 P	Service Seniors Plus - Frais de fonctionnement	8 659,29	46 000,00	10 000,00	60 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte du projet "archives seniors". L'article tient compte de divers projets comme p.ex. expositions, workshops, formations.						
	Total 229	296 494,13	404 000,00	350 000,00	426 000,00		
3/230/	230 Egalité des chances						
603500	Fournitures de bureau	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
603500/99001	Service à l'Egalité des Chances - fournitures de bureau	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	164 383,05	182 394,00	190 368,00	201 708,00		
621000/99100	*Egalité des chances - rémunérations et salaires bruts	164 383,05	182 394,00	190 368,00	201 708,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	28 920,46	33 264,00	33 444,00	40 266,00		
623000/99100	*Egalité des chances - charges sociales (part patronale)	28 920,46	33 264,00	33 444,00	40 266,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	67 718,53	70 000,00	70 000,00	201 000,00		
648800/99001 P	Service à l'Egalité des Chances - domaine Femmes et Hommes	18 789,82	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Le crédit budgétaire afférent est destiné à couvrir les frais courants ainsi que des projets, dont par exemple: - Campagnes et projets de sensibilisation - Orange Week - Women in March - Table-rondes						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/230/	230 Egalité des chances						
	- Journée de l'Homme						
648800/99002 P	Service à l'Egalité des Chances - Design for All	18 208,71	20 000,00	20 000,00	40 000,00		
	Le crédit budgétaire afférent est destiné à couvrir les frais courants ainsi que les projets suivants : - Campagnes et projets de sensibilisation - Café des langues - Comité participatif - Journée Handicap - Fête des voisins - Projets Vivre-ensemble et Pacte voir également article de recette 2/230/744710/99001						
648800/99004 P	Service à l'Egalité des Chances - formations du personnel	30 720,00	30 000,00	30 000,00	40 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de la formation en vue du programme 'Gender for kids'.						
648800/99005 P	Service à l'Egalité des Chances - prise en charge des frais de traduction pour associations	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
648800/99007 P	Service à l'Egalité des chances - Budget participatif	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	voir également article de recette 2/230/744710/99002						
	Total 230	261 022,04	286 658,00	294 812,00	443 974,00		
3/241/	241 Crèches et garderies						
601000	Matières premières	104 058,26	135 000,00	135 000,00	135 000,00		
601000/99001	Crèches et foyers du jour - alimentation	104 058,26	135 000,00	135 000,00	135 000,00		
	L'achat de produits biologiques et régionaux sera encore renforcé. Le crédit 2023 tient compte d'une majoration de 20% par rapport à 2022 svt estimation du chef de cuisine et de la société 'La Provençale'.						
602000	Matières consommables	10 553,51	13 000,00	13 000,00	13 000,00		
602000/99001	Crèches et foyers du jour - pharmacie	10 553,51	13 000,00	13 000,00	13 000,00		
603500	Fournitures de bureau	1 913,47	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
603500/99001	Crèches et foyers du jour - administration	1 913,47	4 000,00	4 000,00	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
608111	Eau	3 901,35	6 200,00	6 200,00	6 400,00		
608111/99100	Crèches et foyers du jour - eau (facturation interne)	3 901,35	6 200,00	6 200,00	6 400,00		
608112	Electricité	10 000,72	35 000,00	42 500,00	20 000,00		
608112/99100	Crèches et foyers du jour - électricité	10 000,72	35 000,00	42 500,00	20 000,00		
608113	Gaz de canalisation	14 970,85	16 800,00	16 800,00	16 400,00		
608113/99100	Crèches et foyers du jour - gaz	14 970,85	16 800,00	16 800,00	16 400,00		
608118	Autres fournitures non stockables	3 249,24	4 400,00	3 700,00	4 000,00		
608118/99100	Crèches et foyers du jours - canalisation et eaux usées (facturation interne)	3 249,24	4 400,00	3 700,00	4 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	8 812,96	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
608121/99001	Crèches et foyers du jour - fournitures d'entretien	8 159,87	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99002	Crèches et foyers du jour - fournitures pour sécurité dans bâtiments	653,09	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Article géré par le CID.						
608122	Petit équipement	11 631,83	17 500,00	17 500,00	17 500,00		
608122/99001	Crèches et foyers du jour - acquisition de mobilier	5 206,72	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608122/99002	Crèches et foyers du jour - petit équipement pour cuisines	2 426,97	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608122/99003	Crèches et foyers du jour - bibliothèque	1 170,68	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608122/99004	Crèches et foyers du jour - acquisition petit équipement informatique	2 827,46	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608123	Entretien de buanderie	2 901,84	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608123/99001	Crèches et foyers du jour - entretien et buanderie	2 901,84	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	608,66	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
608128/99001	Crèches et foyers du jour - habillement, lingerie, literie	452,41	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608128/99002	Crèches et foyers du jour - réparations et petit matériel	156,25	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service technique.						
608160	Vêtements professionnels	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608160/99001	Crèches et foyers du jour - masse d'habillement personnel ouvrier	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
611200	Loyers et charges mobilières	3 587,97	6 500,00	6 500,00	5 500,00		
611200/99001	Crèches et foyers du jour - contrats de location pour matériel informatique	40,70	2 500,00	2 500,00	1 500,00		
611200/99003	Crèches et foyers du jour - loyers et charges locatives pour machines à copier	3 547,27	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
612200	Entretien et réparations	13 744,85	66 500,00	66 500,00	46 000,00		
612200/99001	Crèches et foyers du jour - travaux d'entretien et de réparation	12 973,54	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Article géré par le service technique et non couvert par la convention entre l'administration communale de Differdange et le Ministère de la Famille.						
612200/99002	Crèches et foyers du jour - entretien et réparation matériel informatique	0,00	1 500,00	1 500,00	1 000,00		
612200/99003	Crèches et foyers du jour - mise en en conformité/registre de sécurité	771,31	50 000,00	50 000,00	30 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte du contrôle régulier (tous les 3 ans) des bâtiments par Lux Control en vue des agréments. Article géré par le service entretien/sécurité bâtiments.						
614800	Autres assurances	4 412,94	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
614800/99001	Crèches et foyers du jour - assurances, taxes	4 412,94	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	357,90	3 800,00	3 000,00	2 500,00		
615300/99001	Crèches et foyers du jour - frais postaux	34,00	1 800,00	1 000,00	1 000,00		
615300/99002	Crèches et foyers du jour - frais de télécommunication	323,90	2 000,00	2 000,00	1 500,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
616000/99001	Crèches et foyers du jour - frais pour transport	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
618820	Frais de formation	252,35	2 000,00	1 000,00	1 000,00		
618820/99001	Crèches et foyers du jour - frais de formation et de supervision	252,35	2 000,00	1 000,00	1 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	1 867 574,10	2 072 198,50	2 162 792,00	2 291 627,00		
621000/99100	*Crèches et foyers du jour - rémunérations et salaires bruts	1 867 574,10	2 072 198,50	2 162 792,00	2 291 627,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	328 568,58	377 916,00	379 961,00	457 466,50		
623000/99100	*Crèches et foyers du jour - charges sociales (part patronale)	328 568,58	377 916,00	379 961,00	457 466,50		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	11 331,56	23 000,00	22 000,00	22 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
648800/99001 P	Crèches et foyers du jour - loisirs et frais d'école	11 331,56	21 000,00	21 000,00	21 000,00		
648800/99002 P	Crèches et foyers du jour - réserve frais d'équipement de faible valeur	0,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Total 241	2 402 432,94	2 826 814,50	2 923 453,00	3 085 393,50		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
601000	Matières premières	1 151 673,80	1 530 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00		
601000/99001	Maisons relais - acquisition produits alimentaires pour repas	1 151 673,80	1 530 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00		
	Tous les articles de la fonction 3/242 tiennent compte de l'ouverture du campus Mathendahl pour la rentrée 2021/2022. L'achat de produits biologiques et régionaux est encore renforcé. Le crédit 2023 tient compte d'une majoration de 20% par rapport à 2022 svt estimation du chef de cuisine et de la société 'La Provençale'.						
602000	Matières consommables	30 023,99	15 450,00	15 450,00	3 000,00		
602000/99001	Maisons relais - pharmacie	30 023,99	15 450,00	15 450,00	3 000,00		
	Les crédits 2022 et 2023 tenaient compte des mesures imposées par la loi en relation avec la pandémie Covid-19.						
603110	Combustibles - Solides	77 821,81	114 950,00	114 950,00	98 800,00		
603110/99100	Maisons relais - copeaux de bois/pellets	77 821,81	114 950,00	114 950,00	98 800,00		
608111	Eau	23 408,10	37 200,00	37 200,00	38 400,00		
608111/99100	Maisons relais - eau (facturation interne)	23 408,10	37 200,00	37 200,00	38 400,00		
608112	Electricité	110 007,96	385 000,00	467 500,00	220 000,00		
608112/99100	Maisons relais - électricité	110 007,96	385 000,00	467 500,00	220 000,00		
608113	Gaz de canalisation	86 082,37	96 600,00	96 600,00	94 300,00		
608113/99100	Maisons relais - gaz	86 082,37	96 600,00	96 600,00	94 300,00		
608114	Chaleur	40 750,09	36 500,00	36 500,00	56 500,00		
608114/99100	Maisons relais - chaleur (cogénération)	40 750,09	36 500,00	36 500,00	56 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
608118	Autres fournitures non stockables	19 495,44	26 400,00	22 200,00	24 000,00		
608118/99100	Maisons relais - canalisation et eaux usées (facturation interne)	19 495,44	26 400,00	22 200,00	24 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	88 825,14	125 000,00	125 000,00	125 000,00		
608121/99001	Maisons relais - fournitures d'entretien	68 110,29	95 000,00	95 000,00	95 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99002	Maisons relais - fournitures d'entretien sur matériel roulant	6 999,17	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99003	Maisons relais - fournitures pour sécurité dans bâtiments	13 715,68	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
	Article géré par le CID.						
608122	Petit équipement	136 358,84	213 000,00	213 000,00	205 000,00		
608122/99001	Maisons relais - acquisition de mobilier	24 811,39	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
608122/99002	Maisons relais - petit équipement pour cuisines	75 598,97	88 000,00	88 000,00	88 000,00		
608122/99003	Maisons relais - acquisition de machines audio-visuelles et électriques	6 011,90	20 000,00	20 000,00	12 000,00		
608122/99004	Maisons relais - matériel didactique	7 377,98	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
608122/99005	Maisons relais - bibliothèque	5 601,74	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
608122/99006	Maisons relais - acquisition petit équipement informatique	16 956,86	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
608160	Vêtements professionnels	10 828,96	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
608160/99001	Maisons relais - masse d'habillement personnel ouvrier	10 828,96	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	57 107,76	60 550,00	60 545,04	65 000,00		
611120/99001	Maisons relais - loyers et charges locatives de bâtiments	57 107,76	60 550,00	60 545,04	65 000,00		
	Le budget tient compte de la refacturation par la Commune au service enfance du loyer de la Villa Edmond Dune payé à ArcelorMittal Luxembourg S.A. (cf. art. 2/132/708212/99003)						
611200	Loyers et charges mobilières	40 700,95	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
611200/99001	Maisons relais - contrats de location pour matériel informatique	11 736,15	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
611200/99002	Maisons Relais / loyers et charges locatives pour machines à copier	28 964,80	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Article géré par le service informatique.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
612200	Entretien et réparations	119 594,26	272 000,00	272 000,00	186 500,00		
612200/99001	Maisons relais - travaux d'entretien et de réparation	59 126,47	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Article géré par le CID.						
612200/99002	Maisons relais - entretien et réparation matériel informatique	776,54	2 000,00	2 000,00	1 500,00		
612200/99003	Maisons relais - mise en conformité/registre de sécurité	59 691,25	170 000,00	170 000,00	85 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte du contrôle régulier (tous les 3 ans) des bâtiments par Lux Control en vue des agréments. Article géré par le service entretien/sécurité bâtiments.						
615100	Frais de marketing et de publicité	3 940,93	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
615100/99001	Maisons relais - frais de publications	3 940,93	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615212/99001	Maisons relais - frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	22 426,60	45 000,00	45 000,00	40 000,00		
615300/99001	Maisons relais - frais postaux	4 009,80	20 000,00	20 000,00	15 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte de la digitalisation progressive de procédures.						
615300/99002	Maisons relais - frais de télécommunication	18 416,80	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
618820	Frais de formation	465,06	13 500,00	2 000,00	2 000,00		
618820/99001	Maisons relais - frais de formation	465,06	13 500,00	2 000,00	2 000,00		
	Le crédit 2023-2024 tient compte de la mise à disposition de formations gratuites du Ministère de l'Education (crédits d'heures).						
621000	Rémunérations des salariés	12 164 345,70	13 497 156,00	14 087 232,00	14 926 392,00		
621000/99100	*Maisons relais / rémunérations et salaires bruts	12 164 345,70	13 497 156,00	14 087 232,00	14 926 392,00		
622000	Autre personnel	28 884,73	46 000,00	38 000,00	39 000,00		
622000/99001	Maisons relais - personnel temporaire (vacances loisirs)	21 705,72	23 000,00	15 000,00	16 000,00		
622000/99002	*Maisons relais - personnel temporaire de remplacement	7 179,01	23 000,00	23 000,00	23 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
623000	Charges sociales (part patronale)	2 140 208,26	2 462 536,00	2 475 856,00	2 980 684,00		
623000/99004	Assurance-accidents du travail	94,08	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
623000/99100	*Maisons relais / charges sociales (part patronale)	2 140 114,18	2 461 536,00	2 474 856,00	2 979 684,00		
648120 P	Subventions affectées	7 934,01	14 500,00	14 500,00	14 000,00		
648120/99001 P	Frais de location des lignes d'eau pour les besoins des Maisons Relais dans l'enceinte AQUASUD	7 934,01	14 500,00	14 500,00	14 000,00		
	Le crédit rectifié 2023 et le crédit 2024 tiennent compte de l'augmentation de la fréquentation des maisons-relais.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	341 127,83	385 000,00	385 000,00	400 000,00		
648800/99001 P	Maisons relais - frais d'exploitation pour diverses activités	246 504,70	300 000,00	300 000,00	300 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte du Velosprojet ainsi que de l'ouverture de l'annexe de l'Ecole des Filles Niederkorn et de l'augmentation de la capacité maximale de la MR Fousbann. Le crédit 2023 tient compte d'une majoration de 20.000.- EUR dans le cadre du projet pédagogique SPODI en coopération avec le service des sports.						
648800/99002 P	Maisons relais - frais divers de fonctionnement et d'exploitation	25 126,57	35 000,00	35 000,00	40 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte de l'inflation du prix du papier.						
648800/99003 P	Maisons relais - frais des activités Vacances Loisirs	42 635,55	40 000,00	40 000,00	50 000,00		
648800/99004 P	Projet "E gudde Start / Baby+"	22 773,71	0,00	0,00	0,00		
	A partir de l'exercice 2023, le projet n'est plus couvert par la convention étatique du MENJE et le crédit est inscrit à l'article 3/259/648800/99007.						
648800/99006 P	Kannerparade & Kannergemengerot	4 087,30	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Total 242	16 702 012,59	19 460 342,00	19 892 533,04	20 902 576,00		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
608121	Fournitures d'entretien	919,76	12 000,00	9 000,00	9 000,00		
608121/99001	Maison des jeunes - fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des bâtiments	919,76	12 000,00	9 000,00	9 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
	Le crédit budgétaire de l'article afférent est destiné aux travaux de nettoyage des 4 maisons des jeunes (Differdange, Lasauvage, Niederkorn et Fousbann). Article géré par le CID.						
612200	Entretien et réparations	14 338,78	35 000,00	29 000,00	29 000,00		
612200/99001	Maison des jeunes - travaux d'entretien, de nettoyage et de réparation des bâtiments	14 338,78	35 000,00	29 000,00	29 000,00		
	Le crédit budgétaire de l'article afférent est destiné aux travaux d'entretien des 4 maisons des jeunes (Differdange, Lasauvage, Niederkorn et Fousbann). Article géré par le CID.						
	Total 253	15 258,54	47 000,00	38 000,00	38 000,00		
3/259/	259 Autre Jeunesse						
621000	Rémunérations des salariés	109 588,70	121 596,00	126 912,00	134 472,00		
621000/99100	*Service jeunesse / rémunérations et salaires bruts	109 588,70	121 596,00	126 912,00	134 472,00		
622000	Autre personnel	352 052,36	407 000,00	352 000,00	365 000,00		
622000/99001	Occupation d'étudiants pendant les vacances scolaires	116 520,71	122 000,00	122 000,00	125 000,00		
622000/99002	Occupation occasionnelle de jeunes chômeurs	228 184,27	275 000,00	220 000,00	230 000,00		
	Estimation se basant sur les engagements de jeunes chômeurs par l'administration communale de la Ville de Differdange. Voir également article de recettes 2/259/744400/99002.						
622000/99003	*Occupation occasionnelle de jeunes dans le cadre de stages rémunérés	7 347,38	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	57 967,56	61 026,00	61 146,00	65 694,00		
623000/99001	Caisse Nationale de Santé (part patronale)	6 936,78	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
623000/99002	Fonds de pension de la caisse nationale d'assurance-pension (part patronale)	18 103,24	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
623000/99004	Assurance-accidents du travail	2 739,62	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
623000/99005	Service de santé au travail	316,89	350,00	350,00	350,00		
623000/99006	Mutualité des employeurs	6 743,58	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
623000/99007	Caisse Nationale de Prestations Familiales	3 847,14	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
623000/99100	*Charges sociales (part patronale)	19 280,31	22 176,00	22 296,00	26 844,00		
648110 P	Subventions non affectées	357 051,00	472 000,00	472 000,00	485 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
648110/99001 P	<i>Jugendtreff Déifferdeng a.s.b.l. - subside communal</i> Subside communal dans l'intérêt de l'animation et du fonctionnement du centre de rencontre et multi-services pour jeunes de Differdange. Le crédit 2024 tient compte d'une hausse de 2,5% par rapport au budget 2023 vu la hausse de l'indice. Le crédit 2023 tient compte d'un poste d'éducateur engagé sous CDD pour la durée de 2 ans (prise en charge à négocier avec le ministère compétent). L'éducateur supplémentaire pour le projet "Outreach Youth work", engagé en 2020, figure également dans ce crédit (part communale de 50% à prendre en charge -> 62.000 euros). Recette pour remboursement solde voir article 2/253/748380/99001.	357 051,00	472 000,00	472 000,00	485 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	408 780,37	360 500,00	401 500,00	370 000,00		
648800/99001 P	<i>Plan communal jeunesse</i> Le crédit tient compte des activités du plan communal jeunesse, du paysage éducatif et de la promotion de ces projets. À partir de l'exercice 2022 les frais pour l'engagement de l'Anima-Team sont transférés vers l'article de l'évènement en question (p.ex. Marché de Noël 10.000€, Summerfeeling 2.500€). À partir de l'exercice 2022, les activités accompagnées par la commission des jeunes sont transférées vers le nouvel article 3/259/648800/99006 : - Activités jeunes 13-17 ans - Jugendkonschtwoch - Jugendgemengerot - Concours de photos - etc.	95 730,78	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648800/99004 P	<i>Location de logements à des jeunes et logements encadrés - frais de fonctionnement</i> Suivant décision d'un commun accord les heures de travail Croix-Rouge ont été augmentées de 50h/s à 65h/s et la Ville de Differdange a accordé de prendre en charge 5h/s pour l'exercice 2021 (assistant social), à savoir 14.000 euros. La Croix-Rouge négociera une nouvelle convention avec le ministère compétent pour 2022. Le crédit tient compte de la prise en charge des prestations de	253 288,07	130 000,00	180 000,00	180 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
	service (frais de gestion) de la Croix-Rouge en tant qu'exploitant des logements en question et suivant convention signée en date du 12 novembre 2018 (-> début location février 2020) ainsi que des frais d'internet et TV (Eltrona). Le crédit 2024 tient compte des frais de gestion 2024 ainsi que des frais d'internet et TV 2024. Le crédit 2023 tient compte des frais de gestion 2023 ainsi que des frais d'internet et TV 2023. Le crédit 2022 tient compte d'une partie des frais de gestion 2020, des frais de gestion 2021, des frais de gestion 2022 et des frais d'internet et TV 2022. voir également article de recette 2/259/708212/99001 pour contrepartie loyers						
648800/99005 P	Service Jeunesse - frais de fonctionnement	887,75	10 000,00	1 000,00	1 000,00		
648800/99006 P	Service jeunesse - mise en oeuvre d'actions favorisant l'inclusion sociale et la participation des jeunes Mesures favorisant l'éducation, la formation et l'emploi: formation babysitting, formation de soutien à la transition vers la vie active, embauche ponctuelle Animatteam. Mesures favorisant le vivre ensemble: fête mondiale du jeu, projet lieu de rencontre pour jeunes, fête annuelle jeunes. Mesures favorisant le bien-être physique et mental. Mesures favorisant le développement d'un comportement écologique: Cleanchallenge. Mesures favorisant le développement culturel: JUKOWO, concours photos, Festival de jeunes	58 873,77	120 500,00	120 500,00	89 000,00		
648800/99007 P	Projet "E guide Start / Baby+" Avant 2023 le crédit était inscrit à l'article 3/242/648800/99004.	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648800 S	Autres charges d'exploitation diverses	34 891,53	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648800/99003 S	Projet "Nightrider" du Pro-Sud Suivant information de la part du syndicat Pro-Sud. Recettes, voir article 2/441/706040/99001.	34 891,53	50 000,00	50 000,00	50 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
	Total 259	1 320 331,52	1 472 122,00	1 463 558,00	1 470 166,00		
3/261/	261 Aides aux sinistrés						
648320 P	Aides aux sinistrés	42 408,92	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
648320/99001 P	*Aides aux sinistrés	36 270,03	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Le crédit 2022 tient également compte d'une facture Stoll Maitre Matelassier (32 matelas mousse pour l'immeuble Karro au prix de 7.244,64€ TTC) refacturée à l'ONA. 2021 et 2022: paiement des aides aux ménages touchés par les inondations du 4/6/2021. Recettes voir article 2/261/748380/99001.						
648320/99002 P	Prise en charge des frais d'entrepôt de mobilier dans le cadre des déguerpissements	6 138,89	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Avant l'exercice 2022 lesdites dépenses ont été comptabilisées sur d'autres articles ordinaires. Article géré par le CID.						
	Total 261	42 408,92	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
621000	Rémunérations des salariés	922 371,56	1 023 433,00	1 068 176,00	1 131 806,00		
621000/99100	*Département social / rémunérations et salaires bruts	922 371,56	1 023 433,00	1 068 176,00	1 131 806,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	162 275,92	186 648,00	187 658,00	225 937,00		
623000/99100	*Département social / charges sociales (part patronale)	162 275,92	186 648,00	187 658,00	225 937,00		
648211 O	Participations à caractère général	802 225,65	1 123 201,59	1 111 879,83	1 171 000,00		
648211/99001 O	Participation aux frais d'exploitation de l'office social - convention MIFA 50/50	786 296,24	1 089 321,76	1 078 000,00	1 136 000,00		
	Circulaire n°4612 du 12/1/2023: la clé de répartition des Offices sociaux a été portée à 1,5 postes d'encadrement social et 0,75 postes de personnel administratif par 6.000 habitants à partir du 1/1/2023. Suivant prévisions budgétaires de l'établissement public Office Social Differdange (voir sous l'article 2/2630/744620/99002).						
648211/99002 O	*Participation aux frais d'exploitation de l'office social - convention 100% AC	15 929,41	33 879,83	33 879,83	35 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
	Suivant prévisions budgétaires de l'établissement public Office Social Differdange (voir sous l'article 2/2631/744620/99002). Le crédit 2024 tient compte du décompte de 2023. Le crédit 2023 tient compte du décompte de 2022. Le crédit 2022 tient compte du décompte de 2021.						
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	1 899 626,75	1 900 000,00	2 100 000,00	2 150 000,00		
<i>648310/99001 P</i>	<i>Allocations de solidarité</i>	1 899 626,75	1 900 000,00	2 100 000,00	2 150 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte d'un solde à payer de 69.000 euros de l'exercice 2022.						
	Le crédit 2022-2023 tient compte d'une augmentation des demandes suite à la hausse considérable des prix de l'énergie. Adaptation à un montant de 50% du montant attribué pour l'allocation étatique en vigueur lors de la séance du conseil communal du 19 janvier 2022.						
	Adaptation du montant pour l'exercice 2020 conformément à la décision du Gouvernement (règlement du 20/5/2020) de doubler le montant de l'allocation de vie chère étatique pour réagir à la situation de crise COVID-19.						
	Adaptation du barème de l'allocation de solidarité au 1.1.2019 (conseil communal du 5 juin 2019).						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	10 735,14	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>Département social - frais d'exploitation</i>	10 735,14	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Suivant estimation du département social: - Frais de déplacement - Frais administratifs - Conférences A partir de l'exercice 2023, les frais de médiation sont comptabilisés à l'exercice 3/263/648800/99002.						
<i>648800/99002 P</i>	<i>Frais de médiation (voisinage/famille)</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Médiation pour citoyens (dernière adaptation des honoraires en séance du conseil communal du 30/11/2022). Avant l'exercice 2023, ces dépenses étaient comptabilisées sur l'article 3/263/648800/99001.						
	Total 263	3 797 235,02	4 245 282,59	4 479 713,83	4 690 743,00		
3/264/	264 Aides au réemploi						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/264/	264 Aides au réemploi						
603500	Fournitures de bureau	339,00	1 200,00	1 200,00	1 000,00		
603500/99001	Job Center / fournitures de bureau	339,00	1 200,00	1 200,00	1 000,00		
	Sur l'article afférent seront imputées les dépenses pour documentation et petit matériel de bureau du Job Center.						
621000	Rémunérations des salariés	150 684,46	167 194,50	174 504,00	184 899,00		
621000/99100	*Job Center / rémunérations et salaires bruts	150 684,46	167 194,50	174 504,00	184 899,00		
622000	Autre personnel	479 092,35	520 000,00	530 000,00	530 000,00		
622000/99001	*Apport à une mesure d'emploi pour frais de personnel / CIGL	479 092,35	520 000,00	530 000,00	530 000,00		
	Nouvelle convention avec le CIGL approuvée par le conseil communal en date du 8/12/2021 (-> avenant voté le 22/6/2022). Le contrat de bail portant sur les surfaces données en location au 1535° a été adapté lors de la même séance (voir article de recette 2/493/708212/99001). - participation communale à hauteur de 12% du montant total de la subvention annuelle attribuée par le Ministère du Travail -> payée en 2 tranches de 95% (payable avant 1er mars) et 5% (après décompte final ou remboursement) - participation communale à hauteur de 80% des coûts de fonctionnement des services Environnement - Naturschoul Lasauvage - Mines - Entretien (payable avant le 1er mars) Centre d'Initiative et de Gestion locale (C.I.G.L.) Part communale aux frais de personnel et frais de fonctionnements pour les projets suivants (suivant budget prévisionnel): - Service de proximité - Naturschoul Lasauvage - Service Environnement - Internetstuff (jusque décembre 2022 inclus) - Mines - Occasionsbutikk - Minièresbunn - Diffwäsch - Velosbutikk - Butzebutikk Dépense extraordinaire voir article 4/264/221200/99001.						
622000/99003	*Prêt de main d'oeuvre ArcelorMittal	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Apport de solidarité de la Ville de Differdange pour occuper temporairement plusieurs travailleurs issus de la cellule de						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/264/	264 Aides au réemploi						
	reclassement (CDR), une des mesures découlant de la tripartite sidérurgique.						
623000	Charges sociales (part patronale)	26 510,42	30 492,00	30 657,00	36 910,50		
623000/99100	*Job Center / charges sociales (part patronale)	26 510,42	30 492,00	30 657,00	36 910,50		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	18 577,46	31 800,00	6 000,00	103 000,00		
648800/99001 P	Job Center / frais d'exploitation	18 577,46	31 800,00	6 000,00	32 000,00		
648800/99002 P	Youth & Work	0,00	0,00	0,00	71 000,00		
	Le crédit afférent est destiné à couvrir les différents projets du service ainsi que du festival anti-gaspi (pas d'édition en 2023).						
	Convention avec Youth & Work Sàrl pour l'assistance aux jeunes sur le marché de travail. La convention initiale portant sur une participation de 2 EUR par habitant + TVA (04/2023-03/2024) avait été faite par l'Office Social, la Commune reprend à partir de 2024.						
	Total 264	675 203,69	750 686,50	742 361,00	855 809,50		
3/266/	266 Actions sociales						
648120 P	Subventions affectées	22 920,00	24 600,00	24 600,00	24 600,00		
648120/99001 P	Subventions et cotisations diverses aux oeuvres sociales et de charité	10 320,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
648120/99002 P	Prise en charge du loyer de l'Epicerie sociale (Croix-Rouge)	12 600,00	12 600,00	12 600,00	12 600,00		
	Prise en charge du loyer de l'Epicerie sociale pour les locaux sis à Differdange, 19 Grand-rue à partir du 01/01/2022 svt décision CE du 03/09/2021 (convention du 29/09/2021 approuvée CC 24/11/2021)						
	Total 266	22 920,00	24 600,00	24 600,00	24 600,00		
	Total général 2	25 876 188,57	30 057 505,59	30 762 030,87	32 552 262,00		
	3 Ordre et sécurité publics						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/311/	311 Service des agents municipaux						
603500	Fournitures de bureau	4 030,97	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
603500/99001	Agents municipaux - fournitures de bureau	4 030,97	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608160	Vêtements professionnels	19 279,13	30 000,00	30 000,00	40 000,00		
608160/99001	Agents municipaux - masse d'habillement	19 279,13	30 000,00	30 000,00	40 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	762 554,70	846 105,50	883 096,00	935 701,00		
621000/99100	*Agents municipaux / rémunérations et salaires bruts	762 554,70	846 105,50	883 096,00	935 701,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	134 158,81	154 308,00	155 143,00	186 789,50		
623000/99100	*Agents municipaux / charges sociales (part patronale)	134 158,81	154 308,00	155 143,00	186 789,50		
	Total 311	920 023,61	1 035 413,50	1 073 239,00	1 167 490,50		
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
648211 G	Participations à caractère général	1 340 148,26	1 494 174,00	1 491 586,00	1 661 784,00	1 516 144,51	
648211/99001 G	*Participation financière annuelle au fonctionnement du CGDIS (Corps grand-ducal d'incendie et de secours)	1 340 148,26	1 494 174,00	1 491 586,00	1 661 784,00	1 516 144,51	
	Suivant observation du Ministère des Affaires Intérieures lors de l'approbation du budget 2023-2024, le montant du budget rectifié 2023 est fixé à 1.516.144,51 euros et non 1.491.586 euros (compte 2022 + 11,3% calcul suivant suivant circulaire budget 2023/2024).						
	Crédit suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets pour l'exercice en question.						
	Plan de paiement: tranches à recevoir en mars, juin, septembre, décembre et solde à recevoir début année suivante.						
	Total 322	1 340 148,26	1 494 174,00	1 491 586,00	1 661 784,00	1 516 144,51	
	Total général 3	2 260 171,87	2 529 587,50	2 564 825,00	2 829 274,50	2 589 383,51	
	4 Affaires économiques						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
608121	Fournitures d'entretien	3 618,15	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608121/99001	Agriculture - fournitures pour l'entretien du domaine agricole	3 618,15	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Article géré par le CID.						
612200	Entretien et réparations	6 725,06	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612200/99001	Agriculture - entretien et réparations sur matériel roulant	4 868,54	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Article géré par le CID.						
612200/99002	Agriculture - travaux d'entretien de la voirie rurale	1 856,52	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le CID.						
648110 P	Subventions non affectées	9 409,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations agricoles	9 409,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Sur la base des rapports d'activité remis au service culturel et du règlement communal portant attribution de subsides.						
	Total 411	19 752,21	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
3/412/	412 Sylviculture						
612200	Entretien et réparations	123 257,62	105 000,00	140 000,00	140 000,00		
612200/99001	Frais divers du service forestier - suivant plan de gestion des forêts	123 257,62	105 000,00	140 000,00	140 000,00		
	Le crédit rectifié 2023 tient compte de travaux supplémentaires par rapport au plan de gestion initial (travaux de sécurisation Veloschoul Metzkiimmert, rue Kazeboesch Oberkorn, rue de Hussigny, route de Longwy).						
648258 G	Autres participations à des traitements	43 528,99	186 000,00	186 000,00	195 000,00		
648258/99001 G	*Traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement - remboursement à l'Etat	36 846,27	46 000,00	46 000,00	50 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte des frais de gestion pour l'année 2020 (arrêté ministériel du 27/07/2023 de l'administration de la Nature et des Forêts).						
	Le crédit 2022 tient compte des frais de gestion pour l'année						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
648258/99002 G	<p>2019 (arrêté ministériel du 25/10/2022 de l'administration de la Nature et des Forêts).</p> <p><i>*Salaires des ouvriers - remboursement à l'Etat</i></p> <p>Suivant Plan de gestion des forêts. Budget rectifié 2022 adapté en raison du solde de 2021 comptabilisé sur 2022 car exercice clôturé.</p>	6 682,72	140 000,00	140 000,00	145 000,00		
	Total 412	166 786,61	291 000,00	326 000,00	335 000,00		
3/423/	423 Cogénération						
608114	Chaleur	138 550,30	124 100,00	124 100,00	192 100,00		
608114/99100	<p><i>Production de chaleur destinée à la revente (cogénération)</i></p> <p>Le présent crédit tient compte des frais de production de chaleur pour le compte du complexe Aquasud. Les frais y relatifs sont refacturés à l'exploitant (voir recette sous l'article 2/423/702300/99001).</p>	138 550,30	124 100,00	124 100,00	192 100,00		
	Total 423	138 550,30	124 100,00	124 100,00	192 100,00		
3/430/	430 Tourisme						
612200	Entretien et réparations	135 569,23	200 000,00	160 000,00	160 000,00		
612200/99002	<p><i>Infrastructures de tourisme - Parc Industriel et Ferroviaire du Fond-de-Gras asbl - Minett Park</i></p> <p>Suivant convention entre les communes de Pétange et Differdange ainsi que l'AMTF Train 1900 asbl, votée par le conseil communal en date du 27/10/2021, les deux communes s'engagent à prendre en charge au prorata des frais de salaire. La convention prend cours le 1/9/2021 pour une durée d'une année (tacite reconduction d'année en année).</p> <p>Suivant convention approuvée par le conseil communal en date du 12/9/2018 et avenant approuvé par le conseil communal en date du 9/12/2020 (3,5 € par habitant).</p>	135 569,23	200 000,00	160 000,00	160 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme						
615100	Frais de marketing et de publicité	4 274,15	30 000,00	15 000,00	26 000,00		
615100/99001	Promotion Tourisme	4 274,15	30 000,00	15 000,00	26 000,00		
	Le crédit tient compte de l'élaboration et de la réalisation de nouveaux projets touristiques ainsi que d'un guide touristique et de clips publicitaires.						
648110 P	Subventions non affectées	32 328,04	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
648110/99003 P	Subventions Office Régional du Tourisme Sud	32 328,04	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	1,16 € par habitant avec estimation d'une population de 29.500 au 31/12/2022						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	5 030,93	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
648800/99001 P	Auberge "An der Schoul" Lasauvage - frais d'exploitation	5 030,93	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Total 430	177 202,35	275 000,00	220 000,00	231 000,00		
3/441/	441 Transports routiers						
608112	Electricité	48 125,28	211 000,00	221 000,00	111 500,00		
608112/99001	Frais d'électricité Diffbus	47 126,78	210 000,00	220 000,00	110 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte du niveau très élevé des tarifs d'électricité.						
608112/99002	Frais d'électricité bornes Chargy	998,50	1 000,00	1 000,00	1 500,00		
612200	Entretien et réparations	14 255,74	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612200/99001	Arrêts de bus - entretien et réparations	14 255,74	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	1 860 859,41	1 795 000,00	1 940 000,00	2 030 000,00		
616000/99001	Diffbus - frais d'exploitation annuelles pour les 4 lignes	1 860 859,41	1 765 000,00	1 910 000,00	2 000 000,00		
	À partir de l'exercice 2023, les frais pour transports supplémentaires au cours de l'année sont comptabilisés à l'article 3/441/616000/99002						
	2023: un transfert de 160.000 euros avait été effectué vers l'article 3/441/608112/99001 pour prendre en charge les factures d'électricité. Le budget rectifié tient à nouveau compte du						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers						
	montant initialement voté, à savoir 1.925.000 euros						
	2022: - augmentation de 6,62% des tarifs à partir du 1/4/2022 suite à une adaptation des frais variables (avis Ministère de la Mobilité et des Travaux publics du 4/4/2022)						
616000/99002	<i>Diffbus - frais d'exploitation pour les trajets supplémentaires au cours de l'exercice</i>	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	p.ex. Fête nationale, Toussaint, etc. (avant l'exercice 2023, ces dépenses étaient également comptabilisées sur l'article principal 3/441/616000/99001).						
648211 S	Participations à caractère général	2 888 167,03	3 284 093,51	3 284 093,51	5 455 000,00		
648211/99002 S	<i>Participation aux frais d'exploitation du syndicat de transport public - TICE</i>	2 888 167,03	3 284 093,51	3 284 093,51	5 455 000,00		
	Suivant budget du syndicat intercommunal TICE. Voir également article extraordinaire 4/441/238120/99001.						
	Total 441	4 811 407,46	5 305 093,51	5 460 093,51	7 611 500,00		
3/449/	449 Autres systèmes de transport						
612200	Entretien et réparations	95 491,43	0,00	205 000,00	368 000,00		
612200/99001	<i>Vël'OK / entretien et réparations</i>	95 491,43	0,00	205 000,00	368 000,00		
	Au cours des derniers exercices (avant 2024) une partie des factures a été payée via l'article 4/134/223210/14008 Mobilité douce.						
	Total 449	95 491,43	0,00	205 000,00	368 000,00		
3/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
648211 S	Participations à caractère général	55 738,00	57 500,00	59 072,00	60 000,00		
648211/99001 S	<i>Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de développement - SIKOR</i>	55 738,00	57 500,00	59 072,00	60 000,00		
	Suivant information de la part du syndicat la cotisation se chiffre à 2 € / habitant.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
	Total 470	55 738,00	57 500,00	59 072,00	60 000,00		
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						
603110	Combustibles - Solides	151 547,73	223 850,00	223 850,00	192 400,00		
603110/99100	1535° / copeaux de bois/pellets	151 547,73	223 850,00	223 850,00	192 400,00		
608111	Eau	4 876,69	7 750,00	7 750,00	8 000,00		
608111/99100	1535° / eau (facturation interne)	4 876,69	7 750,00	7 750,00	8 000,00		
608112	Electricité	82 505,97	288 750,00	350 625,00	165 000,00		
608112/99100	1535° / électricité	82 505,97	288 750,00	350 625,00	165 000,00		
608113	Gaz de canalisation	5 614,07	6 300,00	6 300,00	6 150,00		
608113/99100	1535° / gaz	5 614,07	6 300,00	6 300,00	6 150,00		
608118	Autres fournitures non stockables	4 061,55	5 500,00	4 625,00	5 000,00		
608118/99100	1535° - canalisation et eaux usées (facturation interne)	4 061,55	5 500,00	4 625,00	5 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	49 071,08	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
608121/99001	1535° - fournitures pour entretien et nettoyage	49 071,08	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Article géré par le CID.						
612200	Entretien et réparations	108 226,44	120 000,00	100 000,00	120 000,00		
612200/99001	1535° / travaux d'entretien et de nettoyage	108 226,44	120 000,00	100 000,00	120 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	45 697,42	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
615300/99001	1535° / frais de télécommunication	45 697,42	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Le crédit 2022 tenait compte du commencement des activités au 3e bâtiment.						
621000	Rémunérations des salariés	570 774,48	633 312,50	661 000,00	700 375,00		
621000/99100	*1535° - rémunérations et salaires bruts	570 774,48	633 312,50	661 000,00	700 375,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	100 418,27	115 500,00	116 125,00	139 812,50		
623000/99100	*1535° - Charges sociales (part patronale)	100 418,27	115 500,00	116 125,00	139 812,50		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						
648211 S	Participations à caractère général	75 183,41	108 645,69	108 645,69	120 000,00		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de développement - PRO-SUD	75 183,41	108 645,69	108 645,69	120 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte du nouveau recensement décennal effectué en novembre 2021. Le calcul n'était pas encore disponible pour la facture 2022. Le crédit 2021 tient compte d'une adaptation à 3,47€ par habitant, toujours basé sur le nombre de 21.935 du dernier recensement décennal en 2011, svt commentaire budget 2021 du 22/10/2020 de ProSud. (voir aussi l'article de recette 1/493/168000/99001.)						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	243 233,42	320 000,00	320 000,00	320 000,00		
648800/99001 P	1535° / frais d'exploitation	77 535,82	120 000,00	120 000,00	105 000,00		
	L'exercice 2023 tient compte des frais de promotion "10 ans 1535° Creative Hub".						
648800/99002 P	1535° / événements divers	78 782,67	110 000,00	110 000,00	120 000,00		
	Le crédit tient compte des portes-ouvertes annuelles.						
648800/99003 P	1535° Creative Hub - frais de fonctionnement SONOTRON	86 914,93	90 000,00	90 000,00	95 000,00		
	L'article tient compte des frais de fonctionnement pour les salles de répétition et le grand studio, d'une offre de divers work-shops, hosting Blues-Schoul, etc. voir également article de recette 2/493/744611/99001 suivant convention avec le Ministère de la Culture pour l'octroi d'une participation étatique annuelle de 50.000 euros.						
	Total 493	1 441 210,53	1 919 608,19	1 988 920,69	1 866 737,50		
	Total général 4	6 906 138,89	8 002 301,70	8 413 186,20	10 694 337,50		
3/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
603600	Carburants	97 941,63	102 000,00	75 000,00	75 000,00		
603600/99100	Gestion des déchets - carburants pour véhicules	97 941,63	102 000,00	75 000,00	75 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	ancien article 3/0734/6055/001						
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	142 114,10	145 000,00	145 000,00	145 000,00		
606352/99001	Acquisition de poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	142 114,10	145 000,00	145 000,00	145 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121	Fournitures d'entretien	108 909,05	123 500,00	123 500,00	124 500,00		
608121/99001	Gestion des déchets - fournitures d'entretien sur matériel roulant	106 688,68	115 000,00	115 000,00	115 000,00		
608121/99002	Gestion des déchets - chips poubelles	2 220,37	8 500,00	8 500,00	9 500,00		
	Article géré par le service écologique.						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	716 400,86	790 000,00	725 000,00	725 000,00		
612180/99002	Sous-traitance de l'exploitation d'un centre de recyclage - Ecotec sàrl - frais fixes	449 729,82	450 000,00	465 000,00	475 000,00		
	Suivant contrat avec la société Ecotec sàrl pour l'exploitation du centre de recyclage au site Gadderscheier.						
	A partir de l'exercice 2022, cet article tient compte uniquement des frais fixes en relation avec l'exploitation précitée. cf article 3/510/612180/99003 pour les frais variables.						
612180/99003	Sous-traitance de l'exploitation d'un centre de recyclage - Ecotec sàrl - frais variables	266 671,04	340 000,00	260 000,00	250 000,00		
	Suivant contrat avec la société Ecotec sàrl pour l'exploitation du centre de recyclage au site Gadderscheier.						
	A partir de l'exercice 2022, cet article tient compte uniquement des frais variables en relation avec l'exploitation précitée [e.a. dépôts de déchets facturables collectés lors des tournées du CID (bois, mélange, DE-écrans etc.]. Pour les frais de dépôts auprès d'autres exploitants cf article 3/510/612180/99004. cf article 3/510/612180/99002 pour les frais fixes.						
612180/99004	Dépenses pour dépôt déchets collectés	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Dépôt auprès d'autres exploitants que Ecotec (p.ex. Lamesch, Hein ou autres fournisseurs de déchets facturables collectés lors des tournées du CID (bois, mélange, DE-écrans etc.)). Pour les frais de dépôts auprès d'Ecotec cf article 3/510/612180/99003.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	Voir aussi article de recette 2/510/706022/99003						
612200	Entretien et réparations	673,20	10 000,00	10 000,00	7 000,00		
612200/99001	Matériel informatique pour la gestion du parc de recyclage	673,20	10 000,00	10 000,00	7 000,00		
	Article géré par le service écologique.						
621000	Rémunérations des salariés	1 324 196,79	1 469 285,00	1 533 520,00	1 624 870,00		
621000/99100	*Gestion des déchets / rémunérations et salaires bruts	1 324 196,79	1 469 285,00	1 533 520,00	1 624 870,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	232 970,39	267 960,00	269 410,00	324 365,00		
623000/99100	*Gestion des déchets / charges sociales (part patronale)	232 970,39	267 960,00	269 410,00	324 365,00		
648211 S	Participations à caractère général	898 388,65	1 010 000,00	905 000,00	905 000,00		
648211/99002 S	Frais d'incinération - SIDOR	523 729,92	590 000,00	510 000,00	510 000,00		
	D'après l'information budgétaire du syndicat du 28/10/2022, les tarifs 2023 resteront inchangés par rapport à 2022 et les investissements inscrits au budget rectifié 2022 et au budget 2023 seront financés moyennant les réserves propres.						
648211/99003 S	Participation aux frais d'exploitation du syndicat de compostage - MINETTKOMPOST	374 658,73	420 000,00	395 000,00	395 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte d'un nombre de 29.536 habitants au 01.01.2023 (STATEC) pour le calcul de la taxe fixe de 311.752.-€.						
	Redevance à payer au syndicat "Minettkompost" pour le compostage de déchets écologiques (tarifs inchangés de 2023 à 2026) : - taxe fixe de 14€ (+ 0% TVA) par habitant (population -> 29.536) - taxe variable 25€ (+ 3% TVA) par tonne de déchets livrés. Le calcul de la participation fixe tient compte d'un allègement calculé de la façon suivante: nombre population - 15.000 x 14€ x 0,5 facteur de réduction -> pour les communes dépassant 15.000 habitants à partir du 1er janvier 2022.						
	Total 510	3 521 594,67	3 917 745,00	3 786 430,00	3 930 735,00		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
603600	Carburants	16 323,61	17 000,00	12 500,00	12 500,00		
603600/99100	Gestion des eaux usées - frais de carburants pour véhicules	16 323,61	17 000,00	12 500,00	12 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	374,92	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608121/99001	Gestion des eaux usées - fournitures pour l'entretien du réseau	374,92	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
612200	Entretien et réparations	29 627,43	65 000,00	65 000,00	95 000,00		
612200/99001	Gestion des eaux usées - entretien et réparations du matériel roulant	11 068,09	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612200/99002	Gestion des eaux usées - travaux d'entretien et de réparation du réseau	18 559,34	50 000,00	50 000,00	80 000,00		
	À partir de l'exercice 2024, l'article tient également compte d'un crédit de 30.000 € pour la mise à jour de l'étude des infrastructures en cas de fortes pluies dans le cadre de projets de moindre envergure.						
621000	Rémunérations des salariés	127 853,48	141 862,00	148 064,00	156 884,00		
621000/99100	*Gestion des eaux usées / rémunérations et salaires bruts	127 853,48	141 862,00	148 064,00	156 884,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	22 493,69	25 872,00	26 012,00	31 318,00		
623000/99100	*Gestion des eaux usées / charges sociales (part patronale)	22 493,69	25 872,00	26 012,00	31 318,00		
648211 S	Participations à caractère général	3 185 210,61	3 409 309,53	3 233 472,34	3 466 432,88		
648211/99001 S	*SIACH - Participation aux frais d'exploitation du syndicat de traitement des eaux usées	3 164 048,41	3 382 071,40	3 206 234,21	3 437 499,92		
	Crédit 2024: - participation de 3.332.499,92 euros - taxe de rejet 105.000 euros - part au Partenariat de cours d'eau de 28.932,96 euros (voir article 3/520/648211/99002).						
	Crédit rectifié 2023: - participation de 3.121.234,21 euros - taxe de rejet de 85.000 euros (0,15€ / m3) - part au Partenariat de cours d'eau de 27.238,13 euros (voir article 3/520/648211/99002).						
	Crédit rectifié 2022: - participation de 3.074.048,41 euros - taxe de rejet de 90.000 euros (0,15€ / m3) - part au Partenariat de cours d'eau de 21.162,20 euros (voir article 3/520/648211/99002).						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
648211/99002 S	SIACH - Participation aux frais de la convention Partenariat de cours d'eau de la Chiers Part de la Ville de Differdange dans le cadre de la convention entre l'Etat et le SIACH avec l'objectif d'associer les acteurs du secteur de l'eau et le public en vue d'une sensibilisation.	21 162,20	27 238,13	27 238,13	28 932,96		
	Total 520	3 381 883,74	3 669 043,53	3 495 048,34	3 772 134,88		
3/542/	542 Protection de la nature						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
608121/99001	Service arbres - fournitures pour plantations Article géré par le CID.	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
612200	Entretien et réparations	116 704,43	160 000,00	160 000,00	175 000,00		
612200/99001	Service arbres - travaux d'entretien Article géré par le CID. Avant 2024 l'article était géré par le service écologique. Le présent article tient également compte des frais de consultance externe en matière de gestion d'arbres. Avant l'exercice 2022, ces dépenses étaient intégrées dans l'article 4/542/221100/99002.	116 704,43	160 000,00	160 000,00	160 000,00		
612200/99002	Service maraîchage - travaux d'entretien Article géré par le CID.	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
612400	Études et recherches (non incorporées dans les produits)	0,00	18 545,00	33 545,00	96 000,00		
612400/99001	Pacte Nature Approbation du pacte nature et attribution du conseiller pacte nature lors des séances du conseil communal du 19/1/2022 et 18/5/2022. Recette voir article 2/542/744710/99002.	0,00	18 545,00	33 545,00	96 000,00		
648120 P	Subventions affectées	56 307,79	59 000,00	58 750,00	75 000,00		
648120/99001 P	Participation aux frais d'exploitation d'une association - Klima-Bündnis Suivant informations reçues de l'association afférente respectivement suivant convention en vigueur votée le 14/7/2023	13 400,29	14 000,00	13 750,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature						
648120/99002 P	<p>par la conseil communal.</p> <p><i>Participation aux frais d'exploitation d'une association - Territoire National Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette asbl (TNT)</i></p> <p>Crédit 2024: augmentation de la cotisation de 1,5€ à 2€ par habitant. Nouvelle convention TNT approuvée par le conseil communal en date du 2/3/2022 (voir également article de recette 2/132/708212/99003 -> contrat de bail bureaux Markenhäus). À partir de l'exercice 2021 la cotisation annuelle est prévue de passer à 1,5 € par habitant. Statuts de l'asbl approuvés lors de la séance du conseil communal du 15/3/2017.</p>	42 907,50	45 000,00	45 000,00	60 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	197 358,87	268 455,00	268 455,00	410 000,00		
648211/99002 S	<i>Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature - SICONA Sud-Ouest / cotisation fixe</i>	51 230,42	56 000,00	56 000,00	60 000,00		
648211/99003 S	<p>Le crédit budgétaire afférent est destiné à couvrir les dépenses relatives à la contribution de la Ville de Differdange au syndicat SICONA-Ouest, suivant courrier du syndicat en question.</p> <p><i>Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature - SICONA Sud-Ouest / part variable</i></p> <p>Suivant programme d'action annuel du syndicat. Le crédit 2024 tient également compte de diverses mesures (p.ex. facsines) suite aux conclusions de l'étude sur l'état des infrastructures d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies (voir article 4/520/211000/99001).</p>	146 128,45	212 455,00	212 455,00	350 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	8 575,01	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
648800/99001 P	<i>Biodiversité en Ville</i>	8 575,01	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Total 542	378 946,10	531 000,00	545 750,00	831 000,00		
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
612400	Études et recherches (non incorporées dans les produits)	4 820,31	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612400/99001	<i>Mesures dans le cadre du Pacte Climat</i>	4 820,31	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	voir également article extraordinaire 4/590/211000/99001						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>NetZeroCity - frais divers de fonctionnement</i>	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	voir également article 4/590/211000/23001 et 1/590/162000/23001						
	Total 590	4 820,31	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Total général 5	7 287 244,82	8 147 788,53	7 857 228,34	8 563 869,88		
3/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	100 000,00	0,00	0,00		
<i>615100/99001</i>	<i>Weekend local du logement au Parc des Sports - Urban Living</i>	0,00	100 000,00	0,00	0,00		
	Pas d'édition en 2022-2024 (élaboration d'un nouveau concept). Les recettes en rapport avec cette manifestation sont imputées sur l'article 2/142/748380/99001.						
621000	Rémunérations des salariés	264 839,36	293 857,00	306 704,00	324 974,00		
<i>621000/99100</i>	<i>*Service du logement / rémunérations et salaires bruts</i>	264 839,36	293 857,00	306 704,00	324 974,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	46 594,08	53 592,00	53 882,00	64 873,00		
<i>623000/99100</i>	<i>*Service du logement / charges sociales (part patronale)</i>	46 594,08	53 592,00	53 882,00	64 873,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	700,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>Service Logement - frais de fonctionnement</i>	700,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00		
	Le crédit 2024 tient également compte de la future mission de coordination des logements de cohabitation en communautés de ménages (critères à déterminer).						
	Total 611	312 133,44	452 449,00	365 586,00	399 847,00		
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
608114	Chaleur	244 500,52	219 000,00	219 000,00	339 000,00		
608114/99100	Logements Peschkopp - chaleur (cogénération)	244 500,52	219 000,00	219 000,00	339 000,00		
	Ventilation des frais de la centrale de cogénération: 85% pour l'acquisition de gaz et 15% frais de fonctionnement. Voir également recettes pour la vente de chaleur à l'article 2/423/702300/99001 et la vente d'électricité à l'article 2/425/702300/99001.						
612200	Entretien et réparations	8 433,08	50 000,00	5 000,00	5 000,00		
612200/99001	Logements sociaux - travaux d'entretien et de réparation	8 433,08	50 000,00	5 000,00	5 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	296 802,73	329 322,50	343 720,00	364 195,00		
621000/99100	*Agence immobilière sociale - rémunérations et salaires bruts	296 802,73	329 322,50	343 720,00	364 195,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	52 217,50	60 060,00	60 385,00	72 702,50		
623000/99100	*Agence immobilière sociale - charges sociales (part patronale)	52 217,50	60 060,00	60 385,00	72 702,50		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	0,00	0,00	0,00	0,00		
648800/99001 P	Location de logements dans l'immeuble Karro (anc. Gulliver) - frais de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Article créé pour préparer la future gestion de ces logements, article de recette voir 2/612/708212/99002						
	Total 612	601 953,83	658 382,50	628 105,00	780 897,50		
3/621/	621 Places publiques						
603600	Carburants	39 176,65	40 800,00	30 000,00	30 000,00		
603600/99100	Frais de carburants pour véhicules	39 176,65	40 800,00	30 000,00	30 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	331 723,68	345 000,00	405 000,00	430 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien des terrains non-boisés	114 910,01	115 000,00	135 000,00	135 000,00		
	Article géré par le CID						
608121/99002	Fournitures pour l'entretien des aires de loisirs	84 081,75	95 000,00	125 000,00	150 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte de diverses adaptations suivant rapport Lux-Control (p.ex. locomotive Kornascht, train						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
	Differdange-centre). Le crédit rectifié 2023 tient compte de l'aménagement de l'aire de jeux dans la Grand-Rue. Article géré par le CID.						
608121/99003	<i>Fournitures d'entretien sur matériel roulant</i>	132 731,92	135 000,00	145 000,00	145 000,00		
	Article géré par le CID						
612200	Entretien et réparations	66 386,39	75 000,00	85 000,00	85 000,00		
612200/99001	<i>Travaux d'entretien des terrains non-boisés</i>	33 142,98	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Article géré par le CID						
612200/99002	<i>Travaux d'entretien des aires de loisirs</i>	33 243,41	40 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Le crédit rectifié 2023 tient compte de l'aménagement de l'aire de jeux dans la Grand-Rue. Article géré par le CID						
	Total 621	437 286,72	460 800,00	520 000,00	545 000,00		
3/623/	623 Parking						
612300	Contrats de maintenance	378 132,26	635 000,00	610 000,00	610 000,00		
612300/99001	<i>Parkings publics payants / frais de gestion et d'entretien</i>	378 132,26	635 000,00	610 000,00	610 000,00		
	Suivant e.a. contrat du 08/10/2014 avec la société Indigo Park pour les parkings Place des Alliés / Aalt Stadhaus (anc.Nei Déifferdeng) / CHEM / Parc des Sports (frais annuels de +/- 240.000 euros) et Lithopark pour le parking Grand-rue (frais annuels de +/- 150.000 euros hTVA). Lithopark: pour l'exercice 2023 le montant dû s'est chiffré à 201.596,40 euros (150.000 x 1,1586 indice = 173.790 + 16% TVA). Les frais de dépannage sont également comptabilisés sur cet article.						
	Total 623	378 132,26	635 000,00	610 000,00	610 000,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
603600	Carburants	122 427,04	127 500,00	93 750,00	93 750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
603600/99100	Voirie vicinale - carburants pour véhicules	122 427,04	127 500,00	93 750,00	93 750,00		
608111	Eau	19 896,89	31 620,00	31 620,00	32 640,00		
608111/99100	Voirie vicinale - eau (facturation interne)	19 896,89	31 620,00	31 620,00	32 640,00		
608112	Electricité	290 020,98	1 015 000,00	1 232 500,00	580 000,00		
608112/99100	Voirie vicinale - électricité	290 020,98	1 015 000,00	1 232 500,00	580 000,00		
608118	Autres fournitures non stockables	16 571,13	22 440,00	18 870,00	20 400,00		
608118/99100	Voirie vicinale - canalisation et eaux usées (facturation interne)	16 571,13	22 440,00	18 870,00	20 400,00		
608121	Fournitures d'entretien	368 766,30	485 000,00	485 000,00	485 000,00		
608121/99001	Voirie vicinale - fournitures d'entretien des infrastructures	144 849,51	185 000,00	185 000,00	185 000,00		
	Article géré par le CID						
608121/99002	Voirie vicinale - fournitures d'entretien éclairage public	87 983,68	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Article géré par le CID						
608121/99003	Voirie vicinale - fournitures d'entretien signalisation routière	135 933,11	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Article géré par le CID						
612200	Entretien et réparations	433 370,47	740 000,00	740 000,00	740 000,00		
612200/99001	Voirie vicinale - entretien et réparations des véhicules	328 530,26	370 000,00	370 000,00	370 000,00		
	Article géré par le CID						
612200/99002	Voirie vicinale - travaux d'entretien des infrastructures	60 815,09	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Article géré par le CID						
612200/99003	Voirie vicinale - travaux d'entretien éclairage public	19 982,81	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Article géré par le CID						
612200/99004	Voirie vicinale - travaux d'entretien signalisation routière	24 042,31	120 000,00	120 000,00	120 000,00		
	Article géré par le CID						
621000	Rémunérations des salariés	1 876 706,49	2 082 331,50	2 173 368,00	2 302 833,00		
621000/99100	*Voirie vicinale / rémunérations et salaires bruts	1 876 706,49	2 082 331,50	2 173 368,00	2 302 833,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
623000	Charges sociales (part patronale)	330 175,27	379 764,00	381 819,00	459 703,50		
623000/99100	*Voirie vicinale / charges sociales (part patronale)	330 175,27	379 764,00	381 819,00	459 703,50		
	Total 624	3 457 934,57	4 883 655,50	5 156 927,00	4 714 326,50		
3/625/	625 Parcs						
612200	Entretien et réparations	58 192,72	105 000,00	105 000,00	105 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien des espaces verts	12 747,40	24 000,00	24 000,00	25 000,00		
	Article géré par le service écologique et le CID.						
612200/99002	Travaux d'entretien des parcs et espaces publics	45 445,32	81 000,00	81 000,00	80 000,00		
	Article géré par le CID.						
	Total 625	58 192,72	105 000,00	105 000,00	105 000,00		
3/626/	626 Cimetières						
608111	Eau	4 876,69	7 750,00	7 750,00	8 000,00		
608111/99100	Cimetières - eau (facturation interne)	4 876,69	7 750,00	7 750,00	8 000,00		
608112	Electricité	10 000,72	35 000,00	42 500,00	20 000,00		
608112/99100	Cimetières - électricité	10 000,72	35 000,00	42 500,00	20 000,00		
608113	Gaz de canalisation	6 736,88	7 560,00	7 560,00	7 380,00		
608113/99100	Cimetières - gaz	6 736,88	7 560,00	7 560,00	7 380,00		
608118	Autres fournitures non stockables	4 061,55	5 500,00	4 625,00	5 000,00		
608118/99100	Cimetières - canalisation et eaux usées (facturation interne)	4 061,55	5 500,00	4 625,00	5 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	52 077,43	71 276,16	71 276,16	72 000,00		
608121/99001	Cimetières - fournitures d'entretien des bâtiments	14 225,01	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Article géré par le CID						
608121/99002	Cimetières - fournitures d'entretien des infrastructures	26 067,79	44 276,16	44 276,16	45 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
	Article géré par le CID						
608121/99003	Cimetières - fournitures d'entretien sur matériel roulant	11 784,63	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Article géré par le CID						
612200	Entretien et réparations	9 167,92	60 000,00	40 000,00	40 000,00		
612200/99001	Cimetières - travaux d'entretien et de réparation des infrastructures	772,38	30 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Article géré par le CID						
612200/99002	Cimetières - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	8 395,54	30 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Article géré par le CID						
621000	Rémunérations des salariés	410 957,62	455 985,00	475 920,00	504 270,00		
621000/99100	*Cimetières / rémunérations et salaires bruts	410 957,62	455 985,00	475 920,00	504 270,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	72 301,15	83 160,00	83 610,00	100 665,00		
623000/99100	*Cimetières / charges sociales (part patronale)	72 301,15	83 160,00	83 610,00	100 665,00		
648211 S	Participations à caractère général	2 632,20	3 423,84	3 423,84	3 500,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire - SICEC	2 632,20	3 423,84	3 423,84	3 500,00		
	Total 626	572 812,16	729 655,00	736 665,00	760 815,00		
3/627/	627 Ateliers						
612200	Entretien et réparations	47 290,57	50 000,00	35 000,00	40 000,00		
612200/99001	Remplacement d'équipements techniques	47 290,57	50 000,00	35 000,00	40 000,00		
	Article géré par le CID						
	Total 627	47 290,57	50 000,00	35 000,00	40 000,00		
3/628/	628 Hygiène publique						
608121	Fournitures d'entretien	4 437,83	5 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/628/	628 Hygiène publique						
608121/99001	Hygiène publique - fournitures d'entretien Article géré par le CID	4 437,83	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608122	Petit équipement	456,30	1 750,00	1 750,00	1 500,00		
608122/99001	Hygiène publique - lutte contre les campagnols, rats etc. Article géré par le CID	456,30	1 750,00	1 750,00	1 500,00		
612200	Entretien et réparations	1 466,37	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
612200/99001	Hygiène publique - travaux d'entretien et de réparation Article géré par le CID	1 466,37	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
648120 P	Subventions affectées	8 400,00	8 000,00	8 500,00	8 500,00		
648120/99001 P	Subvention aux ménages pour stérilisation ou castration d'un chat Article géré par le service clients	8 400,00	8 000,00	8 500,00	8 500,00		
	Total 628	14 760,50	19 250,00	19 750,00	19 500,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						
603600	Carburants	9 794,16	10 200,00	7 500,00	7 500,00		
603600/99100	Alimentation en eau - carburants pour véhicules	9 794,16	10 200,00	7 500,00	7 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	192 948,78	215 000,00	215 500,00	300 000,00		
608121/99001	Alimentation en eau - fournitures d'entretien des bâtiments Article géré par le CID	24 831,98	25 500,00	25 500,00	25 000,00		
608121/99002	Alimentation en eau - fournitures pour l'entretien du réseau Le crédit 2024 tient compte de l'utilisation d'un appareil de recherche de fuites dans le réseau. Article géré par le CID.	159 403,51	170 000,00	170 000,00	200 000,00		
608121/99003	Alimentation en eau - fournitures d'entretien sur matériel roulant Article géré par le CID	8 713,29	19 500,00	20 000,00	25 000,00		
608121/99004	Alimentation en eau - Système LORA	0,00	0,00	0,00	50 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
	Mise en place d'un système de contrôle autonome pour les habitants.						
612200	Entretien et réparations	126 708,42	130 000,00	130 000,00	120 000,00		
612200/99001	Alimentation en eau - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	59 933,76	30 000,00	30 000,00	50 000,00		
	Article géré par le CID						
612200/99002	Alimentation en eau - travaux d'entretien et de réparation du réseau	66 774,66	100 000,00	100 000,00	70 000,00		
	Article géré par le CID						
621000	Rémunérations des salariés	456 619,58	506 650,00	528 800,00	560 300,00		
621000/99100	*Alimentation en eau / rémunérations et salaires bruts	456 619,58	506 650,00	528 800,00	560 300,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	80 334,62	92 400,00	92 900,00	111 850,00		
623000/99100	*Alimentation en eau / charges sociales (part patronale)	80 334,62	92 400,00	92 900,00	111 850,00		
648211 S	Participations à caractère général	2 197 543,13	2 805 000,00	2 785 000,00	2 850 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de production d'eau potable - SES	2 197 543,13	2 805 000,00	2 785 000,00	2 850 000,00		
	Suivant courrier SES du 14/11/2023, la tarification ne changera pas pour l'exercice 2024. Le crédit 2023 tient compte d'une nouvelle augmentation de 0,4 € du tarif du m3 d'eau par SES à savoir: 1,5 -> 1,9 euros HTVA par m3 (délibération du comité SES du 18/11/2022 -> après adaptation des taxes communales). Cette hausse se répercutera donc uniquement en 2024/2025 dans les recettes. Le crédit 2022 tient compte d'une augmentation de 0,3 € du tarif du m3 d'eau par SES à savoir: 1,2 -> 1,5 euros HTVA par m3 (délibération du comité SES du 16/7/2021).						
	Total 630	3 063 948,69	3 759 250,00	3 759 700,00	3 949 650,00		
	Total général 6	8 944 445,46	11 753 442,00	11 936 733,00	11 925 036,00		
3/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	49 518,67	60 000,00	45 000,00	60 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/810/	810 Loisirs						
648800/99001 P	Hall polyvalent Hall O à Oberkorn - frais d'exploitation Article géré par le service des sports. L'article tient compte de divers frais de fonctionnement pour la gestion courante. voir également article de recette 2/810/708215/99001.	49 518,67	60 000,00	45 000,00	60 000,00		
	Total 810	49 518,67	60 000,00	45 000,00	60 000,00		
3/821/	821 Terrains de sports						
608111	Eau	19 506,75	31 000,00	31 000,00	32 000,00		
608111/99100	Terrains de sports - eau (facturation interne)	19 506,75	31 000,00	31 000,00	32 000,00		
608112	Electricité	55 003,98	192 500,00	233 750,00	110 000,00		
608112/99100	Terrains de sports - électricité	55 003,98	192 500,00	233 750,00	110 000,00		
608113	Gaz de canalisation	44 912,54	50 400,00	50 400,00	49 200,00		
608113/99100	Terrains de sports - gaz	44 912,54	50 400,00	50 400,00	49 200,00		
608114	Chaleur	163 000,35	146 000,00	146 000,00	226 000,00		
608114/99100	Terrains de sports - chaleur (cogénération)	163 000,35	146 000,00	146 000,00	226 000,00		
608118	Autres fournitures non stockables	16 246,20	22 000,00	18 500,00	20 000,00		
608118/99100	Terrains de sports - canalisation et eaux usées (facturation interne)	16 246,20	22 000,00	18 500,00	20 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	148 432,74	195 000,00	195 000,00	195 000,00		
608121/99001	Terrains de sports - fournitures d'entretien des bâtiments	58 643,45	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
608121/99002	Article géré par le service des sports Terrains de sports - fournitures pour l'entretien des infrastructures Article géré par le service des sports	89 789,29	115 000,00	115 000,00	115 000,00		
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	177 384,24	182 000,00	192 000,00	200 000,00		
612180/99001	Terrains de football avec parking au Parc des Sports - dotation "Instandhaltungskonto" Le crédit tient compte de la dotation au fonds de réserve	177 384,24	182 000,00	192 000,00	200 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
	"Instandhaltungskonto" des terrains ainsi que du parking couvert, suivant contrat avec la société Strabag.						
612200	Entretien et réparations	54 093,21	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
612200/99001	Terrains de sports - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	24 472,38	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Article géré par le service des sports						
612200/99002	Terrains de sports - travaux d'entretien et de réparation des infrastructures	29 620,83	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Article géré par le service des sports						
612300	Contrats de maintenance	451 009,23	468 000,00	535 000,00	550 000,00		
612300/99001	Terrains de football avec parking au Parc des Sports - frais de gestion	451 009,23	468 000,00	535 000,00	550 000,00		
	Le crédit tient compte des frais pour la gestion (tous frais d'entretien, de nettoyage et de consommation) des terrains ainsi que du parking couvert.						
	Voir également recettes pour parking couvert sous l'article 2/623/708214/99001.						
621000	Rémunérations des salariés	520 546,32	577 581,00	602 832,00	638 742,00		
621000/99100	*Terrains de sports / rémunérations et salaires bruts	520 546,32	577 581,00	602 832,00	638 742,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	91 581,46	105 336,00	105 906,00	127 509,00		
623000/99100	*Terrains de sports / charges sociales (part patronale)	91 581,46	105 336,00	105 906,00	127 509,00		
	Total 821	1 741 717,02	2 034 817,00	2 175 388,00	2 213 451,00		
3/822/	822 Halls sportifs						
608111	Eau	51 790,43	82 305,00	82 305,00	84 960,00		
608111/99100	Halls sportifs - eau (facturation interne)	51 790,43	82 305,00	82 305,00	84 960,00		
608112	Electricité	70 005,06	245 000,00	297 500,00	140 000,00		
608112/99100	Halls sportifs - électricité	70 005,06	245 000,00	297 500,00	140 000,00		
608113	Gaz de canalisation	101 053,22	113 400,00	113 400,00	110 700,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
608113/99100	Halls sportifs - gaz	101 053,22	113 400,00	113 400,00	110 700,00		
608114	Chaleur	89 650,19	80 300,00	80 300,00	124 300,00		
608114/99100	Halls sportifs - chaleur (cogénération)	89 650,19	80 300,00	80 300,00	124 300,00		
608118	Autres fournitures non stockables	43 133,67	58 410,00	49 117,50	53 100,00		
608118/99100	Hall sportifs - canalisation et eaux usées (facturation interne)	43 133,67	58 410,00	49 117,50	53 100,00		
608121	Fournitures d'entretien	83 659,82	115 000,00	90 000,00	105 000,00		
608121/99001	Halls sportifs - fournitures d'entretien des bâtiments	83 659,82	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
	Article géré par le service des sports						
608121/99002	Sportfabrik (LIHPS) - fournitures pour la surface buvette	0,00	25 000,00	0,00	15 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	8 700,00	25 000,00	12 500,00	2 000,00		
611120/99001	Loyers et charges locatives pour salles des sports	8 700,00	25 000,00	12 500,00	2 000,00		
	Article géré par le service des sports. Suivant convention du 30 juillet 2012 avec le Lycée Technique Mathias Adam pour la mise à disposition aux clubs sportifs de la Ville de Differdange de la grande salle des sports au "Jenker" à Differdange (50€ / club / heure).						
612200	Entretien et réparations	19 968,25	25 000,00	25 000,00	30 000,00		
612200/99001	Halls sportifs - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	19 968,25	25 000,00	25 000,00	30 000,00		
	Article géré par le service des sports.						
621000	Rémunérations des salariés	1 168 946,13	1 297 024,00	1 353 728,00	1 434 368,00		
621000/99100	*Halls sportifs / rémunérations et salaires bruts	1 168 946,13	1 297 024,00	1 353 728,00	1 434 368,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	205 656,62	236 544,00	237 824,00	286 336,00		
623000/99100	*Halls sportifs / charges sociales (part patronale)	205 656,62	236 544,00	237 824,00	286 336,00		
	Total 822	1 842 563,39	2 277 983,00	2 341 674,50	2 370 764,00		
3/823/	823 Piscines						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages,	164 000,00	164 000,00	164 000,00	164 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/823/	823 Piscines						
	travaux et produits)						
612180/99001	Aquasud / dotation "Instandhaltungskonto" Le crédit tient compte de la dotation au fonds de réserve "Instandhaltungskonto" de la piscine, suivant contrat avec la société Vert-Marine.	164 000,00	164 000,00	164 000,00	164 000,00		
648120 P	Subventions affectées	1 555 635,28	1 570 000,00	1 650 000,00	1 600 000,00		
648120/99001 P	Aquasud / participation aux frais d'exploitation ("Betriebskostenzuschuss")	1 555 635,28	1 570 000,00	1 650 000,00	1 600 000,00		
	Total 823	1 719 635,28	1 734 000,00	1 814 000,00	1 764 000,00		
3/825/	825 Associations sportives						
608122	Petit équipement	29 026,64	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
608122/99002	Fournitures aux associations sportives	29 026,64	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	251 958,58	270 000,00	270 000,00	340 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations sportives	123 394,00	130 000,00	130 000,00	140 000,00		
648110/99002 P	Subventions aux associations sportives bénéficiant du subside national qualité + Sur la base des rapports d'activité remis aux servicex des sports et du règlement communal portant attribution de subsides.	51 069,58	45 000,00	45 000,00	55 000,00		
648110/99003 P	Subventions aux jeunes sportifs (< 19 ans) pour l'achat d'une carte de membre d'une association sportive locale Sur base du règlement communal portant attribution de subsides (art. 17 voté par le conseil communal en date du 6/6/2018).	59 995,00	70 000,00	70 000,00	80 000,00		
648110/99004 P	Subventions aux sportifs de haute compétition - cadre d'élite COSL ou cadre promotion COSL Sur base du règlement communal portant attribution de subsides (conseil communal en date du 14/12/2022).	17 500,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
648110/99006 P	Subventions extraordinaires aux associations Sur base du règlement communal portant attribution de subsides (art. 19 voté par le conseil communal en date du 6/6/2018).	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	Nouvel article pour tenir compte de diverses demandes des associations pour un subside extraordinaire (p.ex. participation						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/825/	825 Associations sportives						
	à des tournois internationaux à l'étranger, etc.) conformément à l'article 27 du règlement communal portant attribution de subsides aux associations.						
648120 P	Subventions affectées	70 204,07	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
648120/99002 P	Frais de location des lignes d'eau pour les besoins sportifs dans l'enceinte AQUASUD	70 204,07	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	Total 825	351 189,29	385 000,00	385 000,00	455 000,00		
3/829/	829 Autres Sports						
608122	Petit équipement	61 833,31	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
608122/99001	Achat de matériel sportif	61 833,31	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
615241	Frais de réception	106 185,46	185 000,00	140 000,00	280 000,00		
615241/99002	Challenge de la Ville - Gala Sportif	24 965,12	28 000,00	28 000,00	25 000,00		
	Le crédit prévoit en outre la prise en charge des différents patronages des challenges de la Ville par le collègue échevinal, ainsi que l'organisation du gala sportif.						
615241/99003	Tour de Luxembourg (Cyclisme)	0,00	35 000,00	0,00	70 000,00		
	Tour du Luxembourg de retour en 2024 (pas d'édition en 2021-2022-2023): arrivée + contre la montre						
615241/99004	Evènement sportif international Steel Run	62 576,21	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
	Manifestation avec recettes (voir sous art. 2/829/707280/99001).						
615241/99006	Evènement sportif I-Run	0,00	10 000,00	0,00	25 000,00		
	Pas d'édition en 2020-2023, l'évènement sera relancé en 2024.						
615241/99007	Public Viewing de divers évènements sportifs	0,00	7 000,00	7 000,00	35 000,00		
	Crédit 2024: EM 2024 Allemagne Crédit 2022: L'évènement a été annulé (Coupe du monde de football au Qatar en décembre 2022 au Hall O) mais la finale de la Coupe du Monde Dames a été organisée comme évènement public.						
615241/99008	Nuit du sport / foire aux sports	18 644,13	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
615241/99010	Frais de réception et vins d'honneur	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/829/	829 Autres Sports						
615241/99011	Evénement sportif international d'escrime	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
618820	Frais de formation	9 047,80	20 000,00	20 000,00	10 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel du Service des Sports	9 047,80	20 000,00	20 000,00	10 000,00		
	Formations obligatoires afin de garantir la sécurité des collaborateurs du Service des Sports et formation Light & Sound.						
621000	Rémunérations des salariés	502 281,54	557 315,00	581 680,00	616 330,00		
621000/99100	*Service des sports / rémunérations et salaires bruts	502 281,54	557 315,00	581 680,00	616 330,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	88 368,08	101 640,00	102 190,00	123 035,00		
623000/99100	*Service des sports / charges sociales (part patronale)	88 368,08	101 640,00	102 190,00	123 035,00		
642800	Autres indemnités	87 000,00	81 380,00	81 380,00	90 000,00		
642800/99001	Cours sports et loisirs - indemnités	87 000,00	81 380,00	81 380,00	90 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte de 10 nouveaux cours. Le crédit 2022 tient compte des premières activités dans le cadre du SPODI (à partir de l'exercice 2023 ces dépenses figurent à l'article 3/829/6548800/99003).						
	Indemnité fixée à 60 euros ttc/heure lors de séance du conseil communal en date du 30 janvier 2019.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	45 984,18	193 620,00	75 620,00	180 000,00		
648800/99001 P	Sports et loisirs - frais d'exploitation	26 315,54	30 000,00	10 000,00	30 000,00		
648800/99002 P	Schoulsportdag	19 668,64	30 000,00	2 000,00	30 000,00		
	Pas d'édition en 2023						
648800/99003 P	SPODI	0,00	133 620,00	63 620,00	120 000,00		
	Le projet est une collaboration entre le service d'éducation et d'accueil, le département des sports de la Ville de Differdange et les clubs sportifs de la commune. Il permettra à tous les enfants qui fréquentent une maison relais de pratiquer une activité sportive pendant la pause midi de la maison relais.						
	Total 829	900 700,37	1 208 955,00	1 070 870,00	1 369 365,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608111	Eau	3 901,35	6 200,00	6 200,00	6 400,00		
608111/99100	Centres culturels - eau (facturation interne)	3 901,35	6 200,00	6 200,00	6 400,00		
608112	Electricité	55 003,98	192 500,00	233 750,00	110 000,00		
608112/99100	Centres culturels - électricité	55 003,98	192 500,00	233 750,00	110 000,00		
608113	Gaz de canalisation	59 883,39	67 200,00	67 200,00	65 600,00		
608113/99100	Centres culturels - gaz	59 883,39	67 200,00	67 200,00	65 600,00		
608114	Chaleur	32 600,07	29 200,00	29 200,00	45 200,00		
608114/99100	Centres culturels - chaleur (cogénération)	32 600,07	29 200,00	29 200,00	45 200,00		
608118	Autres fournitures non stockables	3 249,24	4 400,00	3 700,00	4 000,00		
608118/99100	Centres culturels - canalisation et eaux usées (facturation interne)	3 249,24	4 400,00	3 700,00	4 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	48 891,36	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
608121/99001	Centres culturels - fournitures d'entretien	48 891,36	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
612200	Entretien et réparations	43 503,56	75 000,00	75 000,00	80 000,00		
612200/99001	Centres culturels / travaux d'entretien et de réparation	20 986,27	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
612200/99002	Centre culturel AALT STADHAUS / travaux d'entretien et de réparation	22 517,29	30 000,00	30 000,00	35 000,00		
615241	Frais de réception	136 418,86	254 000,00	254 000,00	170 000,00		
615241/99001	Frais vernissages, réceptions et autres événements	69 982,90	70 000,00	70 000,00	50 000,00		
615241/99002	Frais expositions diverses	16 334,09	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
615241/99003	Mérite culturel et frais pour autres événements culturels divers	1 907,23	19 000,00	19 000,00	14 000,00		
	L'exercice 2023 tenait compte d'une première édition "mérite culturel".						
615241/99004	Symposium bi-annuel de sculptures	223,46	60 000,00	60 000,00	1 000,00		
615241/99011	Centre culturel AALT STADHAUS / remboursement ventes tickets aux sociétés et Luxembourg-Ticket	47 971,18	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	article de recette 2/831/706080/99001						
621000	Rémunérations des salariés	246 574,57	273 591,00	285 552,00	302 562,00		
621000/99100	*Centres culturels / rémunérations et salaires bruts	246 574,57	273 591,00	285 552,00	302 562,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
623000	Charges sociales (part patronale)	43 380,69	49 896,00	50 166,00	60 399,00		
623000/99100	*Centres culturels / charges sociales (part patronale)	43 380,69	49 896,00	50 166,00	60 399,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	608 152,96	648 000,00	608 000,00	670 000,00		
648800/99001 P	Espace H2O / programmation	6 160,70	22 000,00	22 000,00	25 000,00		
648800/99002 P	Espace H2O / frais d'exploitation	730,64	6 000,00	6 000,00	45 000,00		
648800/99003 P	Le crédit 2024 tient compte des dépenses pour le renouvellement du système vidéo et audio. Centre culturel AALT STADHAUS / programmation artistique	294 627,39	350 000,00	350 000,00	350 000,00		
648800/99004 P	Suivant convention signée le 25/6/2020 avec le Ministère de la Culture. article de recette voir également 2/831/744611/99002 Centre culturel AALT STADHAUS / frais d'exploitation	38 193,59	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
648800/99005 P	Centre culturel AALT STADHAUS / publicité et relations publiques	104 699,30	105 000,00	105 000,00	105 000,00		
648800/99007 P	Festival l'Essentiel du Rire	49 797,26	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648800/99008 P	voir également article de recette 2/831/706080/99002 Urban Art Project	113 944,08	50 000,00	10 000,00	30 000,00		
648800/99009 P	Le crédit 2022 tient e.a. compte du projet graffiti sur la façade du Hall de gymnastique Josy Stoffel à Oberkorn (The Sanctobin Brothers). Représentation théâtrale en plein air	0,00	0,00	0,00	0,00		
648800/99010 P	Pas d'édition en 2022-2024. Le crédit est destiné à élaborer un événement d'une plus grande envergure en collaboration avec le Théâtre municipal. Eglise Lasauvage / programmation	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Total 831	1 281 560,03	1 649 987,00	1 662 768,00	1 564 161,00		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
608122	Petit équipement	46 860,12	75 000,00	75 000,00	75 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
608122/99001	Ecole de musique / matériel pédagogique	10 761,89	24 000,00	24 000,00	24 000,00		
	Achat des partitions nécessaires à la bibliothèque interne de la commission nationale des programmes.						
608122/99002	Acquisition instruments de musique	21 212,81	23 000,00	23 000,00	23 000,00		
	Instruments à louer aux élèves + mise en ordre et accordages.						
608122/99003	Ecole de musique / projets pédagogiques	14 885,42	28 000,00	28 000,00	28 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	1 496,10	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615212/99001	Ecole de musique - frais de route	1 496,10	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615241	Frais de réception	17 596,34	18 000,00	18 000,00	65 000,00		
615241/99002	Festival musical international bi-annuel	17 596,34	18 000,00	18 000,00	25 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte des Jazz Days 2024.						
615241/99003	Ecole de musique - festivités pour le 30e anniversaire	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	Le crédit tient compte de l'organisation des festivités à l'occasion du 30e anniversaire de l'Ecole de Musique a cours de l'exercice 2024.						
618820	Frais de formation	4 014,04	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel de l'Ecole de Musique	4 014,04	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Le crédit tient compte de formations continues obligatoires pour les enseignants.						
621000	Rémunérations des salariés	2 123 281,06	2 355 922,50	2 458 920,00	2 605 395,00		
621000/99100	*Ecole de musique / rémunérations et salaires bruts	2 123 281,06	2 355 922,50	2 458 920,00	2 605 395,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	373 555,97	429 660,00	431 985,00	520 102,50		
623000/99100	*Ecole de musique / charges sociales (part patronale)	373 555,97	429 660,00	431 985,00	520 102,50		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	33 727,56	65 000,00	65 000,00	95 000,00		
648800/99001 P	Ecole de musique - frais d'exploitation	19 477,56	20 000,00	20 000,00	30 000,00		
	- Cotisation AEM, Duonet						
	- Indemnités jury concours, accompagnateurs et remplaçants,						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	vacations des membres des jurys lors des concours - Collège des directeurs - Accordage de pianos et réparation instruments						
648800/99002 P	Ecole de Blues - frais d'exploitation	14 250,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte d'une adaptation des indemnités pour les chargés de cours.						
648800/99003 P	Ecole de musique - remplacement équipement et instruments	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	Avant l'exercice 2024, ces dépenses figuraient à l'article 4/836/222100/15030.						
	Total 836	2 600 531,19	2 953 082,50	3 058 405,00	3 369 997,50		
3/837/	837 Bibliothèques						
608122	Petit équipement	112 714,89	110 000,00	110 000,00	121 000,00		
608122/99001	Bibliothèque publique municipale - frais de fonctionnement	25 292,17	20 000,00	20 000,00	25 000,00		
	Le crédit 2022 tient compte de l'acquisition d'une nouvelle armoire à DVDs au prix d'environ 8.000 euros.						
	La dépense pour la participation au programme ebooks.lu figure également à cet article (5.000 € / an).						
608122/99002	Bibliothèque publique municipale - fournitures diverses p.ex. achat de livres, journaux et DVD	39 836,92	40 000,00	40 000,00	45 000,00		
	Achat de livres et de journaux, activités d'animation et de promotion de la lecture et organisation d'un centre de documentation communal. En tant que « bibliothèque publique » (-> obtention d'une aide financière de l'Etat d'après les stipulations de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques et son règlement d'exécution du 4 juillet 2010; voir sous 2/0823), différentes conditions sont à remplir, dont notamment l'aménagement d'une Médiathèque.						
608122/99003	Archives - fournitures diverses	8 191,20	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Frais de fonctionnement - achat entre autre matériel PH neutre pour le reconditionnement des documents						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/837/	837 Bibliothèques						
608122/99004	Archives - acquisition de documents	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
608122/99005	Archives - frais de digitalisation	39 394,60	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Frais d'investissement - préservation et valorisation des Fonds par la numérisation et autres frais liés à la digitalisation (audit etc.)						
615241	Frais de réception	22 568,55	28 000,00	28 000,00	28 000,00		
615241/99001	Lundi littéraire	13 534,59	18 000,00	18 000,00	18 000,00		
615241/99002	Lecture et animations pour enfants	9 033,96	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	602 737,85	668 778,00	698 016,00	739 596,00		
621000/99100	*Bibliothèque publique municipale / rémunérations et salaires bruts	602 737,85	668 778,00	698 016,00	739 596,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	106 041,69	121 968,00	122 628,00	147 642,00		
623000/99100	*Bibliothèque publique municipale / charges sociales (part patronale)	106 041,69	121 968,00	122 628,00	147 642,00		
	Total 837	844 062,98	928 746,00	958 644,00	1 036 238,00		
3/838/	838 Patrimoine culturel						
612200	Entretien et réparations	0,00	30 000,00	0,00	0,00		
612200/99001	Patrimoine culturel / travaux d'entretien	0,00	30 000,00	0,00	0,00		
	pas de projets en cours						
	Total 838	0,00	30 000,00	0,00	0,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
608122	Petit équipement	7 919,73	35 000,00	25 000,00	25 000,00		
608122/99001	Fournitures pour sociétés culturelles	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Le crédit afférent est destiné à l'acquisition de matériel. Article géré par le service culturel.						
608122/99002	Acquisition d'objets d'art	4 800,00	10 000,00	10 000,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
608122/99003	Livre sur Differdange et concours photos	3 119,73	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	920 823,48	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
615100/99001	Gadgets - merchandising	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
615100/99003	Frais pour la Capitale européenne de la Culture "Esch 2022"	920 823,48	0,00	0,00	0,00		
	voir article de recettes 2/839/748800/99001						
621000	Rémunérations des salariés	762 554,70	846 105,50	883 096,00	935 701,00		
621000/99100	*Service culturel / rémunérations et salaires bruts	762 554,70	846 105,50	883 096,00	935 701,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	134 158,81	154 308,00	155 143,00	186 789,50		
623000/99100	*Service culturel / charges sociales (part patronale)	134 158,81	154 308,00	155 143,00	186 789,50		
648110 P	Subventions non affectées	62 699,97	108 000,00	108 000,00	108 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations à but culturel	44 699,97	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
648110/99004 P	Subventions aux associations à but culturel : subvention à l'organisateur du festival DIFFWINDS	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00		
	À partir de l'exercice 2021, le festival DIFFWINDS figure dans ce chapitre (avant 3/836/615241/99001). Le festival se tient tous les deux ans avec attribution d'un subside total de 36.000 euros. Le subside est payé via acompte de 18.000 euros sur un exercice et via solde de 18.000 euros sur présentation d'un budget/bilan de l'évènement et d'un tableau récapitulatif des factures.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	4 460,89	11 000,00	11 000,00	10 000,00		
648800/99001 P	Service culturel / frais d'exploitation	4 460,89	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
648800/99003 P	Bons cadeau	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00		
	Total 839	1 892 617,58	1 164 413,50	1 192 239,00	1 275 490,50		
3/860/	860 Fêtes publiques						
608121	Fournitures d'entretien	108 726,83	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
608121/99001	Frais de fournitures pour manifestations diverses	108 726,83	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
	Article géré par le CID.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	43 609,43	60 000,00	60 000,00	65 000,00		
612180/99001	Frais de gardiennage/surveillance lors de manifestations culturelles diverses	43 609,43	60 000,00	60 000,00	65 000,00		
612300	Contrats de maintenance	10 126,94	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
612300/99001	Lavage et remplacement de gobelets réutilisables "Cup-System"	10 126,94	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Le crédit tient compte d'une dépense annuelle de 10.000 euros pour l'achat de nouveaux gobelets.						
615241	Frais de réception	743 940,55	995 500,00	944 500,00	1 020 000,00		
615241/99001	Marché de Noël	90 160,76	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
	Le crédit 2022 tient également compte des frais pour l'engagement de l'Anima-Team (avant comptabilisés sur le Plan communal Jeunesse). voir également article de recettes 2/860/706080/99003						
615241/99002	Blues Express	334 842,16	350 000,00	350 000,00	400 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte du 20e anniversaire du Blues Express. Le crédit 2022 a été adapté pour tenir compte des hausses de prix considérables pour cette première édition après la pandémie. voir également article de recette 2/860/706080/99002						
615241/99007	Frais divers pour fêtes publiques	15 116,38	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
615241/99008	Frais de jumelage	24 847,55	25 000,00	15 000,00	25 000,00		
	Le crédit afférent est prévu pour les activités organisées dans le cadre du jumelage avec les communes d'Ahlen, Penzberg, Chaves, Fiuminata, Longwy, Oxford (Ohio) et Mira (à partir de 2023).						
615241/99010	Kermesses	19 984,70	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
615241/99015	Weekend des cultures	72 804,18	75 000,00	75 000,00	80 000,00		
	voir également article de recette 2/860/706080/99005						
615241/99016	Kermesse enfantine et marché produits du terroir	19 525,52	20 000,00	20 000,00	25 000,00		
615241/99022	Megafuesend	112,32	55 000,00	62 000,00	60 000,00		
615241/99023	Beer and BBQ Competition	22 472,42	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
	Plus d'édition à partir de 2023.						
615241/99025	Live am Park	6 550,22	8 000,00	8 000,00	0,00		
	Pas d'édition en 2024.						
615241/99026	Fête Nationale	45 720,05	70 000,00	70 000,00	90 000,00		
	Le crédit 2023 tenait compte de la comptabilisation des frais de 25.000 euros pour la "Drone-Show".						
615241/99027	Acquisition de boissons pour la revente	0,00	0,00	0,00	0,00		
	recettes, voir article 2/860/748380/99003						
615241/99028	Participation au Steam Punk	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
615241/99031	Summerfeeling / Diffbeach	39 891,88	42 500,00	42 500,00	55 000,00		
	Le crédit 2022 tient également compte des frais pour l'engagement de l'Anima-Team (avant 2022 comptabilisés sur le Plan communal Jeunesse).						
615241/99032	Cortège St. Nicolas	8 357,63	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Article géré par le service festivités. voir également article 3/919/615241/99001.						
615241/99033	Fête de la musique	0,00	20 000,00	2 000,00	0,00		
	Pas d'édition en 2022-2023 (voir nouvel article 3/860/615241/99037).						
615241/99034	Konschtfoire am Süden	0,00	60 000,00	30 000,00	0,00		
	La foire est organisée en biennale, pas d'édition en 2024.						
615241/99035	Fête d'anniversaire 100 ans Thillebierg	18 554,78	0,00	0,00	0,00		
615241/99036	Télévie	0,00	70 000,00	70 000,00	15 000,00		
	le crédit 2024 tient compte de l'organisation d'une nouvelle édition Promi-Dinner.						
615241/99037	Festival de musique - Made in Luxembourg	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
622000	Autre personnel	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00		
622000/99001	*Retenue d'impôt à charge des contribuables non résidents	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
	Retenue d'impôt à charge des contribuables non résidents du Luxembourg sur les revenus provenant de l'exercice d'une activité littéraire et artistique et d'une activité sportive professionnelle au Grand-Duché à opérer par le débiteur des allocations.						
646700	Taxe de cabaretage	10 362,83	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
646700/99001	*Taxe de cabaretage et de concessions	10 362,83	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Les dépenses pour les droits d'auteurs sont comptabilisées à l'article 3/860/646800/99001 à partir de l'exercice 2023.						
646800	Autres droits et impôts	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
646800/99001	Droits d'auteur	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Avant l'exercice 2023 ces dépenses étaient comptabilisées à l'article 3/860/646700/99001.						
	Total 860	916 766,58	1 238 500,00	1 187 500,00	1 268 000,00		
	Total général 8	14 140 862,38	15 665 484,00	15 891 488,50	16 746 467,00		
3/911/	9 Enseignement						
	911 Education précoce						
608122	Petit équipement	42 115,30	55 400,00	55 400,00	67 000,00		
608122/99001	Education précoce - acquisition de mobilier	1 693,72	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608122/99002	Education précoce - matériel didactique	32 503,90	38 000,00	38 000,00	43 000,00		
	Pour l'acquisition de matériel didactique pour la classe 790€ et 49€ par élève en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.						
608122/99003	Education précoce - Bibliothèques et médiathèques scolaires	1 546,60	2 900,00	2 900,00	4 000,00		
	Pour l'acquisition de livres pour les bibliothèques de classe 150€ par classe et 2€ par élève pour l'animation de la bibliothèque en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.						
608122/99004	Education précoce - distribution de prix	6 371,08	8 500,00	8 500,00	14 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/911/	911 Education précoce						
	Le crédit tient compte d'une dépense de 40€ par élève pour le prix de fin d'année (livre, excursion ou autre cadeau).						
	Total 911	42 115,30	55 400,00	55 400,00	67 000,00		
3/912/	912 Education préscolaire						
608122	Petit équipement	152 696,54	188 000,00	188 000,00	192 500,00		
608122/99001	Enseignement préscolaire - acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique Plastifieuses, TV, DVD recorder, CD player, rétroprojecteurs, appareils photos, Demo-Beamer-Wagen, ...	5 244,31	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608122/99002	Enseignement préscolaire - acquisition de mobilier Le mobilier est renouvelé par étapes et suivant les besoins.	8 555,55	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
608122/99003	Enseignement préscolaire - matériel didactique Pour l'acquisition de matériel pour la classe 790€ et 49€ par élève, matériel pour la récréation, papier pour photocopieurs en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.	110 361,65	124 000,00	124 000,00	120 000,00		
608122/99004	Enseignement préscolaire - Bibliothèques et médiathèques scolaires Pour l'acquisition de livres pour les bibliothèques de classe 150 € par classe et 70 € par élève et 150 € par bibliothèque des enseignants et 2 € / élève pour l'animation de la bibliothèque par le bibliothécaire et pour l'animation par des externes ainsi que des lectures d'auteurs, en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.	9 243,61	15 000,00	15 000,00	16 000,00		
608122/99005	Enseignement préscolaire - distribution de prix Le crédit tient compte d'une dépense de 40€ par élève pour le prix de fin d'année (livre, excursion ou autre cadeau).	18 866,86	22 500,00	22 500,00	30 000,00		
608122/99006	Enseignement préscolaire - projet pour le développement de la langue luxembourgeoise (DLL) Budget pour le matériel spécifique pour les postes accordés pour le projet pour le développement de la langue luxembourgeoise au cycle 1.	424,56	1 500,00	1 500,00	1 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/912/	912 Education préscolaire						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	30 756,09	36 000,00	36 000,00	37 000,00		
615212/99001	Enseignement préscolaire - sorties pédagogiques	30 756,09	36 000,00	36 000,00	37 000,00		
	Article géré par les écoles pour les sorties pédagogiques, les visites d'expositions... des élèves du cycle 1.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	0,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00		
648800/99001 P	Enseignement préscolaire - animation culturelle	0,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00		
	Articlé géré par les écoles pour l'animation culturelle (concerts, théâtre, cinéma etc.) des élèves du cycle 1.						
	Total 912	183 452,63	230 300,00	230 300,00	235 800,00		
3/913/	913 Enseignement primaire						
608122	Petit équipement	133 654,03	263 785,00	263 785,00	256 500,00		
608122/99001	Enseignement primaire - acquisition petit équipement informatique	11 773,60	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
608122/99002	Enseignement primaire - acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique	3 833,03	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service scolaire. Plastifieuses, TV, DVD recorder, CD player, rétroprojecteurs, appareils photos, Demo-Beamer-Wagen, ...						
608122/99003	Enseignement primaire - acquisition de mobilier	6 238,47	18 500,00	18 500,00	20 000,00		
608122/99004	Enseignement primaire - matériel didactique	75 677,16	142 000,00	142 000,00	135 000,00		
	Pour l'acquisition de matériel pour les élèves, les classes, les enseignants et les écoles; livres, dossiers didactiques, matériel pour l'éveil aux sciences en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.						
608122/99005	Enseignement primaire - bibliothèques et médiathèques scolaires	23 385,09	38 500,00	38 500,00	40 000,00		
	Pour l'acquisition de livres pour les bibliothèques de classe 120€ par classe et 200€ par bibliothèque des enseignants, et 2€/élève pour l'animation de la bibliothèque en conformité avec						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
	les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.						
608122/99008	<i>Appui Dyslexie-Dysphasie-Dyscalculie</i>	129,99	3 000,00	3 000,00	4 000,00		
	Pour l'acquisition de matériel didactique pour le travail avec les élèves et pour la bibliothèque et médiathèque spécialisée.						
608122/99009	<i>Enseignement primaire - matériel pour l'éducation musicale</i>	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
608122/99010	<i>Matériel pour "Kloterwand"</i>	278,92	4 785,00	4 785,00	1 000,00		
	Um Bock et Differdange-Centre						
608122/99011	<i>Enseignement primaire - matériel pour l'éducation sportive</i>	12 337,77	23 500,00	23 500,00	23 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	105 611,87	160 000,00	160 000,00	170 000,00		
611200/99002	<i>Enseignement primaire - contrats de location pour matériel informatique</i>	105 611,87	160 000,00	160 000,00	170 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
612200	Entretien et réparations	1 083,14	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
612200/99002	<i>Enseignement primaire - entretien et réparation matériel informatique</i>	1 083,14	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	27 962,65	41 500,00	41 500,00	56 000,00		
615212/99002	<i>Enseignement primaire - sorties pédagogiques</i>	27 962,65	41 500,00	41 500,00	56 000,00		
	Article géré par les écoles pour les sorties pédagogiques, les visites d'expositions, ...						
648120 P	Subventions affectées	206 365,24	225 000,00	225 000,00	235 000,00		
648120/99001 P	<i>Frais de location des lignes d'eau pour les besoins des classes scolaires dans l'enceinte AQUASUD</i>	206 365,24	225 000,00	225 000,00	235 000,00		
648330 P	Aides aux enfants	43 261,71	57 000,00	57 000,00	80 000,00		
648330/99001 P	<i>Enseignement primaire - distribution de prix</i>	43 261,71	57 000,00	57 000,00	80 000,00		
	Le crédit tient compte d'une dépense de 40€ par élève pour le prix de fin d'année (livre, excursion ou autre cadeau).						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	101 835,38	20 215,00	16 215,00	17 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
648800/99001 P	Reitpädagogik - frais divers de fonctionnement	3 097,87	4 215,00	215,00	0,00		
	Le projet est suspendu. Le crédit rectifié 2023 concerne une facture retardée de 2022.						
648800/99002 P	Enseignement primaire - frais divers d'exploitation	84 468,51	0,00	0,00	0,00		
	À partir de l'exercice 2023, ces dépenses figurent à l'article 3/919/648800/99013. Crédit estimé selon les besoins, respectivement en tenant compte du prix du matériel à acquérir (papier photocopieurs, matériel de bureau pour les comités, frais de diverses fêtes, cartons, publications, ...).						
648800/99003 P	Enseignement primaire - animation culturelle	14 269,00	16 000,00	16 000,00	17 000,00		
	Pour l'animation culturelle des élèves des cycles 2 à 4, concerts, théâtre, cinéma, lectures d'auteurs, ...						
	Total 913	619 774,02	770 500,00	766 500,00	817 500,00		
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
603110	Combustibles - Solides	100 349,16	148 225,00	148 225,00	127 400,00		
603110/99100	Enseignement fondamental - copeaux de bois/pellets	100 349,16	148 225,00	148 225,00	127 400,00		
608111	Eau	29 260,12	46 500,00	46 500,00	48 000,00		
608111/99100	Enseignement fondamental - eau (facturation interne)	29 260,12	46 500,00	46 500,00	48 000,00		
608112	Electricité	145 010,49	507 500,00	616 250,00	290 000,00		
608112/99100	Enseignement fondamental - électricité	145 010,49	507 500,00	616 250,00	290 000,00		
608113	Gaz de canalisation	190 878,31	214 200,00	214 200,00	209 100,00		
608113/99100	Enseignement fondamental - gaz	190 878,31	214 200,00	214 200,00	209 100,00		
608114	Chaleur	97 800,20	87 600,00	87 600,00	135 600,00		
608114/99100	Enseignement fondamental - chaleur (cogénération)	97 800,20	87 600,00	87 600,00	135 600,00		
608118	Autres fournitures non stockables	24 369,32	33 000,00	27 750,00	30 000,00		
608118/99100	Enseignement fondamental - canalisation et eaux usées (facturation interne)	24 369,32	33 000,00	27 750,00	30 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
608121	Fournitures d'entretien	436 491,68	485 000,00	525 000,00	525 000,00		
608121/99001	Enseignement fondamental - fournitures d'entretien	309 838,35	310 000,00	350 000,00	350 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99002	Enseignement fondamental - fournitures pour sécurité dans les bâtiments	126 653,33	175 000,00	175 000,00	175 000,00		
	Article géré par le CID et le service entretien/sécurité bâtiments..						
608122	Petit équipement	251 403,03	448 000,00	448 000,00	259 000,00		
608122/99001	Enseignement fondamental - Fournitures pour ateliers d'apprentissage et pour les interventions ESEB et I-EBS	5 840,02	8 500,00	8 500,00	9 000,00		
608122/99002	Enseignement primaire - fournitures en nature aux élèves	237 733,95	230 000,00	230 000,00	240 000,00		
	Livres du MENFP et autres, matériel pour les cours 'vie et société', cahiers.						
608122/99003	Enseignement fondamental - remplacement et entretien machines de bureau et matériel informatique	7 829,06	209 500,00	209 500,00	10 000,00		
	Le crédit rectifié 2023 est destiné à optimiser l'équipement informatique des classes et à acquérir des PC portables pour toutes les écoles. Le financement se fait moyennant le transfert de crédits non consommés sur d'autres articles du chapitre 3/919. Remplacement et entretien machines de bureau et matériel informatique - tous les cycles.						
611200	Loyers et charges mobilières	236 278,73	240 000,00	240 000,00	240 000,00		
611200/99001	Enseignement fondamental / loyers et charges locatives machines à copier	236 278,73	240 000,00	240 000,00	240 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
612200	Entretien et réparations	248 621,63	260 000,00	260 000,00	260 000,00		
612200/99001	Enseignement fondamental - travaux d'entretien et de réparation	248 621,63	260 000,00	260 000,00	260 000,00		
	Article géré par le CID.						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	102 127,93	100 000,00	100 000,00	150 000,00		
615212/99001	Enseignement primaire - séjours scolaires	102 127,93	100 000,00	100 000,00	150 000,00		
	Vu l'introduction de la nouvelle loi sur l'enseignement						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
	fondamental, les crédits budgétaires pour les cycles 1 et 2 à 4 ont été regroupés au présent article. Séjours de 3 ou 5 jours p.ex. au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et en Suisse pour ca. 1/3 des classes.						
615241	Frais de réception	25 031,61	34 000,00	34 000,00	34 000,00		
<i>615241/99001</i>	<i>Fête St. Nicolas - frais divers</i>	25 031,61	34 000,00	34 000,00	34 000,00		
	voir également article 3/860/615241/99032.						
618820	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
<i>618820/99001</i>	<i>Enseignement fondamental - frais de formation</i>	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
	Le crédit 2023 tenait compte d'une formation "Airtramp" qui n'a pas eu lieu.						
648110 P	Subventions non affectées	330 000,00	317 000,00	317 000,00	400 000,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subside et mérite scolaire</i>	330 000,00	317 000,00	317 000,00	400 000,00		
	Suivant décision du conseil communal du 14/07/2021. Avant l'exercice 2022, ce crédit figurait à l'article 3/251/648380/99001.						
648212 C	Participations à caractère spécifique	38 098,60	48 000,00	48 000,00	40 000,00		
<i>648212/99001 C</i>	<i>*Frais de prise en charge pour élèves admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence</i>	38 098,60	48 000,00	48 000,00	40 000,00		
	Pour les élèves résidant au Luxembourg, les modalités de refacturation entre les communes concernées sont définies par règlement grand-ducal du 14 mai 2009 (principe de la gratuité de l'enseignement fondamental pour les parents). Voir article 2/910/744611/99003 pour les recettes y relatives.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	83 758,62	158 000,00	158 000,00	243 200,00		
<i>648800/99002 P</i>	<i>Projet Séchere Schoulwee</i>	16 133,76	7 000,00	7 000,00	90 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte du projet "Pedibus".						
<i>648800/99003 P</i>	<i>Ecole Nature Lasauvage - frais divers d'exploitation</i>	10 133,63	20 000,00	20 000,00	12 000,00		
	Budget pour les classes qui fréquentent l'Ecole Nature afin d'être introduites dans les thématiques relatives au respect de						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
	la nature, du monde animal, des plantes, etc.						
648800/99004 P	Education artistique - frais divers d'exploitation	31 830,79	41 000,00	41 000,00	44 000,00		
	Matériel pour les activités créatrices à raison de 30 € par élève et matériel mis à disposition pour les cours d'Art à l'Ecole.						
648800/99005 P	Technikschoul - frais divers d'exploitation	14 608,11	15 000,00	15 000,00	22 000,00		
	Budget pour les classes qui fréquentent l'Ecole Technique afin d'être introduites dans les thématiques relatives à la recherche scientifique et les activités techniques et manuelles.						
648800/99008 P	Kreativschoul - frais de fonctionnement	1 890,25	3 500,00	3 500,00	28 500,00		
	Kreativwooch en 2024.						
648800/99009 P	Schoulgaard - frais de fonctionnement	1 421,33	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
648800/99010 P	Activités culinaires avec les classes - frais de fonctionnement	1 722,18	6 500,00	6 500,00	5 000,00		
648800/99011 P	Plan de développement scolaire PDS	220,88	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
648800/99012 P	Enseignement fondamental - entretien cuisines	547,96	1 000,00	1 000,00	1 200,00		
648800/99013 P	Enseignement fondamental - frais divers d'exploitation	5 249,73	59 500,00	59 500,00	36 000,00		
	Avant l'exercice 2023, ces dépenses figuraient à l'article 3/913/648800/99002.						
	Crédit estimé selon les besoins, respectivement en tenant compte du prix du matériel à acquérir (papier photocopieurs, matériel de bureau pour les comités, frais de diverses fêtes, cartons, publications, ...).						
	Total 919	2 339 479,43	3 127 025,00	3 270 525,00	2 993 300,00		
3/925/	925 Cours d'accueil						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	1 248,14	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
648800/99001 P	Cours d'accueil - frais divers de fonctionnement	1 248,14	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Matériel didactique spécial pour des élèves nouvellement arrivés au pays, pour l'apprentissage des langues et des mathématiques.						
	Total 925	1 248,14	2 000,00	2 000,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
608122	Petit équipement	0,00	1 400,00	1 400,00	1 500,00		
608122/99001	Frais de réparation/remplacement matériel - budget commun Campus	0,00	1 400,00	1 400,00	1 500,00		
	Article géré par le service scolaire.						
613484	Honoraires médicaux et de soins	15 975,25	46 000,00	46 000,00	48 000,00		
613484/99001	Honoraires et autres frais du service médical scolaire	15 975,25	46 000,00	46 000,00	48 000,00		
	Tarifs appliqués (CC 28/09/2022): - 240,00 €/heure pour les examens/bilans de santé effectués par un médecin scolaire généraliste ou pédiatre; - 9,69 € (indice 100) pour l'examen bucco-dentaire par élève effectué par un médecin-dentiste;						
615241	Frais de réception	0,00	7 000,00	7 000,00	10 500,00		
615241/99001	Fête sportive de la jeunesse européenne	0,00	6 500,00	6 500,00	10 000,00		
	Pas d'édition en 2020-2021-2022.						
615241/99002	Manifestations et festivités - budget commun Campus	0,00	500,00	500,00	500,00		
	Article géré par le service scolaire.						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	162 290,77	240 000,00	240 000,00	200 000,00		
616000/99001	Transport scolaire par entreprise privée	162 290,77	240 000,00	240 000,00	200 000,00		
	Suivant soumission publique organisée par le service scolaire.						
621000	Rémunérations des salariés	5 319 618,16	5 902 472,50	6 160 520,00	6 527 495,00		
621000/99100	*Service scolaire / rémunérations et salaires bruts	648 399,81	719 443,00	750 896,00	795 626,00		
621000/99101	*Services annexes à l'enseignement / salaires bruts	4 493 136,70	4 985 436,00	5 203 392,00	5 513 352,00		
621000/99102	Cours pour adultes - indemnités diverses	178 081,65	197 593,50	206 232,00	218 517,00		
	Délibération du conseil communal du 13/12/2017: Indemnité de 5,67€/heure (n.i. 100) pour les enseignants non-brevetés. Indemnité de 7,05€/heure (n.i. 100) pour les enseignants brevetés.						
623000	Charges sociales (part patronale)	935 898,28	1 076 460,00	1 082 285,00	1 303 052,50		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
623000/99100	*Service scolaire et services annexes / charges sociales (part patronale)	935 898,28	1 076 460,00	1 082 285,00	1 303 052,50		
642800	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00		
642800/99001	Enseignement fondamental - indemnités diverses	0,00	0,00	0,00	0,00		
	À partir de l'exercice 2023, ces tâches seront effectuées par l'équipe de portiers. Crédit nécessaire pour parer au paiement de diverses activités, suivant délibération du conseil communal du 7 février 2007. Suite aux dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental les deux indemnités concernant le gestionnaire de l'équipe d'intervention et la distribution des livres sont maintenues.						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	6 730,61	10 000,00	10 000,00	12 000,00		
643400/99001	Commission scolaire - jetons de présence	6 730,61	10 000,00	10 000,00	12 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	3 656,88	5 000,00	5 000,00	20 000,00		
648800/99001 P	Cours pour adultes - frais divers de fonctionnement	3 656,88	5 000,00	5 000,00	20 000,00		
	Total 930	6 444 169,95	7 288 332,50	7 552 205,00	8 122 547,50		
	Total général 9	9 630 239,47	11 473 557,50	11 876 930,00	12 238 147,50		
	TOTAL GENERAL	103 364 070,32	119 948 571,52	127 635 729,61	135 787 146,08	127 660 288,12	

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/036/	0 Codes Techniques						
	036 Reprises pour recettes non rentrées						
292100	Reprises sur recettes extraordinaires restant à recouvrer	0,00	0,00	858,04	0,00		
<i>292100/99001</i>	<i>Recettes extraordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	0,00	0,00	858,04	0,00		
	Total 036	0,00	0,00	858,04	0,00		
	Total général 0	0,00	0,00	858,04	0,00		
1/121/	1 Services généraux des administrations publiques						
	121 Affaires générales						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>161000/18003 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'extension et la mise en conformité de l'Hôtel de Ville</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Accord de principe du Ministère de l'Intérieur pour un subside de 2.860.000 euros (28,60% du montant éligible estimé à 10.000.000).						
	dépense voir article 4/121/221311/18003						
	Total 121	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/131/	131 Urbanisme						
169210	Participations aux frais de raccordement - Par le lotisseur	735 522,72	779 000,00	0,00	779 000,00		
<i>169210/99001</i>	<i>Participation par le lotisseur aux frais d'équipements publics</i>	735 522,72	779 000,00	0,00	779 000,00		
	pour mémoire: - City-parking: suivant convention 1.000.000 euros dès établissement de l'autorisation à bâtir (dépense voir article 4/131/211000/13022) - accès Woierwisen phase II à refacturer au promoteur en temps utile (dépense voir article 4/624/221313/23005).						
	2024: Ikogest pour la réalisation du projet de la trame verte du Plateau Funiculaire -> participation de 779.000 euros (dépense voir article 4/131/221313/22014)						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/131/	131 Urbanisme						
	2022: Servior pour l'accès Woierwisen phase I -> montant de 735.522,72 euros refacturé et payé après le décompte du projet voté le 2/3/2022						
169221	Taxe de viabilisation	0,00	10 000,00	32 000,00	10 000,00		
169221/99002	Taxe pour frais de procédure dans le cadre d'un projet d'aménagement particulier	0,00	10 000,00	32 000,00	10 000,00		
	Suivant taxe dûment votée par le conseil communal en sa séance du 19/12/2014 et remboursement avis de publication dans la presse.						
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	0,00	0,00		
169280/14019	Déplacement ligne haute tension lotissement Mathendahl - refacturation à SNHBM et au promoteur	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Recette pour refacturation des parts du promoteur et de SNHBM (coût total du projet estimé à 4.217.000 €): - 2.417.000.000 € part communale totale - 300.000 € participation SNHBM -> encaissée 2021 - 1.500.000 € participation Integra Investment -> encaissée 2021 dépense voir article 4/131/222100/14019						
251000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00		
251000/13022	City-Parking du Contournement - indemnité forfaitaire unique	0,00	0,00	0,00	0,00		
	pour mémoire: suivant convention de concession d'un droit de superficie avec la société Tralux Immobilier (votée par le conseil communal en sa séance du 15/11/2023), paiement du montant de 1.000.000 euros dès établissement de l'autorisation à bâtir (dépense voir article 4/131/211000/13022)						
	Total 131	735 522,72	789 000,00	32 000,00	789 000,00		
1/132/	132 Bâtiments communaux						
161000 G	Terrains et constructions	25 023,00	0,00	5 120,00	0,00		
	Participation étatique au projet Ferme Lommel	25 023,00	0,00	5 120,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/132/	132 Bâtiments communaux						
161000/19001 G	<p>Une demande de subside sera introduite auprès des instances compétentes dès qu'un projet global sera figé.</p> <p>- 2023/2024: subside à recevoir pour concept mise hors eau des caves;</p> <p>- 2022: subside de 12.059 euros reçu pour étude/analyse patrimoine et subsides de 8.845 + 4.119 euros reçu de l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) pour travaux de gros oeuvre et de ferronnerie (remise en état du portail); 4.198 euros à recevoir pour repérage amiante avant travaux et analyses de sol;</p> <p>- 2020: subside de 5.398,38 euros reçu de l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) pour travaux de sondage</p> <p>dépense voir article 4/132/221311/19001</p>						
	Total 132	25 023,00	0,00	5 120,00	0,00		
1/134/	134 Ecologie						
161000 I	Terrains et constructions	0,00	0,00	49 885,61	0,00		
161000/19010 I	<p>Subvention projet européen NOE/NOAH</p> <p>Subside encaissé 2020: 102.250,62 euros 2023: 49.885,61 euros Dépense voir article 4/134/211000/19010</p>	0,00	0,00	49 885,61	0,00		
288180	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	0,00		
288180/19011	<p>Remboursement d'une partie des avances dans le cadre de la participation aux frais d'investissement du Territoire National Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette (TNT)</p> <p>dépense voir article 4/134/211000/19011</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 134	0,00	0,00	49 885,61	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/141/	141 City Management						
161000 I	Terrains et constructions	0,00	54 000,00	54 000,00	0,00		
<i>161000/22006 I</i>	<i>Subvention européenne dans le cadre des activités du projet Fusilli</i>	0,00	54 000,00	54 000,00	0,00		
	À côté du financement des diverses activités du projet, les frais de personnel sont également financés à 80 % par la commission européenne pendant 4 exercices. - tranche de 201.957,81 euros encaissée le 10/11/2021 Dépense voir article 4/141/221200/22006.						
	Total 141	0,00	54 000,00	54 000,00	0,00		
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000	Dettes envers des établissements de crédit	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	26 000 000,00		
<i>194000/99001</i>	<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	26 000 000,00		
	Exercice 2024: emprunt d'équilibrage de 26.000.000 à conclure au cours de l'exercice. Exercice 2023: emprunt d'équilibrage de 13.000.000 euros conclu avec la Banque Raiffeisen dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 31/7/2023. pour mémoire: articles de dépenses (amortissement et intérêts): 3/180/655220/99001 annuités emprunts - intérêts 3/180/658200/99001 annuités emprunts - amortissement						
198200	Autres emprunts et dettes assimilées dont la durée résiduelle est supérieure à un an	60 514,48	10 000 000,00	12 863 564,26	9 000 000,00		
<i>198200/14018</i>	<i>Préfinancement pour le compte de l'Etat - nouveau bâtiment Police grand-ducale</i>	60 514,48	0,00	620 000,00	200 000,00		
	Le crédit 2021 tient compte: - bâtiment Police (-> 19.500.000 mise à disposition intégrale du montant de l'emprunt contracté avec la CCRA / 4/319/221312/14018) Le crédit 2019 tenait compte: - du financement de l'élaboration du projet pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la police grand-ducale (-> 290.000 euros / article 4/131/211000/14018) Recours à une ligne de préfinancement pour le compte de l'Etat						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
198200/16013	<p>conclu avec la CCRA (approbation ministérielle 26/6/2020) pour ce projet pour l'intégralité des dépenses (devis de 19.285.535,88 voté par le conseil communal en date du 23 octobre 2019, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 11 novembre 2019). Après le décompte du projet le bâtiment sera cédé à l'Etat (article 1/319/261300/14018).</p> <p><i>Préfinancement pour le compte de l'Etat - EIDE Ecole primaire</i></p> <p>Le crédit 2023 tient compte: - EIDE école primaire (-> 10.000.000 / article 4/910/221311/16013) Le crédit 2022 tient compte: - EIDE école primaire (-> 10.000.000 / article 4/910/221311/16013) Le crédit 2021 tient compte: - EIDE école primaire (-> 8.000.000 / article 4/910/221311/16013) Le crédit 2020 tient compte: - EIDE école primaire (-> 7.200.0000 / article 4/910/221311/16013) Le crédit 2019 tient compte: - du financement des premières dépenses pour la construction de l'EIDE école primaire (-> 1.500.000 euros / article 4/910/221311/16013)</p> <p>Recours à une ligne de préfinancement pour le compte de l'Etat conclu avec la BCEE (approbation ministérielle 29/5/2020) pour ce projet pour l'intégralité des dépenses (devis de 34.624.200,73 voté par le conseil communal en date du 15 mai 2019, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 20 septembre 2019). Après le décompte du projet le bâtiment sera cédé à l'Etat (article 1/910/261300/16013).</p>	0,00	10 000 000,00	12 243 564,26	8 800 000,00		
198200/24001	<p><i>Préfinancement pour le compte de l'Etat - EIDE extension avec piscines, hall sportif et salles de classes</i></p> <p>Recours à un préfinancement pour le compte de l'Etat à conclure avec une des banques présentes sur le territoire de Differdange. Après le décompte du projet le bâtiment sera cédé à l'Etat (article 1/910/261300/24001).</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 180	60 514,48	23 000 000,00	25 863 564,26	35 000 000,00		
	Total général 1	821 060,20	23 843 000,00	26 004 569,87	35 789 000,00		
	2 Protection sociale						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/229/	229 Autre Troisième âge						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00		
<i>161000/22012 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'acquisition de 45 logements pour citoyens seniors dans l'immeuble Karro (anc. Gulliver) situé 10, Grand-Rue</i>	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00		
	Accord de principe du 15/11/2021 du Ministère du Logement pour le financement à 75% sur la partie éligible des 45 logements pour citoyens seniors dans le cadre de l'acquisition du Gulliver situé 10, Grand-Rue. Dépense voir article 4/229/221312/22012						
	Total 229	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00		
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
161000 G	Terrains et constructions	393 750,00	1 671 750,00	760 000,00	1 996 750,00		
<i>161000/16005 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour la construction d'une nouvelle maison relais au campus scolaire Um Bock</i>	393 750,00	0,00	0,00	0,00		
	Accord de subside du Ministère de l'Education nationale (capacité d'accueil estimée à +/- 200 enfants scolarisés): convention initiale signée 1/9/2020 -> 200 enfants x 10.00.- = 2.000.000 euros -> aire de jeux 8.500 euros avenant convention (accord projet intégré) signé 13/9/2022 -> 315 enfants (avec précoce): 315 x 2.500 = 787.500 euros - 2021: 1.004.250 euros 1ère tranche (50%) payée au début des travaux. - 2022: 393.750 euros (50% projet intégré) - solde de 50% sera liquidé après le décompte du projet (2025). dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005						
<i>161000/18002 G</i>	<i>Subvention étatique pour travaux de construction nouvelle Maison Relais Cité Mathendahl à Niederkorn</i>	0,00	1 671 750,00	0,00	1 671 750,00		
	Accord de subside du Ministère de l'Education pour un montant total de 3.343.500 euros à savoir: - 2.710.000 € pour 271 enfants scolarisés (271 x 10.000€/chaise) - 500.000 € pour 200 enfants équipement spécifique (200 x 2.500€/chaise) - 125.000 € pour une cuisine de production						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	- 8.500 € aire de jeux extérieure 2019: - 1.671.750 reçu -> 1ère tranche de 50% versée dès le début des travaux. - solde à recevoir après le décompte des travaux en 2024. (dépense voir art.4/242/221311/18002).						
161000/19009 G	Subvention étatique pour la rénovation de la Maison Relais Oberkorn bâtiment existant Accord de subside du Ministère de l'Education suivant convention signée le 13 février 2019: - 870.000 maximum: 87 enfants scolarisés et 50% du coût total des travaux. 2019: 435.000 euros: 1ère tranche payée dès le début des travaux 2023: solde du subside demandé en date du 27/11/2023 après le décompte Dépense voir article 4/242/221311/19009	0,00	0,00	435 000,00	0,00		
161000/19034 G	Subvention étatique pour les travaux de rénovation, de transformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn Accord de subside du Ministère de l'Education suivant convention signée le 28/4/2023 pour un montant de 650.000 euros pour 65 enfants scolarisés: - 2023: 325.000 € (50% comme 1ère tranche) - 2024: solde à recevoir après le décompte du projet. Dépense voir article 4/910/221311/19034.	0,00	0,00	325 000,00	325 000,00		
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00		
163000/99001 G	Subvention de l'Etat pour l'acquisition de mobilier pour maisons relais	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00		
169280	Autres participations aux frais	0,00	66 000,00	66 000,00	0,00		
169280/18027	Participation aux frais de rénovation du parquet dans la maison relais Woiwer Les frais de rénovation sont à partager entre 3 parties (commune, entrepreneur et sous-traitant). dépense voir article 4/242/221311/18027	0,00	66 000,00	66 000,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Total 242	393 750,00	1 737 750,00	832 000,00	2 002 750,00		
1/259/	259 Autre Jeunesse						
251000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	0,00	3 125 000,00	2 590 902,00	0,00		
<i>251000/20003</i>	<i>Recette unique (loyer) de la Fondation Miami University dans le cadre des 50 studios coliving du projet Gravity</i>	<i>0,00</i>	<i>3 125 000,00</i>	<i>2 590 902,00</i>	<i>0,00</i>		
	La participation a été versée dès la remise des clés en 2023 -> montant initial de 2.430.000.- € augmenté de l'indice de la construction (160.902.- €). La partie équipement mobilier (+/- 700.000.- €) sera prise en charge par le Ministère du Logement via convention. Voir également articles 1/612/161000/20003, 1/612/261300/20003, 4/612/221312/20003.						
	Total 259	0,00	3 125 000,00	2 590 902,00	0,00		
	Total général 2	393 750,00	12 862 750,00	11 422 902,00	2 002 750,00		
1/319/	3 Ordre et sécurité publics						
	319 Autres Services d'ordre						
261300	Constructions	0,00	0,00	0,00	25 000 000,00		
<i>261300/14018</i>	<i>Nouveau bâtiment pour la Police grand-ducale sur le parking du contournement - cession à l'Etat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>25 000 000,00</i>		
	Recette à prévoir en 2024. Suivant courriers du Ministère des Finances du 11 janvier et 24 juillet 2019 l'Etat procédera à l'acquisition du bâtiment après achèvement des travaux et décompte du projet. Le prix de 19.300.000 euros tel que mentionné est à considérer comme indicatif et sera adapté selon l'évolution du degré de planification. Préfinancement voir article 1/180/198200/14018. Dépense voir article 4/319/221312/14018 et 4/131/211000/14018						
	Total 319	0,00	0,00	0,00	25 000 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 3	0,00	0,00	0,00	25 000 000,00		
	4 Affaires économiques						
1/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>162000/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour installations photovoltaïques sur bâtiments communaux</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>169100/99001</i>	<i>Participation Enovos/Creos aux chantiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 425	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/430/	430 Tourisme						
161000 G	Terrains et constructions	74 706,05	877 000,00	877 000,00	0,00		
<i>161000/17015 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement d'un centre d'accueil au Fond-de-Gras</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside auprès du Ministère du Tourisme et de l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) sera introduite en temps utile. dépense voir article 4/430/221311/17015 (et avant 4/430/238120/17015).						
<i>161000/20020 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement d'un gîte d'hébergement à Lasauvage dans le cadre du Red Rock Trail</i>	74 706,05	282 000,00	282 000,00	0,00		
	Ministère du Tourisme: accord du 6/4/2021 pour un montant estimé à 329.000 euros (subside de 50%). - 2022: 1ère tranche de 74.706,05 euros encaissée - solde à encaisser après le décompte du projet. Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments): accord du 2 juillet 2021 pour un montant estimé à 27.884 euros. Dépense voir article 4/430/221312/20020						
<i>161000/21005 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour la rénovation et la transformation des maisons situées Place Saintignon (adjacentes au gîte)</i>	0,00	595 000,00	595 000,00	0,00		
	Ministère du Tourisme: accord du 6/4/2021 pour un montant estimé						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/430/	430 Tourisme						
	de 595.000 euros (subside de 50%). Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments): demande de subside introduite. Dépense voir article 4/430/221312/21005.						
	Total 430	74 706,05	877 000,00	877 000,00	0,00		
1/441/	441 Transports routiers						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	500 000,00	0,00		
<i>162000/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement de bornes pour véhicules électriques</i>	0,00	0,00	500 000,00	0,00		
	Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère du Développement durable et des Infrastructures. voir dépense art. 4/441/221313/99001						
	Total 441	0,00	0,00	500 000,00	0,00		
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
162000 G	Installations techniques et machines	53 855,99	0,00	4 575,00	0,00		
<i>162000/16034 G</i>	<i>Subvention de l'Etat (AGE) pour les travaux d'extension de la zone Hahneboesch</i>	53 855,99	0,00	4 575,00	0,00		
	Accord de subside de l'AGE du 25/10/2019 pour un montant de 58.431 euros (33% du montant éligible de 163.199,96 euros). - 2022: 53.855,99 euros 1ère tranche - 2023: solde de 4.575 euros encore à recevoir (demande de liquidation envoyée le 24/10/2022 à l'AGE -> décompte voté le 2/3/2022) Dépense voir article 4/470/221313/16034.						
251000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00		
<i>251000/99001</i>	<i>Droits de superficie zone régionale Hahneboesch</i>	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces recettes sont à inscrire à l'article 1/470/251000/99001 et non plus à l'article						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
	1/470/261100/99001.						
	Crédit 2023: - 877.982 euros suivant convention de rétrocession conclue avec l'Etat (Ministère de l'Economie) pour des terrains non-exploitable d'une surface de 166,60 ares voté par le conseil communal en date du 17/5/2023; - parcelles restantes (+/- 20 ares) de la zone communale de 62.34 ares nets située entre la RN31 et la route menant vers le centre de distribution ArcelorMittal -> zone déjà partiellement occupée via contrats et actes comptabilisés sur 2021						
	Crédit 2022: contrats et actes soumis au vote du conseil en 2022 et/ou comptabilisés sur cet exercice: - 176.872,22 € AP Génie Civil & Consulting sàrl (reprise Kinn) voté par le conseil communal en date du 22/6/2022 - 106.009,27 € prolongation concession droit de superficie initial Auto- Mécanique sàrl du 31/5/2041 -> 31/12/2051 (127/360 basé sur indemnisation forfaitaire unique de 10.000 € / are = 106.009,27 €) votée par le conseil communal en date du 24/11/2021						
261100	Terrains	282 881,49	0,00	0,00	0,00		
261100/99001	Autres droits de superficie zone régionale Hahneboesch	282 881,49	0,00	0,00	0,00		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces recettes sont à inscrire à l'article 1/470/251000/99001 et non à l'article 1/470/261100/99001.						
	Crédit 2022: contrats et actes soumis au vote du conseil en 2022 et/ou comptabilisés sur cet exercice: - 176.872,22 € AP Génie Civil & Consulting sàrl (reprise Kinn) voté par le conseil communal en date du 22/6/2022 - 106.009,27 € prolongation concession droit de superficie initial Auto- Mécanique sàrl du 31/5/2041 -> 31/12/2051 (127/360 basé sur indemnisation forfaitaire unique de 10.000 € / are = 106.009,27 €) votée par le conseil communal en date du 24/11/2021						
	Total 470	336 737,48	1 100 000,00	1 104 575,00	0,00		
	Total général 4	411 443,53	1 977 000,00	2 481 575,00	0,00		
	5 Protection de l'environnement						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/510/	510 Gestion des déchets						
288180	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	0,00		
288180/99001	Remboursement apport en capital - SIDOR	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 510	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	37 000,00	0,00		
161000/20005 G	Subvention de l'Etat (AGE) dans le cadre des travaux de canalisation du lotissement SNHBM route de Pétange	0,00	0,00	37 000,00	0,00		
	Un subside attribué à SNHBM sera à récupérer par la commune dans le cadre du décompte du projet. article de dépense voir 4/520/222100/20005						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	495 232,00	0,00	654 650,00		
162000/12019 G	Subvention de l'Etat pour l'élimination des eaux allogènes de canalisation des eaux mixtes à Lasauvage	0,00	0,00	0,00	86 878,00		
	Subside étatique de 180.336 € accordé par l'AGE en date du 2/1/2018. - 1ère tranche de 93.457,77 euros reçue le 30/9/2020 - demande de liquidation d'une 2ème tranche introduite auprès de l'AGE en date du 13/12/2021 - solde à liquider après le décompte du projet. Dépense voir article 4/520/222100/12019.						
162000/16005 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le campus scolaire Um Bock - aménagement d'un bassin d'eau	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
	Accord de subside de l'AGE pour un montant de 108.706 euros (33% du montant éligible de 479.516 euros). - 2023: demande d'une première tranche de subside. - solde à recevoir après le décompte dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005						
162000/17040 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement infrastructurel du Parc des Sports	0,00	449 723,00	0,00	449 723,00		
	Accord de subside de l'AGE pour un montant de 449.723 € (365.794 + 83.929) en date du 7/5/2018.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
	- 2023: demande de liquidation d'une 1ère tranche a été introduite en date du 23/10/2023. - 2024: demande de liquidation du solde du subside à introduire après le décompte du projet. dépenses voir articles 4/822/222100/17040						
162000/19005 G	Subvention de l'Etat pour l'évacuation des eaux de sources (CHEM) vers réseau eaux pluviales avenue de la Liberté / rue Pierre Gansen	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside a été introduite auprès de l'AGE en date du 30/1/2019. Accord AGE du 10/6/2020 pour un montant de 322.310 euros pour la partie "travaux de canalisation pour eaux mixtes et eaux pluviales et conduite d'eau potable dans l'avenue de la Liberté à Niederkorn". Une 1ère tranche ne pourra être demandée qu'après le début des travaux. Dépense voir article 4/520/222100/19005						
162000/21006 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour les travaux de canalisation entre le lotissement Wuelmwiss et la rue du Stade Henri Jungers	0,00	15 509,00	0,00	15 509,00		
	Accord de subside de l'AGE en date du 26/7/2023 pour le projet pour un montant de 226.647 euros (33% du montant éligible de 686.810 euros). Accord de subside de l'AGE en date du 12/10/2022 pour le contrat d'ingénieur pour un montant de 15.509 euros (33% du montant éligible de 46.996 euros). Dépense voir article 4/520/222100/21006.						
162000/99001 G	Subventions de l'Etat (AGE) dans le cadre de l'étude sur l'état des infrastructures d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies	0,00	0,00	0,00	72 540,00		
	Accord de l'AGE en date du 13/7/2022 pour une prise en charge à 100% des frais d'étude du concept contre les crues subites. Dépense voir article 4/520/211000/99001.						
	Total 520	0,00	495 232,00	37 000,00	654 650,00		
1/542/	542 Protection de la nature						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/542/	542 Protection de la nature						
161000 G	Terrains et constructions	32 525,00	701 730,00	499 230,00	1 614 113,00		
161000/12011 G	Subvention de l'Etat pour les travaux de construction à basse consommation d'énergie de nouveaux ateliers communaux (CID) Accord du Ministère de l'Environnement du 11/8/2021 pour un subside estimé à 486.786 euros pour une construction à basse consommation d'énergie: - 191.640 €: Bâtiment A (construction à basse consommation d'énergie) - 95.160 €: Bâtiment C (construction à basse consommation d'énergie) - 164.520 €: Atelier/Parking (construction à basse consommation d'énergie) - 10.330 €: Installation photovoltaïque - 1.000 €: Panneau de présentation - 24.136 €: Chaudière à granulés de bois	0,00	0,00	0,00	486 786,00		
161000/14012 G	Subvention de l'Etat pour les travaux de rénovation et d'extension du Centre sportif à Oberkorn (Sportfabrik) au standard passif - phase I Accord de subside pour un montant de 262.300 euros du Département de l'Environnement en date du 19/4/2018. 2023: demande de liquidation du subside envoyée le 13/6/2023	0,00	0,00	262 300,00	0,00		
161000/14018 G	Subvention de l'État pour la construction standard passif d'un nouveau bâtiment pour la Police grand-ducale sur le parking du contournement Ministère de l'Environnement: accord de subside du 20/4/2021 pour un montant estimé à 464.800 € (bâtiment passif, installation photovoltaïque, panneau de présentation et pompe à chaleur géothermique verticale). Dépense voir article 4/319/221312/14018.	0,00	464 800,00	0,00	464 800,00		
161000/16005 G	Subvention de l'Etat pour le campus scolaire Um Bock - mesures de rénovation énergétique Accord de subside du 16/3/2023 du Ministère de l'Environnement pour un montant de 521.910 euros (511.860 euros pour bâtiment à basse consommation d'énergie et 10.50 euros pour installation solaire thermique). dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005	0,00	0,00	0,00	521 910,00		
161000/18002 G	Subvention de l'État pour la construction du campus scolaire Mathendahl au standard	0,00	197 030,00	197 030,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/542/	542 Protection de la nature						
	<i>passif</i>						
	2023: liquidation du subside de 197.030 € reçu le 13/10/2023						
	Accord de subside du Ministère de l'Environnement pour un montant de 197.030 euros (188.160 euros pour construction à basse consommation d'énergie, 8.190 euros pour installation photovoltaïque et 680 euros pour panneau de présentation installation pv).						
	Dépense voir article 4/242/221311/18002 et 4/910/221311/18002						
161000/18003 G	Subvention de l'Etat pour l'extension et la mise en conformité de l'Hôtel de Ville	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Ministère de l'Environnement: accord de subside du 3/3/2021 pour un montant estimé à 177.000 € pour une construction à basse consommation d'énergie.						
	Dépense voir article 4/121/221311/18003						
161000/19023 G	Subvention de l'Etat pour la rénovation énergétique partielle (assainissement) de l'Ecole Fousbann - ancien bâtiment	32 525,00	0,00	0,00	0,00		
	Accord d'un subside étatique du Département de l'Environnement au montant de 32.525.-€ du 06/11/2019 pour l'assainissement de l'Ecole Fousbann à Differdange.						
	- 2022: montant de 32.525 euros reçu le 23/9/2022 après demande de liquidation introduite auprès du Ministère de l'Environnement en date du 25/7/2022.						
161000/19034 G	Subvention étatique pour les travaux de rénovation, de transformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn	0,00	0,00	0,00	84 617,00		
	Accord de subside du 2/3/2023 du Ministère de l'Environnement pour un montant de 84.617 euros dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique.						
	Dépense voir article 4/910/221311/19034.						
161000/19040 G	Subvention de l'Etat pour la réfection des chemins ruraux Am Schäffelchen et Heideroicht	0,00	39 900,00	39 900,00	56 000,00		
	Une demande de subside sera introduite pour la réfection du chemin menant vers le Kannerbongert (30%)						
	Accord de subside du Ministère de l'Agriculture pour : - 18.150 euros pour le projet Am Schäffelchen (réalisation en						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/542/	542 Protection de la nature						
	2021, facture payée en octobre 2022) - 10.950 euros pour le projet Heideroicht (réalisation reportée en 2022-2023). - 28.950 euros pour le projet Jommel (réalisation en 2023). Dépense voir article 4/542/221313/19040.						
	Total 542	32 525,00	701 730,00	499 230,00	1 614 113,00		
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	107 587,10	0,00		
<i>162000/12006 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement d'un bassin d'orage dans la route de Bascharage</i>	0,00	0,00	107 587,10	0,00		
	Accord de l'AGE pour un subside de 1.279.181 euros reçu le 25/3/2016. - 1ère tranche de 1.171.593,90 euros reçue le 14/09/2018 - solde de 107.587,10 euros à recevoir après le décompte Projet voir article 4/520/222100/12006.						
	Total 550	0,00	0,00	107 587,10	0,00		
1/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
162000 I	Installations techniques et machines	0,00	0,00	154 757,38	0,00		
<i>162000/23001 I</i>	<i>Subvention européenne dans le cadre des frais d'études NetZeroCity</i>	0,00	0,00	154 757,38	0,00		
	Les études réalisées dans le cadre du projet NetZeroCity pourront faire l'objet d'une subvention européenne. Les démarches y relatives seront entamées en temps utile. Dépenses voir articles 4/125/211000/23001, 4/131/211000/23001, 4/141/211000/23001, 4/510/211000/23001, 4/532/211000/23001, 4/590/211000/23001 et 4/622/211000/23001.						
	Total 590	0,00	0,00	154 757,38	0,00		
	Total général 5	32 525,00	1 196 962,00	798 574,48	2 268 763,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
261100	Terrains	0,00	0,00	59 400,00	0,00		
<i>261100/99001</i>	<i>Vente de places à bâtir pour construction de logements</i>	0,00	0,00	59 400,00	0,00		
	Le crédit 2023 tient compte du paiement d'une indemnité pour la revente anticipative d'un terrain dans la Cité Galerie Hondsbësch (-> acte Schaeffer du 10/11/2015 - clause contenue dans l'article 5).						
	Total 611	0,00	0,00	59 400,00	0,00		
1/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
161000 G	Terrains et constructions	5 476 070,00	10 900 000,00	10 900 000,00	9 546 537,00		
<i>161000/20003 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'acquisition de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower</i>	5 476 070,00	10 900 000,00	10 900 000,00	1 371 537,00		
	Accord de subside du Ministère du Logement moyennant conventions signées pour: - logements en location - logements en vente - triplex/duplex - Co-living						
	article de dépense voir 4/612/221312/20003 et recette Miami voir article 1/259/108180/20003						
<i>161000/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles à des fins d'habitation</i>	0,00	0,00	0,00	8 175 000,00		
	Subvention étatique de 75% à recevoir du Ministère du Logement suivant convention à conclure pour les immeubles à acquérir (dépenses voir article 4/611/221312/99001) 2024: - maison unifamiliale rue CM Spoo - autres maisons ou appartements - projet Helios Niederkorn - projet rue Michel Rodange						
	pour les immeubles suivants une demande de subvention (estimée à +/- 675.000 euros) sera introduite rétroactivement auprès du MI Logement						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	- 33 av. Charlotte - 41 av. Charlotte - Maison moderne (partie logement)						
261300	Constructions	5 040 178,24	5 628 661,32	5 744 133,82	335 000,00		
261300/20003	Revente de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower	5 040 178,24	5 268 511,31	5 339 133,82	0,00		
	L'article tient compte de la vente des logements (initialement fixés à 30 unités) suivant critères d'attribution approuvés par le conseil communal en date du 22/7/2020.						
	2023: le crédit tient compte des recettes de la vente du 28e appartement (acte 48079 du 20/05/2022, 305.802,86 €, paiement retardé dû à la succession de Me Schuman), de la refacturation de la suite des tranches de construction et des suppléments clients pour 26 (2 des 28 logements ayant été rachetés) logements vendus (4.203.350,88 € sur base d'un taux TVA de 3%) ainsi que de la vente des deux appartements restants (829.980,08 €).						
	La différence TVA entre notre achat au taux de 17% et la revente accordée au taux de 3% sera régularisée moyennant notre déclaration TVA (+/- 440.000.- €).						
	2022: le crédit tient compte des recettes de la vente de 27 logements suivant actes notariés avec prise en compte des tranches de construction déjà réalisées au moment de la signature de l'acte.						
	cf article 1/612/261300/99001 pour la revente des appartements rachetés suivant droit de préemption.						
	Dépense voir article 4/612/221312/20003						
261300/99001	Revente de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower rachetés suivant droit de préemption	0,00	360 150,01	405 000,00	335 000,00		
	Les crédits 2023 et 2024 tiennent compte de la revente de deux logements après désistement des acquéreurs respectifs (prix svt acte initial 350.410,43 resp. 306.070,37 plus indice de construction 11.370,93 resp. 10.546,01 hTVA plus suppléments effectués 33.483,53 resp. 8.479,93 hTVA et cuisine). voir également article de dépenses 4/612/221312/99001						
	Total 612	10 516 248,24	16 528 661,32	16 644 133,82	9 881 537,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/624/	624 Voirie vicinale						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	104 912,00	0,00		
161000/19036 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour la réalisation d'une canalisation d'eaux pluviales entre route de Bascharage et Haneboesch (hall poutrelles Eucosider)	0,00	0,00	104 912,00	0,00		
	Accord de subside AGE du 4 décembre 2019 pour un montant de 104.912 euros (33% du montant éligible de 317.915 euros). - Demande de liquidation d'une 1ère tranche de subside introduite auprès de l'AGE en date du 12/11/2021 article de dépense voir 4/624/221313/19036						
162000 G	Installations techniques et machines	147 000,00	0,00	282 375,00	0,00		
162000/11013 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement de la partie inférieure rue Woiver et pose canalisation eaux pluviales rue de Soleuvre	123 000,00	0,00	36 731,00	0,00		
	Accord de subside AGE pour un montant de 159.731 euros du 1/4/2020. - 2022: liquidation d'une 1ère tranche de 123.000 euros - solde à recevoir après le décompte du projet dépense voir article 4/624/221313/11013						
162000/13027 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement de la rue Bessemer, rue de Soleuvre et rues connexes	0,00	0,00	131 991,00	0,00		
	Subside accordé par l'AGE pour un montant de 131.991 € (33% sur montant éligible de 399.792 €) - Demande de liquidation du subside introduite auprès de l'AGE en date du 7/3/2022 article dépense voir 4/624/221313/13027						
162000/15008 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement de l'Entrée en Ville	0,00	0,00	91 900,00	0,00		
	Participation étatique de 312.602€, suivant disposition N°F 082/15 du 1/12/2015. - 2018: reçue 1ère tranche 220.702,77 euros - demande de liquidation du solde du subside introduite auprès de l'AGE en date du 28/6/2021. Dépenses voir art.4/624/221313/15008.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/624/	624 Voirie vicinale						
162000/17005 G	Subvention de l'Etat (AGE) pour l'aménagement de l'accès et des infrastructures dans les "Woiverwisen" - phase I Accord de subside le 8 janvier 2019 de 33% de l'AGE pour un montant de 45.753 (part éligible de 138.646 euros). 2022: 1ère tranche de 24.000 euros 2023: solde à recevoir après le décompte du projet dépense voir article 4/624/221313/17005	24 000,00	0,00	21 753,00	0,00		
169280	Autres participations aux frais	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00		
169280/18032	Réaménagement du quartier Balcon à Lasauvage - remboursement des frais par les propriétaires Le crédit 2024 tient compte d'une partie des remboursements échelonnés par les propriétaires svt convention de novembre 2019. Le solde sera inscrit aux budgets 2025-2028. Une autorisation d'estimer en justice a été prononcée par le conseil communal en sa séance du 18/5/2022 pour réagir au refus de plusieurs riverains de participer solidairement au projet. Dépense voir article 4/624/221313/18032	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00		
	Total 624	147 000,00	36 000,00	387 287,00	36 000,00		
1/627/	627 Ateliers						
161000 G	Terrains et constructions	3 000 000,00	3 000 000,00	3 164 570,00	0,00		
161000/12011 G	Subvention de l'Etat pour la construction de nouveaux ateliers communaux (CID) Accord de subside du Ministère de l'Intérieur pour un montant de 8.274.922 reçu en date du 10/3/2022 (80% à payer en tranches). - 2021: 1ère tranche de 455.367 euros reçue - 2022: 2ème tranche de 3.000.000 euros reçue - 2023: 3ème tranche de 3.164.570 euros reçue - 2025: solde de 1654.985 à recevoir après le décompte du projet en 2025 Dépense voir article 4/627/221311/12011	3 000 000,00	3 000 000,00	3 164 570,00	0,00		
	Total 627	3 000 000,00	3 000 000,00	3 164 570,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/630/	630 Alimentation en eau						
169100	Participations aux frais de raccordement	126 881,20	75 000,00	86 000,00	75 000,00		
<i>169100/99001</i>	<i>Participation des riverains aux frais de raccordement au réseau de distribution d'eau</i>	126 881,20	75 000,00	86 000,00	75 000,00		
	Recette représentant la participation des particuliers aux frais de confection des raccordements privés au réseau de distribution d'eau potable. Délibération du conseil communal du 30/3/2022 fixant de nouvelles taxes de raccordement, facturées au coût réel.						
	Total 630	126 881,20	75 000,00	86 000,00	75 000,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261100	Terrains	170 301,83	2 900 000,00	60 000,00	8 800 000,00		
<i>261100/99001</i>	<i>Vente de terrains communaux</i>	170 301,83	2 900 000,00	60 000,00	8 800 000,00		
	2024: - Collé +/- 180.000 € - revente à l'Etat du terrain de 20a du nouveau bâtiment de la police grand-ducale (300.000 €) - revente de parcelles situées à Oberkorn / rue Duchscher dans le cadre de la réalisation d'un PAP (+/- 2.600.000 €) - revente de terrains situés au lieu-dit Zwësche Lauterbännchen acquis par divers actes notariés au cours des derniers exercices dont notamment: - 60,90 ares: parcelles 2851/2316 avec 37,60 ares (valeur 940.000 €), 2849/0 avec 10,90 ares, 2850/2315 avec 12,40 ares (valeur 582.500 € les deux), situés au lieu-dit "Zwischen Lauterbännchen" acquis par un acte d'échange sans soulte voté par le conseil communal en date du 22/11/2017 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 22/1/2018; - terrain Lauterbännchen/Schoué (achat: 1.402.750 €) - terrains Lauterbännchen/Grethen-Thill (achat: 562.500 €) - terrain Lauterbännchen/Schranz (achat: estimé à 250.000 €) - etc.						
	2023: - vente d'une parcelle de 0,75 are située route de Pétange (60.000 € / Ramcilovic)						
	2022: - revente d'un jardin au lieu-dit avenue Charlotte (M. Dammé) au prix de 12.600 €						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
	- revente à l'Etat du terrain situé près de l'EIDE au prix de 157.650 € : acte de vente approuvé par le conseil communal en date du 2/3/2022 (surfaces préfabriquées également à vendre à l'Etat, voire article 1/650/261300/99001 -> suspendue car pas encore réalisable en 2022)						
261300	Constructions	0,00	0,00	0,00	3 050 000,00		
<i>261300/99001</i>	<i>Vente d'immeubles bâtis</i>	0,00	0,00	0,00	3 050 000,00		
	L'article est basé sur des prévisions de ventes, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu.						
	2024: - Ferme Lommel (prix d'achat 2.000.000 euros / travaux réalisés à inclure dans la projet) - rez-de-chaussée Résidence Lara (350.000 euros + 2 emplacements) - maison 11, Grand-Rue (300.000 euros) - maison 14, rue des Romains (200.000 euros)						
	2022: - revente à l'Etat des surfaces préfabriquées situées sur le campus EIDE 971.000 € (vente terrain voire article 1/650/261100/99001)-> suspendue car pas de vente Portakabin en 2021/2022						
	Total 650	170 301,83	2 900 000,00	60 000,00	11 850 000,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	25 060,80	4 779 250,00	5 279 250,00	1 300 000,00		
<i>168000/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte Logement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Les contributions financières de l'ETAT prévues dans le budget rectifié 2020 et dans le budget initial 2021 sont basées sur la convention "pacte logement" signée en date du 11 décembre 2008 avec le Ministère du Logement. Le paiement se fait au cours de l'année qui suit celle pour laquelle il est dû.						
	-> estimation pour 2020 (budget 2021 -> dernier !) : nombre d'habitants au 31.12.2019: 27.367 nombre d'habitants au 31.12.2020 (estimation): 27.967 croissance de 27.967 - 27.367 = 600 habitants 1% de la population au 31.12.2019: 1% de 27.367 = 274						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	<p>croissance dépassant 1%: $600 - 274 = 326$ habitants Contribution financière pour 2020 (budget 2021): $326 \times 4.050 = 1.320.300$ € arrondis</p> <p>Sont pris en compte les données suivantes: 4.050 euros par habitant dépassant 1% de la croissance de l'année pour laquelle la contribution est calculée (à partir de l'exercice 2017 la contribution est diminuée de 900 euros par an, pour être payée une dernière fois au courant de l'année 2021 -> art. 2 de la convention pacte logement)</p> <p>-> estimation pour 2019 (budget 2020): nombre d'habitants au 31.12.2018: 26.772 nombre d'habitants au 31.12.2019 (estimation): 27.375 croissance de $27.375 - 26.772 = 603$ habitants 1% de la population au 31.12.2018: 1% de 26.772 = 268 croissance dépassant 1%: $603 - 268 = 335$ habitants Contribution financière pour 2019 (budget 2020): $335 \times 4.950 = 1.658.250$ € arrondis</p> <p>(voir également articles 4/690/291500/99001, 1/910/292300/99001).</p>						
168000/99002 G	Subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte Logement 2.0	25 060,80	4 779 250,00	5 279 250,00	1 300 000,00		
	<p>Crédit 2024: se compose du subside pour logements donnés en location au régime GLS et du logement subventionné donné en location</p> <p>Crédit 2023: - 500.000 euros (plafond maximal) dotation forfaitaire unique de 25€ par personne physique ayant établi sa résidence habituelle sur le territoire differdangeois (forfait pas reçu en 2022) - 3.600.000 euros (144×25.000 €) dotation forfaitaire unique calculée sur base du nombre de logements se situant sur le territoire differdangeois et dont l'acquisition ou la réalisation bénéficient d'une participation financière sur base d'une convention signée entre le 1/1 et 31/12/2021 par le ministre dans le cadre des aides à la construction d'ensembles prévues par la loi du 25 février 1979. Le projet de loi budgétaire 2023 prévoit de porter ce montant de 19.000 à 25.000€ par logement - 264.250 euros ($105,7 \times 2.500$ €) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements se situant sur le territoire de la commune et ayant été affectés au cours de l'année 2021 au régime de la gestion locative sociale (GLS) telle que prévue à l'article 66-3 de la loi précitée du 25 février 1979 - 915.000 euros (366×2.500 €) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements se situant sur le territoire de la</p>						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	<p>commune et ayant été mis en location conformément à l'article 30 de la loi précitée du 25 février 1973 et des règlements grand-ducaux pris en son exécution (nouveau à partir de 2023/2024)</p> <p>Crédit 2022: - 25.000 euros : participation au frais du conseiller interne Pacte Logement 2.0</p> <p>2022: élaboration programme d'action local logement (PAL) et signature convention de mise en oeuvre Pacte Logement 2.0 votée par le conseil communal en date du 30/11/2022. 2021: signature convention initiale Pacte Logement 2.0.</p>						
	Total 690	25 060,80	4 779 250,00	5 279 250,00	1 300 000,00		
	Total général 6	13 985 492,07	27 318 911,32	25 680 640,82	23 142 537,00		
1/821/	8 Loisirs, culture et culte						
161000 G	821 Terrains de sports						
161000 G	Terrains et constructions	154 700,00	50 000,00	82 800,00	233 750,00		
<i>161000/18018 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour la construction d'un stade d'athlétisme régional au Woier</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<p>Accord de principe du Département ministériel des Sports pour un montant de 3.000.000 euros (participation étatique de 50% des frais opposables estimée à 5.981.040 euros) dépense art. 4/821/221311/18018</p>						
<i>161000/18019 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour les travaux de rénovation du stade Thillebiérg (phase I)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<p>Une demande de subside a été introduite auprès de l'INPA (Institut national pour le patrimoine architectural). La subvention étatique se situera probablement aux alentours de 250.000 euros. Dépense voir article 4/821/221313/18019.</p>						
<i>161000/20004 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour la remise en état du terrain synthétique Woier</i>	154 700,00	0,00	32 800,00	0,00		
	<p>Accord du Ministère des Sports du 31/3/2021 pour un subside estimé à 187.500 euros (participation étatique de 25% étant accordée pour une telle rénovation).</p> <p>- 2022: 1ère tranche de 154.700 euros</p>						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/821/	821 Terrains de sports						
	- 2023: demande de liquidation du solde envoyée le 11/4/2023 après le décompte du projet. Dépense voir article 4/821/221313/20004						
161000/21009 G	Subvention de l'Etat pour les travaux de mise en conformité du Stand de Tir Une demande de subside a été introduite auprès du Département ministériel des Sports en temps utile le 18/12/2023. Dépense voir article 4/821/221312/21009	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/24011 G	Subvention de l'État pour la rénovation du terrain synthétique à Niederkorn Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère des Sports en date du 18/12/2023 (participation estimée à 25%). Dépense voir article 4/821/221312/24011	0,00	0,00	0,00	183 750,00		
161000/24019 G	Subvention de l'État pour la rénovation et l'extension des vestiaires du terrain de football à Niederkorn Une demande de subside sera introduite en temps utiles auprès du Ministère des Sports. Dépense voir article 4/821/221312/24019.	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/99001 G	Subvention de l'Etat pour diverses infrastructures sportives de petite envergure - p.ex. terrains multisports p.ex. lieu de rencontre pour jeunes, route de Pétange, Plateau du Funiculaire, Cité O', terrain boulistes parc AS, terrain multisports parc AS, alentours campus scolaire Niederkorn	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Total 821	154 700,00	50 000,00	82 800,00	233 750,00		
1/822/	822 Halls sportifs						
161000 G	Terrains et constructions	328 650,00	1 000 000,00	2 000 000,00	7 676 700,00		
161000/15021 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau hall sportif au campus scolaire Niederkorn-Centre Accord du Ministère des Sports pour un subside étatique de 2.191.000 euros (35% des frais opposables). - 1ère tranche de 863.500 euros payée le 15/7/2019	328 650,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/822/	822 Halls sportifs						
	- 2ème tranche de 998.850 euros payée en octobre 2020 - solde de 328.650 euros payé en 2022 Dépense voir art. 4/822/221311/15021						
161000/16005 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'une nouvelle salle sportive au campus scolaire "Um Bock" 2023: confirmation d'un subside estimatif de 5.186.500 euros (35% du montant éligible de 14.819.170 euros). Une 1ère demande avait déjà été introduite en date du 4/12/2019 auprès du Département ministériel des Sports. - 2023/2024: demandes de 2 tranches de subside - solde à recevoir après le décompte du projet (2025) dépenses voir articles 4/822/221311/16005, 4/242/221311/16005 et 4/910/221311/16005	0,00	500 000,00	1 000 000,00	4 000 000,00		
161000/18002 G	Subvention de l'État pour la construction d'une salle de défoulement/motricité avec équipement au campus scolaire Mathendahl Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère des Sports.	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
161000/18020 G	Subvention de l'Etat pour travaux de rénovation du Centre Sportif John Scheuren à Oberkorn - phase II Une demande de subside a été introduite auprès du Département ministériel des Sports. Le projet pourra uniquement figurer sur le prochain plan quinquennal (-> la partie subventionnable pourra faire l'objet d'une aide étatique approximative de 35%; une 1ère tranche sera versée au cours de l'exercice 2023). - 2023/2024: demandes de 2 tranches de subside - solde à recevoir après le décompte du projet (2025) Dépense voir article 4/822/221311/18020	0,00	500 000,00	1 000 000,00	3 500 000,00		
161000/19022 G	Subvention de l'Etat pour la rénovation de l'Ecole des Garçons à Niederkorn - salle de gymnastique Accord de subside du Département ministériel des Sports pour un montant de 91.700 euros en date du 7/7/2020 pour la partie rénovation salle de gymnastique. - liquidation du subside après le décompte du projet.	0,00	0,00	0,00	91 700,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/822/	822 Halls sportifs						
	Dépense voir article 4/910/221311/19022.						
161000/19034 G	Subvention étatique pour la construction d'une salle de défolement/motricité avec équipement dans le cadre des travaux de rénovation, de transformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
	Une demande de subsides a été introduite auprès du Ministère des Sports.						
161000/99001 G	Subvention de l'Etat pour diverses infrastructures sportives de petite envergure - p.ex. équipement salles de défolement	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Subsides accordés par le Département ministériel des Sports. En 2018: 21.000 euros pour la salle de motricité MR Oberkorn après décompte du projet						
261300	Constructions	15 687 900,02	0,00	0,00	0,00		
261300/14012	Centre sportif Oberkorn extension du Centre sportif à Oberkorn (Sportfabrik) - cession à l'Etat	15 687 900,02	0,00	0,00	0,00		
	Revente à l'Etat, via acte notarié approuvé par le conseil communal en date du 2/3/2022, concernant les surfaces de la Sportfabrik y inclus le premier équipement. Le crédit tient également compte d'un montant de 9.450,02 euros intérêts de retard à cause du versement tardif du prix de vente.						
	Dépense voir article 4/822/221311/14012						
	Total 822	16 016 550,02	1 000 000,00	2 000 000,00	7 676 700,00		
1/838/	838 Patrimoine culturel						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/99001 G	Subvention d'Etat pour la rénovation et la remise en valeur du patrimoine culturel	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 838	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/850/	850 Cultes						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	477 789,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/850/	850 Cultes						
161000/12017 G	Subvention de l'Etat (SSMN) rénovation église Lasauvage Suivant arrêté du Ministère de la Culture du 31/8/2023, le subside définitif se chiffre à 387.032 euros. Accord de subside 4/7/2019 de l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) pour un montant de 450.000 euros. 2018: subside de 15.725 euros déjà encaissé pour les travaux d'études de rénovation de l'église Lasauvage. Dépenses voir article 4/850/221312/12017	0,00	0,00	387 032,00	0,00		
161000/20011 G	Subvention de l'Etat pour l'aménagement des alentours de l'Eglise de Lasauvage Accord du 14/7/2023 de l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) pour un subside de 88.284 euros dans le cadre du réaménagement des alentours de l'église. L'article tient également compte d'un subside de 2.473 euros pour la remise en état et le débroussaillage de la Pierre de Cron.	0,00	0,00	90 757,00	0,00		
	Total 850	0,00	0,00	477 789,00	0,00		
1/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	0,00	0,00		
169280/99001	Remboursement dommages et intérêts Article "pour mémoire". Remboursement dommages subis par la Ville de Differdange concernant l'incident dans le cadre du projet immobilier "Nei Déifferdeng".	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 890	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 8	16 171 250,02	1 050 000,00	2 560 589,00	7 910 450,00		
	9 Enseignement						
1/910/	910 Enseignement fondamental						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
161000 G	Terrains et constructions	3 232 290,00	1 477 363,00	990 262,00	1 601 498,00		
161000/16005 G	Subvention de l'Etat pour les travaux de rénovation et d'extension au campus scolaire Um Bock Accord définitif du Ministère de l'Intérieur du 13/9//2021 pour un subside de 4.212.372 euros (80% à payer en tranches). - 2021: 850.000 euros encaissés comme 1ère tranche - 2022: 2.519.897 euros encaissés comme 2ème tranche - solde après le décompte du projet (2024-2025). dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005	2 519 897,00	0,00	0,00	872 475,00		
161000/18002 G	Subvention étatique pour travaux de construction nouvelle école Cité Mathendahl à Nieder Korn Subside accordé en date du 12 juin 2019 par le Ministère de l'Intérieur pour un montant total de 2.470.015 euros. - 1ère tranche de 1.976.012 euros (80%) payée en 2019 - solde de 494.000 € à recevoir après le décompte du projet en 2024. Dépense voir art. 4/910/221311/18002	0,00	494 000,00	0,00	494 000,00		
161000/19022 G	Subvention de l'Etat pour la rénovation et de mise en conformité de l'Ecole des Garçons à Nieder Korn Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère de l'Intérieur. Dépense voir article 4/910/221311/19022.	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/19023 G	Subvention de l'Etat pour la rénovation de l'Ecole Fousbann - ancien bâtiment Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère de l'Intérieur -> pas de subvention étatique pour cette partie des travaux (façade et toiture). Dépense voir article 4/910/221311/19023.	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/19032 G	Subvention de l'Etat pour la rénovation de l'Ecole Woïwer - ancien bâtiment Accord de subside du Ministère de l'Intérieur en date du 15/7/2019 pour un montant approximatif de 1.226.791 euros -> adapté lors du décompte à 1.160.376 euros car dépenses en-dessous du devis. - 1ère tranche payée en 2019 : 981.432 euros	178 944,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
	- solde reçu en 2022: 178.944 euros (après le décompte du projet 9/6/2021 et rappel 2/8/2022) Dépense voir article 4/910/221311/19032.						
161000/19034 G	Subvention de l'État pour les travaux de rénovation, de transformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn	0,00	800 000,00	806 899,00	201 725,00		
	Accord de subside du 2/12/2022 du Ministère de l'Intérieur pour un montant de 1.008.624 euros, accord confirmé en date du 16/8/2023. - 2023: 806.899 liquidation d'une 1ère tranche (+/- 80%) - 2024: solde sera liquidé après le décompte du projet en 2024. Dépense voir article 4/910/221311/19034.						
161000/20007 G	Subvention de l'Etat pour les travaux d'extension de l'Ecole rue St Pierre Niederkorn	533 449,00	183 363,00	183 363,00	0,00		
	Accord de subside du 5/10/2021 du Ministère de l'Intérieur pour un montant plafonné à 916.812 euros. Décompte du projet voté le 29/3/2023. - 2021: 200.000 euros 1ère tranche - 2022: 533.449 euros 2ème tranche - 2023: 183.363 sold reçu après le décompte du projet article de dépense voir 4/910/221311/20007						
161000/21007 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau campus scolaire Woierwisen	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside auprès du Ministère de l'Intérieur sera introduite en temps utile. Dépense voir article 4/910/221311/21007.						
161000/21008 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau campus scolaire à Niederkorn	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside auprès du Ministère de l'Intérieur sera introduite en temps utile. Dépense voir article 4/910/221311/21008.						
161000/22031 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau campus scolaire Differdange	0,00	0,00	0,00	33 298,00		
	Une demande de subside auprès du Ministère de l'Intérieur sera introduite en temps utile. Dépenses voir articles 4/242/221311/22031, 4/822/221311/22031 et						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
	4/910/221311/22031.						
261300	Constructions	0,00	4 200 000,00	4 400 000,00	44 000 000,00		
261300/16013	<i>EIDE / Ecole Internationale à Differdange - cession à l'Etat de l'école primaire</i>	0,00	0,00	0,00	44 000 000,00		
	2024: L'Etat procède à l'acquisition du bâtiment après achèvement du projet (suivant engagement gouvernemental du 20/7/2018). L'Etat remboursera les frais suivants sur base d'un engagement écrit gouvernemental du 20/7/2018: - prix de construction du projet - prix du terrain (15.000 € / are) - prix du Hall La Chiers (1.500.000 €) - prix de démolition du Hall La Chiers - frais d'assainissement du terrain - frais de gestion du projet par le service technique communal - frais de préfinancement moyennant emprunt à court terme Préfinancement voir article 1/180/198200/16013. Dépense voir article 4/910/221311/16013.						
261300/23017	<i>Travaux de rénovation et d'extension des surfaces préfabriquées (Villa Hadir) - cession à l'État de l'annexe du Lycée Privé Emile Metz (LPEM)</i>	0,00	4 200 000,00	4 400 000,00	0,00		
	Suivant courrier du 16/5/2023 du Ministère des Finances, les dépenses chiffrées à un total de 4.200.000 euros seront prises en charge par l'Etat. Article de dépenses voir 4/910/221322/23017.						
261300/24001	<i>EIDE / Ecole Internationale à Differdange - cession à l'Etat de l'extension avec piscines, hall sportif et salles de classes</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Après le décompte du projet le bâtiment sera cédé à l'Etat suivant engagement gouvernemental à conclure. voir article de dépense 4/910/221312//24001						
292300	Reprise sur fonds de réserve logement	0,00	0,00	0,00	0,00		
292300/99001	<i>Reprise du fonds pacte logement pour investissements dans l'infrastructure scolaire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Lorsque la commune aura recours à l'aide financière pour contribuer au financement des frais liés à la création de nouveaux logements et des équipements collectifs induits par l'accroissement de la population, le montant de l'aide sera porté en diminution du fonds de réserve pacte logement (4/690/291500/99001) et en recette extraordinaire sous cet						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
	article. (voir également article 1/690/168000/99001)						
	Total 910	3 232 290,00	5 677 363,00	5 390 262,00	45 601 498,00		
	Total général 9	3 232 290,00	5 677 363,00	5 390 262,00	45 601 498,00		
	TOTAL GENERAL	35 047 810,82	73 925 986,32	74 339 971,21	141 714 998,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/036/	0 Codes Techniques						
	036 Reprises pour recettes non rentrées						
291100	Recettes extraordinaires restant à recouvrer	858,04	0,00	0,00	0,00		
<i>291100/99001</i>	<i>Recettes extraordinaires restant à poursuivre à la clôture de l'exercice</i>	858,04	0,00	0,00	0,00		
	<i>ancien article 4/3600/2991/001</i>						
291400	Décharges extraordinaires accordées par le conseil communal	2 126,07	0,00	0,00	0,00		
<i>291400/99001</i>	<i>Décharges extraordinaires accordées par le conseil communal</i>	2 126,07	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	2 984,11	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	2 984,11	0,00	0,00	0,00		
4/112/	1 Services généraux des administrations publiques						
	112 Organisation des élections et référendums						
223410	Mobilier	0,00	12 500,00	12 500,00	0,00		
<i>223410/99001</i>	<i>Renouvellement partiel des cabines de vote</i>	0,00	12 500,00	12 500,00	0,00		
	<i>Le crédit est prévu pour le renouvellement d'une partie des cabines de vote en vue des élections 2023.</i>						
	Total 112	0,00	12 500,00	12 500,00	0,00		
4/121/	121 Affaires générales						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	59 450,00	102 000,00	52 000,00	72 000,00		
<i>211000/16028</i>	<i>Étude démographique et sociale</i>	7 450,00	0,00	0,00	0,00		
	<i>Une nouvelle étude en 2021/2022 s'est avérée appropriée afin de prendre les décisions de développement urbanistique nécessaires qui en découlent.</i>						
	<i>En 2015, l'Institut Européen de Recherche, de Développement et d'Action asbl avait effectué une première étude.</i>						
<i>211000/22027</i>	<i>Analyse du patrimoine existant et élaboration d'un inventaire</i>	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/121/	121 Affaires générales						
211000/22030	<p>Le crédit tient compte d'une analyse du patrimoine existant par la création d'un inventaire détaillé avec évaluation de la valeur.</p> <p>Frais d'études pour l'élaboration d'un screening du bien-être (Gemeinwohlökonomie)</p> <p>Le projet sera décompté plus tôt que prévu, priorité étant donnée au projet européen "100 climate-neutral ans smart cities by 2030".</p> <p>Le crédit tenait compte du projet "Gemeinwohlökonomie" réparti sur les exercices 2022-2023-2024 en vue d'une certification basée sur des critères sociaux, d'égalité, de développement durable, etc. La convention y afférente a été votée par le conseil communal en date du 2/3/2022.</p>	52 000,00	52 000,00	52 000,00	22 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	200 016,62	41 589,00	91 000,00	3 000 000,00		
221311/16002	<p>Place Nelson Mandela - acquisition d'un bâtiment administratif et travaux de finalisation</p> <p>Acquisition d'un local pour les besoins de l'administration situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment 20-22 avenue Charlotte. Acte de vente en futur état d'achèvement voté par le conseil communal en date du 27/5/2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 31/7/2020. - tranche de 1.041.302,36 payée après approbation de l'acte - le solde est réglé suivant tranches selon l'avancement des travaux</p> <p>Le crédit 2021/2022 tenait compte de divers travaux d'aménagement extérieur (surface devant la résidence menant vers la Place Mandela) ainsi que travaux d'aménagement mobilier pour transférer (provisoirement) certains services communaux dans ce local.</p>	1 883,70	0,00	0,00	0,00		
221311/18003	<p>Modernisation de l'Hôtel de Ville (phase 6) - extension et mise en conformité</p> <p>Le crédit rectifié 2023 tient compte de travaux de réparation de l'ascenseur non-prévus dans le budget initial. Devis pour un montant de 31.215.366 euros ttc voté par le conseil communal en date du 22 juillet 2020 et dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 6 août 2020.</p> <p>recettes voir articles 1/121/161000/18003 et 1/542/161000/18003.</p>	198 132,92	41 589,00	91 000,00	3 000 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/121/	121 Affaires générales						
	Total 121	259 466,62	143 589,00	143 000,00	3 072 000,00		
4/125/	125 Informatique						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	125 000,00	125 000,00	235 000,00		
211000/23001	NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (digitalisation / Smart Cities solutions)	0,00	25 000,00	25 000,00	135 000,00		
	Article de recette voir 1/590/162000/23001						
211000/99002	Modernisation des outils informatiques de communication externe et interne	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
223500	Matériel informatique (hardware)	139 242,47	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
223500/99001	Modernisation réseau et matériel informatique / téléphonique	139 242,47	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00		
238120/99001 S	Apport à un syndicat intercommunal pour investissements à réaliser - SIGI	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 125	139 242,47	275 000,00	275 000,00	385 000,00		
4/131/	131 Urbanisme						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	130 176,48	487 482,76	437 482,76	345 000,00		
211000/13022	City-Parking du Contournement	58 962,66	83 696,58	83 696,58	0,00		
	Le crédit tient compte de frais d'études pour l'organisation d'un concours d'investisseurs moyennant une convention signée avec la société Ernst&Young Real Estate en date du 3/2/2021. Recette voir article 1/131/169210/99001						
211000/22022	Ancien couvent / hôpital de Differdange - frais d'études pour nouvelle affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Le crédit de 50.000 inscrit à l'exercice 2022 a été transféré vers l'article 4/910/221311/22031 via modifications budgétaires lors de la séance du conseil communal du 28/9/2022. Un avant-projet sommaire est en cours d'élaboration pour y implanter un nouveau campus scolaire.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/131/	131 Urbanisme						
211000/23001	<i>NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (développement urbain)</i> Le crédit tient compte: - d'une étude éclairage public WEO (15.000.-) - d'une étude Hub d'artisans (25.000.-) - de la revalorisation de l'espace urbain - intérieur îlots (25.000.-) Article de recette voir 1/590/162000/23001	0,00	65 000,00	65 000,00	45 000,00		
211000/99001	<i>Plan d'Aménagement Général (PAG) : frais d'études</i> Le présent article tient également compte de la participation à la convention relative à la Cellule Nationale d'Information pour la politique Urbaine CIPU (frais annuels max. de 13.000 euros pour les exercices 2022-2026). Les dépenses pour les procédures de modifications ponctuelles du PAG sont également comptabilisées sur cet article.	56 614,24	138 385,76	138 385,76	100 000,00		
211000/99002	<i>Plans d'Aménagement Particuliers (PAP) : frais d'études</i> Le crédit 2023-2024 tient compte des projets suivants: PAP QE, Quartier +, Grand-Rue, LPEM, Zone d'activité économique Zwësche Lauterbännchen, City-Parking, etc.	14 599,58	150 400,42	150 400,42	150 000,00		
211000/99003	<i>Frais d'études pour le développement du centre-ville</i>	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
221311/16002	<i>Place Nelson Mandela - développement et réaménagement</i> Projet suspendu. Le crédit couvre les frais d'études liés au réaménagement urbain (chemins, pont piétons et place). Les projets de construction qui en découlent étant inscrits sur des articles budgétaires séparés (4/121/221311/16002, 4/242/221313/16002, 4/623/221313/16002 et 4/910/221311/16002).	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	23 736,00	1 552 264,00	1 552 264,00	1 000 000,00		
221313/22014	<i>Trame verte au Plateau du Funiculaire - travaux d'aménagement des surfaces menant du croisement vers le Parc de la Chiers</i> Devis pour un montant de 2.575.821,43 euros ttc voté par le conseil communal en date du 18 mai 2022 et dûment approuvé par	23 736,00	1 552 264,00	1 552 264,00	1 000 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/131/	131 Urbanisme						
	l'autorité supérieure en date du 24/10/2022. Recette voir article 1/131/169210/99001 (participation du promoteur Ikogest : 779.000 euros)						
221313/99001	Participation communale aux frais d'infrastructures dans le cadre d'un PAP	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100	Installations techniques	2 559 060,14	0,00	0,00	420 000,00		
222100/14019	Déplacement ligne haute tension lotissement Mathendahl	2 559 060,14	0,00	0,00	420 000,00		
	Coût total du projet estimé à 4.217.000,00 €: - 2021: 1.064.594,04 acompte - 2022: 2.559.060,14 tranche - 2024: 420.000 solde à payer (au lieu de 595.000 prévus) dont: - 2.417.000,00 € part communale totale - 300.000,00 € participation SNHBM (refacturé à SNHBM) - 1.500.000,00 € participation promoteur (refacturé à Integra Investment) recette voir article 1/131/169280/14019						
	Total 131	2 712 972,62	2 049 746,76	1 999 746,76	1 765 000,00		
4/132/	132 Bâtiments communaux						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	72 831,79	550 000,00	300 000,00	0,00		
221311/19001	Ferme Lommel - étude et développement du projet	72 831,79	300 000,00	300 000,00	0,00		
	Le projet est actuellement suspendu en attendant une éventuelle vente de l'immeuble. Le crédit permet d'effectuer des travaux de stabilisation et de conservation du site (devis à soumettre au conseil communal en temps utile) ainsi que de réaliser la phase APS suite à l'étude de faisabilité. Devis pour un montant de 70.000 euros voté par le conseil communal en date du 17/3/2021 pour travaux de remise en état de l'entrée et aménagement de deux bureaux. article de recette voir 1/132/161000/19001.						
221311/23008	Travaux d'aménagement des nouvelles surfaces du WOK (Place des Alliés) et équipement de base	0,00	250 000,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/132/	132 Bâtiments communaux						
	Acquisition et projet annulés. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Acquisition du local voir sous l'article 4/650/221311/99001						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	791 000,00	291 000,00	400 000,00		
221312/22011	Travaux de rénovation de la maison située 11 Grand-Rue à Differdange Les travaux sont actuellement suspendus.	0,00	70 000,00	0,00	0,00		
221312/22018	Travaux de rénovation de la toiture et de la façade de la maison située 33 avenue Charlotte à Differdange Article pour mémoire, travaux à prévoir en 2024. Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	0,00		
221312/22026	Travaux de rénovation de la Maison Moderne située au coin 21 rue Adolphe Krieps / 30 avenue de la Liberté à Differdange Un devis actualisé est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile pour les travaux de rénovation, de mise en conformité et équipement final. Devis pour un montant de 111.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 8/12/2021.	0,00	111 000,00	111 000,00	400 000,00		
221312/22028	Travaux de transformation Maison Krieps située 2-4 Place du Marché à Differdange Devis pour un montant de 100.000 euros voté par le conseil communal en date du 1/3/2023.	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00		
221312/23002	Travaux de rénovation du local Chez Amado au rez-de-chaussée du Centre culturel Aalt Stadhaus	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
221312/23003	Travaux de rénovation de la maison située 60 Grand-Rue à Differdange Les travaux seront prévus à l'article 4/532/222100/99001 Promotion des énergies alternatives.	0,00	180 000,00	0,00	0,00		
221312/23015	Travaux d'aménagement de l'ancien local BCEE coin av. Charlotte/rue JF Kennedy Acquisition et projet annulés. Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, cette dépense est à inscrire à l'article 4/132/221312/23015.	0,00	250 000,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/132/	132 Bâtiments communaux						
222100	Installations techniques	3 945,83	406 054,17	406 054,17	130 000,00		
222100/22015	Remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble Villa Hadir situé au 51 rue Emile Mark à Differdange	3 945,83	406 054,17	406 054,17	90 000,00		
	Devis supplémentaire pour un montant de 90.000 euros voté par le conseil communal en date du 13/12/2023. Devis pour un montant de 410.0000 euros voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 pour le remplacement intégral des menuiseries.						
222100/24017	Remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble situé coin 4, av. de la Liberté / 1, rue Parc Gerlache	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	Total 132	76 777,62	1 747 054,17	997 054,17	530 000,00		
4/134/	134 Ecologie						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	164 877,00	502 000,00	472 000,00	445 000,00		
211000/19010	Projet européen NOE/NOAH	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
	Le crédit rectifié 2023 tient compte d'un remboursement devenu nécessaire lors du décompte final du projet. Projet achevé (a été réalisé en plusieurs étapes). Recette voir article 1/134/161000/19010						
211000/19011	Participation aux frais d'investissement du Territoire National Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette (TNT)	120 000,00	50 000,00	0,00	0,00		
	Crédit 2022: projet Smart Light Hub estimé à 120.000 euros (subvention européenne). Crédit 2020-2021 tenait compte du début du projet Smart Light Hub. recette voir article 1/134/288180/19011						
211000/19015	Analyse de la qualité de l'air	44 877,00	25 000,00	45 000,00	45 000,00		
	Le crédit tient compte des dépenses dans le cadre Biomonitor et Administration de l'Environnement.						
211000/99001	Mobilité douce - frais d'étude, de recherche et de développement	0,00	407 000,00	407 000,00	400 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/134/	134 Ecologie						
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/134/211000/99001 et non plus à l'article 4/134/223410/14008.						
	L'article tient compte des projets suivants: - étude/analyse - réorganisation des lignes Diffbus - stations Vél'ok - barrières pistes cyclables - apaisement trafic - semaine de la mobilité - etc.						
	Voir également article 3/449/612200/99001.						
223210	Véhicules automoteurs	227 032,31	0,00	0,00	0,00		
<i>223210/14008</i>	<i>Mobilité douce</i>	227 032,31	0,00	0,00	0,00		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/134/211000/99001 et non plus à l'article 4/134/223410/14008.						
	Total 134	391 909,31	502 000,00	472 000,00	445 000,00		
4/135/	135 Travaux et services techniques						
212000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
<i>212000/99002</i>	<i>Adaptation programme de gestion informatique WIGES</i>	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
	L'article budgétaire est géré par le CID.						
223800	Autres installations	0,00	0,00	0,00	45 000,00		
<i>223800/99001</i>	<i>Matériel topographique</i>	0,00	0,00	0,00	45 000,00		
	Total 135	0,00	20 000,00	20 000,00	45 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/141/	141 City Management						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	96 313,29	319 619,77	274 619,77	375 000,00		
211000/14027	Modernisation des outils de communication	96 313,29	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
211000/20002	Projets pour la promotion de la Ville de Differdange	0,00	99 619,77	99 619,77	100 000,00		
	Le crédit est destiné à élaborer des projets de promotion dans le cadre du développement économique de la Ville de Differdange (p.ex. The Voice, Luxembourg Fashion Week, etc.)						
211000/23001	NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (campagne de sensibilisation)	0,00	170 000,00	125 000,00	225 000,00		
	Le crédit tient compte des projets suivants: - Coévolution (30.000.-) - Sensebow (50.000.-) - Everard (50.000.-) - HOPLR (15.000.-) - Divers (25.000.-) Article de recette voir 1/590/162000/23001						
221200	Agencements et aménagements de terrains	14 385,85	175 614,15	175 614,15	0,00		
221200/22006	Projet Fusilli (part investissement remboursable)	14 385,85	175 614,15	175 614,15	0,00		
	Recette voir article 1/141/161000/22006.						
222100	Installations techniques	0,00	95 000,00	20 000,00	0,00		
222100/22006	Projet Fusilli (part investissement non-remboursable)	0,00	95 000,00	20 000,00	0,00		
	Le crédit concerne des travaux d'aménagement et divers équipements dans le cadre du projet Fusilli (non-remboursable EU).						
	Total 141	110 699,14	590 233,92	470 233,92	375 000,00		
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
198200	Autres emprunts et dettes assimilées dont la durée résiduelle est supérieure à un an	0,00	0,00	0,00	0,00		55 500 000,00
198200/99001	Remboursement anticipatifs d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00		55 500 000,00

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	Suivant observation du Ministère des Affaires Intérieures lors de l'approbation du budget 2023-2024, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/180/198200/99001 et non plus à l'article 4/180/238180/99001. 2024: - Remboursement de l'emprunt de 19.500.000 € contracté pour l'État dans le cadre du projet Nouveau Bâtiment Police (voir articles 4/131/211000/14018, 4/319/221312/14018, 1/180/198200/14018) - Remboursement de l'emprunt de 36.000.000 € contracté pour l'Etat dans le cadre du projet EIDE - école primaire (voir articles 4/910/221311/16013, 1/180/198200/16013 et 1/910/261300/16013)						
238180 P	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	55 500 000,00		0,00
<i>238180/99001 P</i>	<i>Remboursement anticipatif d'emprunts</i>	0,00	0,00	0,00	55 500 000,00		0,00
	Suivant observation du Ministère des Affaires Intérieures lors de l'approbation du budget 2023-2024, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/180/198200/99001 et non plus à l'article 4/180/238180/99001. 2024: - Remboursement de l'emprunt de 19.500.000 € contracté pour l'État dans le cadre du projet Nouveau Bâtiment Police (voir articles 4/131/211000/14018, 4/319/221312/14018, 1/180/198200/14018) - Remboursement de l'emprunt de 36.000.000 € contracté pour l'Etat dans le cadre du projet EIDE - école primaire (voir articles 4/910/221311/16013, 1/180/198200/16013 et 1/910/261300/16013)						
	Total 180	0,00	0,00	0,00	55 500 000,00		55 500 000,00
	Total général 1	3 691 067,78	5 340 123,85	4 389 534,85	62 117 000,00		62 117 000,00
4/229/	2 Protection sociale						
	229 Autre Troisième âge						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	37 221,80	12 778,20	0,00	0,00		
<i>211000/22010</i>	<i>Frais d'études projet participatif Grand-Rue - mission d'accompagnement</i>	37 221,80	12 778,20	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/229/	229 Autre Troisième âge						
	Suivant offre de service de Nouma sàrl pour la mission d'accompagnement de la Ville de Differdange dans le cadre du projet d'habitat participatif Grand-Rue. Les frais y investis seront refacturés aux futurs acquéreurs du projet (article à créer).						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	12 633 486,30	100 000,00	1 000,00	0,00		
<i>221312/22012</i>	<i>Immeuble Karro (anc. Gulliver) - acquisition de 45 logements pour citoyens seniors avec parking couvert adjacent et premier équipement de base</i>	12 633 486,30	100 000,00	1 000,00	0,00		
	Le crédit 2023 tenait compte de l'aménagement éventuel d'une buanderie (pas réalisé). Acquisition de 45 logements avec 27 emplacements parking couvert / immeuble Karro (anc. Gulliver) situé 10, Grand-Rue en vue d'une future location à prix abordable. La valeur des emplacements se chiffre à 662.000 euros. Le crédit 2022e tient également compte d'un crédit de 500.000 euros pour l'adaptation de l'équipement de base en vue de la location et de divers travaux nécessaires pour la mise en conformité. Recette voir article 1/229/161000/22012						
221321	Constructions à usage propre - sur sol d'autrui	0,00	60 000,00	110 000,00	0,00		
<i>221321/20006</i>	<i>Droits d'admission prioritaire dans la Maison de Soins à Erpeldange-sur-Sûre (Association Alzheimer)</i>	0,00	60 000,00	110 000,00	0,00		
	Suivant courrier de l'Association Alzheimer du 27/3/2023 les hausses de prix dans la construction ont conduit à un recalcul du projet de manière à ce que le prix unitaire augmente de 90.000 à 111.209 euros. Le crédit rectifié 2023 est adapté en ce sens. Acquisition de 2 droits d'admission prioritaire au prix de 2x 90.000 euros dans la Maison de Séjour et de Soins Beim Goldknapp suivant proposition du collège échevinal retenue en date du 19 juillet 2019. Une convention y relative pour une durée de 25 ans a été approuvée par le conseil communal en date du 9/12/2020.						
	Total 229	12 670 708,10	172 778,20	111 000,00	0,00		
4/241/	241 Crèches et garderies						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/241/	241 Crèches et garderies						
221311/19035	<i>Campus Bëschcrèche II - étude de faisabilité</i> Le projet est suspendu pour manque d'emplacement disponible et autorisable.	0,00	0,00	0,00	0,00		
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	5 000,00	5 000,00	2 500,00		
223500/99001	<i>Equipement informatique spécifique pour les crèches et foyers du jour</i> Article géré par le service informatique.	0,00	5 000,00	5 000,00	2 500,00		
	Total 241	0,00	5 000,00	5 000,00	2 500,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	5 314 878,76	4 045 689,74	4 040 332,57	2 245 000,00		
221311/16002	<i>Place Nelson Mandela - construction d'une nouvelle Maison Relais</i> Projet suspendu. Un devis sera soumis au conseil communal en temps utile (recette voir article 1/242/161000/16002).	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
221311/16005	<i>Campus scolaire Um Bock - construction d'une nouvelle maison relais</i> L'exercice 2025 tiendra compte du solde du projet. Devis actualisé pour un montant de 45.787.275,02 euros ttc voté par le conseil communal en sa séance du 29/3/2023. Devis pour un montant de 41.260.397,86 TTC a été voté par le conseil communal en date du 20 novembre 2019. Voir également articles 4/822/221311/16005 et 4/910/221311/16005 recettes voir articles 1/910/161000/16005, 1/822/161000/16005, 1/542/161000/16005, 1/520/161000/16005 et 1/242/161000/16005	3 415 868,73	3 500 000,00	3 500 000,00	2 000 000,00		
221311/18002	<i>Travaux de construction nouvelle Maison Relais Cité Mathendahl Niederkorn</i> Devis pour un montant global de 14.096.400 euros voté le	1 867 153,79	327 545,98	327 545,98	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	21/11/2018 pour la partie maison relais et la partie école. Le crédit 2022 tient compte de la fin des travaux et le décompte se fera début 2023. Le projet prévoit: maison relais avec 10 salles pouvant accueillir +/- 240 enfants 2 classes à 20 enfants pour le précoce 4 classes à 20 enfants pour le préscolaire cycle 1 4 classes à 20 enfants pour le primaire cycle 2 cuisine professionnelle pour préparer +/- 700 repas Recettes voir articles 1/242/161000/18002, 1/542/161000/18002 et 1/910/161000/18002						
221311/18027	Maison Relais Woïwer - travaux de rénovation	0,00	140 000,00	140 000,00	245 000,00		
	Devis pour un montant de 215.000 euros voté le 30/1/2019. voir également article de recette 1/242/169280/18027.						
221311/19009	Travaux de rénovation Maison Relais Oberkorn bâtiment existant	31 856,24	68 143,76	62 786,59	0,00		
	Devis pour un montant de 1.220.382 € voté par le conseil communal en date du 21/11/2018. Devis supplémentaire pour un montant de 345.890,17 euros ainsi que décompte du projet voté par le conseil communale en date du 15/11/2023. Recette voir article 1/242/161000/19009						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	85 000,00		
222100/18026	Maisons Relais - registre de sécurité / adaptations suivant rapports Luxcontrol	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100/24016	Campus scolaire Woïwer - installation d'une cuisine pédagogique (restaurant maison relais)	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	Un subside de 50% maximal pourra être attribué par le MENJE pour cette installation.						
222100/24018	Maison Relais Villa Parc Edmond Dune - travaux d'amélioration de l'acoustique	0,00	0,00	0,00	45 000,00		
222100 P	Installations techniques	5 841,81	80 000,00	80 000,00	100 000,00		
222100/20001 P	Maisons Relais Differdange - systèmes de buffet (réaménagement/mise en conformité)	5 841,81	80 000,00	80 000,00	100 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte du nouveau devis en cours pour MR						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Differdange Centre et Woïwer. Le projet du renouvellement complet du système a été reporté en attendant le retour à la normalité après COVID-19 pour introduire le système de buffet pour les enfants. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
223500	Matériel informatique (hardware)	14 659,21	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
223500/99001	Équipement informatique spécifique pour les maisons relais Les crédits 2020 et 2021 tenaient compte de l'ouverture du campus Mathendahl pour la rentrée 2021/2022. L'article tient compte de l'installation d'une sonorisation dans les maisons relais et de la mise en place du WIFI -> article géré par le service informatique.	7 688,77	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
223500/99002	Maisons Relais - Installation borne WIFI Article géré par le service informatique.	6 970,44	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
223800	Autres installations	7 994,08	50 000,00	0,00	50 000,00		
223800/99001	Maisons relais - acquisition équipement de base Le crédit 2024 tient compte de l'équipement de base pour les surfaces de la maison relais dans le cadre du projet Um Bock à Oberkorn. Le crédit 2023 tient compte de l'équipement de base des surfaces de l'Ecole des Filles à Niederkorn. Le crédit 2021-2022 tenait compte de l'acquisition de l'équipement de base pour la maison relais du nouveau campus Mathendahl.	7 994,08	50 000,00	0,00	50 000,00		
	Total 242	5 343 373,86	4 240 689,74	4 185 332,57	2 545 000,00		
4/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	1 415,70	122 850,00	0,00	5 000,00		
221313/22005	Aménagement d'un lieu de rencontre pour jeunes	1 415,70	122 850,00	0,00	5 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
	Le projet est prévu d'être réalisé sur l'aire de loisir au Metzkiimmert (site Veloschoul). Un devis pour un montant de 122.850 euros ttc a été voté par le conseil communal en date du 14/12/2022. Article de recette voir 1/821/161000/99001.						
	Total 253	1 415,70	122 850,00	0,00	5 000,00		
4/259/	259 Autre Jeunesse						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	15 000,00	0,00	0,00		
<i>221311/18017</i>	<i>Bâtiment pour crèche et logements pour étudiants sur le Plateau du Funiculaire</i>	0,00	15 000,00	0,00	0,00		
	Le crédit rectifié 2020 tient compte de divers travaux supplémentaires (chemin d'accès, garde-corps, etc.) pour un montant chiffré à 70.000 euros (accord du collègue échevinal 7/10/2020).						
	Le crédit 2019 tenait compte du solde (3.734.046 euros) du prix d'achat fixé dans l'acte notarié ainsi que de divers travaux de finalisation chiffrés à 150.000 euros.						
	Le crédit pour 2018 correspond aux tranches de finition sur cet exercice telles que prévues dans l'acte notarié du 20/12/2017 voté par le conseil communal en sa séance du 3/1/2018.						
	Suivant acte notarié du 20/12/2017, bâtiment avec sa valeur totale de 9.557.392 € ainsi qu'une quote-part terrain de 1.555.854 €.						
	voir article de recette 1/259/161000/18017						
	Total 259	0,00	15 000,00	0,00	0,00		
4/263/	263 Aides aux nécessiteux						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	4 500,00	8 335,00	5 000,00		
<i>238180/99001 O</i>	<i>*Dotation au Fonds de Roulement de l'Office Social</i>	0,00	4 500,00	8 335,00	5 000,00		
	Suivant circulaire ministérielle n°2884 du 16 novembre 2010.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/263/	263 Aides aux nécessiteux						
	Total 263	0,00	4 500,00	8 335,00	5 000,00		
4/264/	264 Aides au réemploi						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	50 000,00	50 000,00	200 000,00		
<i>221200/99001</i>	<i>Agencements et aménagements de terrains - divers projets CIGL</i>	<i>0,00</i>	<i>50 000,00</i>	<i>50 000,00</i>	<i>200 000,00</i>		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/264/221200/99001 et non plus à l'article 4/264/221200/99001.						
	Le crédit budgétaire permet la réalisation de divers projets (voir également article 4/623/221313/23004).						
	Projets 2023-2024: - remise en état jardins et abris pour animaux -> devis à soumettre au conseil communal en temps utile - clôture et abri moutons (Tourmalet -> s. écologique) - Parc Grouwen (pavillon/parcours de fitness): devis pour un montant de 43.016,57 € voté par le conseil communal en date du 8/12/2021						
	Frais de fonctionnement, voir art. 3/264/622000/99001.						
238120 P	Apports pour investissements à réaliser	47 539,99	0,00	0,00	0,00		
<i>238120/99001 P</i>	<i>Apport à une mesure d'emploi pour investissements à réaliser / CIGL</i>	<i>47 539,99</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/264/221200/99001 et non plus à l'article 4/264/221200/99001.						
	Total 264	47 539,99	50 000,00	50 000,00	200 000,00		
	Total général 2	18 063 037,65	4 610 817,94	4 359 667,57	2 757 500,00		
	3 Ordre et sécurité publics						
4/319/	319 Autres Services d'ordre						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/319/	319 Autres Services d'ordre						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	7 730 756,56	10 259 039,23	10 259 039,23	3 000 000,00		
221312/14018	Construction du nouveau bâtiment pour la Police Grand-ducale sur le parking du contournement	7 730 756,56	10 259 039,23	10 259 039,23	3 000 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte du solde du devis avec prise en compte également des diverses hausses de prix. Devis actualisé à voter en temps utile.						
	Devis pour un montant de 19.285.535,88€ voté par le conseil communal en date du 23 octobre 2019 et approuvé par l'autorité supérieure en date du 11 novembre 2019.						
	Le projet intégral sera préfinancé par la Ville de Differdange et cédé à l'Etat après décompte du projet.						
	Les frais d'études et d'élaboration du projet figurent à l'article 4/131/211000/14018.						
	Articles de recette voir 1/180/198200/14018, 1/319/261300/14018 et 1/542/161000/14018.						
222100	Installations techniques	5 586,75	460 117,00	460 117,00	250 000,00		
222100/19051	Installation de caméras de surveillance pour améliorer la sécurité publique	5 586,75	460 117,00	460 117,00	150 000,00		
	Devis pour un montant de 610.000 € ttc voté par le conseil communal en date du 13/12/2023 pour la mise en place de caméras sur divers sites.						
	Le crédit 2022-2024 est réservé pour la mise en place de caméras dans les cours d'écoles (Differdange, Fousbann, Woiwer, Niederkorn). Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. L'article tient également compte de la mise en place de caméras de surveillance dans le Parc Gerlache et alentours. Devis pour un montant de 150.000 € voté par le conseil communal en date du 18 décembre 2019 incluant l'équipement informatique ainsi que les travaux de génie civil.						
	Surveillance par firme de sécurité/gardiennage voir article 3/319/612180/99001.						
222100/24015	Gestion centrales d'incendie - mise en place du programme Windgard	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte de l'acquisition et de la mise en route du programme en question. Par la suite la gestion courante sera intégrée dans le budget ordinaire du service informatique.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/319/	319 Autres Services d'ordre						
	Total 319	7 736 343,31	10 719 156,23	10 719 156,23	3 250 000,00		
	Total général 3	7 736 343,31	10 719 156,23	10 719 156,23	3 250 000,00		
4/430/	4 Affaires économiques						
	430 Tourisme						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00		
211000/99001	Frais d'études pour divers projets touristiques	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Le crédit 2022 tenait compte d'une étude de concept Lasauvage & Réalisations stations du parcours touristique.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	50 000,00	0,00	10 000,00		
221311/17015	Aménagement d'un centre d'accueil au Fond-de-Gras	0,00	50 000,00	0,00	10 000,00		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/430/221311/17015 et non plus à l'article 4/430/238120/17015.						
	Projet à réaliser en collaboration avec la commune de Pétange et l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments).						
	recette cf art. 1/430/161000/17015						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	493 180,32	1 137 338,25	1 137 338,25	300 000,00		
221312/20020	Aménagement d'un gîte d'hébergement à Lasauvage dans le cadre du Red Rock Trail	361 207,63	291 310,94	291 310,94	0,00		
	Devis supplémentaire à soumettre au conseil communal en temps utile.						
	Devis pour un montant de 658.155,67 euros voté par le conseil communal en sa séance du 16/9/2020.						
	Recette voir article 1/430/161000/20020.						
221312/21005	Rénovation et transformation des maisons situées Place Saintignon à Lasauvage (adjacentes au gîte)	131 972,69	846 027,31	846 027,31	300 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/430/	430 Tourisme						
	Le crédit 2024 tient compte des travaux d'aménagement extérieur, éclairage, plantations et chaudière. Devis supplémentaire à voter par le conseil communal en temps utile. Devis actualisé pour un montant de 1.446.146,30 euros ttc voté par le conseil communal en sa séance du 14/12/2022. Devis pour un montant de 1.190.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 21/10/2020. Recette voir article 1/430/161000/21005.						
222100	Installations techniques	0,00	120 000,00	1 500,00	90 000,00		
222100/22003	Gîte Lasauvage et maisons adjacentes - équipement mobilier	0,00	120 000,00	1 500,00	90 000,00		
	Article géré par le service entretien bâtiments.						
	Total 430	493 180,32	1 307 338,25	1 138 838,25	400 000,00		
4/441/	441 Transports routiers						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	4 013,10	145 000,00	35 000,00	110 000,00		
221323/99001	Aménagement/remplacement d'arrêts de bus sur le territoire de la commune	4 013,10	145 000,00	35 000,00	110 000,00		
	Le crédit 2022/2023 tient compte du lancement du projet pour la mise en place de panneaux digitaux sur les arrêts de bus. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	292 101,89	292 101,89	52 000,00		
238120/99001 S	Apport à un syndicat de transport public pour investissements à réaliser - TICE	0,00	292 101,89	292 101,89	52 000,00		
	Suivant budget du syndicat intercommunal TICE.						
	Total 441	4 013,10	437 101,89	327 101,89	162 000,00		
4/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
221100	Terrains	0,00	1 092,24	1 092,24	0,00		
221100/99001	Droit de superficie zone nationale Haneboesch	0,00	1 092,24	1 092,24	0,00		
	Recettes, voir article 1/470/261100/99001.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	48 907,76	48 907,76	950 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
221313/16026	Travaux d'infrastructures PAP "zwësche Lauterbännchen" et accès nouveaux ateliers communaux CID / zoning Le crédit 2024 tient compte des travaux d'infrastructures dans le cadre de l'aménagement de l'accès vers le nouveau CID. Devis actualisé à voter par le conseil communal en temps utile. Devis pour un montant de 493.341,91€ ttc, voté par le conseil communal en sa séance du 16 décembre 2016.	0,00	48 907,76	48 907,76	950 000,00		
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	20 264,05	17 250,00	17 250,00	164 000,00		
238120/99001 S	Apport à un syndicat de développement économique pour investissement à réaliser - SIKOR Quote-part statutaire au développement de zones régionales. Le crédit 2023 tient compte de l'achat d'une camionnette pour l' AIS (10.500.-€)	20 264,05	17 250,00	17 250,00	164 000,00		
	Total 470	20 264,05	67 250,00	67 250,00	1 114 000,00		
4/493/	493 Projets de développement polyvalents						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 006 112,80	692 292,21	534 292,21	0,00		
221311/16001	1535° / bâtiment B - travaux d'aménagement Devis supplémentaire à soumettre au conseil communal en temps utile. Devis pour un montant de 5.962.000.-€ voté par le conseil communal en date du 6 mars 2019. Le crédit 2023 tient compte de la fin des travaux.	901 247,37	83 230,08	83 230,08	0,00		
221311/19052	1535° Bâtiment A - travaux d'aménagement co-working et isolation de la toiture Le projet pour la partie de rénovation toiture et installation photovoltaïque est transféré vers un nouvel article 4/493/221311/23014). Un devis pour un montant de 626.001,48 euros a été voté par le conseil communal en date du 9/12/2020 -> devis actualisé avec intégration d'une installation photovoltaïque à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/493/	493 Projets de développement polyvalents						
221311/20008	1535° Creative Hub - travaux d'aménagement extérieur Devis pour un montant de 2.097.892,38 euros ttc voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 (réalisation des travaux en phases). Voir également article 4/623/222100/23016 concernant l'installation d'un parking payant.	104 865,43	409 062,13	409 062,13	0,00		
221311/23014	1535° Bâtiment A - travaux de rénovation de la toiture Projet suspendu, le crédit rectifié 2023 tient compte de l'étude préparatoire du bureau RW Consult. Avant l'exercice 2023, ce projet figurait à l'article 4/493/221311/19052. Un devis pour un montant de 626.001,48 euros avait été voté par le conseil communal en date du 9/12/2020 -> devis actualisé à soumettre au vote du conseil communal en temps utile (le présent crédit ne tient pas encore compte d'une installation photovoltaïque).	0,00	200 000,00	42 000,00	0,00		
221322	Constructions à usage de tiers - sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00		
221322/22013	Luxembourg Science Center - participation communale au projet de développement (phase 2) article pour mémoire Nouvel accord de principe de la Ville de Differdange d'augmenter la participation communale à 10.000.000 € à répartir sur plusieurs exercices. Accord de principe de la Ville de Differdange pour participer, ensemble avec le Gouvernement, au financement du développement de la phase 2 du Science Center (dépenses prévisionnelles de 10.000.000 € à répartir sur plusieurs exercices et après finalisation du projet et création de la structure de gestion).	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 493	1 006 112,80	692 292,21	534 292,21	0,00		
	Total général 4	1 523 570,27	2 503 982,35	2 067 482,35	1 676 000,00		
4/510/	5 Protection de l'environnement 510 Gestion des déchets						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/510/	510 Gestion des déchets						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00		
211000/23001	NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (gestion des déchets / économie circulaire)	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00		
	Le crédit tient compte: - Stoffstromanalyse (50.000.-) - Optimierung der Müllabfuhr (50.000.-) - Production locale de pellets à la base de déchets de bois (20.000.-) Article de recette voir 1/590/162000/23001						
	Total 510	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00		
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	29 016,00	70 984,00	70 984,00	20 000,00		
211000/99001	Frais d'études sur l'état des infrastructures d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies	29 016,00	70 984,00	70 984,00	20 000,00		
	Le crédit tient compte d'une étude de concept contre les crues subites sur le territoire de Differdange, notamment pour donner une suite aux inondations qui ont eu lieu au cours de l'été 2021 (4 juin et 14 juillet). Le bureau RSS-Hydro a été chargé de cette étude. Recette voir article 1/520/162000/99001						
222100	Installations techniques	141 935,98	460 652,80	360 652,80	1 100 000,00		
222100/09002	Assainissement de la Chiers - étude - lot 2: raccordement de la Ville de Differdange et de la localité de Soleuvre à la station d'épuration du SIACH à Pétange	0,00	193 000,00	193 000,00	0,00		
	Maître de l'ouvrage: SIACH Le crédit rectifié 2021 et initial 2022 est destiné à prendre en charge le décompte des honoraires du bureau Schroeder&Associés dans le cadre du dernier lot du projet Rocade. subside: voir article 1/520/162000/09002.						
222100/12006	Aménagement d'un bassin d'orage dans la route de Bascharage	5 845,64	0,00	0,00	0,00		
	Le crédit 2022 tient compte du solde du projet. Le décompte pour un montant final de 4.167.667,78 euros a été approuvé par le conseil communal en date du 14/12/2022. Devis définitif de 3.381.000 € ttc voté par conseil 15/7/2015						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	Devis initial de 2.455.000 € ttc voté par conseil 12/06/2013 Subside voir article 1/550/162000/12006.						
222100/12019	Élimination des eaux allogènes de canalisation des eaux mixtes à Lasauvage Le crédit 2023 tient compte du solde du devis. Crédit rectifié 2019: un montant de 145.000 euros a été transféré vers l'article 4/520/222100/19056 pour des travaux urgents (voir séance du conseil communal du 23/10/2019). Ces 145.000 euros figurent à nouveau au crédit 2020. Devis actualisé pour un montant de 3.540.000 euros voté le 7/3/2018 par le conseil communal et approuvé le 19/3/2018 par le Ministère de l'Intérieur. Un premier devis pour un montant de 533.000€ ttc avait été approuvé par le conseil communal en sa séance du 11 janvier 2012. Diverses études ont été approfondies en 2016 en collaboration avec l'AGE avant de lancer les mesures techniques appropriées. Subside voir article 1/520/162000/12019.	130 503,59	87 652,80	87 652,80	0,00		
222100/19005	Evacuation des eaux de sources (CHEM) vers réseau eaux pluviales avenue de la Liberté / rue Pierre Gansen Diverses autorisations à prolonger en vue de la future construction d'une nouvelle école à Niederkorn. Devis pour la partie "travaux de canalisation pour eaux mistes et eaux pluviales et conduite d'eau potable dans l'avenue de la Liberté à Niederkorn" pour un montant arrondi de 1.145.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018 dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 12/3/2019. Recette voir article 1/520/162000/19005	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100/19017	Bassin d'orage Plateau du Funiculaire - déversement dans la Chiers Le crédit tient compte des frais pour une analyse approfondie du problème. Un devis pour la réalisation du projet est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
222100/20005	Travaux de canalisation dans le cadre du lotissement SNHBM route de Pétange	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	L'article tient compte de - participation communale à payer à la SNHBM dans le cadre des frais d'aménagement du canal conformément à la convention du PAP route de Pétange estimée à 420.000 euros - taxe de remboursement/compensation pour la destruction de biotopes (part communale de 235.410 euros) article de recette voir 1/520/161000/20005						
222100/21006	<i>Travaux de canalisation entre le lotissement Wuelmswiss et la rue du Stade Henri Jungers</i>	0,00	80 000,00	80 000,00	1 000 000,00		
	Devis pour un montant de 2.000.000 euros ttc voté par le conseil communal en date du 29/3/2023. Le crédit 2023 tenait compte de diverses études en guise de préparation du projet. Recette voir article 1/520/162000/21006.						
222100/99001	<i>Réfection du réseau de canalisation</i>	5 586,75	50 000,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit tient compte de divers petits travaux de réfection qui surviennent en cours d'année.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	2 243 069,00	2 243 069,00	2 243 069,00	2 000 000,00		
238120/99001 S	<i>Apport à un syndicat de gestion des eaux usées pour investissements à réaliser - SIACH</i>	2 243 069,00	2 243 069,00	2 243 069,00	2 000 000,00		
	Suivant les données fournies par le syndicat SIACH concernant l'apport au projet d'extension du site.						
	Total 520	2 414 020,98	2 774 705,80	2 674 705,80	3 120 000,00		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	147 500,00	110 000,00	130 000,00		
211000/23001	<i>NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (mesures d'économie de l'énergie)</i>	0,00	147 500,00	110 000,00	130 000,00		
	Le crédit tient compte des projets d'étude suivants: - nouveau CID / chaufferie pellets (50.000 €) - projet pilote avec Sudenergie assainissement et pompe à chaleur (15.000 €) - substitution du BHKW à Oberkorn par une alternative p.ex. géothermie (25.000 €) - étude supplémentaire parc éolien en cas de besoin (25.000 €)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
	- production de pellets avec notre propre bois (7.500 €) - Enovos Agriphotovoltaïque (25.000 €) Article de recette voir 1/590/162000/23001						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>221311/99001</i>	<i>Amélioration énergétique des bâtiments communaux</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Les présentes études sont dorénavant intégrées dans NetZeroCities (article 4/590/211000/23001). Travaux et/ou études à réaliser dans le cadre du Pacte Climat. Projet 'Kloterplanzen 1535 - Bâtiment A' reporté à l'exercice 2022.						
222100	Installations techniques	900,00	250 000,00	250 000,00	500 000,00		
<i>222100/99001</i>	<i>Promotion des énergies alternatives</i>	900,00	250 000,00	250 000,00	500 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte de la rénovation de 2-3 maisons unifamiliales faisant partie du patrimoine de la Ville. Crédit concerne p.ex. installations photovoltaïques, pellets, bornes électriques, amélioration énergétique d'immeubles, etc.						
240000	Subvention d'investissement en capital	119 987,84	175 000,00	175 000,00	175 000,00		
<i>240000/99001</i>	<i>Subsides aux habitants pour mesures énergétiques (Diffprimes)</i>	119 987,84	175 000,00	175 000,00	175 000,00		
	Adaptation des subventions votée par le conseil communal lors de sa séance du 21/10/2020, 27/1/2021 et 30/11/2022. Introduction des Diffprimes suivant décision du conseil communal du 16 décembre 2015.						
	Total 532	120 887,84	572 500,00	535 000,00	805 000,00		
4/542/	542 Protection de la nature						
221100	Terrains	272 388,34	50 000,00	0,00	50 000,00		
<i>221100/99001</i>	<i>Plan vert / réalisations</i>	259 753,06	0,00	0,00	0,00		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
	l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/542/221200/99001 et non plus à l'article 4/542/221100/99001.						
221100/99002	<i>Réalisation de projets Urban Green</i>	12 635,28	0,00	0,00	0,00		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/542/221200/99002 et non plus à l'article 4/542/221100/99002.						
221100/99003	<i>Travaux de réalisation de cuves d'arrosage sur divers sites</i>	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit tient compte de l'installation d'une cuve sur le site Woierwisen.						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	151 500,00	130 000,00	0,00		
221200/99001	<i>Plan vert - Agencements et aménagements de terrains</i>	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00		
	Les travaux prévus dans cet article ont été transférés dans la partie ordinaire 3/542.						
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/542/221200/99001 et non plus à l'article 4/542/221100/99001.						
	Le crédit 2023 tient compte de l'achat d'arbres et de leur plantation par l'équipe arbres, d'une étude pour l'arrosage du terrain AS et de travaux dans la pépinière. À partir de l'exercice 2024, ces dépenses sont transférées dans la partie ordinaire du budget.						
221200/99002	<i>Urban Green - Agencements et aménagements de terrains</i>	0,00	21 500,00	0,00	0,00		
	Les travaux prévus dans cet article ont été trnasférés dans la partie ordinaire 3/542.						
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/542/221200/99002 et non plus à l'article 4/542/221100/99002.						
	À partir de l'exercice 2022, une partie des dépenses est transférée à l'article ordinaire 3/542/612200/99001 nouvellement créé.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	100 000,00	30 000,00	0,00		
221311/23012	Démolition et reconstruction d'un hangar agricole sur les terrains de Saulnes	0,00	100 000,00	30 000,00	0,00		
	Le crédit 2023 tient compte de la démolition du hangar vétuste.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	75 311,70	313 016,50	250 000,00	210 000,00		
221313/19040	Réfection de chemins ruraux	66 583,50	203 016,50	140 000,00	200 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte de la réfection du chemin menant vers le Kannerbongert à Niederkorn. Devis pour un montant de 185.5000 euros pour la réfection du Kannerbongert (à réaliser en 2024) et devis pour un montant de 154.500 euros pour la réfection "Heed" (à réaliser en 2025) votés par le conseil communal en date du 13/12/2025.						
	Devis pour un montant de 96.500 euros voté par le conseil communal en date du 2/3/2022 pour le reprofilage et la mise en oeuvre d'enrobés au lieu-dit "Op Jommel" (Projet à réaliser en 2023).						
	Travaux effectués sur les chemins du Fond de Gras en 2022: 11.541,98 euros.						
	Devis pour un montant de 70.000 euros voté par le conseil communal en date du 27/10/2021 pour la réfection du chemin menant du terrain des boulistes vers Saulnes.						
	Devis établis par le Ministère de l'Agriculture en décembre 2019 et votés par le conseil communal en date du 29/1/2020: - 60.500 euros pour le projet Am Schäffelchen (dépense réelle: 55.041,52 euros en octobre 2022) - 36.500 euros pour le projet Heideroicht (Bache Jang) (réalisation reportée 2022)						
	Article géré par le service écologique.						
	Recette voir article 1/542/161000/19040						
221313/19041	Etang de refroidissement Lasauvage / Hussigny	0,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service écologique.						
221313/20012	Analyses préparatoires de terrains et prévisions de leur intégration dans la stratégie alimentaire et énergétique de la Ville	8 728,20	65 000,00	65 000,00	0,00		
	Le crédit tient compte de l'analyse et des études nécessaires						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
	pour le futur projet de gestion de ces terrains (Vermunt/Saulnes). 2023: bornage pour sécuriser les terrains 2022: le crédit 2022 prévoyait le transfert des terres du chantier nouveau CID vers les terrains à Saulnes, projet pas réalisé (+/- 15.000 €).						
221313/23007	Remplacement de fermetures et barrières sur les chemin ruraux Article géré par le CID.	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00		
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00		
238120/99001 S	Apport à un syndicat de gestion de l'environnement pour investissements à réaliser - SICONA Sud-Ouest voir également articles ordinaires 3/542/648211/99002 et 3/542/648211/99003	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 542	347 700,04	614 516,50	410 000,00	260 000,00		
4/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	95 004,85	345 000,00	345 000,00	235 000,00		
211000/23001	NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (adaptation du climat) Le crédit tient compte des projets suivants: - étude bilan d'émissions de l'agriculture locale - étude compensation d'émission locale Article de recette voir 1/590/162000/23001	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
211000/99001	Frais d'étude, de recherche et de développement (Pacte Climat) Contrat Pacte Climat 2.0 signé en date du 7/4/2021 avec entrée en vigueur rétroactive au 31/1/2021 et avec échéance au 31/12/2030. Suivant convention avec l'Etat du Grand-Duché ayant comme but d'encourager les autorités locales à fixer et à réaliser des objectifs en matière de réduction des émissions des gaz à effets de serre (p.ex. cadastre énergétique, Pass énergétique pour bâtiments communaux). L'article tient également compte de la convention MOBIDIFF, conclue en date du 17/8/2022 avec la société Survcoin, destinée	95 004,85	295 000,00	295 000,00	185 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	à favoriser la mobilité douce parmi le personnel communal. Voir également article de recette 2/590/744710/99001.						
	Total 590	95 004,85	345 000,00	345 000,00	235 000,00		
	Total général 5	2 977 613,71	4 426 722,30	3 964 705,80	4 540 000,00		
4/611/	6 Logements et équipements collectifs						
4/611/	611 Logements au prix du marché						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00		
221312/99001	<i>Acquisition d'immeubles au prix du marché dans le cadre du logement abordable et travaux de rénovation</i>	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00		
	Le crédit est basé sur des prévisions d'acquisitions, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu (75% subvention étatique -> voir article de recette 1/612/161000/99001)						
	Crédit 2024: - maison 37 Balcon 300.000 € - à décider proje rue Michel Rodange +/- 6.900.000 - à décider projet Helios +/- 4.350.000						
240000	Subvention d'investissement en capital	86 763,45	222 000,00	130 000,00	145 000,00		
240000/99001	<i>Primes de constructions</i>	27 880,00	115 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Décision du Conseil communal du 20.07.1956 - approbation du 14.09.1956/No 977/49. Il s'agit uniquement d'une prime pour une nouvelle construction à l'exclusion d'une prime d'acquisition. Montant : 50 % de la prime accordée par l'Etat (Ministère du Logement).						
240000/99002	<i>Primes pour façades</i>	44 258,00	67 000,00	45 000,00	45 000,00		
	Le montant tient compte de l'application des critères retenus dans le règlement communal pour l'attribution des primes de façade voté le 19/7/2017 par le conseil communal.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/611/	611 Logements au prix du marché						
240000/99003	<i>Primes d'amélioration</i> Prime d'amélioration, par analogie à la prime du ministère du Logement (50% du subside étatique).	14 625,45	20 000,00	15 000,00	20 000,00		
240000/99004	<i>Prime pour travaux de conservation du patrimoine / immeubles protégés</i> Règlement communal concernant la subvention des frais de travaux pour les immeubles protégés voté par le conseil communal en date du 5/12/2018. La prime est fixée à 50% de la prime accordée par l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) et plafonnée à 5.000 euros.	0,00	20 000,00	10 000,00	20 000,00		
	Total 611	86 763,45	222 000,00	130 000,00	10 145 000,00		
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	31 105,00	29 214,00	49 000,00	45 000,00		
211000/20021	<i>Frais d'études projet Gravity - mission d'accompagnement dans le cadre du projet d'espaces collaboratifs</i> Suivant offre de service de Nouma sàrl pour la mission d'accompagnement de la Ville de Differdange dans la conception et le développement d'espaces collaboratifs dans le projet Gravity.	31 105,00	29 214,00	49 000,00	45 000,00		
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	22 125 380,53	3 484 769,48	3 491 000,00	0,00		
221312/20003	<i>Acquisition de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower</i> Partie 80 logements: Suivant contrat de réservation du 10 septembre 2019 avec la société B.P.I. Real Estate Luxembourg S.A. dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 18 septembre 2019 la Ville de Differdange a décidé d'acquérir 80 logements ainsi que 80 emplacements (40.063.994,53 € ttc hors frais) en vue d'une revente ou location à prix abordable. L'acte notarié y relatif a été soumis au vote du conseil communal en sa séance du 21/10/2020. Le crédit 2020 se compose des montants suivants:	22 125 380,53	3 124 619,47	3 125 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	<p>612 Logements à prix réduit (social)</p> <p>- 14.866.579,93 € -> 76 appartements: prix du terrain (10.547.413,93 €) et frais d'architecte et d'ingénieur (4.319.166,00 €)</p> <p>- 1.532.376,89 € -> duplex/triplex: prix du terrain (1.087.177,64 €) et frais d'architecte et d'ingénieur (445.199,25 €)</p> <p>Le crédit 2021 de 10.978.424,15 € pour cette partie se compose de:</p> <p>- 4.906.714,84 € -> 76 appartements: tranches 1 à 3</p> <p>- 505.761,00 € -> duplex/triplex : tranches 1 à 3</p> <p>- 2.470.847,48 € -> 76 appartements: tranches 4 à 5</p> <p>- 254.683,29 € -> duplex/triplex : tranches 4 à 5</p> <p>- 1.287.499,41 € -> 76 appartements: tranche 6</p> <p>- 132.709,36 € -> duplex/triplex : tranche 6</p> <p>- 1.287.499,41 € -> 76 appartements: tranche 7</p> <p>- 132.709,36 € -> duplex/triplex : tranche 7</p> <p>Le crédit rectifié 2022 de 18.470.000,00 € pour cette partie se compose de:</p> <p>- 1.350.577,61 € -> 76 appartements: tranche 8</p> <p>- 139.211,72 € -> duplex/triplex : tranche 8</p> <p>- 1.350.577,61 € -> 76 appartements: tranche 9</p> <p>- 139.211,72 € -> duplex/triplex : tranche 9</p> <p>- 4.321.848,35 € -> 76 appartements: tranches 10-11</p> <p>- 222.738,76 € -> duplex/triplex : tranche 10</p> <p>- 4.321.848,35 € -> 76 appartements: tranches 12-13</p> <p>- 668.216,29 € -> duplex/triplex : tranches 11-13</p> <p>- 2.346.643,20 € -> 76 appartements: tranche 14</p> <p>- 241.880,90 € -> duplex/triplex : tranche 14</p> <p>- 1.466.652,00 € -> 76 appartements: tranche 15</p> <p>- 151.176,17 € -> duplex/triplex : tranche 15</p> <p>- 1.466.652,00 € -> 76 appartements: tranche 16</p> <p>- 151.176,17 € -> duplex/triplex : tranche 16</p> <p>- 210.000,00 € (partiellement) à payer pour diverses adaptations aux logements (suppléments acquéreurs et transformation triplex en logements collectifs).</p> <p>Le crédit 2023 tient compte d'une dernière tranche pour cette partie de 1.965.000,00 € + suppléments aménagement terrasse dont le solde des 210.000,00 € à payer pour diverses adaptations aux logements (suppléments acquéreurs et transformation triplex en logements collectifs)</p> <p>Partie 50 studios coliving: suivant acte de vente en futur état d'achèvement voté le 22/9/2021 par le conseil communal la Ville de Differdange a acquis 25 studios au 2e étage et</p>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	<p>25 studios au 6e étage au prix de 8.791.423,50 euros divisé en: - 2.356.950,00 € prix du terrain - 1.608.618,38 € prix de la construction déjà réalisée - 4.825.855,12 € prix de la construction à réaliser frais d'architecte et d'ingénieur-conseil inclus</p> <p>Le crédit rectifié 2021 de 5.544.423,39 € pour cette partie se compose de: - 2.356.950,00 € -> co-living (quote-part terrain) - 241.292,76 € -> co-living : frais d'architecte et d'ingénieur sur constructions réalisées - 723.878,26 € -> co-living : frais d'architecte et d'ingénieur sur constructions à réaliser - 1.367.325,62 € -> co-living : tranches 1 à 4 - 854.976,75 € -> co-living : tranches 5 à 7</p> <p>Le crédit rectifié 2022 de 3.680.000,00 € pour cette partie se compose de: - 298.954,81 € -> co-living : tranche 8 - 298.954,81 € -> co-living : tranche 9 - 956.655,39 € -> co-living : tranches 10-11 - 956.655,39 € -> co-living : tranches 12-13 - 519.437,21 € -> co-living : tranche 14 - 324.648,27 € -> co-living : tranche 15 - 324.648,27 € -> co-living : tranche 16</p> <p>Le crédit 2023 tient compte d'une dernière tranche pour cette partie de 520.000,00 € dont l'ameublement des chambres.</p> <p>articles de recette voir 1/259/108180/20003, 1/612/161000/20003, 1/612/261300/20003 et 1/612/261300/99001</p>						
221312/99001	Rachat de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower suivant droit de préemption	0,00	360 150,01	366 000,00	0,00		
	<p>Le crédit 2023 tient compte du rachat de deux appartements en état futur d'achèvement vendus svt acte notarié n° 47817 (rachat par acte n° 3495/2023: 165.333,88 €) resp. n° 47739 ainsi que des frais de notaire y relatifs (n° 3495/2023: 2.740,27 €).</p> <p>article de recette voir 1/612/261300/99001</p>						
	Total 612	22 156 485,53	3 513 983,48	3 540 000,00	45 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	100 000,00	50 000,00	150 000,00		
221313/16031	Abris de vélos/poubelles dans les cours d'écoles	0,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Le crédit 2022-2023 tient compte des travaux suivants : Maison Erpelding, nouveau hall de gymnastique, Ecole des Garçons et St. Pierre.						
221313/22019	Place Jehan Steichen - travaux de réaménagement	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Le crédit 2024 est destiné à élaborer un projet global pour le réaménagement de la place. Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile.						
	Total 621	0,00	100 000,00	50 000,00	150 000,00		
4/622/	622 Circulation						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	13 795,72	115 000,00	45 000,00	155 000,00		
211000/12007	Adaptation règlement de la circulation / signalisation verticale	13 795,72	15 000,00	15 000,00	30 000,00		
	Article géré par le service mobilité.						
211000/23001	NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (mobilité)	0,00	100 000,00	30 000,00	125 000,00		
	études projetées: rue de Hussigny (15.000 €), comptage Diffbus (10.000 €), pistes cyclables rue P. Gansen + rue de Pétange (20.000 €), projet parking de quartier -> réduction emplacements (15.000 €), Wasserstofftankstell (15.000 €), Schnellladestationen (15.000 €), comptage rue de Hussigny (10.000 €)						
	Article de recette voir 1/590/162000/23001						
	Total 622	13 795,72	115 000,00	45 000,00	155 000,00		
4/623/	623 Parking						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	288 358,99	423 076,35	373 076,35	150 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/623/	623 Parking						
221313/10006	<i>Aménagement d'un parking souterrain sur la Place des Alliés Fousbann et réaménagement de la place</i> Suivant devis pour un montant arrondi de 9.900.000€ ttc dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 27 juillet 2011. Le décompte du projet, avec prise en compte des hausses légales, est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. Le crédit tient compte du solde à payer.	26 923,65	323 076,35	323 076,35	0,00		
221313/16002	<i>Place Nelson Mandela - construction d'un parking souterrain</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
221313/19019	<i>Aménagement d'un parking couvert dans la zone Hahneboesch</i> Le crédit 2023-2024 est destiné à élaborer un projet pour +/- 300 emplacements. Un devis sera soumis au conseil communal en temps utile. Une partie des emplacements créés sera donnée en location (recette à prévoir pour location d'emplacements)	0,00	100 000,00	50 000,00	100 000,00		
221313/21001	<i>Aménagement d'un parking écologique provisoire Woierwisen (exploitation SERVIOR)</i> Devis pour un montant de 350.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 20/7/2022 portant sur les travaux d'aménagement d'un parking provisoire de 100 emplacements pour SERVIOR dès l'ouverture de leur établissement. Un contrat de bail a été conclu avec SERVIOR pour la durée de 5 ans pour rembourser l'investissement communal. Décompte du projet voté le 1/3/2023 par le conseil communal. Recette voir article 2/132/708211/99001 et 1/131/169210/99001 (participation promoteur).	261 435,34	0,00	0,00	0,00		
221322	Constructions à usage de tiers - sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	200 000,00		
221322/24002	<i>Aménagement d'un parking écologique situé rue de l'Eau à Oberkorn</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	200 000,00		
222100	Installations techniques	196 918,59	334 000,00	334 000,00	610 000,00		
222100/13040	<i>Infrastructures techniques pour parkings payants</i>	196 918,59	186 000,00	186 000,00	480 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/623/	623 Parking						
222100/23006	Installation de bornes électroniques amovibles au parking Efco	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00		
222100/23016	Travaux d'aménagement d'un parking payant sur le site du 1535° Creative Hub	0,00	108 000,00	108 000,00	0,00		
	Devis et crédit spécial de 108.000 euros voté par le conseil communal en date du 29/3/2023 dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 19/4/2023.						
222100/24010	Adaptation du système de signalisation des parkings (Parkleitsystem)	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
222100/24012	Mise en place d'une barrière d'accès au contournement (rampe piste cyclable / site CFL)	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	Les travaux se chiffrent à +/- 60.000 euros à payer à parts égales par la commune et les CFL.						
	Total 623	485 277,58	757 076,35	707 076,35	960 000,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	2 243 382,12	4 537 471,07	3 998 419,41	4 570 000,00		
221313/11013	Réaménagement de la partie inférieure rue Woiver et pose canalisation eaux pluviales rue de Soleuvre	115 499,39	430 992,17	430 992,17	0,00		
	Le crédit 2023 tient compte du solde du devis.						
	Devis pour un montant de 2.275.000 € ttc voté par le conseil communal en séance du 28/07/2010 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 09/08/2010.						
	Un devis actualisé pour un montant de 2.560.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Le crédit 2022 tiendra compte du solde du devis.						
	Recette voir article 1/624/162000/11013.						
221313/12010	Montée du Wangert et du Haut Wangert - réaménagement	0,00	16 000,00	11 500,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	Le crédit 2024 tient compte de nouvelles études pour relancer le projet. Le projet avait été annulé étant donné qu'il s'est heurté à une opposition formelle de l'un ou l'autre propriétaire dans le cadre de la discussion des emprises. Devis pour un montant de 2.900.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Le crédit 2018 tenait compte des frais d'étude en vue d'entamer des travaux d'infrastructures et de réseaux en 2019.						
221313/16037	<i>Infrastructures publiques - Travaux de marquage voie publique et pistes cyclables</i>	0,00	90 000,00	5 000,00	85 000,00		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/624/221313/16037 et non plus à l'article 4/624/223300/16037.						
	Article géré par le service mobilité.						
221313/17005	<i>Voie d'accès et infrastructures au lotissement à créer dans les "Woiwerwisen" - phase I</i>	84 762,48	0,00	0,00	0,00		
	Devis pour un montant de 1.194.124,82 euros ttc voté par le conseil communal en sa séance du 11 juillet 2018, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 19 juillet 2018. Le crédit 2021 tient compte du solde du devis. Décompte du projet voté le 2/3/2022 par le conseil communal.						
	Les dépenses seront refacturées ultérieurement au prorata des quote-parts des différents investisseurs / propriétaires.						
	Recettes voir articles 1/131/169210/99001 et 1/624/162000/17005						
221313/17016	<i>Etude générale sur la mobilité</i>	39 017,35	140 982,65	140 982,65	350 000,00		
221313/18001	<i>Réaménagement des rues St. Pierre et J.B. Scharlé à Niederkorn (phase V)</i>	4 801,72	185 036,61	185 036,61	150 000,00		
	Le crédit 2020/2021/2022 est prévu pour effectuer des études. Réalisation du projet uniquement en 2023 en vue de la mise en conformité PMR du quai CFL à Niederkorn. Un devis sera soumis au vote du conseil communal en temps utile.						
221313/18011	<i>Suppression PN15 Differdange/Oberkorn - frais d'études et d'infrastructures</i>	0,00	25 000,00	0,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	Le crédit tient compte des frais d'études en vue de la suppression du passage CFL dans l'avenue Charlotte. Voir également article 4/650/221311/99001 qui tient compte de diverses acquisitions de maisons qui sont nécessaires pour réaliser le projet.						
221313/18012	Réaménagement de la rue Belair et de la rue Pasteur - travaux d'infrastructures et de réseaux	1 651 662,02	1 165 899,54	1 165 899,54	1 000 000,00		
	Le crédit 2023 tenait compte du solde du devis ainsi que des hausses de prix au cours de l'exécution du chantier connues jusque-là. Un montant supplémentaire de 1.000.000 euros s'avère cependant encore nécessaire pour l'exercice 2024. Devis pour un montant de 4.600.000 € voté par le conseil communal en date du 18 septembre 2019.						
221313/18013	Niederborn - réaménagement du quartier "Centre" (phases III et IV)	0,00	900 000,00	900 000,00	1 500 000,00		
	Devis pour un montant arrondi de 5.500.000 euros ttc voté par le conseil communal en date du 17/5/2023. Le crédit 2023 était destiné à des études pour la phase 3 (rue du Kirchberg, rue St. Paul, rue des Romains et rue de la Fontaine) et le début des travaux est à prévoir au cours des exercices 2024/2025.						
221313/18032	Réaménagement du quartier Balcon à Lasauvage	0,00	245 000,00	0,00	350 000,00		
	Devis actualisé à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. Devis pour un montant de 158.658.-€ voté par le conseil communal en date du 3 avril 2019. Le crédit 2019/2020 tient compte du prix des travaux plus élevé après le résultat de la soumission. Les frais avancés par la commune jusqu'à concurrence du devis initial seront remboursés par paiements échelonnés répartis sur 53 mensualités par les propriétaires des 10 maisons concernées svt convention établie en novembre 2019 (cf art. 1/624/169280/18032 pour la recette). Une autorisation d'ester en justice a été prononcée par le conseil communal en sa séance du 18/5/2022 pour réagir au refus de plusieurs riverains de participer solidairement au projet.						
221313/19002	Réaménagement rue Emile Mark et rue de Soleuvre	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
221313/19003	Réaménagement rue Emile Mark - partie entre avenue Charlotte et boulevard Emile Krieps	0,00	0,00	0,00	30 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	Article pour mémoire en attendant le projet de suppression PN15.						
221313/19036	Réalisation d'une canalisation d'eaux pluviales entre route de Bascharage et Haneboesch (hall poutrelles Eucosider) Le crédit 2023 tient compte du solde du devis. Devis pour un montant total de 2.772.315,54 € voté par le conseil communal en date du 15 mai 2019 et dont la partie communale se chiffre à 1.710.0000 € ttc dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 24 juin 2019. article de recette voir 1/624/161000/19036	165 877,38	118 508,44	118 508,44	0,00		
221313/21004	Réaménagement de la rue St. Nicolas (tronçon av. Charlotte/rue Victor Hugo) Travaux à réaliser par les promoteurs de la résidence située dans la rue St. Nicolas et refacturation de notre part communale (chiffrée à 175.000 euros).	0,00	150 000,00	150 000,00	25 000,00		
221313/22001	Réaménagement du rond-point à Niederkorn Le projet ne sera pas exécuté. Le crédit tient compte de l'installation de feux de signalisation au rond-point à Niederkorn. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Article géré par le service circulation.	0,00	130 000,00	0,00	0,00		
221313/22020	Travaux de réfection du mur de soutènement situé 93 rue de la Montagne Devis pour un montant de 430.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 27/9/2023. Réfection d'un mur suite au glissement d'un terrain communal après les inondations du 4 juin / 14 juillet 2021, les dépenses ne sont pas prises en charge par l'assurance.	10 448,34	430 051,66	430 500,00	0,00		
221313/23005	Voie d'accès et infrastructures au nouveau campus scolaire Woiver ainsi qu'au lotissement à créer dans les "Woiverwisen" - phase II Devis à soumettre au conseil communal en temps utile avant le début des travaux. 2023: frais d'étude pour la phase II (les frais en questions devront éventuellement être refacturés à un promoteur dans le cadre du développement du lotissement -> article de recette 1/131/169210/99001).	0,00	50 000,00	50 000,00	500 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/24005	Travaux d'aménagement d'une jonction entre rue des Champs et rue de l'Eau et aménagement d'une cour de récréation derrière le site Um Bock	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile.						
221313/99001	Entretien des trottoirs	86 254,63	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Le crédit prévoit également l'abaissement de divers trottoirs pour faciliter l'accès aux personnes en chaise roulante.						
221313/99002	Reprofilage de diverses rues sur le territoire de la ville	85 058,81	360 000,00	310 000,00	300 000,00		
222100	Installations techniques	195 795,33	324 000,00	324 000,00	374 000,00		
222100/13007	Modernisation éclairage public	88 860,18	250 000,00	250 000,00	200 000,00		
222100/18009	Installation de bornes de sécurité sur la voie publique	106 935,15	74 000,00	74 000,00	74 000,00		
	Les projets prévus sur l'article 4/910/222100/17038 sont transférés sur cet article plus général. Article géré par le service mobilité.						
222100/24006	Mobilité électrique - transformation de bornes	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
223300	Outillage	0,00	0,00	0,00	0,00		
223300/16037	Travaux de marquage - voie publique et pistes cyclables	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/624/221313/16037 et non plus à l'article 4/624/223300/16037.						
	Article géré par le service mobilité.						
	Total 624	2 439 177,45	4 861 471,07	4 322 419,41	4 944 000,00		
4/625/	625 Parcs						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	542 904,81	2 157 095,19	2 183 095,19	360 000,00		
221313/18014	Aménagement d'un parc sur l'ancien terrain AS	542 904,81	2 077 095,19	2 107 095,19	360 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/625/	625 Parcs						
	<p>Devis actualisé pour la part communale pour un montant de 2.650.811,91 euros voté par le conseil communal en date du 20/7/2022 (travaux supplémentaires -> système d'arrosage, hausses de prix, honoraires) et dûment approuvé par l'autorité supérieure le 13/9/2022.</p> <p>Le devis global pour un montant de 2.317.138,70 euros ttc (hors honoraires) a été voté par le conseil communal en date du 11/7/2018 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 19/7/2018.</p> <p>La part communale se chiffre à 1.240.811,91 euros, l'autre partie étant prise en charge par l'Administration des Ponts et Chaussées.</p> <p>Le Département ministériel des Sports accorde un subside pour l'aménagement de la piste pour boulistes et du terrain multisports. Recette voir article 1/821/161000/99001</p>						
221313/23004	<i>Travaux d'aménagement d'un parc avec pont pour piétons derrière la station Gulf</i>	0,00	80 000,00	76 000,00	0,00		
	Décompte et devis supplémentaire de 25.969,95 euros voté par le conseil communal en sa séance du 15/11/2023. Devis initial pour un montant de 50.000 euros voté en date du 25/1/2023 par le conseil communal. Le crédit est destiné à prendre en charge les dépenses pour le matériel nécessaire pour réaliser le projet. Les travaux seront réalisés par le CIGL (voir article 4/264/238120/99001).						
	Total 625	542 904,81	2 157 095,19	2 183 095,19	360 000,00		
4/626/	626 Cimetières						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	93 900,32	440 000,00	250 000,00	260 000,00		
221313/17006	<i>Réfection et reprofilage des chemins sur les cimetières</i>	79 308,69	155 000,00	55 000,00	130 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte de travaux de finalisation au cimetière de Niederkorn et du réaménagement des chemins principaux du cimetière de Differdange. Devis pour un montant de 190.000 euros voté par le conseil communal en date du 24/2/2021 pour réaliser des travaux sur l'enceinte du cimetière à Oberkorn.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières						
	Devis pour un montant de 50.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018 concernant des travaux à Differdange et Niederkorn.						
221313/18006	<i>Cimetières - installation de colombaires et de nouveaux carreaux dans l'enceinte des cimetières</i>	11 491,04	80 000,00	20 000,00	60 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte de l'agrandissement de la surface au cimetière de Niederkorn. Devis pour un montant de 150.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018 pour des travaux à Differdange et Niederkorn.						
221313/19012	<i>Cimetières - réaménagement et équipement divers</i>	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
221313/19013	<i>Cimetière Oberkorn - aménagement vestiaires, WC public et chaudière</i>	3 100,59	195 000,00	175 000,00	60 000,00		
	Devis pour un montant de 200.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 13/1/2021.						
221313/20015	<i>Cimetières - travaux de réfection de divers murs d'enceinte</i>	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
	Le crédit 2024 prévoit la préparation de la remise en état des murs d'enceinte à Niederkorn et surtout à Lasauvage (-> travaux à réaliser sur 3 ans). Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	228 000,00	227 062,38	149 711,46		
238120/99001 S	<i>Participation aux frais d'investissement d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire - SICEC</i>	0,00	228 000,00	227 062,38	149 711,46		
	Part de la Ville de Differdange dans le cadre du projet d'extension du crématoire. Courrier du SICEC du 27 septembre 2022 annonçant le projet d'extension estimé à 10.000.000 euros ttc et pour lequel la Ville de Differdange est appelée à contribuer par une participation extraordinaire de 227.062,38 euros en 2023 et 149.711,46 euros en 2024 (montant confirmé par appel de fonds du 13/09/2023).						
	Total 626	93 900,32	668 000,00	477 062,38	409 711,46		
4/627/	627 Ateliers						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	12 709 139,58	23 190 860,42	23 190 860,42	30 000 000,00		
221311/12011	<i>Aménagement de nouveaux ateliers communaux (CID)</i>	12 709 139,58	23 190 860,42	23 190 860,42	30 000 000,00		
	Le solde du devis figurera au budget de l'exercice 2025.						
	Devis actualisé pour un montant de 75.914.243,86 ttc voté par le conseil communal en sa séance du 29/3/2023.						
	Devis pour un montant de 69.285.776 euros ttc voté par le conseil communal en date du 22 juillet 2020 et dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 6 août 2020.						
	Taxe de remboursement/compensation pour la destruction d'habitat chauve-souris estimée à +/- 300.000.- sera également comptabilisée sur cet article.						
	Recettes voir articles 1/542/161000/12011 et 1/627/161000/12011						
223210	Véhicules automoteurs	260 859,70	1 841 659,82	1 841 659,82	1 146 000,00		
223210/99001	<i>Acquisition de camionnettes et voitures utilitaires (parc automobile)</i>	190 159,15	453 730,03	453 730,03	185 000,00		
	Les crédits inscrits tiennent compte des acquisitions respectivement remplacements pour les besoins des services.						
	2024: 1x agents municipaux, 2x mairie, remplacement 2 camionnettes 9 places						
	2023: camionnettes MR, parachèvement et RMG						
	2021/2022: camionnettes pour divers services communaux						
223210/99002	<i>Acquisition de voitures (parc automobile II)</i>	68 717,70	220 929,79	220 929,79	156 000,00		
	Les crédits inscrits tiennent compte des acquisitions respectivement remplacements pour les besoins des autres services communaux.						
	2024: camionnette service scolaire, plateau service parachèvement, camionnette toiture						
	2023: voiture service électrique, changement voiture (13 ans) CID et nettoyage						
	2021/2022: voitures de service pour divers départements communaux						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
223210/99003	<i>Acquisition de camions</i> Crédit 2024: changement 2 camions poubelles, Hakenlift Atego service voirie, Holder service jardinage, etc. Crédit 2023: changement kiosque mobile, holder service jardinage, petit camion poubelle, nouvelle balayeuse Crédit 2022: camion de nettoyage siphons Crédit 2021: camion enlèvement des déchets et benne.	1 982,85	1 167 000,00	1 167 000,00	805 000,00		
223300	Outillage	15 788,98	480 000,00	480 000,00	250 000,00		
223300/99001	<i>Acquisition d'équipements techniques</i> Le crédit tient compte de diverses acquisitions comme p.ex. un silo supplémentaire pour le stockage du sel de neige, groupes, désherbeuse, etc.	15 788,98	480 000,00	480 000,00	250 000,00		
	Total 627	12 985 788,26	25 512 520,24	25 512 520,24	31 396 000,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	90 000,00	60 000,00	60 000,00		
211000/99001	<i>Frais d'étude sur l'état des infrastructures d'approvisionnement en eau</i> Mission donnée au bureau d'ingénieurs-conseils Schroder&Associés pour la mise à jour du calcul hydraulique du réseau d'eau potable (120.000 euros ttc à répartir sur les exercices 2022-2023-2024).	0,00	90 000,00	60 000,00	60 000,00		
222100	Installations techniques	614 501,90	401 582,27	401 582,37	1 973 200,00		
222100/99002	<i>Renouvellement de conduites d'eau - remboursement des frais d'investissement réalisés par P&T</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100/99003	<i>Renouvellement de conduites d'eau et réseau chauffage urbain - remboursement des frais d'investissement réalisés par SUDENERGIE (SUDGAZ)</i> Le crédit 2024 tient compte de la tranchée menant vers le Fond-de-Gras. Les crédits 2021-2022 tenaient compte des travaux dans la zone industrielle Hahneboesch et Cité Henri Grey préfinancés par Sudenergie et à rembourser en 2021-2022, conduite chauffage urbain Gravity et aménagement plateforme conteneur Luxenergie.	520 417,73	272 742,37	272 742,37	250 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
222100/99004	Bassins d'eau - réparation et remplacement d'équipements techniques Le crédit 2024 tient également compte de travaux de réaménagement des bassins Rouden Haff, Lasauvage et des stations de pompage Hussigny et Rodange. Les devis y afférents seront soumis au vote du conseil communal en temps utile. Devis pour un montant de 786.139,40 euros ttc voté par le conseil communal en date du 25/1/2023 pour effectuer des travaux de réparation et de remplacement d'équipements techniques au bassin "Rattem".	94 084,17	128 839,90	128 840,00	1 723 200,00		
	Total 630	614 501,90	491 582,27	461 582,37	2 033 200,00		
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
221100	Terrains	2 989 200,00	344 000,00	344 000,00	1 000 000,00		
221100/99001	Acquisition de terrains Le crédit est basé sur des prévisions d'acquisitions, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu. 2024: négociations en cours pour diverses acquisitions - rue des Ligures - avenue Charlotte / Zanon - avenue du Parc des Sports Lamborelle - 3,6 hectares près du Fond-de Gras Crédit 2023: - route de Bascharage (44.000€) - droit de préemption parcelle rue Belair 300.000€ Crédit 2022: - rue Michel Rasquin / Woiwerwisen (Werding) 2.908.800€ - rue Charles Schambourg (Nardecchia) 50.000€ - rue John Dolibois (Etat, voirie publique) 27.700€ - rue de l'Hôpital (Fonds du Logement, jardin) 2.700€ - petite réserve pour autres acquisitions potentielles	2 989 200,00	344 000,00	344 000,00	1 000 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	2 044 450,00	1 000 000,00	1 000 000,00		
221311/99001	Acquisition d'immeubles bâtis	0,00	2 044 450,00	1 000 000,00	1 000 000,00		
	Le crédit est basé sur des prévisions d'acquisitions, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu. Crédit 2024: à décider Crédit 2023: - acquisition 2 garages Chemin de Fer 84.000 € - 3 garages 18-24 Grand-Rue 105.000 € - local BCEE : +/- 1.200.000 (pas réalisé) - acquisition local rez-de-chaussée Miwvelchen +/- 678.000 € (pas réalisé) Crédit 2022: - (acquisition annulée: propriété Lahure à Niederkorn 3.000.000 €)						
	Total 650	2 989 200,00	2 388 450,00	1 344 000,00	2 000 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
291500	Dotation au fonds de réserve logement	0,00	0,00	0,00	0,00		
291500/99002	Dotation au fonds de réserve Pacte Logement 2.0	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Article pas nécessaire pour le moment. article de recette voir 1/690/168000/99002						
	Total 690	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 6	42 407 795,02	40 787 178,60	38 772 755,94	52 597 911,46		
4/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00		
221312/22021	Etude pour la création de surfaces de stockage pour associations locales	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/810/	810 Loisirs						
	L'article est destiné à un projet pour l'aménagement de surfaces supplémentaires à mettre à disposition pour le matériel de stockage des associations locales.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	61 744,82	475 233,35	375 233,35	250 000,00		
221313/11007	<i>Piste cyclable reliant les centres de Differdange et de Niederkorn</i>	47 836,78	275 233,35	275 233,35	0,00		
	Devis élaboré par le bureau Schroeder: - part communale 345.000.- euros votée par le conseil communal en date du 20/11/2019 - part Ponts&Chaussées 1.920.000 euros						
	L'aménagement du chemin cyclable sera effectué par l'Administration des Ponts et Chaussées. Le crédit 2019/2020 tient compte des travaux pour l'installation de l'éclairage et mobilier urbain à effectuer par la commune.						
221313/23009	<i>Chemin cyclable reliant les localités de Niederkorn et Pétange</i>	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00		
	Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
221313/24003	<i>Chemin cyclable reliant la rue Kalekerbaach avec la Cité Woïwer</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
221313/99001	<i>Aménagement de nouvelles aires de jeux et remplacement de jeux sur aires existantes</i>	13 908,04	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Le crédit 2023 tient compte de l'installation d'une aire de jeux sur le parking provisoire Grand-Rue. Renouvellement de différentes aires de jeux existantes. Voir également articles ordinaires 3/621/608121/99002 et 3/621/612200/99002.						
	Total 810	61 744,82	475 233,35	375 233,35	250 000,00		
4/821/	821 Terrains de sports						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	21 561,71	551 438,29	526 438,29	1 050 000,00		
221311/18018	<i>Construction d'un stade d'athlétisme régional au Woïwer</i>	0,00	25 000,00	0,00	50 000,00		
	Projet relancé.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
	Le crédit tenait compte des frais d'étude pour élaborer un projet définitif pour la phase I y incluant le stade avec parking souterrain ainsi qu'une aire multifonctionnelle avec modules de motricité et de défoulement. Accord du Département ministériel des Sports pour l'octroi éventuel d'un subside de 3.000.000 euros (50% des frais opposables). voir article de recette 1/821/161000/18018.						
221311/18019	<i>Thillebiereg - travaux de rénovation du stade (phase I)</i>	21 561,71	526 438,29	526 438,29	1 000 000,00		
	Devis pour un montant arrondi de 1.226.000 euros ttc pour la phase I avec travaux de rénovation et restauration du mur d'enceinte voté par le conseil communal en date du 14/12/2022. Une demande de subside sera introduite auprès du INPA. Article de recette voir 1/821/161000/18019						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	17 593,99	107 406,01	107 406,01	1 335 000,00		
221312/21009	<i>Stand de Tir Oberkorn - travaux de mise en conformité</i>	17 593,99	57 406,01	57 406,01	500 000,00		
	Devis pour un montant de 835.175 € ttc voté par le conseil communal en date du 13/12/2023. Le crédit 2022-2023 tenait compte de diverses étude pour l'élaboration du projet. Les travaux en question ne seront exécutés qu'après une cession gratuite préalable du site à la commune. Recette voir article 1/821/161000/21009						
221312/22023	<i>Terrain d'entraînement de chiens Niederkorn</i>	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
	Le crédit tient compte de la rénovation de la surface synthétique.						
221312/24011	<i>Rénovation du terrain synthétique à Niederkorn</i>	0,00	0,00	0,00	735 000,00		
	Devis pour un montant de 735.000 euros ttc voté par le conseil communal en date du 13/12/2023. Recette voir article 1/821/161000/24011						
221312/24013	<i>Stand de Tir Lasauvage/Differdange - travaux de mise en conformité</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
221312/24019	<i>Rénovation et extension des vestiaires au terrain de football à Niederkorn</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte de l'élaboration d'un projet. Article de recette voir 1/821/161000/24019						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	82 899,43	197 000,00	197 000,00	0,00		
221313/20004	Remise en état du terrain synthétique Woiver	82 899,43	0,00	0,00	0,00		
	Devis pour un montant de 750.000 voté par le conseil communal en date du 25/11/2020. recette voir article 1/821/161000/20004						
221313/21011	Travaux de réaménagement du terrain de football Stade Jos Hauptert à Niederkorn	0,00	147 000,00	147 000,00	0,00		
	Le crédit tient compte du remplacement de la chaudière et d'une analyse des futurs besoins sur le site.						
221313/23011	Stade Jaminet à Oberkorn - aménagement de gradins écologiques	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
223300	Outillage	106 866,76	71 000,00	71 000,00	260 000,00		
223300/16018	Acquisition de matériel et de machines pour l'exploitation	106 866,76	0,00	0,00	0,00		
	Les dépenses qui figuraient ici ont été transférées vers les articles 4/821/223300/99001 et 4/822/223300/99001 à partir de l'exercice 2023. Aquisition de machines suivant desiderata du service des sports.						
223300/99001	Acquisition de matériel et de machines pour l'exploitation (outdoor)	0,00	71 000,00	71 000,00	260 000,00		
	Avant l'exercice 2023 ces dépenses figuraient à l'article 4/821/223300/16018.						
	Total 821	228 921,89	926 844,30	901 844,30	2 645 000,00		
4/822/	822 Halls sportifs						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	6 690 747,13	14 530 975,99	14 530 975,99	10 500 000,00		
221311/14012	Centre Sportif Oberkorn / rénovation et extension du Centre sportif à Oberkorn (Sportfabrik) - phase I	2 470 948,91	1 353 055,72	1 353 055,72	0,00		
	Le crédit 2022 tient compte du solde du devis initial, du devis supplémentaire pour équipements spécifiques et d'un devis supplémentaire à soumettre au vote du conseil communal en 2021 (création surface supplémentaire de 400m2, mobilier et hausse de prix).						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs						
	<p>La phase I portant sur la construction d'une annexe latérale a été votée le 10/5/2017 au montant de 9.106.784,38 € et inclut le projet "SportFabrik", base scientifique et sportive nationale exploitée ultérieurement par le LIHPS (Luxembourg Institute for High Performance in Sports).</p> <p>Devis supplémentaire de 3.519.399 € pour équipements spécifiques voté par le conseil communal en date du 22/7/2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 13/8/2020.</p> <p>Accord de subside du Département ministériel des Sports. Recettes voir articles 1/822/161000/14012 et 1/542/161000/14012.</p>						
221311/15021	Construction d'un nouveau hall sportif au campus scolaire Niederkorn-Centre	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<p>Décompte du projet voté par le conseil communal en date du 20/7/2022.</p> <p>Plans de base et cahier des charges fonctionnel pour lancer un marché public européen à dialogue compétitif votés par le conseil communal en sa séance du 15/06/2016 et dûment approuvés par l'autorité sup. le 09/08/2016.</p> <p>Offre finale au montant de 5.990.000 euros htva (7.008.300 ttc) retenue lors de la séance du conseil communal du 19/7/2017.</p> <p>Le crédit 2020 tiendra compte du solde du devis final avec un total se chiffrant finalement à 8.100.000 euros avec prise en compte des honoraires et diverses hausses. Le devis supplémentaire y relatif a été voté par le conseil communal en date du 1/7/2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 22/7/2020.</p> <p>Subside du Département ministériel des Sports accordé pour un montant de 2.310.000 euros -> recette voir art. 1/822/161000/15021.</p>						
221311/16005	Construction d'une nouvelle salle sportive au campus scolaire "Um Bock"	2 001 354,70	3 194 465,53	3 194 465,53	1 500 000,00		
	<p>L'exercice 2025 tiendra compte du solde du projet. Devis actualisé pour un montant de 45.787.275,02 euros ttc voté par le conseil communal en sa séance du 29/3/2023.</p> <p>Devis pour un montant de 41.260.397,86 € TTC a été voté par le conseil communal en date du 20 novembre 2019.</p> <p>Voir également articles 4/242/2213111/16005 et</p>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs						
	4/910/221311/16005 recettes voir articles 1/910/161000/16005, 1/822/161000/16005, 1/542/161000/16005, 1/520/161000/16005 et 1/242/161000/16005						
221311/18020	Centre sportif John Scheuren à Oberkorn / projet de rénovation et assainissement phase II	2 218 443,52	9 983 454,74	9 983 454,74	9 000 000,00		
	Devis visant l'aménagement extérieur pour un montant de 890.498,50 euros ttc voté par le conseil communal en date du 13/12/2023. Le crédit y respectif étant déjà prévu à l'article.						
	Devis pour un montant total de 23.072.198,08 euros ttc voté par le conseil communal en date du 27/10/2021. Le projet comprend les travaux de rénovation, d'extension, de mise en conformité et les honoraires).						
	Devis pour travaux préliminaires pour un montant de 1.205.100 euros ttc voté par le conseil communal en date du 1/7/2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 16/7/2020.						
	Devis pour un montant de 350.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018 pour la partie mise en conformité. recette voir article 1/822/161000/18020						
222100	Installations techniques	0,00	360 000,00	200 000,00	0,00		
222100/17040	Parc des Sports: aménagements infrastructurel et paysager, concept événementiel, de loisirs en plein air et de mobilité douce	0,00	360 000,00	200 000,00	0,00		
	Le crédit 2023 tient compte du solde des 3 devis.						
	- Devis de 1.200.000 € pour travaux de canalisation, réseaux et aménagement bassins de rétention voté le 15/3/2017.						
	- Devis complémentaire de 2.167.770,74 € voté le 19/7/2017 pour réaliser concept global comprenant aménagement paysager, création concept événementiel, de loisirs en plein air et de mobilité douce.						
	- Devis de 385.951,50 euros pour le poste de transformation voté le 20/7/2016 par le conseil communal (dépense initialement prévue sur l'article 4/831/22131116019 nouveau Hall polyvalent).						
	Recette voir article 1/520/162000/17040						
223210	Véhicules automoteurs	0,00	0,00	0,00	0,00		
223210/99001	Acquisition de véhicules utilitaires pour le service des sports	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs						
223300	Outillage	0,00	181 000,00	181 000,00	190 000,00		
223300/99001	Acquisition de matériel et de machines pour l'exploitation (indoor)	0,00	181 000,00	181 000,00	190 000,00		
	Avant l'exercice 2023 ces dépenses figuraient à l'article 4/821/223300/16018.						
	Total 822	6 690 747,13	15 071 975,99	14 911 975,99	10 690 000,00		
4/823/	823 Piscines						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	50 000,00	0,00	200 000,00		
221313/19038	Aquasud / extension de la piscine	0,00	50 000,00	0,00	200 000,00		
	Le crédit est destiné à réaliser les analyses nécessaires pour élaborer un projet d'extension de la piscine Aquasud (en attendant le projet EIDE).						
	Total 823	0,00	50 000,00	0,00	200 000,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	65 892,97	157 831,71	157 831,71	0,00		
221311/16019	Construction d'un nouveau hall polyvalent à Oberkorn	65 892,97	157 831,71	157 831,71	0,00		
	Le crédit rectifié 2019 tient compte de travaux supplémentaires pour un montant actuellement estimé à 1.515.000 euros, un devis y relatif sera soumis au conseil communal dans les meilleurs délais.						
	Devis pour un montant de 7.485.000 euros ttc soumis au vote du conseil communal le 2/12/2016 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 19/1/2017.						
	Le devis pour la partie Medientechnik ainsi que pour le 1er équipement pour un montant actuellement estimé à 2.200.000 euros a été soumis au vote du conseil communal lors de la séance du 30/1/2019.						
	Total 831	65 892,97	157 831,71	157 831,71	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024	Budget rectificatif 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
222100	Installations techniques	33 148,13	20 000,00	20 000,00	0,00		
222100/15030	Ecole de musique / équipement	33 148,13	20 000,00	20 000,00	0,00		
	À partir de l'exercice 2024, ces dépenses figurent à l'article 3/836/648800/99003.						
	Total 836	33 148,13	20 000,00	20 000,00	0,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	100 000,00	0,00	0,00		
221312/23013	Aménagement d'un musée de la photographie	0,00	100 000,00	0,00	0,00		
	Projet actuellement suspendu.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	72 207,58	160 000,00	160 000,00	0,00		
221313/13008	Remise en valeur patrimoine culturel	72 207,58	27 600,00	27 600,00	0,00		
	Le crédit 2022-2023 tient compte de la remise en état du site Hondsbesch. Devis pour un montant de 100.000 euros voté le 22/9/2021.						
221313/22002	Travaux de transformation de l'accès vers le Monument aux Morts ArcerlorMittal avec aménagement d'un parc	0,00	132 400,00	132 400,00	0,00		
	Devis pour un montant de 135.000 euros et crédit supplémentaire voté par le conseil communal en date du 1/3/2023.						
222100	Installations techniques	19 200,87	0,00	0,00	0,00		
222100/22004	Eglise Lasauvage - équipement mobilier	19 200,87	0,00	0,00	0,00		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/838/223410/22004 et non plus à l'article 4/838/222100/22004.						
	Article géré par le service culturel.						
223410	Mobilier	0,00	50 000,00	50 000,00	80 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/838/	838 Patrimoine culturel						
223410/22004	<i>Eglise Lasauvage - équipement mobilier</i>	0,00	50 000,00	50 000,00	80 000,00		
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/838/223410/22004 et non plus à l'article 4/838/222100/22004.						
	Article géré par le service entretien bâtiments.						
	Total 838	91 408,45	310 000,00	210 000,00	80 000,00		
4/850/	850 Cultes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	156 709,26	699 290,74	699 290,74	0,00		
221311/20011	<i>Eglise Lasauvage - travaux d'aménagement extérieur</i>	156 709,26	699 290,74	699 290,74	0,00		
	Le crédit est destiné à réaliser un concept de réaménagement des alentours. - devis pour un montant de 185.158 euros voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 pour la partie "aménagement de toilettes publiques". - devis pour un montant de 498.910,05 euros voté par le conseil communal en date du 20/7/2022 pour les travaux de réaménagement et de drainage. - devis pour un montant de 175.332,90 euros voté par le conseil communal en date du 27/9/2023 pour divers travaux supplémentaires.						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	306 727,85	65 272,15	65 272,15	0,00		
221312/12017	<i>Eglise Lasauvage / travaux de rénovation</i>	306 727,85	65 272,15	65 272,15	0,00		
	Le crédit rectifié 2022 tient compte de la fin des travaux. Devis actualisé à soumettre au vote du conseil communal lors du décompte du projet.						
	Le crédit 2018 était prévu pour réaliser une étude et élaborer un devis actualisé pour un montant de de 1.850.871,76 € voté par le conseil communal en date du 14/12/2018.						
	Devis initial pour un montant de 1.413.860,89 € ttc voté par le conseil communal en date du 14/12/2012.						
	Le subside de l'Institut national pour le patrimoine						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/850/	850 Cultes						
	architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) est estimé à 450.000 €.						
	Voir article de recettes 1/850/161000/12017.						
	La Ville de Differdange est propriétaire de l'édifice conformément à la loi du 13 février 2018 sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, ainsi que sur l'interdiction du financement des cultes par les communes (-> voir également la séance du conseil communal du 21/11/2018 portant sur la décision du dégrèvement de l'Eglise de Lasauvage).						
	Total 850	463 437,11	764 562,89	764 562,89	0,00		
4/860/	860 Fêtes publiques						
223800	Autres installations	0,00	0,00	0,00	270 000,00		
223800/99001	Acquisition d'un chalet pour fêtes publiques	0,00	0,00	0,00	230 000,00		
223800/99002	Acquisition de matériel réutilisable pour fêtes publiques	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	Total 860	0,00	0,00	0,00	270 000,00		
	Total général 8	7 635 300,50	17 776 448,24	17 341 448,24	14 135 000,00		
4/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	116 000,00		
211000/24014	Frais d'études dans le cadre de l'Ecole Fousbann	0,00	0,00	0,00	116 000,00		
	Honoraires supplémentaires à payer au bureau d'architecte suivant jugement civil n°2023TALCH11/00141 du 27/10/2023.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	15 901 633,71	32 950 093,11	32 882 193,11	24 180 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221311/16002	<i>Place Nelson Mandela - construction d'une école primaire</i> Projet suspendu. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Voir remarque sous l'article 4/131/221311/16002.	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
221311/16005	<i>Campus scolaire Um Bock - travaux de rénovation et d'extension de l'école</i> L'exercice 2025 tiendra compte du solde du projet. Devis actualisé pour un montant de 45.787.275,02 euros ttc voté par le conseil communal en sa séance du 29/3/2023. Devis pour un montant 41.260.397,86 TTC a été voté par le conseil communal en date du 20 novembre 2019. Voir également articles 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005 recettes voir articles 1/910/161000/16005, 1/822/161000/16005, 1/542/161000/16005, 1/520/161000/16005 et 1/242/161000/16005	4 513 747,86	8 502 455,24	8 502 455,24	9 000 000,00		
221311/16013	<i>EIDE / Ecole Internationale à Differdange - école primaire</i> Le crédit 2024 tiendra compte du solde par rapport aux deux devis votés dans le cadre de ce projet. Devis pour un montant de 34.624.200,73€ voté par le conseil communal en date du 15 mai 2019. Le crédit 2019 tient compte des premières dépenses à effectuer dans le cadre de ce projet. Devis pour un montant de 1.433.250 euros ttc pour travaux de démolition Hall La Chiers et assainissement voté par le conseil communal en date du 30/1/2019. L'Etat remboursera les frais suivants sur base d'un engagement écrit gouvernemental du 20/7/2018: - prix de construction du projet - prix du terrain (15.000 € / are) - prix du Hall La Chiers (1.500.000 €) - prix de démolition du Hall La Chiers - frais d'assainissement du terrain - frais de gestion du projet par le service technique communal - frais de préfinancement moyennant emprunt à court terme Préfinancement voir article 1/180/198200/16013	7 774 409,70	12 243 564,26	12 243 564,26	8 800 000,00		
221311/17011	<i>Campus scolaire Niederkorn - travaux de réaménagement des alentours</i>	17 156,55	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	<p>Le crédit 2022 tient compte du solde du devis initial et actualisé. Devis actualisé pour la phase II pour un montant de 2.500.000 € voté par le conseil communal en date du 18/12/2019. Devis pour un montant de 500.000 euros voté par le conseil communal en date du 25/4/2018 pour la phase I.</p> <p>Recette voir article 1/821/161000/99001 (25.000 euros du Ministère des Sports pour le terrain multisports).</p>						
221311/18002	Travaux de construction nouvelle école Cité Mathendahl à Niederkorn	583 487,06	0,00	0,00	0,00		
	<p>Devis pour un montant global de 14.096.400 euros voté le 21/11/2018 pour la partie maison relais et la partie école. Le crédit 2022 tient compte du solde du devis.</p> <p>Le projet prévoit: maison relais avec 10 salles pouvant accueillir +/- 270 enfants 2 classes à 20 enfants pour le précoce 4 classes à 20 enfants pour le préscolaire cycle 1 4 classes à 20 enfants pour le primaire cycle 2 cuisine professionnelle pour préparer +/- 700 repas</p> <p>Recettes voir articles 1/910/161000/18002, 1/542/161000/18002 et 1/242/161000/18002</p>						
221311/18033	EIDE / Ecole internationale à Differdange - structure provisoire pour l'enseignement fondamental	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<p>Le crédit 2020 tient compte de l'installation d'une salle de classe supplémentaire pour la durée 9-12/2020 étant donné que l'ouverture du lycée définitif est retardée. Crédit spécial pour un montant de 250.000 euros voté le 25/4/2018 par le conseil communal, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 3/5/2018, pour les travaux d'aménagement et des frais d'installation de la structure provisoire pour l'EIDE primaire.</p> <p>Dépense loyer voir article 3/121/611120/99001. Recette voir article 2/132/708212/99001.</p>						
221311/19022	Ecole des Garçons Niederkorn - travaux de rénovation et de mise en conformité	641 453,80	177 090,84	177 090,84	0,00		
	<p>Devis supplémentaire pour un montant de 650.000 euros voté par le conseil communal en date du 27/9/2023 (notamment pour la transformation des sous-sols). Devis pour un montant de 1.750.000 euros soumis au vote du conseil communal en date du</p>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	29/1/2020. Recettes voir article 1/822/161000/19022 et 1/910/161000/19022						
221311/19023	Travaux de rénovation Ecole Fousbann - ancien bâtiment Le crédit rectifié 2019 tenait compte d'un supplément de 250.000 euros pour l'installation de stores. Devis pour un montant de 1.463.000 euros pour la phase I (toiture et façade) voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Recette voir article 1/910/161000/19023.	0,00	0,00	0,00	0,00		
221311/19032	Campus scolaire Woiver - travaux de rénovation ancien bâtiment Décompte du projet voté le 9/6/2021. Le crédit 2020 tient compte de la démolition du parvis non-prévu dans le devis initial. Devis pour un montant de 2.093.500 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Le crédit est destiné à rénover 16 salles de classes. Recette voir article 1/910/161000/19032.	0,00	0,00	0,00	0,00		
221311/19034	Ecole des Filles Niederkorn - travaux de rénovation, de transformation et de mise en conformité 2e devis actualisé pour un montant de 14.131.100 euros ttc à soumettre au vote du conseil communal. L'exercice 2024 tient compte du solde final. Devis actualisé pour un montant arrondi de 12.055.200 euros ttc voté par le conseil communal en date de du 1/3/2023 (transmission obligatoire MI Intérieur effectuée 10/3/2023). Le crédit 2024 tiendra compte du solde du devis. Devis pour un montant de 9.917.194 euros ttc (honoraires inclus) voté par le conseil communal en date du 24/11/2021. Le projet comprend notamment l'augmentation du nombre de salles de classe de 10 à 14 ainsi qu'une extension des surfaces pour la maison relais. Le crédit 2021 a permis de finaliser les études nécessaires pour préparer le projet. Le crédit 2024 tiendra compte du solde du devis. Recettes voir articles 1/242/161000/19034, 1/542/161000/19034 et	1 331 766,59	9 165 682,77	9 165 682,77	3 600 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	1/910/161000/19034						
221311/19039	Bâtiments scolaires - remplacement des anciens sols en lino Le crédit 2022 tenait compte de travaux dans la Technikschoul/Woier.	37 883,28	0,00	0,00	50 000,00		
221311/20007	Ecole rue St Pierre Niederkorn - travaux d'extension Le crédit rectifié 2023 tient compte d'une facture de 32.100 euros laquelle a été transmise par l'entreprise de chauffage uniquement après le décompte du projet. Devis supplémentaire pour un montant de 967.000 euros ttc et décompte du projet votés par le conseil communal en sa séance du 29/3/2023. Devis pour un montant de 2.530.000 euros voté par le conseil communal en date du 6 mai 2020 et dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 10 juin 2020. recette voir article 1/910/161000/20007	774 825,05	416 300,00	448 400,00	0,00		
221311/20016	Ecole Prince Henri Oberkorn - travaux de réaménagement de la cour, reprofilage et aménagement aire de jeux Devis pour un montant de 150.000 euros voté par le conseil communal en date du 9/12/2020.	11 056,50	185 000,00	185 000,00	0,00		
221311/21007	Nouveau campus scolaire Woierwisen Projet mis en suspens. Le crédit initial 2023 tenait compte de frais d'études pour élaborer un projet. Dans le cadre de ce projet les surfaces pour l'EDIFF sont également prévues d'être transférées de l'Ecole Fousbann vers Woier. Recette voir article 1/910/161000/21007.	0,00	100 000,00	0,00	0,00		
221311/21008	Nouveau campus scolaire à Niederkorn Article pour mémoire. Un crédit sera inscrit au budget 2024 pour effectuer les études nécessaires pour élaborer un projet. Recette voir article 1/910/161000/21008.	0,00	0,00	0,00	0,00		
221311/22016	Ecole des Filles Differdange - travaux de mise en conformité	0,00	50 000,00	50 000,00	1 000 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	Le crédit 2023 a permis de finaliser les études nécessaires pour préparer le projet. Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						
221311/22025	<i>Campus scolaire Differdange Centre - mise en place d'une structure provisoire préfabriquée</i>	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	830 000,00		
	Le crédit 2023-2024 tient compte de l'acquisition d'une structure préfabriquée. Les dépenses pour la démolition et l'installation préalable sont également comptabilisées sur cet article. Devis pour un montant de 2.580.000 euros voté par le conseil communal en date du 13/12/2023.						
221311/22031	<i>Nouveau campus scolaire Differdange - ancien couvent</i>	215 847,32	350 000,00	350 000,00	900 000,00		
	Le crédit 2022-2024 tient compte de frais d'études pour élaborer un projet. Les demandes de subsides relatives au projet seront transmises en temps utile aux ministères compétents. Recettes voir articles 1/242/161000/22031, 1/822/161000/22031 et 1/910/161000/22031.						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00		
221312/24001	<i>EIDE / Ecole Internationale à Differdange - extension avec piscines, hall sportif et salles de classes</i>	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
	Suivant engagement gouvernemental encore à conclure, l'Etat procédera à l'acquisition du bâtiment après achèvement du projet. Le crédit 2024 tient compte des premières études pour ledit projet.						
	Préfinancement voir article 1/180/198200/24001, recette voire article 1/910/261300/24001, dépense ordinaire voir article 3/180/655220/24001						
221312/24004	<i>Ecole des Filles Differdange - stabilisation du mur d'enceinte</i>	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Devis pour un montant de 100.000 € voté par le conseil communal en date du 13/12/2023.						
221312/24008	<i>Acquisition du bâtiment modulaire Um Bock et déplacement vers le site du campus scolaire Woier</i>	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00		
	Le crédit 2024 tient compte de l'acquisition du bâtiment modulaire. Les frais pour le déplacement seront uniquement prévus au budget de l'exercice 2025 (voire également article 4/624/221313/17005 pour les frais d'infrastructures).						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221322	Constructions à usage de tiers - sur sol d'autrui	0,00	4 200 000,00	4 400 000,00	0,00		
221322/23017	Préfinancement des travaux de rénovation et d'extension des surfaces préfabriquées (Villa Hadir) pour l'annexe du Lycée Privé Emile Metz (LPEM)	0,00	4 200 000,00	4 400 000,00	0,00		
	Le crédit rectifié 2023 tient compte d'un supplément de 200.000 euros engendrés par des frais imprévus pour le chauffage, éclairage et aménagements extérieurs). Devis pour un montant de 4.200.000 euros voté par le conseil communal en date du 17/5/2023 dont notamment une offre de 3.299.615 euros hTVA pour les travaux de rénovation, de réaménagement, d'agrandissement et d'embellissement des surfaces préfabriquées. Les frais seront intégralement remboursés par l'Etat, voire article de recette 1/910/261300/23017.						
222100	Installations techniques	17 376,68	75 000,00	75 000,00	190 000,00		
222100/18025	Mise en place de plans d'évacuation dans les écoles	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
222100/22017	Installation d'une signalétique "plan catastrophe" dans les écoles	17 376,68	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
	Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						
222100/22029	Ecole Fousbann - mise en place d'une protection contre la canicule	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
222100/24016	Campus scolaire Woiver - installation d'une cuisine pédagogique (salle d'appui)	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
223410	Mobilier	103 312,74	493 687,26	315 000,00	479 000,00		
223410/99001	Bâtiments scolaires - acquisition équipement mobilier	103 312,74	493 687,26	315 000,00	479 000,00		
	Renouvellement équipements dans différentes écoles. Le crédit 2024 tient compte des installations suivantes: - réaménagement Ecole Um Bock après transformation - réaménagement Ecole des Filles Niederkorn après transformation Le crédit 2023 tient compte des installations suivantes: - réaménagement Ecole des Filles Niederkorn après transformation - structure préfabriquée Differdange-Centre Le crédit 2022 tient compte des installations suivantes: - structure préfabriquée Differdange-Centre - campus Mathendahl Le crédit 2021 tient compte des installations suivantes:						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2022	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	- structure préfabriquée Niederkorn - campus Mathendahl						
223500	Matériel informatique (hardware)	171 533,68	140 000,00	140 000,00	140 000,00		
223500/99001	Equipement informatique spécifique pour les écoles	89 607,98	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
223500/99002	Enseignement primaire - Installation borne WIFI	81 925,70	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
	Total 910	16 193 856,81	37 858 780,37	37 812 193,11	26 905 000,00		
	Total général 9	16 193 856,81	37 858 780,37	37 812 193,11	26 905 000,00		
	TOTAL GENERAL	100 231 569,16	124 023 209,88	119 426 944,09	167 978 411,46		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice.
Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Rémunérations et salaires bruts		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99100	Rémunérations et salaires bruts	45 661 958,32	50 665 000,00	52 880 000,00	56 030 000,00		
	Dépense globale à ventiler	45 661 958,32	50 665 000,00	52 880 000,00	56 030 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/621000/99100	Secrétariat et services annexes / rémunérations et salaires bruts 8,07%- 8,07%			4 267 416,00	4 521 621,00		
3/123/621000/99100	Recette communale / rémunérations et salaires bruts 0,78%- 0,78%			412 464,00	437 034,00		
3/125/621000/99100	Service informatique / rémunérations et salaires bruts 1,21%- 1,21%			639 848,00	677 963,00		
3/131/621000/99100	Urbanisation et développement rural / rémunérations et salaires bruts 6,87%- 6,87%			3 632 856,00	3 849 261,00		
3/132/621000/99100	Bâtiments communaux / rémunérations et salaires bruts 4,53%- 4,53%			2 395 464,00	2 538 159,00		
3/134/621000/99100	Service écologique / rémunérations et salaires bruts 1,20%- 1,20%			634 560,00	672 360,00		
3/135/621000/99100	Services techniques / rémunérations et salaires bruts 5,69%- 5,69%			3 008 872,00	3 188 107,00		
3/230/621000/99100	Egalité des chances - rémunérations et salaires bruts 0,36%- 0,36%			190 368,00	201 708,00		
3/241/621000/99100	Crèches et foyers du jour - rémunérations et salaires bruts 4,09%- 4,09%			2 162 792,00	2 291 627,00		
3/242/621000/99100	Maisons relais / rémunérations et salaires bruts 26,64%- 26,64%			14 087 232,00	14 926 392,00		
3/259/621000/99100	Service jeunesse / rémunérations et salaires bruts 0,24%- 0,24%			126 912,00	134 472,00		
3/263/621000/99100	Département social / rémunérations et salaires bruts 2,02%- 2,02%			1 068 176,00	1 131 806,00		
3/264/621000/99100	Job Center / rémunérations et salaires bruts 0,33%- 0,33%			174 504,00	184 899,00		
3/311/621000/99100	Agents municipaux / rémunérations et salaires bruts 1,67%- 1,67%			883 096,00	935 701,00		
3/493/621000/99100	1535° - rémunérations et salaires bruts 1,25%- 1,25%			661 000,00	700 375,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations et salaires bruts		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/621000/99100	Gestion des déchets / rémunérations et salaires bruts 2,90%- 2,90%			1 533 520,00	1 624 870,00		
3/520/621000/99100	Gestion des eaux usées / rémunérations et salaires bruts 0,28%- 0,28%			148 064,00	156 884,00		
3/611/621000/99100	Service du logement / rémunérations et salaires bruts 0,58%- 0,58%			306 704,00	324 974,00		
3/612/621000/99100	Agence immobilière sociale - rémunérations et salaires bruts 0,65%- 0,65%			343 720,00	364 195,00		
3/624/621000/99100	Voirie vicinale / rémunérations et salaires bruts 4,11%- 4,11%			2 173 368,00	2 302 833,00		
3/626/621000/99100	Cimetières / rémunérations et salaires bruts 0,90%- 0,90%			475 920,00	504 270,00		
3/630/621000/99100	Alimentation en eau / rémunérations et salaires bruts 1,00%- 1,00%			528 800,00	560 300,00		
3/821/621000/99100	Terrains de sports / rémunérations et salaires bruts 1,14%- 1,14%			602 832,00	638 742,00		
3/822/621000/99100	Halls sportifs / rémunérations et salaires bruts 2,56%- 2,56%			1 353 728,00	1 434 368,00		
3/829/621000/99100	Service des sports / rémunérations et salaires bruts 1,10%- 1,10%			581 680,00	616 330,00		
3/831/621000/99100	Centres culturels / rémunérations et salaires bruts 0,54%- 0,54%			285 552,00	302 562,00		
3/836/621000/99100	Ecole de musique / rémunérations et salaires bruts 4,65%- 4,65%			2 458 920,00	2 605 395,00		
3/837/621000/99100	Bibliothèque publique municipale / rémunérations et salaires bruts 1,32%- 1,32%			698 016,00	739 596,00		
3/839/621000/99100	Service culturel / rémunérations et salaires bruts 1,67%- 1,67%			883 096,00	935 701,00		
3/930/621000/99100	Service scolaire / rémunérations et salaires bruts 1,42%- 1,42%			750 896,00	795 626,00		
3/930/621000/99101	Services annexes à l'enseignement / salaires bruts 9,84%- 9,84%			5 203 392,00	5 513 352,00		
3/930/621000/99102	Cours pour adultes - indemnités diverses 0,39%- 0,39%			206 232,00	218 517,00		
	Total des tranches imputées			52 880 000,00	56 030 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Charges sociales (part patronale)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99100	Charges sociales (part patronale)	8 033 461,62	9 240 000,00	9 290 000,00	11 185 000,00		
	Dépense globale à ventiler	8 033 461,62	9 240 000,00	9 290 000,00	11 185 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/623000/99100	Secrétariat et services annexes / charges sociales (part patronale) 8,07%- 8,07%			749 703,00	902 629,50		
3/123/623000/99100	Recette communale / charges sociales (part patronale) 0,78%- 0,78%			72 462,00	87 243,00		
3/125/623000/99100	Service informatique / charges sociales (part patronale) 1,21%- 1,21%			112 409,00	135 338,50		
3/131/623000/99100	Urbanisation et développement rural / charges sociales (part patronale) 6,87%- 6,87%			638 223,00	768 409,50		
3/132/623000/99100	Bâtiments communaux / charges sociales (part patronale) 4,53%- 4,53%			420 837,00	506 680,50		
3/134/623000/99100	Service écologique / charges sociales (part patronale) 1,20%- 1,20%			111 480,00	134 220,00		
3/135/623000/99100	Services techniques / charges sociales (part patronale) 5,69%- 5,69%			528 601,00	636 426,50		
3/230/623000/99100	Egalité des chances - charges sociales (part patronale) 0,36%- 0,36%			33 444,00	40 266,00		
3/241/623000/99100	Crèches et foyers du jour - charges sociales (part patronale) 4,09%- 4,09%			379 961,00	457 466,50		
3/242/623000/99100	Maisons relais / charges sociales (part patronale) 26,64%- 26,64%			2 474 856,00	2 979 684,00		
3/259/623000/99100	Charges sociales (part patronale) 0,24%- 0,24%			22 296,00	26 844,00		
3/263/623000/99100	Département social / charges sociales (part patronale) 2,02%- 2,02%			187 658,00	225 937,00		
3/264/623000/99100	Job Center / charges sociales (part patronale) 0,33%- 0,33%			30 657,00	36 910,50		
3/311/623000/99100	Agents municipaux / charges sociales (part patronale) 1,67%- 1,67%			155 143,00	186 789,50		
3/493/623000/99100	1535° - Charges sociales (part patronale) 1,25%- 1,25%			116 125,00	139 812,50		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Charges sociales (part patronale)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/623000/99100	Gestion des déchets / charges sociales (part patronale) 2,90%- 2,90%			269 410,00	324 365,00		
3/520/623000/99100	Gestion des eaux usées / charges sociales (part patronale) 0,28%- 0,28%			26 012,00	31 318,00		
3/611/623000/99100	Service du logement / charges sociales (part patronale) 0,58%- 0,58%			53 882,00	64 873,00		
3/612/623000/99100	Agence immobilière sociale - charges sociales (part patronale) 0,65%- 0,65%			60 385,00	72 702,50		
3/624/623000/99100	Voirie vicinale / charges sociales (part patronale) 4,11%- 4,11%			381 819,00	459 703,50		
3/626/623000/99100	Cimetières / charges sociales (part patronale) 0,90%- 0,90%			83 610,00	100 665,00		
3/630/623000/99100	Alimentation en eau / charges sociales (part patronale) 1,00%- 1,00%			92 900,00	111 850,00		
3/821/623000/99100	Terrains de sports / charges sociales (part patronale) 1,14%- 1,14%			105 906,00	127 509,00		
3/822/623000/99100	Halls sportifs / charges sociales (part patronale) 2,56%- 2,56%			237 824,00	286 336,00		
3/829/623000/99100	Service des sports / charges sociales (part patronale) 1,10%- 1,10%			102 190,00	123 035,00		
3/831/623000/99100	Centres culturels / charges sociales (part patronale) 0,54%- 0,54%			50 166,00	60 399,00		
3/836/623000/99100	Ecole de musique / charges sociales (part patronale) 4,65%- 4,65%			431 985,00	520 102,50		
3/837/623000/99100	Bibliothèque publique municipale / charges sociales (part patronale) 1,32%- 1,32%			122 628,00	147 642,00		
3/839/623000/99100	Service culturel / charges sociales (part patronale) 1,67%- 1,67%			155 143,00	186 789,50		
3/930/623000/99100	Service scolaire et services annexes / charges sociales (part patronale) 11,65%- 11,65%			1 082 285,00	1 303 052,50		
	Total des tranches imputées			9 290 000,00	11 185 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Electricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99100	Electricité	1 000 072,34	3 500 000,00	4 250 000,00	2 000 000,00		
	Dépense globale à ventiler	1 000 072,34	3 500 000,00	4 250 000,00	2 000 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608112/99100	Bâtiments communaux - électricité 17,25%- 17,25%			733 125,00	345 000,00		
3/241/608112/99100	Crèches et foyers du jour - électricité 1,00%- 1,00%			42 500,00	20 000,00		
3/242/608112/99100	Maisons relais - électricité 11,00%- 11,00%			467 500,00	220 000,00		
3/493/608112/99100	1535° / électricité 8,25%- 8,25%			350 625,00	165 000,00		
3/624/608112/99100	Voirie vicinale - électricité 29,00%- 29,00%			1 232 500,00	580 000,00		
3/626/608112/99100	Cimetières - électricité 1,00%- 1,00%			42 500,00	20 000,00		
3/821/608112/99100	Terrains de sports - électricité 5,50%- 5,50%			233 750,00	110 000,00		
3/822/608112/99100	Halls sportifs - électricité 7,00%- 7,00%			297 500,00	140 000,00		
3/831/608112/99100	Centres culturels - électricité 5,50%- 5,50%			233 750,00	110 000,00		
3/850/608112/99100	Eglises et presbytères - électricité 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608112/99100	Enseignement fondamental - électricité 14,50%- 14,50%			616 250,00	290 000,00		
	Total des tranches imputées			4 250 000,00	2 000 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99100	Gaz Mise hors service du moteur en raison des tarifs de gaz trop élevés pour l'exercice 2023 (prix estimé avec moteur: 1.330.000 euros)	748 542,38	840 000,00	840 000,00	820 000,00		
	Dépense globale à ventiler	748 542,38	840 000,00	840 000,00	820 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608113/99100	Bâtiments communaux - gaz 31,85%- 31,85%			267 540,00	261 170,00		
3/241/608113/99100	Crèches et foyers du jour - gaz 2,00%- 2,00%			16 800,00	16 400,00		
3/242/608113/99100	Maisons relais - gaz 11,50%- 11,50%			96 600,00	94 300,00		
3/493/608113/99100	1535° / gaz 0,75%- 0,75%			6 300,00	6 150,00		
3/626/608113/99100	Cimetières - gaz 0,90%- 0,90%			7 560,00	7 380,00		
3/821/608113/99100	Terrains de sports - gaz 6,00%- 6,00%			50 400,00	49 200,00		
3/822/608113/99100	Halls sportifs - gaz 13,50%- 13,50%			113 400,00	110 700,00		
3/831/608113/99100	Centres culturels - gaz 8,00%- 8,00%			67 200,00	65 600,00		
3/850/608113/99100	Eglises et presbytères - gaz 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608113/99100	Enseignement fondamental - gaz 25,50%- 25,50%			214 200,00	209 100,00		
	Total des tranches imputées			840 000,00	820 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Chaleur (cogénération)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608114/99100	Chaleur (cogénération)	815 001,74	730 000,00	730 000,00	1 130 000,00		
	Dépense globale à ventiler	815 001,74	730 000,00	730 000,00	1 130 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608114/99100	Bâtiments communaux - chaleur (cogénération) 1,00%- 1,00%			7 300,00	11 300,00		
3/242/608114/99100	Maisons relais - chaleur (cogénération) 5,00%- 5,00%			36 500,00	56 500,00		
3/423/608114/99100	Production de chaleur destinée à la revente (cogénération) 17,00%- 17,00%			124 100,00	192 100,00		
3/612/608114/99100	Logements Peschkopp - chaleur (cogénération) 30,00%- 30,00%			219 000,00	339 000,00		
3/821/608114/99100	Terrains de sports - chaleur (cogénération) 20,00%- 20,00%			146 000,00	226 000,00		
3/822/608114/99100	Halls sportifs - chaleur (cogénération) 11,00%- 11,00%			80 300,00	124 300,00		
3/831/608114/99100	Centres culturels - chaleur (cogénération) 4,00%- 4,00%			29 200,00	45 200,00		
3/919/608114/99100	Enseignement fondamental - chaleur (cogénération) 12,00%- 12,00%			87 600,00	135 600,00		
	Total des tranches imputées			730 000,00	1 130 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Copeaux de bois/pellets		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603110/99100	Copeaux de bois/pellets	409 588,45	605 000,00	605 000,00	520 000,00		
	Dépense globale à ventiler	409 588,45	605 000,00	605 000,00	520 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/603110/99100	Bâtiments communaux - copeaux de bois/pellets 19,50%- 19,50%			117 975,00	101 400,00		
3/242/603110/99100	Maisons relais - copeaux de bois/pellets 19,00%- 19,00%			114 950,00	98 800,00		
3/493/603110/99100	1535° / copeaux de bois/pellets 37,00%- 37,00%			223 850,00	192 400,00		
3/919/603110/99100	Enseignement fondamental - copeaux de bois/pellets 24,50%- 24,50%			148 225,00	127 400,00		
	Total des tranches imputées			605 000,00	520 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Carburants pour véhicules		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603600/99100	Carburants pour véhicules	326 472,10	340 000,00	250 000,00	250 000,00		
	Dépense globale à ventiler	326 472,10	340 000,00	250 000,00	250 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/603600/99100	Affaires générales - carburants pour véhicules 12,50%- 12,50%			31 250,00	31 250,00		
3/322/603600/99100	Services d'incendie - carburants pour véhicules 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/510/603600/99100	Gestion des déchets - carburants pour véhicules 30,00%- 30,00%			75 000,00	75 000,00		
3/520/603600/99100	Gestion des eaux usées - frais de carburants pour véhicules 5,00%- 5,00%			12 500,00	12 500,00		
3/621/603600/99100	Frais de carburants pour véhicules 12,00%- 12,00%			30 000,00	30 000,00		
3/624/603600/99100	Voirie vicinale - carburants pour véhicules 37,50%- 37,50%			93 750,00	93 750,00		
3/630/603600/99100	Alimentation en eau - carburants pour véhicules 3,00%- 3,00%			7 500,00	7 500,00		
	Total des tranches imputées			250 000,00	250 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Eau (facturation interne)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608111/99100	Eau (facturation interne) Nouvelle tarification à partir de janvier 2023. Depuis l'exercice 2021 la facturation interne "eau" est répartie sur deux articles de ventilation (eau et canalisation).	195 067,52	310 000,00	310 000,00	320 000,00		
	Dépense globale à ventiler	195 067,52	310 000,00	310 000,00	320 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608111/99100	Bâtiments communaux - eau (facturation interne) 17,25%- 17,25%			53 475,00	55 200,00		
3/241/608111/99100	Crèches et foyers du jour - eau (facturation interne) 2,00%- 2,00%			6 200,00	6 400,00		
3/242/608111/99100	Maisons relais - eau (facturation interne) 12,00%- 12,00%			37 200,00	38 400,00		
3/493/608111/99100	1535° / eau (facturation interne) 2,50%- 2,50%			7 750,00	8 000,00		
3/624/608111/99100	Voirie vicinale - eau (facturation interne) 10,20%- 10,20%			31 620,00	32 640,00		
3/626/608111/99100	Cimetières - eau (facturation interne) 2,50%- 2,50%			7 750,00	8 000,00		
3/821/608111/99100	Terrains de sports - eau (facturation interne) 10,00%- 10,00%			31 000,00	32 000,00		
3/822/608111/99100	Halls sportifs - eau (facturation interne) 26,55%- 26,55%			82 305,00	84 960,00		
3/831/608111/99100	Centres culturels - eau (facturation interne) 2,00%- 2,00%			6 200,00	6 400,00		
3/850/608111/99100	Eglises et presbytères - eau (facturation interne) 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608111/99100	Enseignement fondamental - eau (facturation interne) 15,00%- 15,00%			46 500,00	48 000,00		
	Total des tranches imputées			310 000,00	320 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Canalisation et eaux usées (facturation interne)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2023	Budget rectifié 2023	Budget de 2024	Budget rectifié 2023	Budget de 2024
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608118/99100	Canalisation et eaux usées (facturation interne) Nouvelle tarification à partir de janvier 2023. Depuis l'exercice 2021 la facturation interne "eau" est répartie sur deux articles de ventilation (eau et canalisation).	162 462,04	220 000,00	185 000,00	200 000,00		
	Dépense globale à ventiler	162 462,04	220 000,00	185 000,00	200 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608118/99100	Bâtiments communaux - canalisation et eaux usées (facturation interne) 17,25%- 17,25%			31 912,50	34 500,00		
3/241/608118/99100	Crèches et foyers du jours - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,00%- 2,00%			3 700,00	4 000,00		
3/242/608118/99100	Maisons relais - canalisation et eaux usées (facturation interne) 12,00%- 12,00%			22 200,00	24 000,00		
3/493/608118/99100	1535° - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,50%- 2,50%			4 625,00	5 000,00		
3/624/608118/99100	Vorie vicinale - canalisation et eaux usées (facturation interne) 10,20%- 10,20%			18 870,00	20 400,00		
3/626/608118/99100	Cimetières - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,50%- 2,50%			4 625,00	5 000,00		
3/821/608118/99100	Terrains de sports - canalisation et eaux usées (facturation interne) 10,00%- 10,00%			18 500,00	20 000,00		
3/822/608118/99100	Hall sportifs - canalisation et eaux usées (facturation interne) 26,55%- 26,55%			49 117,50	53 100,00		
3/831/608118/99100	Centres culturels - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,00%- 2,00%			3 700,00	4 000,00		
3/850/608118/99100	Eglises et presbytères - canalisation et eaux usées (facturation interne) 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608118/99100	Enseignement fondamental - canalisation et eaux usées (facturation interne) 15,00%- 15,00%			27 750,00	30 000,00		
	Total des tranches imputées			185 000,00	200 000,00		

**TABLEAU COMPARATIF
DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX**

Budget rectifié 2023		Budget 2024	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2023

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	505 744,06	0,00	506 040,26	
1	Services généraux des administrations publiques	120 944 372,80	38 333 307,70		
2	Protection sociale	19 534 245,44	30 762 030,87		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	2 564 825,00		2 589 383,51
4	Affaires économiques	3 640 127,65	8 413 186,20		
5	Protection de l'environnement	7 982 384,12	7 857 228,34		
6	Logements et équipements collectifs	7 119 530,63	11 936 733,00		
8	Loisirs, culture et culte	4 210 381,21	15 891 488,50		
9	Enseignement	191 250,00	11 876 930,00		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		164 128 035,91	127 635 729,61	164 128 332,11	127 660 288,12

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2023

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	858,04	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	26 004 569,87	4 389 534,85		
2	Protection sociale	11 422 902,00	4 359 667,57		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	10 719 156,23		
4	Affaires économiques	2 481 575,00	2 067 482,35		
5	Protection de l'environnement	798 574,48	3 964 705,80		
6	Logements et équipements collectifs	25 680 640,82	38 772 755,94		
7	Santé	0,00	0,00		
8	Loisirs, culture et culte	2 560 589,00	17 341 448,24		
9	Enseignement	5 390 262,00	37 812 193,11		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		74 339 971,21	119 426 944,09		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2024

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	123 598 688,00	40 237 751,70		
2	Protection sociale	19 767 217,86	32 552 262,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	2 829 274,50		
4	Affaires économiques	3 886 500,00	10 694 337,50		
5	Protection de l'environnement	8 084 360,00	8 563 869,88		
6	Logements et équipements collectifs	8 128 900,00	11 925 036,00		
8	Loisirs, culture et culte	3 327 100,00	16 746 467,00		
9	Enseignement	198 500,00	12 238 147,50		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		166 991 265,86	135 787 146,08		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2024

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	35 789 000,00	62 117 000,00		
2	Protection sociale	2 002 750,00	2 757 500,00		
3	Ordre et sécurité publics	25 000 000,00	3 250 000,00		
4	Affaires économiques	0,00	1 676 000,00		
5	Protection de l'environnement	2 268 763,00	4 540 000,00		
6	Logements et équipements collectifs	23 142 537,00	52 597 911,46		
7	Santé	0,00	0,00		
8	Loisirs, culture et culte	7 910 450,00	14 135 000,00		
9	Enseignement	45 601 498,00	26 905 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		141 714 998,00	167 978 411,46		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2023

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	164 128 035,91	74 339 971,21	164 128 332,11	
Total des dépenses	127 635 729,61	119 426 944,09	127 660 288,12	
Boni propre à l'exercice	36 492 306,30		36 468 043,99	
Mali propre à l'exercice		45 086 972,88		
Boni du compte 2022	4 734 980,50			
Mali du compte 2022				
Boni général	41 227 286,80		41 203 024,49	
Mali général		45 086 972,88		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 41 227 286,80	+ 41 227 286,80	- 41 203 024,49	+ 41 203 024,49
Boni présumé fin 2023				
Mali présumé fin 2023		3 859 686,08		3 883 948,39

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2024

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	166 991 265,86	141 714 998,00		
Total des dépenses	135 787 146,08	167 978 411,46		167 978 411,46
Boni propre à l'exercice	31 204 119,78			
Mali propre à l'exercice		26 263 413,46		26 263 413,46
Boni présumé fin 2023				
Mali présumé fin 2023		3 859 686,08		3 883 948,39
Boni général	31 204 119,78			
Mali général		30 123 099,54		30 147 361,85
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 30 123 099,54	+ 30 123 099,54	- 30 147 361,85	+ 30 147 361,85
Boni définitif	1 081 020,24		1 056 757,93	
Mali définitif				

EXTRAIT
du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 13.12.2023

Date de l'annonce publique
de la séance 07.12.2023

Présents: AGUIAR - ALTMEISCH - BERTINELLI - CEMAN - CHARLE - CILLIEN - DIDERICH - ENGEL - HARTUNG -
MEISCH - MULLER - OLTEN - PREGNO - SCHUTZ - TEMPELS - ULVELING - WAGNER

Date de la convocation des
conseillers 07.12.2023

Absents: a) excusés DA SILVA - SCHEUREN
b) sans motif

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2023 et au budget de l'exercice 2024;
Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;
Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

avec 14 voix OUI et 4 voix NON
le budget rectifié de l'exercice 2023

| avec 11 voix OUI et 7 voix NON
le budget de l'exercice 2024

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Differdange, le 13 décembre 2023

Le Bourgmestre,

Guy ALTMEISCH

Le Secrétaire communal,

Henri KRECKÉ

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

Brm.- Transmis à Madame la Ministre de l'Intérieur - aux fins d'apurement.

Differdange, le _____

Le Bourgmestre

La Ministre de l'Intérieur,

Vu les articles 124 et 170 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le budget rectifié de l'exercice 2023 et le budget de l'exercice 2024 conformément aux tableaux récapitulatifs.

Luxembourg, le _____

La Ministre de l'Intérieur,